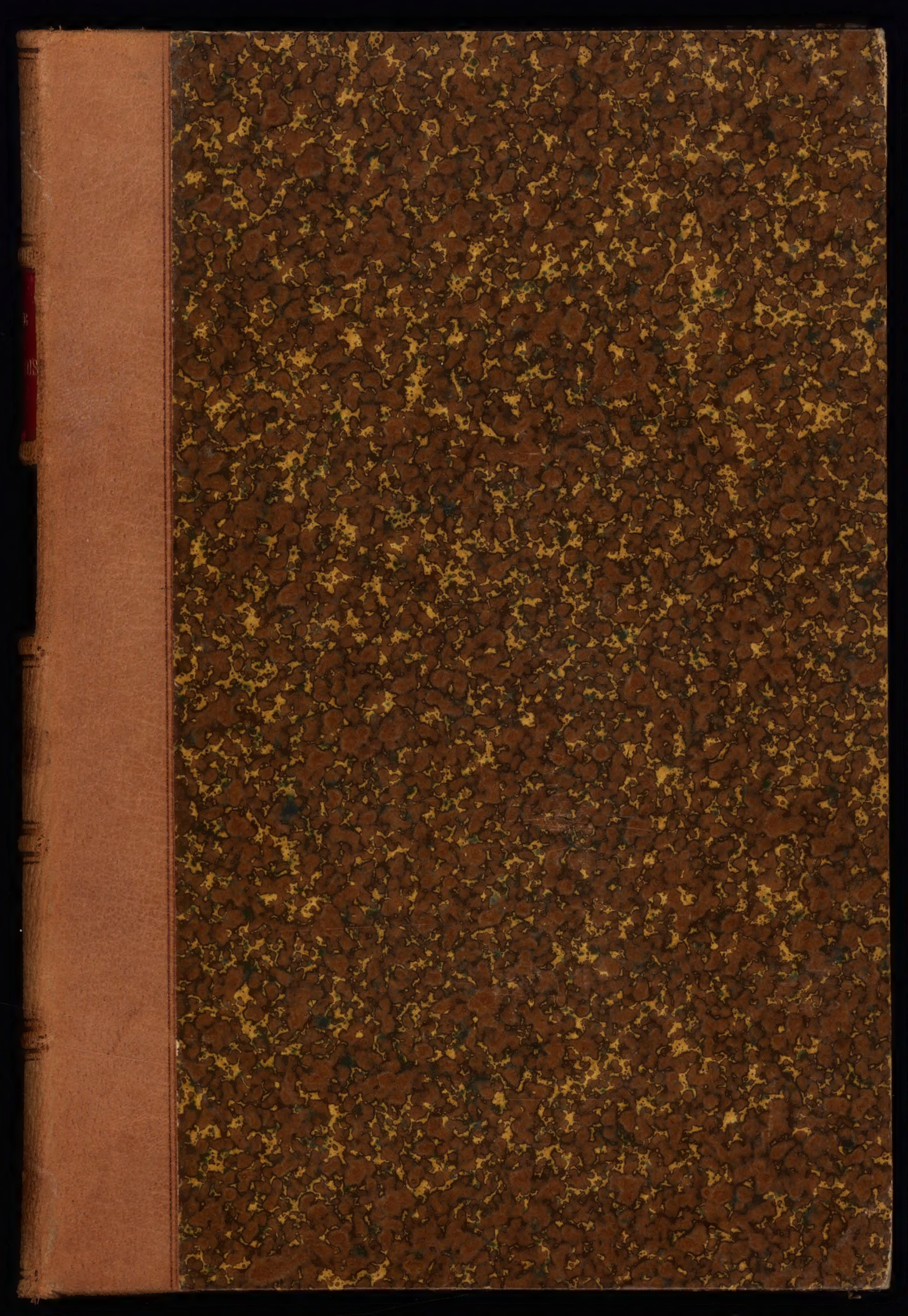
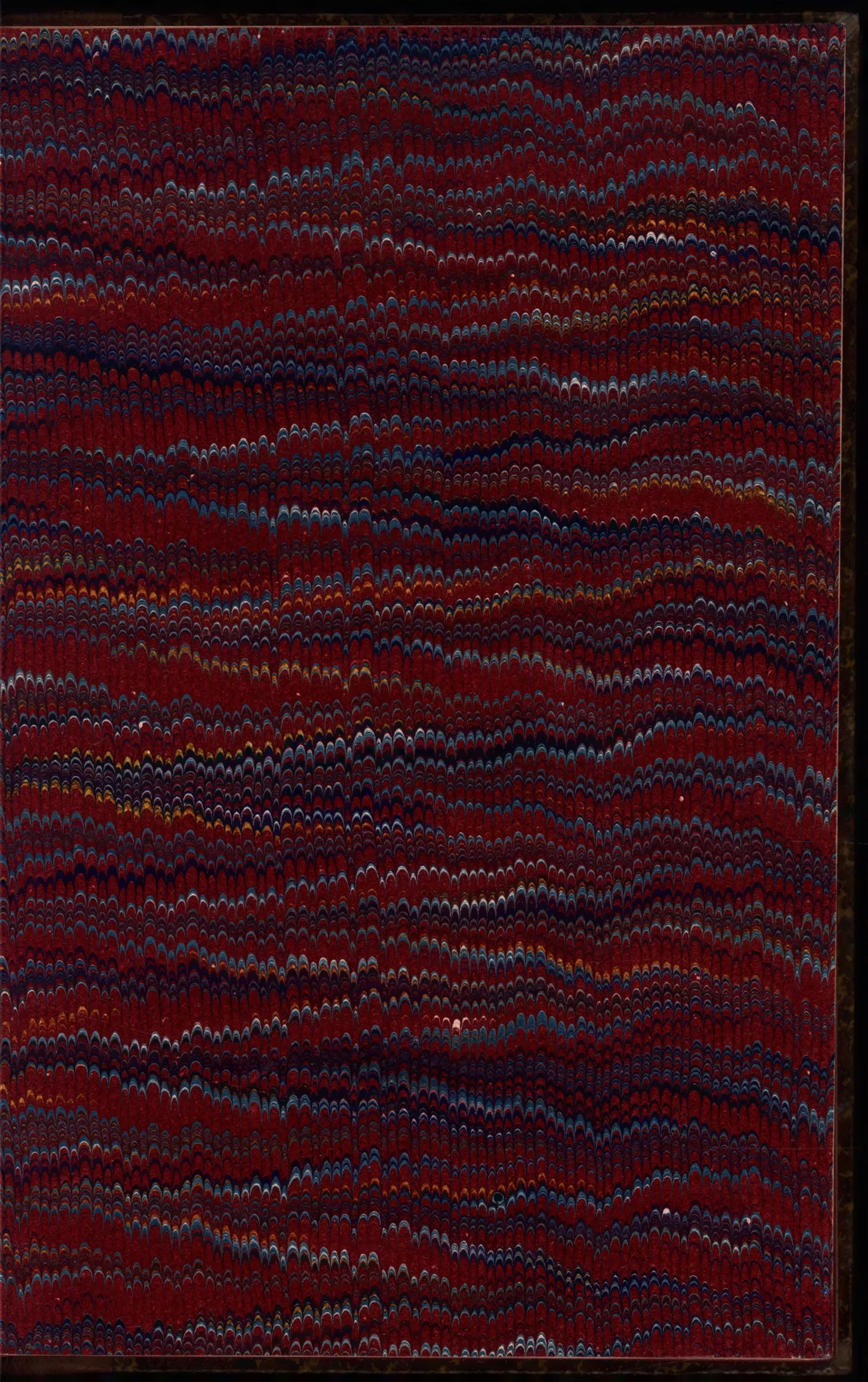






# MUSÉE NEUCHATELOIS



# MUSÉE

# NEUCHATELOIS

## RECUEIL

### D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-HUITIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE
Ancienne imprimerie de H. Wolfrath et Metzner.

1881




*RIVES DU LAC DE GENÈVE, PRÈS ÉVIAN*

par A. Calame

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

## ALEXANDRE CALAME

### 1810 — 1864

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1880, p. 273.)

Les musées de Hollande initièrent Calame aux délicatesses de l'exécution : il admira l'infiniment petit de leurs intérieurs, de leurs paysages, de leurs rivières gelées, de leurs plaines couvertes de neige et coupées par la silhouette d'un clocher ou d'un moulin à vent; il aima leurs berges plantées d'arbres et leurs ciels gris. « Les merveilles de ces petites toiles, écrivait-il, me révèlent une possibilité que j'avais à peine entrevue, et je veux, à l'exemple de ces grands maîtres, que chaque plan de mes tableaux puisse être découpé en médaillons et demeurer appréciable de loin, aussi bien que visible de près, comme cela existe dans la nature. »

Doué d'une prodigieuse facilité d'assimilation, il exécute plusieurs toiles dans la manière flamande, c'est-à-dire en délayant sa couleur avec de l'huile ou du vernis de façon à lui laisser sa transparence et à éviter les empâtements. La *Vue d'une partie du Wetterhorn*, à *Rosenlauï*, est une belle toile de cette manière. Le sommet glacé qui domine la composition, les brumes qui l'enveloppent ont une limpidité merveilleuse; les rochers dans l'ombre, mais surtout les eaux mugissantes qui s'émiettent en poussière, transportent le spectateur en pleine réalité; c'est une de ces symphonies alpestres qu'attendait Hornung.

Le premier plan, où s'accrochent parmi les rochers un sapin déraciné, est peint avec une pâte assez abondante et ce contraste est des plus heureux. Cette peinture rappelle l'exécution des maîtres dont elle est inspirée et chaque portion, même découpée, aurait une valeur précieuse. — Cette belle toile, qui figurait à la première exposition de la Société

des Amis des Arts, en 1842, à Neuchâtel, a été donnée au musée de cette ville par M. Fréd. de-Tribolet-Hardy.

C'est à la demande de Maximilien de Meuron que Calame avait pris part à cette exposition; il ne pouvait du reste, comme Neuchâtelois, demeurer indifférent au mouvement artistique qui se préparait dans son canton d'origine. — A la date du 18 décembre 1840, Maximilien de Meuron écrivait ce qui suit à son ami Aurèle Robert :

« J'ai donc été à Genève, cette course m'a fait du bien, redonné de l'élan. J'ai été enchanté du talent de Calame. Quoique entouré d'hommes de mérite, il se distingue entre tous par un génie à lui. Et puis c'est un travailleur extraordinaire; ses tableaux, ses études d'après nature, tout est fait avec une rapidité, une verve, une franchise admirables. Il est d'ailleurs homme de très bonne compagnie et il a été particulièrement aimable avec moi. Il le sera avec vous, car vos caractères sympathiseront. Nous aurons un tableau capital de lui. Il désirait être représenté dans notre petit musée naissant. J'ai profité de mon séjour avec lui pour prendre nos arrangements et il doit être maintenant à l'aurore. Son tableau m'est promis pour le mois de mai. C'est le thème de Töpffer réalisé, *au taureau près*, — même aux touristes. J'ai vu son sujet traité dans une grandeur moyenne. Il est saisissant d'impression. Rien qu'un ciel pur: une chaîne de montagnes neigeuses et éblouissantes de lumière, des terrains, des granits, une mare. Tout ceci dans la demi-teinte. L'effet est unique, et comme Calame excelle dans les détails des rochers, des terrains et des montagnes, le tableau ne peut manquer de produire un grand effet. »

La description de la toile en question rappelle celle du *Mont-Rose* exposée à Neuchâtel en 1844, tandis que Calame exposait un *Site des environs du lac des Waldstätten*, dont la mise en scène était remarquable, et un *Souvenir du Bouveret au Lac de Genève.*

L'exposition de Neuchâtel s'était ouverte en septembre 1842. Le 25, le roi Frédéric-Guillaume IV s'y rendit avec la reine et une suite nombreuse. Calame, qui assistait à cette visite, put voir lui-même l'impression que ses toiles produisirent sur le roi, qui demeura, dit-on, frappé d'étonnement à leur vue et en félicita chaleureusement l'auteur.

L'Angleterre, avec ses peintres épris de ciel et d'eau, de brume, de couleur et de lumière, attirait aussi le paysagiste alpestre; il alla donc voir chez eux les Constable, les Turner et les Stanfield; il comprit l'importance et la beauté que peut avoir l'immensité céleste étalée sur la mer et, un jour, sous l'impression que cause même à des indifférents

la vue des nuages s'agitant dans l'espace, il se souviendra et en traduira les splendeurs avec une verve et une audace auxquelles le succès des maîtres anglais n'est point étranger.

Le bonheur qui souriait à l'artiste avait jeté sur lui à profusion la gloire et la fortune ; le pauvre jeune homme, dont les premières années avaient été si précaires, était devenu un personnage et s'il avait eu, lui, le bourgeon de vanité dont parlait Töpffer, il pouvait le laisser s'épanouir en toute liberté et non sans raison, avouons-le. Mais, il faut lui rendre cet hommage, il demeura modeste. Marié en 1840, père de famille, c'est dans son intérieur qu'au retour de ses excursions il aimait le mieux à vivre. Il sort peu de son atelier, où il travaille avec une ardeur qui ne se dément jamais.

Empruntons encore à un de ses biographes cette appréciation : « La bohème artistique d'une capitale eût trouvé mal séant de voir cet illustre peintre répudier les folies excentriques de l'atelier, s'astreindre à un travail opiniâtre, regarder le temps comme un facteur précieux de l'existence intellectuelle, et mépriser la flânerie comme l'ennemi irréconciliable du progrès et du talent. Les porteurs de chapeaux impossibles, les débraillés, les faux travailleurs eussent certainement désavoué ce père de famille soucieux, avant tout, du présent et de l'avenir de ses enfants. Mais Calame vivait à Genève, et les rumeurs des ateliers de Paris n'auraient pu l'atteindre. »

En 1843, la mort lui enleva coup sur coup ses deux enfants ; cette perte l'affecta si cruellement qu'il ne put travailler de longtemps et renonça même à prendre part aux expositions.

M. L. Delâtre raconte à ce sujet une visite qu'il fit à cette époque à l'atelier du maître : « J'ai connu Calame en 1843, par l'entremise de M. Revilliod.

— Hé bien! me dit tout à coup une voix que je ne connaissais pas, que pensez-vous de tout ceci?

« J'étais tellement absorbé dans la contemplation du dernier tableau, que je crus un instant que c'était lui qui me parlait. J'allais lui répondre que j'en pensais beaucoup de bien, lorsqu'en tournant les yeux à droite, j'aperçus dans un fauteuil rouge un petit homme maigre et brun qui me regardait. Je tressaillis — c'était Calame.

« Ma première pensée quand je me vis tête à tête avec lui, fut de lui demander pourquoi il n'avait pas exposé. C'est ce que je lui demandai en effet. Calame, à cette question, me jeta un coup d'œil douloureux et pénétrant qui semblait dire : « On voit bien que vous n'êtes pas père. »

C'est que Calame avait perdu ce qu'il aimait plus que la peinture, plus que la gloire, plus que la fortune, plus que lui-même : la mort impitoyable lui a ravi coup sur coup ses deux enfants.

« Et puis, ajouta le peintre après un soupir suivi de quelques instants de silence, je n'ai rien pu finir ; j'ai été et je suis encore comme un homme qui a la fièvre, j'ai commencé beaucoup de tableaux et je n'en ai achevé aucun. Même ceux que vous voyez là ne sont pas terminés....

— Je ne m'en serais pas douté, dis-je en l'interrompant.

— Et ils ne le seront pas de si tôt. Je saute de l'un à l'autre, je les retouche, je les efface, je les abandonne, puis j'y reviens pour les quitter aussitôt après. »

Le peintre triompha heureusement de sa douleur et se remit au travail. Quelques amateurs de Neuchâtel, à la tête desquels se trouvait le peintre Maximilien de Meuron, demandèrent à Calame une toile de grande dimension, dont le sujet était laissé à son choix — elle devait figurer à la seconde exposition de la Société des Amis des Arts, puis être placée au Musée naissant de notre ville. Le maître traîta alors un de ses sujets de prédilection : le *Mont-Rose* au coucher du soleil. Voici ce que Maximilien de Meuron écrivait à son élève et ami M. Léon Berthoud, en 1844 :

« Savez-vous que j'ai été à Genève en novembre dernier? Que j'y ai vu Calame et ses œuvres? Que nous en aurons un grand tableau pour notre exposition et pour notre Musée? Voilà des nouvelles, j'espère. J'ai été enchanté du tableau de la *Handeck*. Je le préfère à celui des *Quatre-Cantons*. C'est une verve, une nature, une vérité ravissantes ; j'en revenais toujours à ce tableau quand je voulais me faire bien plaisir — le nôtre sera un tout autre effet : ciel parfaitement serein, des montagnes de neige admirablement dessinées dans le fond, puis des terrains, des granits, un petit lac dans des éboulis : point d'arbres ni d'arbustes même : on y respire l'air des sommités alpestres. Calame m'a dit n'avoir employé que du jaune de Naples au lieu de blanc : jugez quelle gamme de tons. J'ai eu bien du plaisir à le revoir, quelles admirables études il fait cet homme et combien il travaille ! »

A la date du 15 juin 1844 il écrivait encore les lignes suivantes à M. Léon Berthoud :

« ... Nous avons reçu le beau tableau de Calame acheté par souscription ; la puissance avec laquelle cette page est rendue est merveilleuse. Une

chaîne de montagnes neigeuses vivement frappées de l'éclat d'un soleil couchant qui dore à droite une partie des collines rocheuses, reçoit tout l'effet. Le ciel est pur et profond; les seconds plans dans la demi-teinte et les devants effleurés par les rayons du soleil, forment un ensemble d'une imposante sérénité. Tout est modelé avec amour : je puis m'oublier devant ce tableau, tant la pensée du peintre me captive. Ce ne sont pas les détails, car en somme il n'y en a pas, surtout de variés, mais l'ensemble entraîne. Le ton des ombres, cependant, tomberait vite dans le noir si le tableau n'était pas bien éclairé et, malgré toute mon admiration, je ne puis m'empêcher de les désirer plus reflétées. Mais nous avons dans cette peinture un morceau classique pour la Suisse alpestre. Au dire de M. Girardet (Charles Girardet, graveur, qui était alors à Neuchâtel), il aurait fait une grande sensation à Paris. »

Cette belle toile figurait à l'exposition de la Société des Amis des Arts en 1844, avec la légende : *Effet de soleil sur les hautes Alpes du Valais en face de la chaîne du Mont-Rose;* elle y obtint un succès éclatant. Calame s'y résumait éloquemment avec ses qualités et ses côtés faibles, avec son sentiment de composition théâtrale, sa couleur intense et positive, qui ne peut faire oublier la palette, son grand sens de l'effet et cette exécution serrée des détails que les ombres du soir ne parviennent point à voiler. — Le Mont-Rose occupe l'arrière-plan de la toile, et ses belles masses neigeuses, incendiées par les derniers rayons du soleil, se dessinent avec une grandiose âpreté sur un ciel de cobalt que n'estompe aucun nuage. Au premier plan, encaissée dans les rochers, sommeille une mare. — Véritable émeraude alpestre couronnée de touffes de rhododendrons noyés déjà dans l'ombre crépusculaire. Ces parties, qui devraient être mystérieuses, sont traitées avec la précision d'une brosse qui craint le vague, et bien des morceaux de cette belle toile perdent ainsi une partie du charme qu'ils pourraient avoir.

La première idée du tableau du Mont-Rose avait été suggérée à Calame par son ami Töpffer; il exécuta d'abord en petit, pour le professeur Auguste de la Rive, la scène qu'il développa ensuite sur la toile que possède le Musée de Neuchâtel. Deux répétitions appartiennent l'une à M. Schletter, à Leipzig (maintenant au Musée de la ville de Leipzig), l'autre à M. Kunkler du Vallon; une autre répétition se trouve aujourd'hui en Hollande.

M. H. Delaborde écrivait les lignes suivantes, au sujet de cette toile (*Revue des Deux Mondes,* 15 février 1865) :

« Si Calame ne rechercha plus les occasions de succès publics, si le bruit ne se fit plus autour de ses tableaux comme à l'époque où il exposait cette vue du Mont-Rose, conservée aujourd'hui au Musée de Neuchâtel et qu'il dut répéter jusqu'à quatre fois en réponse à des sollicitations qu'on lui adressait de toutes parts, les toiles qui sortaient de son atelier pour aller directement prendre place dans des collections privées, ne rencontraient ni une admiration moins fidèle ni des suffrages moins empressés.

« La *Vue du Mont-Rose* mérite d'être citée parmi les plus remarquables de Calame, tant à cause de l'importance de la donnée primitive, qu'en raison des modifications apportées à celle-ci dans les divers exemplaires qui la reproduisent. Bien que les cinq *Vues du Mont-Rose* présentent à peu près la même ordonnance générale et que la chaîne de montagnes occupant l'horizon se dessine dans chacun de ses tableaux sans variantes considérables, les différences sont essentielles entre les détails qui garnissent les premiers plans, entre les éléments de composition successivement choisis pour mettre en relief par le contraste les formes rudes ou tourmentées qui se dressent au fond de la scène. Afin d'accuser d'autant mieux les lignes aiguës de ces pics s'élançant à perte de vue vers le ciel, afin d'accentuer l'aspect sinistre de ces masses travaillées par des forces mystérieuses, Calame s'est attaché, avec un surcroît d'application, à définir dans le sens de la grâce les intentions épisodiques, à mesure que les répétitions du tableau de Neuchâtel se multiplient sous son pinceau. Tantôt des plantes de gentiane en fleurs s'arrondissent sur les devants, où s'épanouissent d'autres richesses, d'autres témoignages de la vie faits pour consoler le regard des images d'aridité et de mort qui s'étagent jusqu'aux glaciers et aux cimes neigeuses ; tantôt de vertes prairies s'étendent au pied des roches, d'où la terre végétale a glissé comme pour venger sa fécondité inutile et pour porter les germes qu'elle recèle dans des lieux dignes de les voir éclore. Il y a dans la fermeté et la délicatesse avec lesquelles ces oppositions sont ménagées et rendues, les preuves d'une vive intelligence des conditions poétiques inhérentes au sujet. Quant à la peinture proprement dite, si elle offre encore ici quelque chose de cette exiguité dans la pratique qu'on doit reprocher à l'*Orage à la Handeck*, elle atteste du moins une expérience plus sûre, un sentiment plus souple du coloris, et, malgré l'insuffisance de l'art, même le plus habile, en face de pareils thèmes, les diverses compositions que le *Mont-Rose* a inspirées à Calame justifient la renommée de celui qui les a conçues.

« L'*Orage à la Handeck* du musée de Genève et le *Mont-Rose* du musée de Neuchâtel peuvent être regardés comme les spécimens principaux du talent de Calame dans l'ordre des sujets terribles ou des scènes compliquées. »

Le goût de l'époque était aux vues, aux espaces panoramiques dans lesquels le géographe et le géologue trouvent un vaste thème d'investigations, mais qui forment rarement des motifs parfaitement pittoresques. Calame ne les eût certainement pas recherchés, mais il ne refusait pas les commandes qui lui étaient faites, souvent par des amateurs au goût bourgeois. M. Pictet-Calandrini demanda au peintre du Mont-Rose une vue du *Mont-Blanc*. « L'artiste et l'amateur se promenaient dans une gorge voisine de St-Gervais, écrivit M. Gaberel; arrivés sur un plateau d'où l'on aperçoit au travers d'énormes rochers le dôme du Goûté et son admirable manteau de neige, M. Pictet dit à Calame : « Je vous demande la copie exacte de ce beau paysage sans addition de nuées, ni de vapeurs, tel que nous le voyons au grand soleil de midi. — Ah! répondit le peintre, j'essaierai de vous montrer mon affection, mais c'est difficile. Le Mont-Blanc, c'est le renversement des lois reçues : il faudra indiquer le lointain, tout en remplissant la toile des masses glacées. — Heureusement, j'ai là un accessoire fortuit dans ce charmant clocher de St-Gervais qui se détache si bien du Prarion et repousse un peu les espaces blanchis. » L'artiste combla les souhaits de son vénérable ami, et ce tableau peut être considéré comme un des plus beaux résultats des hardiesses alpestres de Calame.

Nous ne doutons pas que le maître n'ait rendu avec talent le sujet qui lui était demandé, quoiqu'il ne fût pas un de ceux dans lesquels il pouvait mettre le sentiment qui lui est particulier, mélange de science sérieuse et d'élégance aimable et facile.

*(A suivre.)* A. BACHELIN.

# CHARLES-DANIEL DE MEURON

## ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1880, page 282.)

---

Il fut convenu que l'embarquement s'effectuerait le dimanche 27 octobre.

Des malveillants et des mauvais sujets, écrit P.-F. de Meuron, s'avisèrent de la plus noire méchanceté et firent insinuer au gouverneur que le mécontentement était général, qu'il y aurait un massacre à craindre pour la nuit du samedi au dimanche, qu'il pourrait premièrement regarder les officiers, et ensuite quelques personnes de distinction, ce qui donna des inquiétudes.

L'auteur de ce passage veut dire que le massacre aura d'abord pour objet les officiers du régiment.

Le samedi vers les neuf heures, on envoya le garde-pavillon sur le mât et il fit rapport qu'il avait vu plusieurs gros vaisseaux. Sur-le-champ on donna ordre à l'artillerie de charger toutes les pièces ; celles de la Brielle, près du quartier de la première compagnie, le furent à mitraille. Tout le jour et toute la nuit les artilleurs furent à leurs postes la mèche allumée.

Le dimanche, à six heures du matin, la septième compagnie logée près de la porte de Gallé, se mit en marche ; on crut que c'était le signal, toutes les portes et fenêtres étaient fermées, on ne voyait qui que ce fût sur rue.

Le gouverneur était sur sa galerie ; il vit avec étonnement que cette compagnie marchait en bon ordre. Elle fit halte devant chez moi, prit un drapeau, marcha ensuite sur la place d'Amsterdam, et une partie de la troisième compagnie vint la joindre de là au port avec la même tranquillité. Il y avait des esclaves et des *Lascorins* postés dans différents endroits pour aller informer de ce qu'il se passait ; au même moment toutes les maisons s'ouvrirent. A deux heures, la sixième compagnie avec le reste de la troisième s'embarqua, commandée par le capitaine Lardy, sous la direction du major.




Lith. H. Furrer, Neuch



Le mardi, la première compagnie fit son embarquement à six heures du matin, avec deux drapeaux; il fut moins promptement exécuté que les précédents, trois hommes s'étant trouvés en état d'ivresse.

La quatrième, avec les hommes du détachement de Gallé restés à Columbo, s'embarqua à midi; il prit fantaisie au chef de musique Bernard de faire jouer *Marlbrough s'en va-t-en guerre*, au travers de la ville, ce qui non-seulement anima cette compagnie de cent quarante-deux hommes, mais égaya toute la population.

Ces compagnies étaient sur trois chaloupes de la régence et un vaisseau commandé par Pierre Monneron.

Il y avait en dames, enfants et esclaves, plus de cent cinquante personnes à la suite du régiment.

Les deux compagnies de Gallé furent en butte à de fâcheuses menées d'individus qui, se disant patriotes, favorisèrent les désertions et recrutèrent même des hommes dans les troupes hollandaises, malgré les conditions de l'arrangement qui interdisait l'entrée des soldats du régiment dans les troupes qui occupaient encore l'île. C'est à la suite de ces troubles que le colonel envoya le capitaine Zweifel avec deux chaloupes qui devaient amener les compagnies à Tutucoryn. Une des chaloupes, commandée par Senn, arriva le 7 novembre; la seconde, qui était forte de soixante treize hommes, n'en comptait plus que vingt-six : le reste s'était dispersé ou révolté. Les capitaines Zweifel et Gradmann ne purent obtenir un secours efficace du commandeur. La chaloupe Jonge Wilhelm Arnold, partie de Gallé le 30 octobre et passant le 4 novembre à la hauteur de Silnauw, fut démâtée à l'ancre, en sorte qu'elle retourna à Columbo en dérive où elle n'arriva que le 11. Le jour suivant, la troupe fut remise à bord du navire le *Gustave*, qui avait amené la 9$^{me}$ compagnie.

Zweifel descendit à terre voir Monsieur le gouverneur et prendre congé de ses connaissances. Il trouva Columbo fort agité : le jacobinisme commençait à s'y montrer ouvertement. On parlait d'y établir un club. Le major Vaugine était à la tête d'un complot qui avait pour but de faire déserter les soldats du régiment de Meuron. Son entreprise ayant échoué à Columbo, il en entreprit une nouvelle sur le poste de Gallé. Plusieurs hommes cédèrent à ses insinuations.

Le régiment fut reçu à Tutucoryn, où flottait le pavillon anglais, par le colonel Champbell, et le colonel P. Frédéric fut installé au château qui venait d'être évacué, par le président commandant. Les meubles les plus indispensables y manquaient et on ne trouva pas même de quoi faire un peu de lumière.

En 1792, la Hollande avait envoyé le gouverneur-général van Graff qui allait prendre possession de sa résidence à Batavia. En passant par Ceylan, il prit à son bord la compagnie du régiment de Meuron, commandée par le capitaine Gigaud que le gouverneur avait choisi parce qu'il le connaissait et l'estimait. Cette compagnie, forte de soixante-deux hommes, avait pour lieutenant Vautier.

Le 20 octobre de cette année, deux flûtes venant de Batavia apportèrent la nouvelle que Gigaud et Vautier étaient morts et que la compagnie, réduite à treize hommes, était commandée par le fourrier. Parti comme simple caporal, il avait en main la succession du capitaine Gigaud.

Le 5 novembre, les Anglais s'emparèrent du fort de Calpentin et le 5 février Columbo se rendit au colonel Stuard après une faible résistance. A l'approche de l'ennemi, les redoutes et les bois qui environnent la ville ne furent point occupés; quelques troupes légères seules furent envoyées contre les Anglais qui les culbutèrent. Le colonel Stuard a avoué que si le régiment de Meuron avait encore défendu Columbo, il n'aurait pris la ville qu'après de vigoureux combats. Toutes les victoires des Anglais avaient d'ailleurs démoralisé l'armée.

---

On a vu par les planches précédentes que le régiment de Meuron au service de la Compagnie des Indes hollandaises avait une tenue qui ne le cédait en rien à celle des troupes des grandes puissances. Lorsque le régiment passa au service de S. M. Britannique, il prit l'uniforme rouge, à petits pans coupés droit, avec collet, parements et plastron d'un bleu clair; le plastron ouvert dans le bas laissait voir le gilet blanc. Les galons étaient en laine blanche pour le soldat, et d'argent pour les officiers, les boutons de métal blanc, la culotte de nankin, les guêtres en drap noir, les buffleteries blanches, les épaulettes blanches. La buffleterie du porte-baïonnette et celle du sabre des officiers étaient ornées d'une plaque ovale avec les lettres G. R. surmontées de la couronne royale avec l'inscription DE MEURON'S SWISS REGIMENT en dessous, dans une banderole. Cette plaque orna plus tard aussi le shako lorsque le régiment adopta cette coiffure. Le chapeau noir était surmonté d'une chenille noire avec cocarde jaune et noire placée au milieu d'une touffe de plumes de héron, avec plumet rouge pour les grenadiers, vert pour les chasseurs et blanc pour les autres compagnies. Les officiers en tenue de service portaient une écharpe en mailles de soie bleue à franges jaunes orangées. Cet

ensemble de tons était des plus harmonieux et d'une éclatante gaîté. Les pièces officielles du régiment étaient scellées d'un sceau qui portait au centre les écus accolés du général de Meuron et du canton de Neuchâtel, réunis dans le haut par un ruban à nœud ; autour figuraient les armoiries des treize cantons suisses avec l'inscription — RÉGIMENT SUISSE DE MEURON AU SERVICE DE LA COMPAGNIE DES INDES HOLLANDAISES.

Le camp du régiment présentait un front de bandière de 79 toises, ou 158 pas, en avant duquel se trouvaient les tentes de la garde du camp. Derrière le front de bandière s'étendait la ligne des faisceaux et les canons; derrière cette ligne les drapeaux, puis les tentes des soldats au nombre de 120, réunies par groupes de 12, puis les cuisines au nombre de 10; ensuite, sur une ligne, les tentes des vivandiers, puis les chevaux, les fourrages, les tentes des lieutenants et sous-lieutenants, une autre ligne de chevaux, puis sur une autre ligne les tentes des capitaines, celles des officiers supérieurs et enfin les équipages.

*(A suivre.)* TH. DE MEURON.

# UNE TENTATIVE D'ÉTABLIR UN PASTEUR A CRESSIER

## en 1546.

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1880, p. 285.)

Le Gouverneur avait-il fait *loyalement*, auprès des gens de Cressier, les démarches dont il parle dans sa lettre à MM. de Berne, et fut-il irrité de ne pas rencontrer chez eux les dispositions qu'il en attendait, ou est-ce la réponse évasive de MM. de Berne qui lui échauffa la bile et lui fit soupçonner qu'on se défiait de lui? Je ne sais; mais il a dû s'opérer subitement dans ses sentiments et dans sa conduite un changement étrange, que je n'ai pas réussi à m'expliquer. Car, deux jours après ce message de Berne, le 20 octobre, Farel écrivant à Calvin, ajoute à sa lettre, à dix heures du soir, ces lignes significatives : « Je re-« commande nos églises à tes prières, surtout celle à laquelle nous cherchons « maintenant à donner un pasteur à la place du loup qui est mort. Le gouverneur

« vomit son venin, il ne dissimule plus comme autrefois ; plût à Dieu qu'il se fût « toujours montré ouvertement ennemi, au lieu de feindre d'une manière si fu- « neste d'être un ami (¹). »

Quelques jours plus tard, le 25 octobre, les Quatre-Ministraux, conseil et communauté de la ville de Neuchâtel, écrivent à MM. de Berne une longue lettre allemande, dans laquelle, — après leur avoir rapporté comment, quelques années auparavant, le gouverneur avait engagé ceux de Cressier à vivre ensemble en bonne paix et amitié, leur promettant que lorsque le curé viendrait à mourir, ni prêtre ni moine n'y chanterait plus la messe, mais qu'alors un pasteur leur annoncerait la parole de Dieu, — ils les informent qu'après la mort du curé, quelques-uns de Cressier sont venus les prier d'intercéder pour eux auprès du gouverneur, afin de l'engager à accomplir sa promesse. « Ce que nous fîmes, disent-ils, lui présentant jusqu'à trois fois notre amiable prière, et nous le trouvâmes assez bien disposé, pour pouvoir espérer qu'il tiendrait sa parole. Mais quand nous revînmes une quatrième fois à la charge, il nous fit un long discours pour en venir à nous déclarer qu'il n'avait jamais fait une pareille promesse. A quoi nous répondîmes qu'on lui en fournirait la preuve. Puis, dans une nouvelle conférence que nous eûmes avec lui, il nous dit que lui seul, en sa qualité de Lieutenant et de plénipotentiaire, il avait le pouvoir d'établir un ministre ou un prêtre, et qu'il savait bien qui il devait choisir et établir. Mais ensuite il nous fit dire que ce pouvoir ne lui appartenait pas, mais seulement à notre souverain seigneur et prince. Là dessus, l'ayant encore une fois amiablement abordé, nous l'avons prié, au nom de Dieu, pour gain d'union, de paix et de tranquillité, et pour faire cesser des querelles journalières, qu'il lui plût d'établir, selon sa promesse, le ministre que réclamaient ceux de Cressier ; lui déclarant qu'il en avait aussi le pouvoir, puisque l'abbaye de Fontaine-André, à laquelle appartient la collation de Cressier, possède aussi la parole de Dieu et n'a plus de moines. » Toutes ces démarches n'ayant pas abouti, les Quatre-Ministraux supplient MM. de Berne de les aider de leurs conseils et de leurs directions, et leur demandent si, en vertu du traité de combourgeoisie, ils n'ont pas le droit d'appeler le gouverneur à comparaître devant eux à Berne, comme étant juges et arbitres compétents dans cette affaire, et cela afin d'éviter l'invitation que MM. de Soleure pourraient leur adresser, comme c'est leur coutume, de régler l'affaire par voie juridique, « ce que, ajoutent-ils, nous ne voulons pas faire (²). »

Cette lettre montre bien clairement qu'il s'était produit un changement défavorable dans les dispositions du gouverneur ; mais les données nous manquent pour en déterminer la cause avec certitude. Le 27 octobre, le conseil de Berne ne se trouve pas en nombre suffisant pour pouvoir donner une réponse aux Quatre-Ministraux. Ce ne fut que huit jours plus tard, le 3 novembre, qu'il

(¹) Calvini opera, T. 12, p. 406, édit. des prof. de Strasbourg.

(²) Arch. de Berne. Kirchl. Angelegenheiten.

fut réuni de nouveau, et qu'il répondit à leur lettre et à celle du gouverneur. Ce jour-là, MM. de Berne invitent les Quatre-Ministraux à leur envoyer « une ambassade, » à laquelle ils feront connaître leur intention. Et quant au gouverneur, ils lui écrivent brièvement et sèchement :

« Noble, etc., ayantz entenduz le rapourt de nostre ancien advoyer Hanns Franntz Nägely, et suyvans ce que vous avons escript XVIII[e] jour du mois d'octobre dernierement passé, ne vous scavons sur icelluy affaire donner aultre advis a cause que summes bien asseurés questes assés prudant de vous conduire saigement, et de respondre es lectres de nous alliés et combourgeoys de Saleure, sinon que selon vostre prudence et comme vostre charge et gouvernement le pourte vous y conduissiés. Date 3 novembris 1546.

« L'advoyer et Conseil de Berne (¹). »

Certes cette lettre n'était pas faite pour éclairer ou pour tirer d'embarras le gouverneur G. de Rive. Mais la mention qu'elle fait du rapport de l'ancien avoyer Nägely, comme d'une chose à lui connue (rapport que je regrette de n'avoir pas retrouvé), autorise à supposer que ce seigneur avait été depuis peu à Neuchâtel et, après avoir pris une connaissance exacte de l'état des choses, en avait conféré avec le gouverneur, et peut-être lui avait inspiré des dispositions plus favorables. Quoi qu'il en soit, dès ce moment G. de Rive devint plus abordable, et quand, le lendemain, des délégués de la classe se rendirent auprès de lui pour insister de nouveau sur le prompt accomplissement de sa précédente promesse, il leur donna l'assurance qu'il allait se mettre à l'œuvre et qu'il n'attendait plus que l'arrivée du châtelain Baillods (²), pour consulter avec lui sur le meilleur moyen de l'exécuter.

Enfin le jour si impatiemment attendu arriva. Ce fut le dimanche 14 novembre que le gouverneur choisit pour exécuter son dessein ; mais il eut la malencontreuse idée de faire la chose comme en secret, avec le moins de bruit et de cérémonial possible, sans doute dans un but louable, afin de ne pas froisser trop profondément les sentiments de ceux qui restaient attachés à l'ancienne croyance, mais aussi oubliant trop de tenir compte de la faiblesse ou de la lâcheté naturelle du cœur de l'homme, qui a besoin, dans les moments décisifs, d'être soutenu, sinon entraîné, par l'exemple d'une résolution ferme et d'une attitude énergique, tandis qu'il se laisse facilement décourager par la vue de la timidité ou de l'apparente impuissance de ceux de qui il attend secours et direction. George de Rive ne dit mot de son projet, ni aux magistrats de Neuchâtel ni aux pasteurs. Il se borna à en informer le châtelain du Landeron, Pierre Vallier, catholique zélé ; puis, il invita le pasteur de Boudry, *Thomas Barbarin*, à l'accompagner ;

(¹) Arch. de Berne. Welsch. Missivenbuch, C.

(²) Claude Baillod, conseiller d'Etat et châtelain du Val-de-Travers.

et seul avec lui, sans aucune assistance, il se rendit à Cressier, le dimanche matin, pour l'y installer dans la charge de pasteur.

L'antique église paroissiale de Cressier, dédiée à saint Martin, est située au haut d'une colline rocheuse, à quinze minutes à l'ouest du village, et à une égale distance du village de Cornaux (1). Tout autour était le cimetière. Un chemin assez rapide y conduisait depuis Cressier, longeant le cimetière du côté du nord, et redescendait à Cornaux, de l'autre côté de la colline. C'est là que se rendirent le gouverneur G. de Rive et son compagnon, le pasteur Barbarin. D'après la convention faite entre le gouverneur et le châtelain Vallier, l'installation du pasteur devait avoir lieu dans le cimetière, et non dans le temple. A leur arrivée, on leur fit bon accueil. Puis le gouverneur, laissant son compagnon dans le cimetière, entra dans le temple où é'ait assemblé le conseil de la commune. Que se passa-t-il dans le temple? Quelles paroles le gouverneur y adressa-t-il au conseil? Je l'ignore. Au bout de quelques instants, tous sortent en tumulte, proférant des injures et des menaces, disant au gouverneur qu'« il outrepasse son serment » ; puis passant des injures aux voies de fait, quelques-uns, à la tête desquels est le gouverneur de commune, Jean Girard, saisissent G. de Rive et le ministre et les poussent hors du cimetière « avec grosses parolles et menaces », dit le rapport, et c'est de là, sur la route, que Barbarin put enfin adresser des paroles évangéliques à ce peuple assez mal préparé à l'écouter, et dans lequel les partisans de l'Evangile n'ont pas le courage de se déclarer ouvertement en sa faveur. Son discours terminé, le ministre s'attendait à être officiellement installé dans sa charge par le gouverneur, mais celui-ci, dominé par la crainte, l'engage à s'éloigner avec lui. Barbarin insiste et veut rester à son poste ; mais le gouverneur refuse absolument et finit par le décider à le suivre, et tous les deux ils reprennent tristement le chemin de Neuchâtel. Pour consoler son compagnon irrité, G. de Rive lui promet de revenir le dimanche suivant, et d'accomplir alors l'acte officiel qu'il réclame.

Informé de ce qui s'est passé, MM. de Soleure s'empressent d'envoyer des ambassadeurs qui arrivent à Neuchâtel le vendredi suivant (19 nov.) et ont avec le gouverneur une longue conférence dont nous ignorons les détails. Le lendemain, après leur départ, des députés de la classe se rendent auprès de ce dernier, afin de savoir ce qu'il avait conclu avec eux. Après de grands éloges donnés aux ambassadeurs, le gouverneur annonce aux pasteurs qu'il leur a accordé qu'il n'y eût point de prédication à Cressier le prochain dimanche, et qu'ils reviendront le mercredi suivant apporter la réponse de leurs supérieurs. Là dessus, les pasteurs insistent, et F. Barbarin en particulier, pour qu'il lui soit permis de se rendre à son poste et de répondre aux pressantes invitations que lui adressent « les brebis fidèles » de Cressier. Mais à toutes leurs prières, appuyées de plusieurs raisons, le gouverneur oppose un refus absolu ; cette fois, il se montre d'une fermeté inébranlable : il a promis, dit-il, il veut tenir sa promesse.

(1) Elle est devenue la propriété de M. Léo Jeanjaquet.

Il fallut donc se résoudre à attendre au mercredi suivant [1]. Mais le mercredi arriva, et d'ambassadeurs point.... Et le gouverneur était parti pour Fribourg !...

A son retour, les délégués de la classe s'empressèrent de lui demander audience, et, lui rappelant qu'il n'avait promis à ceux de Soleure d'interrompre le culte qu'un dimanche, ils insistèrent pour que la prédication eût lieu le dimanche suivant. Mais lui, leur adressant «des paroles plus rudes qu'il n'avait jamais fait», repoussa leur demande en leur disant avec impatience : « Cela ne vous attouche de rien ; vous n'en avez affaire ; c'est à moi ! » Alors les pasteurs lui dirent que, s'il n'avait pas d'autre réponse à leur faire, ils s'adresseraient à ceux qui étaient toujours leur refuge, et ils lui désignèrent l'un d'entre eux qui était prêt à partir pour Berne. Mais, de plus en plus impatienté, il leur répondit : « Allez là où vous voudrez ! » — A cette réponse peu gracieuse, les pasteurs se retirèrent, et leur délégué se mit en route pour aller solliciter l'assistance de MM. de Berne.

Cependant le gouverneur ne tarda pas à se raviser. Tandis que le délégué de la classe était à Berne, G. de Rive se décida à retourner à Cressier, dans le but d'y installer définitivement le pasteur Barbarin, mais toujours sans prendre avec lui aucun autre personnage que ce ministre seul, de sorte que s'il ne s'était pas trouvé, par hasard, un certain nombre d'étrangers dans le village, il n'eût pas fait plus d'avance que la première fois, et même il est probable que le ministre n'aurait pas pu prêcher, car, à son arrivée, des hommes de Cressier se mirent à sonner la cloche d'alarme, et plusieurs habitants du village accoururent, armés de hallebardes et d'épées, pour lui résister. Une autre difficulté se présenta lorsque le gouverneur ordonna qu'on ouvrît le temple, ou du moins qu'on lui en remît les clefs. Personne ne voulut obéir à son ordre. Et il se tint là longtemps, attendant, demandant sans succès, et disant : « Que ferons-nous ? Nous n'avons point de hache».... Enfin le ministre et d'autres assistants l'engagèrent à faire enlever la serrure : il le fit, mais alors les injures et les malédictions recommencèrent à pleuvoir sur lui. «Vous nous faites violence,» lui criaient les uns. «Puisse-t-il se rompre les bras ! » vociféraient les autres. Mais le gouverneur ne tenait pas compte de tous ces propos ; il laissait dire et gardait le silence. Enfin, lorsque la tempête se fut un peu calmée, il décida qu'on n'entrerait pas dans le temple et qu'on ne sonnerait pas les cloches, et Barbarin dut prêcher devant la porte du temple, contrairement à la promesse que le gouverneur lui avait faite.

A l'issue du service, le gouverneur s'étant rendu dans l'assemblée du conseil de la paroisse, sans doute pour règler la position du pasteur dans l'église, le lieutenant du Landeron parlant au nom de tous, lui dit qu'il leur semblait qu'il agissait contre son serment. Alors le gouverneur fit publier dans le village « que nul

[1] Toutefois ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à contenir le peuple de la ville et des villages voisins, le dimanche suivant. Indignés « des outrages faits à Dieu et à la Seigneurie », et voyant que le prêtre continuait librement son service, et que même il avait célébré sans obstacle deux mariages, des bourgeois en grand nombre voulaient se rendre à Cressier pour y faire prêcher le ministre.

« n'eût à faire outrage au ministre ni aux siens, de fait ni de parole, sous peine « de confiscation de corps et de biens ; » mais en même temps il déclara qu'il ne voulait point contraindre leurs consciences, et qu'on ne toucherait point aux objets qui étaient dans leur temple. Par conséquent, malgré sa précédente déclaration, il ne leur interdit ni la messe, ni aucun acte du culte catholique. A quoi le châtelain Vallier répondit qu'il réservait sa conscience.

Au moment où le gouverneur se disposait à partir, le ministre qui l'accompagnait vit venir de leur côté le curé de Cressier, cachant une longue épée sous sa robe, et en avertit le gouverneur. Celui-ci, se retournant, apostropha le prêtre et lui ordonna « de vider le pays pour quelque temps, jusqu'à ce qu'on le rappelât. » Puis il se mit en route, accompagné des insultes de plusieurs, qui lui criaient : « Ganot ! (1) le diable te rompe le col et t'emporte ! » et autres propos du même genre.

*(A suivre.)*

---

# COMPLIMENT DE COMMUNAUTÉ

**fait à Cornaux l'an 1821 (2).**

---

Monsieur le Président et Messieurs les Gouverneurs Notables et Communiers de cette honorable Communauté.

Cette nouvelle année que Dieu par sa grâce vient de nous faire commencer, tout en excitant ma reconnaissance sur ce bienfait signalé, ne m'impose pas moins l'obligation de venir en ce jour solennel vous présenter l'hommage très-sincère de mes bénédictions ; veuille l'Etre infini à mon ardente prière, constamment diriger les délibérations de cette corporation en inclinant ses dignes membres à un effet si avantageux

(1) Huguenot (?).

(2) Nous conservons le titre que l'auteur a mis en tête de son manuscrit.

à sa constante prospérité et au bonheur parfait des siens, et pour en affermir une jouissance continuelle autant précieuse qu'innapréciable.

De cet heureux résultat que m'assure un espoir fondé et la ferveur de mes prières à la bonté Divine, me conduit à les lui réitérer, pour qu'elle daigne à mon intercession pendant le cours de cette année, et nombre d'autres, jusqu'à l'âge le plus reculé, bénir vos personnes, vos familles et vos biens, et ainsi vous faire couler des jours salutaires et heureux à l'ombre de ces auspices bienfaisantes.

C'est de même principe bienveillant, que nous avons le bonheur de jouir sous la Domination bienfaisante de l'Auguste maison de Brandebourg. Que ce motif puissant en bienfaits, donne un vaste champ à nos bénédictions, pour la félicité de sa Majesté **Frédéric-Guillaume Trois,** pour l'affermissement de son Trône glorieux et la constante prospérité de son Illustre dynastie, que mes souhaits à cet égard soient accomplis.

Que notre Sainte Religion, à la faveur des grâces signalées du Ciel, soit à jamais conservée au milieu de nous. Que Dieu par son intervention toute puissante, daigne bénir de la mesure la plus abondante ceux qui en sont les interprêtes, et par cela ranimer le zèle de chacun de nous, d'où découlera notre félicité temporelle et spirituelle.

Messieurs, permettez que je dise dans votre honorable assemblée, que la vie s'écoule comme à travers l'ouverture imperceptible d'un vase percé; *on se trouve au bout de sa carrière sans avoir fait attention au* nombre d'années qui la composent. Le terme fixé pour notre séjour terrestre et la manière à laquelle nous serons privé de cette vie temporelle, n'est connu que de Dieu seul; aussi devons nous implorer continuellement par des prières ardentes le secours du Ciel, lorqu'il nous fait la grâce à nous ses créatures, de recommencer de nouvelles années. Ah! veuille l'être adorable, vous enrichir de plus en plus de ses plus précieuses bénédictions, continuer à vous remplir des estimables Dons du St-Esprit, pour l'édification Chrétienne, et vous accorder le comble de tous vos désirs. Ces souhaits que je fais sans cesse en instruisant vos chers enfans confiés à mes soins, sont redoublés dans ce premier jour de l'an qui nous fait voir avec quelle rapidité nos années s'écoulent.

En ayant l'honneur de venir vous présenter, Messieurs, l'expression, l'assurance de mes vœux très-fervens, de mes souhaits bien sincères, à vous féliciter de tout mon cœur sur cette nouvelle année, en implorant sur vous les bénédictions temporelles et spirituelles du Tout-puissant, à l'effet de voir prospérer ce respectable Corps de Communauté, chacune de vos familles et que pendant cette année et celle qu'il plaira à Dieu

d'y ajouter, qu'il daigne affermir votre santé, bénir toutes vos entreprises, et que vous éprouviez tout ce que la vie a de plus agréable, de plus satisfaisant et de plus heureux.

Il seroit superflu, Messieurs, d'insister plus longtemps à vous dire combien mon inclination est entière, et mon dévouement sans réserve à exercer dignement la vocation dont vous m'avez honoré. Dieu veuille répandre sa grâce et son esprit sur les enfans de ce lieu, bénir et rendre efficace les instructions qu'ils reçoivent, puissé-je à cet égard voir fleurir mes efforts par leurs progrès; avec l'intervention des pères et des mères qui les ont confié à mes soins; sans le secours desquels mon travail serait infructueux ou très-imparfait; pour cet effet employons-y notre temps, afin qu'à l'avenir vos enfans deviennent l'objet de votre contentement en ce monde et votre couronne dans le Ciel.

O que je m'estimerai heureux, si un jour avec mes élèves, et vous pères et mères qui avez des enfans, nous puissions nous féliciter d'avoir été les organes d'une postérité qui brille comme un flambeau au milieu de la génération. Encore plus heureux, et mille fois plus heureux, si un jour avec nous, pères et mères, je puisse dire en toute assurance : nous voici Seigneur avec les enfans que tu nous a donné, pour continuer à faire la Volonté Sainte. C'est là les vœux très-sincères qui partent du fond de mon cœur.

Daigne le souverain arbitre de nos destinées, exaucer mes prières et être propice à mes vœux. Ainsi soit-il.

NB. A la suite d'un compliment à peu près semblable, préparé pour 1834, l'auteur ajoute en note : « La cause que je n'ai pas été en Commune dire ce compliment, c'est l'incendie qui a eu lieu samedi 4e de 1834, mais ces MM. m'ont également accordé comme de coutume 3 écuneufs. »

*(Communiqué par A. Hy).*

# NOTE SUR P. JAQUET-DROZ

On connaît l'aventure arrivée à Pierre Jaquet-Droz, le grand mécanicien et inventeur d'automates, lorsque, présenté au roi d'Espagne Ferdinand VI, il fit jouer des pièces de son invention. Les courtisans s'enfuirent épouvantés et crurent à l'intervention de puissances occultes. Jaquet-Droz, craignant de passer pour sorcier et d'être traité comme tel par l'Inquisition, pria le roi de faire appeler le grand inquisiteur et devant lui il démontra ses automates et en expliqua tout l'ingénieux mécanisme. On fut convaincu.

La biographie neuchâteloise dit que c'est Milord Maréchal, gouverneur de Neuchâtel, qui avait engagé Jaquet-Droz à entreprendre ce voyage, pour lequel il lui procura toutes les facilités possibles et qui eut lieu vers le milieu du siècle passé.

Nous pouvons indiquer l'époque exacte de ce voyage, que nous trouvons dans le certificat original sur parchemin qui fut délivré à l'artiste. En voici le contenu :

« L'an mil sept cens cinquante huict et le septième mars, en justice te-
» nue à la Chaux-de-Fonds, dans le comté de Neuchâtel et Valangin en
» Suisse. Sous la présidence de Monsieur Mathey maire de la dite Chaux-
» de-Fonds, les sieurs A.-Louis Sandoz justicier et Pierre Jaquet-Droz
» son gendre, juge en renfort en la dite Justice, ont représenté qu'étant
» appellés en Espagne, pour se présenter en Cour; ils prioient Monsieur
» le Maire et Mrs de la Justice de leur en accorder l'agrement, avec un
» certificat de leurs mœurs et conduite. Pour cet effet, Monsieur le
» Maire, déclare en son particulier qu'il accorde, aux dits sieurs Sandoz
» et Jaquet-Droz, qu'ils puissent s'absenter et quitter les fonctions de
» leurs charges, pour autant de tems, que ce voyage pourra l'exiger, et
» qu'ils pourront les reprendre à leur retour; il déclare en outre, avec
» Mrs de la Justice après nommés, qu'ils ont eu lieu de remarquer aux
» d. sieurs Sandoz et Jaquet-Droz, toute la droiture et l'exactitude, que
» le deu de leurs emplois exigeoit, qu'ils s'en sont acquittés avec

» applaudissement, par la fidélité et le discernement que telles fonctions » pouvoient demander et requérir. Qu'au surplus, quant à leurs mœurs, » elles ont été telles, qu'ils se sont constamment comportés en hommes » d'honneur, et qu'ils se sont conciliés, par ce moïen l'affection et les » égards d'un chacun, sans avoir rien appris qui y fut contraire. Tel est » le témoignage sincere, que rendent auxdits sieurs Sandoz et Jaquet-» Droz, les sieurs Justiciers de la d. Chaux, qui sont au nombre de cinq » et des sieurs Juges en Renfort au nombre de neuf. A quoi Monsieur le » Maire ajouté ses Recommandations très particulières, pour qu'il plaise » à tous Seigneurs, Gouverneurs, Magîstrats, Officiers et tous ceux par » devant qui, les d. sieurs Sandoz et Jaquet-Droz paroitront, de vouloir » leur accorder les secours, aides, conseils, d'assistances, dont ils pour-» ront avoir de besoin, sous offre de rendre le réciproque en pareils cas. » En témoin de quoi, il a ici fait mettre le seau de ses armes, et l'a si-» gnée de sa main et fait contresigner, par le Greffier de la dite Chaux-» de-Fonds, le d. jour septième Mars, mil sept cens cinquante huict.

» (Signé) A. MATHEY.

» (Signé) D. SANDOZ. »

*Communiqué par M. Ed. Perrochet.*

# MISCELLANÉES

**Mémoyres de plussieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuits l'an 1614.**

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1880, page 270.)

En Janvier 1624 il fist un grandissime froid, qui dura jusques sur la fin du mois de Fevrier, et fist un dur et froid yver, tellement que les lacs et rivières gelèrent. Le lac de Morat et celui de Bienne furent tellement gelés le long des mois de Janvier et Février, que gens et bestes, chars et chevaux marchèrent par dessus, comme si ce fust esté sur terre ferme, et la nège avoit print pied sur la glace desdits lacs et vous voyés des chemins de chasque village à l'opposite l'un de l'autre, et y

avoit un chemin depuis la Bonneville jusques à Bienne sur le lac, que gens, chariots y alloient comme sur terre. Le lac de Neufchastel gela comme un bon coup de canon avant et les enfans alloient dessus jusques au port de Collombier. L'on avoit grand peur que les froments ne se perdissent, occasion de la quantité de nège qu'il tomba.

L'on fust au bon pays trois mois sans voir le terrein, mais par le voulloir du bon Dieu, l'on eut encor une bonne année de graines. Il se perdit quelques froments par les Vaux en des lieux froids.

Le sixième Juillet 1623, il plust à Dieu retirer à sa part feu Monsieur le Gouverneur Jacob Wallier; mon père étoit bien veu auprès de lui, et avoit serment d'advoyer pour ses biens; et ayant mon père esté requits de l'aller voir, allât à Solleure, où il mourut ledit an. Le s^r^ Jonas Hory, maire de Neufchastel, le s^r^ Jehan Mouchet thrésorier, et Jonas Pierre Chambrier, y allèrent à basteau, mais il estoit déjà mort quand ils y arrivèrent.

Le 17 Avril 1624 mon frère Jonas Chailliet est parti pour aller en France, et l'estant allé accompagné jusques aux Verrières, le cousin Jonas Lardy estant venu avec moi l'accompagner, sans autre délibération s'en allât en France avec lui. Dieu les conduise. Amen!

Et le lendemain estant de retour à Travers, me trouvai justement aux nopces de ma cousine Sara, fille de mon oncle Cosme Dubois maire de Travers, qui espousa le Sieur Samuel Jeanneret. Dieu les veuille begnir. J'y trouvai mon père et mon beaufrère de Bienne.

Sur la fin du mois d'Avril 1624, je menay mon frère David demeurer à Basle chez Mons. le Capitaine Ecguenstein. Le Cousin David Fornachon y vint avec nous mener son filz Jehan.

Je futs brevart la dite année avec Jean Pierre Chambrier, le Cousin Daniel Junod, Claudy Fornachon, Michel filz de Gulliaume Rossel, Michel Perrochet. Nous fismes nostre despence chez Claudy Fornachon; je lui payai vingt trois Livres pour ma part du reste que lui redevasmes après le vin que l'on nous baillât.

Le 26^e^ octobre 1624 il est sorti une Compagnie de deux centz hommes de ce Comté, pour aller au Pays des Grysons pour le service et solde du Roi de France au Régiment de Berne, soubs le Coronel de Diesbach ancien Baillif d'Yverdon, et fust Cap. de la dite Compagnie, M. le Capitaine Jehan Clerc de Guy Maire de Vallangin, Claude son frère, lieutenant, Imer Guy son cousin, enseigne.

Mon frère Louis Chailliet s'en alla en la dite Compagnie, pour soldat,

avec le Cousin Jehan ffeu Philibert Lardy, le Cousin Jonas Robert, et plusieurs autres de ce village.

Il passa par ici un régiment de cavallerie Françoise qui alloit aux dits Grysons, et d'autres Compagnies du Mareschal d'Araucourt. L'infanterie passa par delà du Lac par Morat. L'on croyoist que Son Altesse seroit général de l'armée que le Roi envoyoit aux dits Grysons et son train mesme desja tout prest, mais le Marquis de Cœuvres qui ne debvoit estre que Lieutenant de Son Altesse, en fust Général. C'estoit une fort belle cavallerie.

L'on ne sait bonnement le sujet pourquoi Son Altesse n'alla pas aux dits Grysons.

La première Compagnie de Carrabins passa le 26e Octobre 1624, Capitaine M. de Certon filz du Mareschal d'Araucourt, coucha à Neufchastel; toutes les Compagnies furent receues sur les bornes à Vaumarcus par les Srs Jonas Hory, maire de Neufchastel, et Jehan Mouchet thrésorier, et les menoyent toujours jusques au pont de Thielle, ordonnés de la Seigneurie.

Le 27e fust la Compagnie de Chevaux Legers du Mareschal d'Araucourt conduite par le Viconte de Verneuil son filz.

Item la Compagnie de Chevaux Legers du Baron de Thiangère.

Le 28e fust la Compagnie de Chevaux Legers de Monsieur de Bouchavanes, Collonel d'un Régiment de Cavallerie.

Le 29e La Compagnie de Chevaux Legers du Chevallier de Ballagny.

Le jour après la Compagnie du Baron de Challenocy, estant porté dedant une listière, mallade de fièvre.

Le jour après fust la Compagnie de Carrabins des gardes du Marquits de Cœuvres Lieutenant Général de l'armée pour le Roi, aux dits Grysons.

Et par touts les Villages du Comté l'on faisoit la garde, et la nuit et le jour par où lesdites Compagnies passoient, et venoient touts les jours vingt cinq ou trente de Corcelles et Cormondresche, ici Auvernier, par commandement de la Seigneurie pour faire comme forme de bien venus; tellement que le jour que la Compagnie du chevallier de Ballagny passa, estant icelle passée, n'y ayant plus à passer que quelques chevaux de bagage et laquais, il arriva que Claudy Purry de Cormondresche et Louys Junod de Corcelles tirèrent ensemble, blessèrent une haquenée, appartenant audit chevallier de Ballagny, laquelle un jour après mourut, et le laquais qui estoit dessus n'eust point de mal; peu s'en fallut qu'il n'y eust bien du bruit, l'on ostat les armes audit Junod, mais Purry nioit

que ce lui fut et se retira promptement à Cormondresche et falleut promptement mander au S^r mayre George Mouchet, pour accorder avec ledit S^r de Ballagny, qui accordast moyennant qu'on punit exemplairement les coupables, et lui fut le cheval payé par les dits Sieurs Mouchet et les dits Purry et Junod furent poursuivis par la Seigneurie, et fust verifié comme c'etoit eux qui avoient fait le coup, il leur en cousta gros, avec estre chascun trois jours et trois nuits en prison.

Le 21^e Décembre 1624 fust fait jeune public partout le Comté, Genêve et touts les Cantons de la Religion, pareil jour auquel les enfans d'Israël jeunèrent.

La dite année 1624 fust fort abondante en toutes sortes de biens, et fust un beau esté, et sec, et chaud. La vente du vin fuste faite à septante cinq Livres le muictz. L'émine de froment valloit quatre Livres, l'orge, dix batz. L'avoine six batz.

Le 22^e Février 1625. Le jour S^t Pierre, plusieurs asseurent la terre avoir tremblé, un mardi, environ les dix heures du jour. Le Seigneur Dieu nous veuille amender. Amen.

Il nêgea fort au mois d'Avril 1625, le 13^e et 14^e que les arbres étoient en fleurs; me souvient comme les arbres étoient fort chargés de nêge, que d'aulcungs leur secouerent la nêge, entr'autre le cousin David Fornachon secoua ses pruniers, et voullant aussi secouer les nostres, mon père ne voullut pas, et ceux qui les secouèrent, soit pruniers ou autres n'eurent point de fruitz, et ceux qui ne les secouèrent pas en eurent en grande quantité.

Le 15^e Mai 1625. Il negea de rechef que l'on commençoit à ébourgeonner et dura la nêge trois jours et le vent de bise courut, mais non pas trop fort, et faisoit froid, et ne gela point au bas, Dieu loué, mais bien aux Montagnes que les buissons déja verts de feuilliages devinrent touts rouges de la gelée; et tombèrent et seichèrent les feuilles; et les bestes qui étoient déja aux montagnes revinrent en bas; cependant par le voulloir de ce bon Dieu auquel soit rendut tout honneur et gloire, l'on n'aperçut pas que la dite neige apportast aucun nuysance, ni aux vignes, graines ni arbres. Dieu loué.

Le 19^e juin 1625, mon frère Louys Chailliet fust de retour au pays en bon estat et santé, revenant du pays des grysons. Dieu loué.

Au dict moys de Juillet le S^r Capitaine David, filz du S^r Jehan Chambrier de Neufchastel, ayant obtenu une compagnie de deux cents Suisses au régiment du corronel Sozin de Basle, pour le service du Duc de Sa-

voye, et la voulant lever dans ce Comté, en fust au commencement empesché par la Seigneurie au sujet des Srs Guys qui faysoyent recreues pour la leur des Grysons; mais le dit Chambrier print la poste, et allla trouver Son Altesse en France, qui lui en donna la permission, et leva une fort belle compagnie, et alloyent par troupes passer le mont Sainct Bernard: Il y en alla bien seize d'Auvernier. Le Sr François Marval fut son Lieutenant, Joncre Pierre Chambrier devoit estre enseigne, mais son père, et ses parens ne lui voulurent jamais permettre d'aller, et j'estoys aussi en mesme délibération d'aller en la dite compagnie, mais mon père et ma mère n'en voulurent jamais ouyr parler d'aultant qu'ils alloyent en Piedmont, mais si le dit Joncre Pierre fust allé, j'alloys aussi, et Jonas Favargier fut enseigne en la place du dit Joncre Pierre qui n'estoit que forfendre; leur rendez-vous fust à Asti en Piedmond, et peu de jours après leur arrivée, tant du capitaine que des soldats au dit Piedmond, le capitaine mourut, avec la plus grande part des soldats, et s'en revint le dit Marval, avec Favargier, et Abraham Chailliet de la Coudre, fourrier, et quelques soldats. Ceux qui peurent échapper les chemeins revinrent sur la fin d'Octobre, n'y furent pas plus de quatre mois, et de tous ceux d'Auvernier n'en revint que six, Jonas Robert, Daniel Mouchet, Jean Jacques Grandjehan, Jehan Debrot, David Perrein, et Abraham Berthein dit Gaux, tous les autres moururent au dit Piedmond, David ffeu David Chailliet, ministre, y mourut.

Le 28e Juilliet 1625 mon frère Jonas Chaillet fust de retour de France au pays en bonne santé, Dieu loué, que nous fenions à Plamboz.

Le 7e Nouvembre dit an, mon frère Jonas Chailliet du consentement de mon père s'en alla aux Grysons, pour fourrier de la compagnie du Sr Jehan Guy, en la place du Sr François Guy qui estoit revenu au pays, et mon père acheta un cheval, selle, bride, du dit Guy, que mon dit frère mena aux dits Grysons. Dieu le conduise, Amen.

*(A suivre.)*

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

## ALEXANDRE CALAME

### 1810—1864

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1881, p. 5.)

Comme on interrogeait un jour l'artiste sur l'espèce de répugnance qu'il éprouvait à peindre le Mont-Blanc vu de Genève, il répondit : — « Mon sentiment est naturel, vous aurez remarqué que j'évite d'introduire dans mes compositions l'homme et son travail; il me serait difficile de retracer la chaîne des Alpes entre le Voiron et le Salève sans indiquer les quais modernes et les édifices de Genève et de la banlieue, ce n'est pas mon affaire. Je suis le Vieux de la Montagne et je ne sors pas de ma haute retraite. » — « Il en sortit pourtant, dit M. Gaberel de Rossillon, à la sollicitation de M. Théodore Vernes, qui désirait emporter dans son salon de Paris le souvenir du *Mont-Blanc vu de Versoix.* Calame se plaça derrière ce village, dans une pittoresque et solitaire vallée dont on ne soupçonnerait pas l'existence sur notre lambeau de territoire. Les bords civilisés du Léman étaient voilés par de sévères mouvements de terrain. »

« Plus tard, Calame dut représenter cet instant fugitif où, des hauteurs de Genthod et de Pregny, les Alpes roses se reflètent dans le lac immobile et, s'unissant aux teintes dorées de l'automne, font comme une fête de la nature. M^me^ la princesse Marie de Leuchtenberg, qui habitait la campagne du Bocage, voulut emporter à St-Pétersbourg un souvenir de ce site, que l'artiste peignit encore un peu malgré lui. »

Le sentiment dont parlait Calame ne lui est point particulier, les maisons modernes, les quais bien alignés, les rues tracées au tire-ligne mettront toujours en fuite les amis du pittoresque ; le rêve des édiles attriste les peintres ; la régularité, la symétrie, les murs frais et lisses sont anti-

pathiques au pinceau, c'est pour le paysagiste ce que sont le col empesé, la robe neuve et le frac noir, pour le peintre de figures. Cet idéal bourgeois n'entre dans le monde des arts que par la porte dorée des commandes et nous avons dit que Calame n'aimait point à les refuser.

Vers 1845, le talent d'un peintre ne semblait être complet sans un séjour en Italie, et quelques amis ne craignaient pas de répéter cet aphorisme au maître qui avait trouvé sa voie en dehors de la tradition admise. Sans penser que la vue des chefs-d'œuvre de ce pays pût avoir une influence sur son talent, Calame, pour faire comme chacun, prit le chemin de Rome et de Naples. Sa curiosité, il faut le dire, était vivement piquée à l'idée de voir les sites consacrés par l'histoire et rendus si souvent par tant de pinceaux habiles. Malheureusement la saison était mauvaise et la Campanie semblait s'être voilée des brumes du nord; mais ces aspects ont leur charme, et dans le tableau des *Ruines de Pœstum*, ce qui frappe par dessus tout, c'est le ciel orageux et brouillé comme ceux qu'ont peint les maîtres flamands. Cette belle page, reproduite par Calame en lithographie, fait aussi songer aux maîtres anglais; le souvenir de Turner n'est peut-être point étranger à cette œuvre. Ceux qui ont eu l'occasion de voir les nombreuses études du maître, aujourd'hui dispersées dans le monde entier, parlent de motifs rapportés d'Italie; les ruines, les terrains, les rochers, mais surtout les rives de la mer l'impressionnèrent vivement, il en traça quelques esquisses qu'il n'eut pas le temps ou le désir de formuler toutes en tableaux.

C'est après son voyage d'Italie qu'il exécuta ses quatre compositions des *Saisons* qui furent un de ses grands succès populaires. Le sujet était pour beaucoup dans l'engouement qu'elles excitèrent; la foule aime les choses qui s'expliquent nettement; les scènes qu'elle comprend à première vue lui sont plus sympathiques, ou que l'orgueil soit satisfait de deviner l'intention de l'œuvre, ou qu'elle ait paresse à chercher ce qu'elle ne perçoit pas tout d'abord. De tous les thèmes connus, les Saisons ont le privilège de s'exprimer par des caractéristiques facilement appréciables. On explique d'une manière un peu étrange, quoique probable, l'origine de ces toiles. Calame, paraît-il, ne dissimulait pas sa mauvaise humeur devant ces tableaux où des personnages enguirlandés ou enveloppés de draperies expriment, là par des danses, ici par la pantomime d'un corps se serrant dans un manteau, les différentes phases de l'année. — « Ne peut-on pas, disait-il, faire les saisons telles que la nature nous les montre et qui rappellent bien plus les changements dans la vie humaine que tous ces amours et ces nymphes au teint rosé qui,

vraiment, nous font souhaiter d'être délivrés des Grecs et des Romains, ou plutôt l'éloignement de leurs fades copistes. » Cette idée donna naissance aux quatre toiles qui sont aujourd'hui la propriété du Musée de Genève. L'opinion de Calame est certainement exclusive et nous serions tenté d'y voir une boutade de paysagiste pour lequel l'exécution d'une figure fut toujours un problème difficile à résoudre, sinon insoluble. On sait que les sites célébrés par le maître se font remarquer par leur solitude. Quelques-uns, des optimistes, avec la manie de tout poétiser, ont prétendu qu'il éloignait l'homme de ses paysages pour leur laisser toute leur sauvagerie. Nous croirions volontiers à ce parti pris, si absolu qu'il soit, si l'on ne connaissait la difficulté qu'éprouvait Calame à traiter la figure humaine. Un grand nombre de ses paysages eussent pris au contraire un aspect plus caractéristique s'ils eussent été animés par la présence de quelques personnages.

*Le Printemps* est un souvenir d'Italie. Au pied de villas somptueuses, aux terrasses ornées de statues, s'étend une pièce d'eau qu'envahit une riche végétation aquatique ; des buissons en fleurs, des pins parasols encadrent cette scène composée comme un décor de théâtre et dans laquelle on sent l'absence de la nature ; c'est un ensemble fait de morceaux détachés, réunis avec talent, mais pas de manière à donner l'illusion d'un site possible. Des vestiges de fête, des vases sur des tapis de velours s'étalent au bord de l'étang, mais les convives sont partis, ou vont revenir, et c'est là surtout que la solitude ne se justifie pas. Devant cette agglomération d'éléments divers, on songe à la science d'agencement, à la palette, au pinceau habile et sûr, à du talent de mise en scène, mais tout cela ne suffit pas pour charmer. *L'Eté* est un tableau plus saisissant parce qu'il est plus vrai. Un énorme chêne met un coin d'ombre au milieu d'une campagne couverte de blés jaunis et inondée de soleil ; des paysans se reposent sous ce frais abri. C'est la poésie de la moisson sous la lumière incandescente de midi.

A travers les feuillages roussis d'une forêt de hêtres apparaît l'azur d'un lac suisse au moment où le soleil descend à l'horizon. Le touriste qui parcourt les Alpes s'arrête souvent émerveillé à la vue de cette scène ; l'eau aperçue ainsi furtivement derrière les arbres prend une tonalité puissante et un charme de plus. Le peintre a été impressionné à ce spectacle, il l'a rendu avec sentiment. Son *Automne* a un caractère de vérité qui manque à sa toile du *Printemps*.

Nous nous trouvons en pleine nuit avec l'*Hiver*, la neige recouvre les tombes et les vieux arbres d'un cimetière de village ; la lune jette une

pâle clarté sur cette scène désolée; dans le fond brille la lumière d'une lampe dans une chapelle. L'idée d'éclairer le *Printemps* des premiers rayons du jour, de répandre des flots de soleil de midi sur l'*Eté,* de dorer les nuages de l'*Automne* et de faire descendre la nuit sur la scène de l'*Hiver* est des plus heureuses, elle complète ces quatre compositions dont un des mérites est de bien exprimer le sujet.

Sensible aux succès que l'artiste avait obtenus dans les deux premières expositions de Neuchâtel, il continua à y envoyer ses toiles. En 1846, le *Souvenir du bois de Finge en Valais* nous montrait un nouveau côté du talent du maître. Des pins aux branches noueuses et roussies profilent leurs élégants feuillages verts sur un ciel bleu et forment le premier plan de cette toile traitée avec la science facile qu'il possédait à un haut degré. En 1849, il exposait la *Vue prise des versants de l'Albis sur le lac de Zug et la chaîne des glaciers de l'Oberland, du Pilate au Righi.* Ce sujet des plus panoramiques lui avait été demandé par un de nos concitoyens, A. de Meuron de Bahia, qui avait passé quelque temps aux bains de l'Albis et voulait en avoir un souvenir. Calame ne donna pas trop d'extension à cette vue qu'il sut enfermer dans des limites suffisantes. La fine silhouette des montagnes apparaît sur un ciel d'une grande clarté; les rives du lac à l'horizon, les bouquets d'arbres qui croissent sur leurs pentes vertes sont peints avec cette délicatesse que le maître admirait chez les Flamands; l'eau calme et sereine, comme dit le poète, est d'une limpidité rare. Si Calame savait rendre l'apreté de l'Alpe rocheuse, les contrastes que crée la masse d'un sommet neigeux sur un ciel de cobalt et les cascades écumantes parmi les rochers, il pouvait traduire aussi les horizons voilés et les blancheurs nacrées d'un ciel au matin; la vue de l'Albis le prouve éloquemment. Cette belle toile est la propriété de M. Ch. de Chambrier à Neuchâtel.

En 1851, les quatre tableaux des Saisons figuraient à l'exposition de Neuchâtel, ainsi qu'une *Vue du lac des Quatre-Cantons prise des environs de Brunnen.* On y admirait aussi une page remarquable, la *Solitude,* gravure à l'eau forte de grande dimension qui est un des beaux spécimens des œuvres du maître dans ce genre. Le site qu'il représente n'est pas rare chez nous, une mare sommeillant sous des arbres aux troncs élancés; la scène, vue en hauteur, est simple, harmonieuse, sans grands accidents de terrain, sans branches tordues, presque sans accent, mais un sentiment de calme se dégage de cette solitude, véritable oasis pour les cœurs épris de nature et de recueillement. Il est superflu de parler d'habileté à propos de Calame, tout ce qu'il touche est aimable

et facile; il semble se jouer des plus grandes difficultés du paysage, et, qu'il tienne un pinceau ou la pointe de l'aqua-fortiste, il a dans la main une liberté d'allure qui étonne si elle ne charme pas toujours.

Comme s'il eût voulu montrer à ses concitoyens neuchâtelois toutes les phases de son talent, Calame exposa en 1853 un *Souvenir d'Italie*, une *Vue du lac de Genève*, prise des environs de Clarens, effet de matin, avec la dent du Midi dans le fond; les *Bords du lac de Genève* à St-Gingolph. Le peintre des Alpes était aussi celui du Léman, il traduisit en poète les rives que Jean-Jacques, Voltaire et Byron avaient aimées et chantées.

En 1858, il exposait encore à Neuchâtel un *Paysage alpestre*.

En 1855, à la première Exposition universelle de Paris, figurait une belle toile, le *Lac des Quatre-Cantons*. « Cette vue, écrit M. A.-J. Du Pays, est prise dans la branche si profondément encaissée et si pittoresque qui se termine à Fluelen près d'Altorf. Le spectateur a devant lui, à gauche, la célèbre chapelle de Guillaume-Tell, et à droite, la pyramide tronquée de l'Uri-Rothstock, dont les glaciers dominent toute la chaîne des montagnes escarpées, baignant leur pied dans le lac. L'instant choisi par l'artiste est celui d'une belle matinée. Un léger voile de brumes bleuâtres est étendu sur tout le paysage, et, pendant que les plans les plus rapprochés émergent de ces vapeurs matinales, elles s'épaississent, au contraire, dans la direction où le lac s'enfonce, et éteignent complètement les objets lointains. Dans ce tableau de M. Calame, on respire pleinement le calme profond, la sérénité majestueuse, l'infinie grandeur du spectacle. Ce ne sont pas les détails, les accidents alpestres qu'il a voulu mettre sous nos yeux; c'est toute une harmonie recueillie par lui avec une délicieuse émotion dont il a voulu fixer le souvenir et faire passer l'impression dans l'âme du spectateur. Mais cette vaporeuse poésie, cette teinte uniforme et suave ne prenait pas assez le public, sollicité par l'éclat, l'intempérance, le cliquetis, l'excentricité de tant de peintures visant diversement à l'originalité. Peu de toiles de l'Exposition auraient pu être placées près de celle-ci, s'il s'était agi de lui faire un entourage aussi paisible. Il faut regretter qu'à côté de cette œuvre d'un aspect si calme et si doux, M. Calame n'ait pas exposé quelqu'une des scènes terribles que son pinceau a souvent eu occasion de saisir dans les hautes vallées des Alpes, et que son crayon a popularisées. Sous cet aspect il eût été compris par tous; quoiqu'il en soit, nul ne sait comme lui donner le sentiment de la grandeur des proportions du paysage alpestre, et il reste incontestablement le maître en ce genre de peinture. »

Il faut ajouter une chose essentielle à la description de ce site; des blocs de rochers roulés dans le lac et arrondis par les vagues lui font un premier plan des plus heureux, un bateau et quelques figures complètent la scène. Malgré la grandeur de cet ensemble, le public parisien de 1855 ne comprit pas la beauté de cette toile, il ne pouvait croire à un pays bleu, on traita le peintre de rêveur et de maniériste.

Depuis quelques années déjà, la critique tournait le dos à l'homme qu'elle avait encensé, celui qu'on appelait un novateur et un révolté en 1839 était maintenant un réactionnaire, un peintre conventionnel et classique; l'école de Dupré, Corot, Français, Diaz, Troyon et Rousseau arrivait en scène apportant des principes nouveaux, la liberté, et avec elle un amour, un respect plus grand de la vérité. L'étoile du maître, en se maintenant toujours à l'horizon, perdait cependant de son éclat, le succès avait été trop grand pour persister à la même hauteur; n'y avait-il peut-être pas aussi un peu de jalousie à propos des hommages que la France rendait à un artiste étranger? Puis, les gloires trop brillantes ont leur réaction; notre siècle, épris de choses nouvelles, ne peut les demander qu'à des hommes nouveaux, il oublie facilement ses idoles, quand toutefois il ne les brise pas.

M. A.-J. Du Pays écrit encore les lignes suivantes à propos de la peinture alpestre : « Parmi nous, les paysagistes s'en défendent et la nient comme un paradoxe. Dans leur impuissance à la rendre, ils ont pris le parti de la proscrire et de la supprimer. Au lieu d'aller en Suisse, ils se fixent à Barbizon ou à Marlotte. Et le gros du public amateur, race docile au fond, et qui se figure n'aimer que ce qu'on lui sert, non-seulement se passe très bien des paysages alpestres, mais encore a fini par ne plus en vouloir du tout, et il les considère comme choses bonnes à fournir des sujets d'enluminures ou des dessus de tabatières. La mode du paysage de nos jours est à la mare, à la grenouillère, au bouquet d'arbres, tout au plus à la lisière de bois. Tout le vieux monde des anciens paysagistes s'est écroulé; il a disparu, comme l'Atlantide, avec ses nombreux plans de terrain, ses rochers, ses cascades, ses arbres aux formes heureusement balancées, ses troupeaux et ses bergers, ses temples, ses palais et ses chaumières. — Il y avait sans doute besoin de revenir au sentiment plus vif de la nature. Mais la réforme a dépassé le but, et l'on a par trop simplifié non-seulement la composition, mais encore l'exécution. On abusait de l'abondance et de la richesse des matériaux; on abuse aujourd'hui de la pauvreté et de la mesquinerie. On peignait d'une manière trop finie; on peint d'une manière trop lâchée.

« Il ne faut rien proscrire dans l'art, pas plus le simple buisson de la forêt, pas plus la mare au milieu d'une prairie que les pâturages alpestres couronnés de glaciers. Sans doute la lutte avec le géant de l'Helvétie est difficile, et pour être victorieuse, elle doit être opiniâtre.... Les principales difficultés proviennent de la grandeur inusitée des proportions, d'une part, et de l'autre, de la vivacité, de la crudité des teintes avec lesquelles les objets, même éloignés, apparaissent dans la transparence d'un air raréfié. Il faut apprendre à voir, à choisir dans ce chaos gigantesque; il faut savoir recueillir, au milieu de l'immense concert, quelques mélodies intelligibles à tous, ou mieux encore.... quelque harmonie solennelle qui fasse passer dans l'âme du spectateur un retentissement lointain de ses impressions majestueuses et terribles. Quand de pareilles magnificences sont à la portée des paysagistes, je ne puis pour ma part m'expliquer qu'ils les négligent.

« Dans un paysage horizontal ou peu accidenté, c'est la lumière directe qui brille seule, pour ainsi dire; dans le paysage de montagnes, au contraire, elle se multiplie au gré des plans plus ou moins verticaux qui la réfléchissent, et dans ce rejaillissement elle acquiert une intensité que doublent les grandes ombres portées.... Qui n'a pas vu, une fois au moins dans sa vie, les premières lueurs du jour éclairer tout à coup quelque haute cime neigée, puis successivement dorer les aiguilles granitiques élancées vers le ciel et ruisseler sur les flancs abruptes jusqu'au fond des vallées, à mesure que le soleil s'élève; qui n'a pas vu, le soir, les dernières rougeurs du couchant empourprer les neiges éternelles, les ombres bleuâtres et violettes remonter lentement vers elles, les envahir, les éteindre, puis après un temps plus ou moins long de ce premier évanouissement, les pâles névés s'animer encore des reflets du ciel, comme une dernière ondée de sang remonte au visage des mourants; les sommets se recolorer comme s'ils saluaient déjà une nouvelle aurore, mais retomber bientôt, après cette dernière et rapide illumination, dans le froid mortel de la nuit;.... qui n'a pas vu, qui n'a pas suivi les phases diverses de ces phénomènes, ignore ce qu'il y a de plus magique dans les sublimes spectacles que la nature offre à notre admiration. Ces merveilles, nos poètes ont su les décrire; nos paysagistes ne sauraient-ils pas les peindre? »

Ces lignes, est-il nécessaire de le dire, voulaient non-seulement réhabiliter l'Alpe aux yeux des artistes et du public, mais venger un peu Calame du discrédit dans lequel une partie de la critique française tenait le maître. Mais affaire de mode, c'était celle de la mare et du paysage de plaine.

Un autre critique, M. Edmond About, prenait cependant aussi la défense du peintre des Alpes : « Je ne sais, écrivait-il, s'il existe au monde un spectacle plus imposant que le lac des Quatre-Cantons, c'est un paysage d'une grandeur accablante. M. Calame n'en a pas été accablé. Il a senti l'immensité sauvage du sujet, et il l'a rendu avec un rare bonheur. Avec la terre, le ciel et l'eau, il a fait une œuvre imposante et majestueuse. Le public des dimanches, mauvais juge des finesses du métier de peintre, mais guidé par l'instinct du grand et beau, s'arrête complaisamment devant le tableau de M. Calame. » La part que fait le critique au paysagiste est bien sobre,... elle est au moins sympathique. Malgré son éclectisme et sa largeur d'idées, Théophile Gautier n'eut pas un mot d'éloge ou de blâme pour cette belle toile.

Le jury de l'Exposition universelle partageait l'opinion générale du public à l'endroit de Calame, qui n'était point désigné pour une des premières médailles; mais Napoléon III ayant voulu que son peintre officiel, Winterhalter, obtînt une des premières récompenses, le jury en accorda une certaine quantité d'autres de même valeur à quelques artistes parmi lesquels se trouva Calame. — L'empereur acquit cette toile en souvenir du pays qui lui avait donné l'hospitalité; en 1870, lors de la guerre franco-allemande, elle fit partie des objets d'art qu'on s'empressa d'enlever des châteaux impériaux, pour les soustraire à l'ennemi; elle fut ensuite placée au Musée du Luxembourg, mais réclamée par l'empereur, comme sa propriété particulière, elle prit le chemin de Chislehurst.

Cette peinture a conservé sa lumière et sa fraîcheur; à part les quelques rochers de la rive, tout le sujet se trouve à un arrière-plan, dans cette vapeur bleuâtre qui fait le charme des lacs alpestres. Hornung, qui attendait des symphonies de son ami, eut pu dire de celle-ci qu'elle était en bleu mineur, c'est la note dominante, un peu égale, à première vue, mais pleine de variations infinies dans son unité.

Le Français voyageait peu autrefois, heureux si son horizon pouvait lui suffire; mais ignorant les choses des autres pays, il ne se privait pas pour cela du droit et du plaisir de les juger, il avait des opinions faites pour les contrées étrangères; si l'Orient avait conquis ses sympathies, le romantisme lui fit prendre un moment en haine l'Italie, le pays du classique et de l'école de Rome, mais il aima la Grèce de Byron et de Marco-Botzaris; la Suisse, entrevue dans les décors du *Chalet* et de *Guillaume-Tell*, demeurait pour lui un décor d'opéra. Ce parti-pris était de bon ton, il eut été hasardé d'admirer l'alpe et les peintres qui s'en




DRAPEAU DU RÉGIMENT SUISSE DE MEURON.
Service de S. M. Britannique aux Indes
1801-1816.

LITH H FURRER NEUCH.

inspiraient ; Calame, le plus en vue de tous et dont le public parisien avait acclamé les premières œuvres, vit son étoile pâlir et n'exposa plus à Paris.

*(A suivre.)* A. Bachelin.

---

# CHARLES-DANIEL DE MEURON

## ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1881, page 12.)

---

Qu'on nous permette de compléter nos précédents récits de l'histoire du régiment de Meuron en mettant sous les yeux du lecteur quelques pièces qui affirmeront, d'une manière officielle, les faits que nous avons cités.

*Pièce traduite du hollandais :*

« Monsieur le Gouverneur fait savoir au Régiment suisse de Meuron que le colonel propriétaire de ce Régiment l'a fait passer au service de sa Majesté britannique, et qu'il a été décidé, dans le Conseil de police de cette régence, de remercier ce Régiment, de le délier de son serment de fidélité et de l'embarquer pour Tutucoryn.

« Il a de plus été résolu que pas un homme de ce Régiment ne sera reçu au service de la Noble Compagnie des Indes hollandaises, et que le séjour dans cette île ne pourra être accordé qu'à trois ou quatre hommes qui, munis d'un passeport délivré par M. le colonel-commandant et visé par le dit Seigneur gouverneur, recevront une permission à cet effet.

« Colombo, le 16 octobre 1795.

(Signé) J.-G. van Angelbeck. »

Voici venir ensuite une pièce qui relate la conduite du régiment et de son commandant; nous la donnons en entier parce que nous pensons que l'histoire s'écrit surtout avec des documents officiels, et que la tâche du *Musée neuchâtelois* est de les conserver et de les mettre à la portée de tous en les répandant.

---

## LETTRE DE MM. LES OFFICIERS DU RÉGIMENT DE MEURON

### AUX MAGISTRATS DE NEUCHATEL

Messieurs et très Honorables Magistrats,

Le Régiment de Meuron, avoué par Vous au service de la Noble Compagnie des Indes orientales d'Hollande, après avoir été constamment victime du manque de fidélité de cette Compagnie et de ses employés à remplir les engagements contractés par la capitulation, pensait d'être à la veille d'obtenir l'indemnité du passé et l'exactitude pour l'avenir, par le moyen de la Haute Commission envoyée dans l'Inde pour y examiner et règler toutes les affaires. Cet espoir paraissait d'autant mieux fondé que, quoique les réclamations et représentations réitérées du Colonel commandant Monsieur Pierre-Frédérick de Meuron eussent été jusque-là à peu près infructueuses, la manière, en même temps décente et ferme, avec laquelle elles étaient faites, la bonne conduite et le zèle militaire maintenus dans le Régiment par la vigilance et l'exemple de ce chef, avaient non-seulement donné de la considération et de la confiance, procuré des témoignages et des certificats honorables de la part des Gouverneurs, mais les avaient obligés de convenir ouvertement de la justice de ces réclamations et de s'engager à les appuyer auprès de la Haute Commission. La nomination de Monsieur le Gouverneur van de Graaff à la place de Directeur général ne laissait aucun doute sur leur succès. Dans sa traversée de Ceylan à Batavia, il voulut avoir une compagnie du Régiment à son bord, et le cas particulier qu'il faisait de Monsieur le capitaine Samuel Gigaud l'engagea à le demander; celui-ci, par un attachement réciproque, consentit volontairement à l'accompagner, moins comme capitaine que comme ami de ce Directeur, qui lui donna le commandement en chef de toutes les troupes qui se trouvaient sur les quatre vaisseaux armés en guerre qui formaient son escadre.

Toutes ces circonstances devaient naturellement faire présumer qu'il serait fait droit et que la capitulation sortirait enfin son plein effet; mais les lettres consécutives venues de Batavia, après l'arrivée du Directeur-général, firent évanouir ces espérances.

Il est inutile de parler ici de la fermentation et du mécontentement que la cupidité et la dissention entre les membres de la Haute Commission et de la Haute Régence avaient occasionnés dans cette colonie. Il suffit de dire que, sans nier les

droits de réclamations du Régiment, même en les reconnaissant, les chefs de cette Haute Commission refusaient tout redressement.

La surprise d'une réponse si peu attendue fut suivie de la douleur d'apprendre que l'insalubrité du climat avait emporté les trois quarts des hommes du détachement, et entre autres le capitaine, en qui le Régiment perdait un officier de distinction, un camarade dont on s'honorait, et un de ces amis qui se remplacent rarement.

A cette époque, les papiers publics annoncent la révolution de la Hollande, subjuguée par les armées françaises. Le gouvernement de l'île de Ceylan, n'ayant aucun ordre, ni aucune nouvelle officielle depuis plusieurs années, paraît vouloir se tenir en garde et contre les anciens et contre les nouveaux amis de la métropole. Par là, la situation du Régiment devenait extrêmement critique, et sa destruction totale à peu près inévitable ; car, malgré qu'on eût manifestement violé sa capitulation, l'honneur ne lui permettait pas de s'en éloigner dans des circonstances aussi délicates, où le moindre écart eût pu fournir à ses envieux des moyens de répandre du louche et même de ternir sa réputation, surtout tant que les principes du Gouvernement de Ceylan y seraient les mêmes qu'à l'arrivée du Régiment dans cette colonie. Or, ils étaient les mêmes, puisqu'il ne voulait reconnaître que les ordres des Directeurs de la Compagnie des Indes orientales d'Hollande, que l'on continuait à regarder comme seule Souveraine, par l'octroi de LL. H. H. P. P. les Etats-Généraux qui en étaient suzerains.

Le Régiment allait donc combattre pour une Compagnie de laquelle il avait éprouvé toute l'injustice et pour des souverains qui n'existaient plus.

Comme il était évident que les forces de l'île de Ceylan étaient insuffisantes pour résister à l'une ou l'autre des puissances, et ses ressources nulles, il était facile de prévoir qu'elle succomberait, et le sort de ceux de ses défenseurs qui tomberaient entre les mains des vainqueurs présentait un avenir cruel ; puisqu'après avoir combattu pour une puissance idéale, ils ne pouvaient s'attendre à aucun échange, conséquemment demeureraient prisonniers pendant toute une guerre dont on ne pouvait prévoir l'issue, et qu'enfin, à la paix, ceux qui étaient sans fortune chez eux traîneraient le reste de leurs jours dans la plus profonde misère. Telle était la perspective du Régiment, et déjà deux de ses compagnies étaient devenues prisonnières des Anglais par la reddition des forts de Trincomalé et Oostenbourg. Il restait deux compagnies en garnison à Pointe de Galle, et les cinq autres faisant partie de la garnison de Colombo, dont le siège était prévu, se disposaient à y soutenir la réputation du nom suisse, lorsqu'un bâtiment parlementaire anglais y apporta un député du gouvernement de Madras, qui annonça au gouverneur de Ceylan que le Régiment de Meuron passait au service de Sa Majesté Britannique, en vertu d'une capitulation passée avec Monsieur le comte de Meuron, colonel, propriétaire, qui, se trouvant lui-même à la côte de Coromandel, écrivait également à son frère le colonel commandant pour lui donner avis de ce changement.

Pour concevoir l'étonnement que produisit cette nouvelle, il faut être instruit que, dans ce moment-là, le chef des troupes de la Compagnie étant malade, le colonel commandant, Monsieur P.-F. de Meuron, en faisait toutes les fonctions, au grand contentement du Gouverneur, duquel il avait mérité toute la confiance,

et que le lieutenant-colonel et le major (ce dernier nommé Ajudant-Général) étaient membres du Conseil militaire nommé pour aviser aux moyens de défense de la place.

Ces trois chefs comprenaient parfaitement qu'en rompant tous ses engagements, non seulement dans l'Inde, mais encore en Europe, où depuis trois ans elle ne payait plus ses assignations, la Compagnie Hollandaise avait mis le propriétaire en plein droit de retirer son régiment, et qu'il était à l'abri de tout reproche en le transportant au service d'une puissance alliée des Provinces-Unies, et protectrice de S. A. S. le prince d'Orange, stadhouter héréditaire, directeur suprême de la dite Compagnie des Indes, au nom duquel tous les brevets des officiers du régiment étaient expédiés; néanmoins, considérant l'état actuel des affaires qui avaient beaucoup changé dans l'Inde, depuis la signature de cette nouvelle capitulation en Europe, ils jugèrent qu'il convenait de faire précéder la sortie du Régiment de toutes les formalités convenables et propres à le mettre à couvert de tout reproche. En conséquence, le colonel-commandant demanda que le Régiment fût délié du serment de fidélité envers la Noble Compagnie des Indes orientales d'Hollande; ce qui eut lieu le 13 octobre 1795 par acte du Conseil de Régence de Colombo. Alors le corps des officiers se transporta chez M. le Gouverneur, en présence de qui il fut dit au député anglais, Monsieur le Major Agnew, que le Régiment ayant l'honneur de passer au service de Sa Majesté Britannique, les officiers se réservaient de n'être point employés pendant cette guerre contre les colonies de la Noble Compagnie des Indes orientales d'Hollande.

Le colonel-commandant ayant de plus requis un certificat du gouverneur, il lui fut expédié, ainsi qu'un particulier au Major qui l'avait demandé.

Toutes ces mesures ayant préservé le Régiment d'encourir aucun blâme, il s'embarqua honorablement, tambours battant, drapeaux déployés, avec le plus grand ordre, sur des vaisseaux frêtés par le colonel-commandant, qui les transportèrent à Tutukorin, où flottait le pavillon anglais, et où il commença à jouir des fruits de l'activité étonnante de son chef, Monsieur le Général-major, comte de Meuron, qui, par les ressources que lui fournit son génie et par le courage qui lui fait surmonter les obstacles et braver les périls, a fait passer son Régiment de la perspective la plus affligeante à la perspective la plus désirable pour tout bon militaire.

Le corps des officiers, pénétré de reconnaissance pour ce respectable père, a cru ne pouvoir la lui témoigner mieux qu'en demandant à son Colonel-commandant, Monsieur le Brigadier-Général, P.-F. de Meuron, la permission de vous écrire, Messieurs et très-honorables Magistrats, pour vous faire part des sentiments qui l'animent, persuadé qu'en voyant que les soins et les travaux du Général-Major ont tiré vos enfants, vos parents, vos compatriotes du précipice où ils étaient prêts à tomber, vous lui en tiendrez compte en approuvant ses démarches; et, comme il retourne dans le sein de sa patrie, il y trouvera l'accueil que méritent ses bienfaits, lesquels ne se bornent point à tout ce qui tient aux individus qui composent aujourd'hui le Régiment, mais s'étendent sur tous les Neuchâtelois que le goût pour le militaire pourra porter à y entrer, puisque se trouvant actuellement au service d'un monarque, chef d'une nation dont l'énergie

fait l'admiration du monde connu, et dans une armée dont les travaux et les succès ont dès longtemps de très petits intervalles, la jeunesse laborieuse ne peut manquer d'y acquérir les connaissances et l'expérience qui, dans cet Etat, conduisent aux distinctions, à la fortune et à la gloire, dont par la capitulation tous les chemins sont ouverts.

La bonne volonté de tout le corps, la confiance entière que nous sommes fondés à donner à notre Colonel-commandant, nous donnent lieu d'espérer que nous ne diminuerons pas l'opinion que l'on a des Suisses. En joignant à toutes ces considérations l'assurance que nous vous donnons qu'il ne s'est pas trouvé parmi nous un seul partisan des principes qui ont bouleversé l'Europe, qu'au contraire, nous chérissons tous les gouvernements sous lesquels nous avons eu le bonheur de naître, nous croyons, Messieurs et très honorables Magistrats, avoir droit à votre protection à laquelle nous nous recommandons, et qui ne pourra qu'échauffer notre zèle et ajouter, s'il est possible, un degré à l'attachement et à la faveur des vœux que nous faisons pour la prospérité de notre chère patrie, ainsi que pour la précieuse conservation de vos personnes.

C'est dans ces sentiments que nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Messieurs et très honorables Magistrats,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Pondamallé, le 20 juillet 1796.

S.-P. de Meuron-Bullot, Lieut.-Colon.
H.-D. de Meuron, Major.
P. Renaud, Capitaine.
P. Lardy, Cap. des Grenadiers.
Piachaud, Capitaine.
Bernard, Capitaine.
Mayer, Capitaine-Lieutenant.
Charles Grœner, Cap.-Lieutenant.
Donsel, Cap.-Lieutenant.
F.-L. Senn, Cap.-Lieutenant.
Bær, Lieutenant.
de Bergeon, Lieutenant.
Wolff, Lieutenant des Grenadiers.
H. de la Harpe, Lieutenant.
de Montmollin, Lieut. des Grenadiers.
D. Guisant, Lieutenant.
H.-F. Montandon, second Lieutenant.
Alphonse Matthey, » »
Albert Fiwaz, cap. lieut. Grand-juge.
de Meuron-Tribolet, Lieut.-Adjudant.
H. de Meuron d'Orbe, Lieutenant des Chasseurs.

Vellore, le 24 juillet 1796.

de Meuron du Rochat, Capitaine.
Meuron de la Tour, Capitaine.
de Bordes, Cap.-Lieutenant.
Filsjean, Cap.-Lieutenant.
Bugnon, 2e Cap.-Lieutenant.
Lt de Pury, Lieut. Quartier-Maître.
Gradmann, Capit.-Lieutenant.
A.-C. Zweifel, Capitaine.
Droz, Lieutenant.
de Meuron-Bayard, Lieut. et Adjudant.
Merckhel, Sous-Lieutenant.
Paul Gradmann, 2e Sous-Lieutenant.

Nous ne commenterons pas cette pièce, qui explique d'une manière suffisante et précise les raisons qui engagèrent le commandant du régi-

ment à passer du service de la Compagnie des Indes hollandaises au service de sa Majesté britannique.

Les détails suivants ont aussi leur importance. Le régiment avait quatre drapeaux, un drapeau blanc avec le chiffre de la Compagnie des Indes hollandaises, (Voir la planche *Musée neuchâtelois*, septembre 1880.) et trois drapeaux aux couleurs de la famille de Meuron, vert, jaune et noir en quatre champs séparés par une croix avec la devise : TERRA ET MARE — PATRIA ET HONOR, empruntée au Régiment suisse de Karrer où le général avait fait ses premières armes. Lorsque le régiment passa au service anglais, ces drapeaux s'augmentèrent des armes britanniques. *(Voir la planche.)* La compagnie colonelle, celle du lieutenant-colonel et celle du major, avaient chacune un drapeau. Le drapeau blanc et le drapeau de la compagnie colonelle restaient toujours à l'Etat-major, les autres suivaient les compagnies dans les diverses dislocations du régiment.

Les tambours étaient aussi aux couleurs des drapeaux, selon l'usage des autres régiments; ils étaient, comme on disait, à la livrée du colonel. Le régiment avait aussi une musique composée de 14 exécutants.

Les commandements se faisaient en allemand. La mode de l'époque était aux têtes rasées au civil et au militaire. Seuls les régiments de cavalerie portaient la moustache ainsi que les sapeurs. Les soldats du régiment Meuron ne faisaient pas exception; ils portaient la cadenette.

Dans cette période de 1781 au 31 octobre 1795, il y eut 2277 engagements de soldats et sous-officiers; 27 cadets et sous-officiers passèrent lieutenants.

| | |
|---|---|
| Hommes tués, principalement à Trincomalé, | 42 |
| Morts en mer dans diverses traversées | 139 |
| Morts dans les hôpitaux | 329 |
| Total des morts | 510 |
| Réformés et congédiés | 637 |
| Déserteurs | 189 |
| Prisonniers chez l'ennemi | 55 |

Le nombre des officiers fut dans cette période de 53, et parmi ceux-ci 10 officiers et 2 cadets appartenaient à la famille de Meuron. Il y eut en outre 4 chirurgiens.

En 1794, le Gouverneur-général des Colonies, van de Groff, se rendant de Ceylan à Batavia, requit du régiment une compagnie pour lui

servir d'escorte et procéder à son installation dans cette résidence; il choisit à cet effet le capitaine Gigaud, officier distingué dans lequel il avait mis toute sa confiance et qu'il connaissait personnellement. Celui-ci mourut à Batavia ainsi que son lieutenant Vautier au commencement de 1795. Les deux tiers de la compagnie succombèrent aussi et elle fut réduite à 13 hommes commandés par un fourrier parti de Ceylan avec le grade de caporal.

Le colonel C.-D. de Meuron fit déclarer en 1783, par les Etats-Généraux, son régiment comme propriété héréditaire. Ses frères ayant eu des fils, cela l'engagea à cette résolution; mais il n'en obtint pas le résultat qu'il espérait, bien au contraire, il y eut de vives réclamations du corps des officiers et plusieurs d'entre eux, des plus distingués, quittèrent le régiment; le colonel-commandant eut même deux duels à cette occasion.

*(A suivre.)* TH. DE MEURON.

---

# UNE TENTATIVE D'ÉTABLIR UN PASTEUR A CRESSIER

**en 1546.**

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1881, p. 15.)

Cependant le ministre avait été établi, sinon solennellement installé; le châtelain Vallier l'avait reconnu dans sa charge, sur l'ordre que le gouverneur lui en avait donné, et il s'était par là engagé à le protéger contre toute violence; il semblait donc que P. Barbarin pourrait désormais, en procédant avec sagesse et prudence, continuer son œuvre dans la paix au milieu de ceux qui l'avaient demandé et qui paraissaient disposés à l'écouter. Toutefois il n'en fut point ainsi, et lorsque, quelques jours plus tard, Barbarin revint à Cressier pour remplir son ministère, il trouva le temple fermé, une barre de fer en défendait l'entrée, et plusieurs individus se tenaient là, proférant contre le ministre de violentes menaces. Bar-

barin se rendit alors auprès du châtelain du Landeron pour réclamer son assistance ; mais celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait en aucune manière prendre sur lui de le faire prêcher ni le prochain dimanche, ni surtout le mercredi suivant, qui était un grand jour de fête pour l'Eglise catholique, ajoutant que ses voisins lui savaient fort mauvais gré de ce qu'il avait fait jusqu'alors, et qu'il craignait fort que MM. de Soleure ne vinssent en grand nombre et que, pour peu qu'ils encourageassent ceux de Cressier, il ne s'élevât une grande tempête, vu que ceux-ci étaient déjà extrêmement animés.

Sur ces entrefaites, une lettre de MM. de Berne, du samedi 4 décembre, informe le gouverneur de Neuchâtel que les Quatre-Ministraux, conseil et communauté de la ville, se sont plaints de ce qu'il n'a pas tenu la promesse qu'il leur avait faite touchant l'installation du ministre de Cressier, et qu'à cause de cela, en vertu du traité de bourgeoisie, ils ont demandé la fixation d'une *journée,* laquelle a été fixée au jeudi 9 décembre courant à Berne, où la question sera traitée devant le Petit Conseil, en présence des deux parties, et où il est invité à se rendre. Une lettre de même date informe les Quatre-Ministraux de cette décision et leur adresse la même convocation. (1)

Cette invitation ne paraît pas avoir été fort agréable au gouverneur ; toutefois il se disposa à s'y rendre et le 8 décembre, il se mit en route pour Berne. Mais les réflexions qui assaillirent son esprit, chemin faisant, l'amenèrent à changer de résolution, et le décidèrent à s'arrêter à Thielle, d'où il écrivit à MM. de Berne la lettre suivante, dans laquelle il expose les curieux motifs de sa détermination :

« Tres redoubtés magnificques et tres puissans Seigneurs, suyvant les lettres quil vous pleu sambedi dernier me depescher pour me trouver demain devant vostre exellance à l'instance de vous bourgeois de Neufchastel, je neusse failly de comparoistre comme les desputez de vos ditz bourgeois le vous pouvrons à la verité declairer et suis venu jusques en ce lieu deliberez daller rendre mon debvoir comme suis deliberez faire en touttes choses à mon posible. Mays ayent considerez par chemyn comme le chastellain du Landron mescript que vos alliez de Solleure ne faudront a advisé dilligemment au dict faict de Cressier et que je treuve le dict chastellain bien infierme au dict faict, ayt advisé que suyvant la responce que jay faict faire par icelluy chastellain du Landron en mon nom que jatendoys diceulx voz alliez de Solleure plus ample responce au contenu du traicté de comborgeoisie dentre monsieur le Conte de Neufchastel et eulx. Ainssi d'aultre part jay considerer si les dicts de Solleure escripvent on envoye a moy et je ne suis seur le lieu pour promptement respondre quilz vous imputeryons ou panseront chose que nayt. A ceste cause pour oster le suption que en pouroist advenyr aussi pour conforter les infiermes du dict Cressier que de comander au dict chastellain du Landron de bien faire son debvoir comme avoit dimenche commensé et de bien conserver le ministre du dict Cressier, jay advisé de men

(1) Arch. de Berne. Deutsch. Missiv., Z, f° 396, 397.

aller au Landron et aussi a Cressier pour fortyffier tous ceulx que je congnois avoir cueur au bien du dict affaire a veoir et entendre les menées que lon pouroyt faire au dict lieu, contre mon exployt que daultres choses nessesaire. Aussi de ordonner au dict chastellain et a tous ceulx dud. Landron a bien rendre leur devoir. Aussi pour donner a entendre a voz alliez que ne suis allez a vous pour faire le dit fait.

« Tres redoubtez magnificques et puissans Seigneurs, je ne veux pour ce fait ni pour aultre laisser de me trouver par devant vostre exellance quant vous plaira de rechefz me mander. Tant y a que je ne doubte que ne trouviez ici au dict fait plus de mon innosance en mon endroict que me semble plus de temerité en vos dicts bourgeois de me faire appeller, comme vous plaira considerer que sera lendroyt que vous supplie tres humblement me tenir en vos bonnes graces.

« Tres redoubtez magnificques et tres puissans Seigneurs, je prie le Createur vous en donner en bonne prosperité, santé, avec tres bonne et tres longue vie. Escripte en Thielle ce viij[e] decembre 1546.

« Vostre tres humble feal et tres obeissant serviteur

« George de Rive. » [1]

Le gouverneur exprimait-il bien sincèrement, dans cette lettre, le motif qui l'empêchait de se rendre à Berne? Ne savait-il absolument rien de ce qui se préparait à Cressier, et qui s'accomplissait ce jour même? Nous n'avons trouvé aucune pièce qui nous permette de répondre à ces questions; toutefois il nous paraît un peu étrange que, dans la situation où se trouvaient alors les esprits, le gouverneur de Neuchâtel n'ait pas eu le moindre soupçon de l'événement qui se préparait.

Quoi qu'il en soit, tandis que G. de Rive se trouvait à Thielle et y écrivait sa lettre d'excuse, voici ce qui se passait à Cressier, ce mercredi 8 décembre :

C'était la fête de la Conception de la Vierge, que l'Eglise catholique célébrait depuis soixante et dix ans avec d'autant plus de zèle que le pape Sixte IV (1476) y avait attaché beaucoup d'« indulgences ». Malgré les paroles peu rassurantes que le châtelain Vallier lui avait dites quelques jours auparavant, le ministre Barbarin, non sans quelque imprudence peut-être, avait résolu de prêcher ce jour-là. Le matin, de bonne heure, le châtelain envoya secrètement son serviteur auprès de l'hôte chez lequel le ministre était logé, sans doute afin d'apprendre de lui ce que celui-ci comptait faire. Barbarin le vit et lui annonça qu'il comptait prêcher. Puis Barbarin se rendit auprès du châtelain lui-même, pour lui faire connaître son intention et le pria de lui permettre de l'accompagner au temple. Le châtelain approuva son intention de prêcher, mais lui refusa sa demande. Et bientôt après on vit celui-ci se rendre à la messe, accompagné de trois prêtres, au nombre desquels se trouvait, assure-t-on, celui auquel le gouverneur avait

(1) Arch. de Berne. Kirchliche Angelegenheiten.

donné l'ordre, quelques jours auparavant, de vider le pays pour un certain temps, et qui chantèrent « une grande messe de requiem à haulte voix », comme pour narguer le ministre qui les entendait.

Cependant Barbarin n'était plus seul; il avait vu arriver auprès de lui son voisin et ami, le pasteur de Colombier, M^tre Jean Faton, qui, sur le conseil que lui en avaient donné les Quatre-Ministraux, le banneret et les deux maîtres-des-clefs de Neuchâtel, venait réclamer chez un ami une sentence de justice dont la production devait, à leurs yeux, avoir un heureux effet sur l'issue de la journée. Les deux collègues se dirigèrent ensemble vers le temple, où ils trouvèrent le châtelain, avec lequel ils s'entretinrent longuement. Puis, lorsque celui-ci se disposa à les quitter, ils lui dirent qu'il ne faisait pas ce que le gouverneur lui avait commandé, et qu'il avait promis de faire. A quoi il répondit : « Je sais bien ce que Monseigneur le gouverneur m'a écrit, et ce que je lui ai écrit. » Parole qui a fait supposer aux pasteurs ou bien que le châtelain avait refusé d'obéir au gouverneur, ou bien qu'il était d'intelligence avec lui pour les duper. (1)

Au moment où la grand'messe s'achevait, plusieurs individus sortirent du temple, ayant à leur tête un nommé Jean Nolet, cordonnier. Celui-ci, à la vue des deux ministres, se mit à leur crier avec colère : « Méchans gens, que faites-vous ici? Allez-vous-en faire à vos mères! » Et comme personne ne lui répondait mot, tout-à-coup ce furieux dégaîna une longue épée, et fondant sur Jean Faton, il le frappa de coups redoublés, et il l'aurait peut-être tué, si Faton n'eût pris le parti de s'enfuir du côté de Cornaux. Et encore, dans sa fuite, courut-il un nouveau danger de la part d'une troupe d'hommes et de femmes, qui se mirent à le poursuivre, en lui criant : «Attends, attends, cassaroz (2)! nous te aurons! tu passeras par nos mains! » De sorte que, pour leur échapper, il dut redoubler de vitesse, et il arriva à Cornaux à demi-mort, trempé de sueur et jetant du sang par la bouche.

Quant à Th. Barbarin, le danger qu'il courut ne fut pas moindre. Renversé à coups de poing et d'épée par une autre troupe de furieux, à la tête desquels était ce même Jean Girard qui, le 14 novembre, l'avait poussé hors du cimetière, ainsi que le gouverneur, il fut accablé de coups d'épée, et il aurait sans doute succombé sous la rage de ces furieux, s'il n'eût réussi, par un suprême effort, à se relever et à s'enfuir, lui aussi du côté de Cornaux, où il arriva tout brisé et meurtri.

Lorsque la nouvelle de ce double assassinat parvint à Neuchâtel, elle souleva chez tous une profonde indignation. Les bourgeois voulaient prendre les armes

(1) Ce qui prouve bien que le châtelain Vallier était hostile à la réformation, c'est que, ce même jour, quoique ce fût grande fête pour les catholiques, il tint une séance de la justice, à l'issue du culte, et il y fit assister l'hôte chez qui Barbarin était logé, le retenant jusqu'à la fin, pour l'empêcher de prêter secours au ministre, lorsque celui-ci serait attaqué.

(2) Ketzer (?), hérétique.

pour aller venger l'outrage fait à la religion dans la personne de ses ministres. Les Quatre-Ministraux envoyèrent immédiatement un député à Berne pour informer l'avoyer et le conseil de ce qui s'était passé, et pour leur demander leur aide et leur avis. Mais celui qui témoigna la plus violente irritation, ce fut le gouverneur G. de Rive, qui se disposa à déployer une énergie inaccoutumée pour le châtiment des coupables, et qui s'empressa d'en informer MM. de Berne en ces termes :

« Tres redoubtez magnificques et tres puissans Seigneurs, bien que par les sieurs bourgeois de ceste ville estes adverti du grand inconvenient advenu fait aux personnes du ministre que jay institué au lieu de Cressier et du ministre de Collombier, fait par plusieurs habitens dudict Cressier. Oultres touttes deffenses et saulvegarde que jayois mys led. ministre dud. Cressier, chose comme presentement, jay fait entendre à la generale communaulté de ce lieu que je ne doys ny aussi veulx laisser a faire pugniction promptement des malhereux quilz ont perpetrez ledict fait exemplayre a tous aultres. Et pource a present me retire au lieu du Landron pour faire apprehander aux corps lesdicts malhereux transgresseurs et facteurs. Parreillement de faire entierement banny par serment le prestre qui estoit audict Cressier (oultre de regarder de conserver et faire continuer l'institution dudict ministre pour precher levangille audict lieu). Bien que lesdicts bourgois de ceste ville eulx soyent ouffert a me donner conseil faveur et toute leur forces pour pugnir ce grant outraige. Sy nayt je encores pour cella den laisser vous declairé le desplaisir que jay dudict inconvenient comme a ceulx ausquelz de la part de monseigneur et conte jay charge prandre a vous premierement suyvant la comborgeoisie quavez avec mondict seigneur et conte conseil ayde et faveur, que me faict vous prier de la part de mon dict seigneur et conte me voulloir donner ung ambassadeur a ses despens lequel vous plaise incontinant menvoyer au lieu dudict Landron pour me assister de conseil et de faveur pour en present a la desduction dudict fait comme vous plaira plus amplement estre adverty par le sieur Receveur Benoy Chambrier lequel je vous envoye tout expres. En me recommandant toujours tres humblement a vostre bonne grace.

« Tres redoubtez, magnifiques et tres puissans Seigneurs, je prie le Createur vous donner en toutte heureuze prosperité, santé avec tres bonne et tres longue vie. Escript à Neufchastel ce 9e jour decembre anno 1546.

« Vostre tres humble feal el tres hobeyssant serviteur

« George de Rive. » (1)

Le même jour, MM. de Berne avaient adressé au gouverneur une courte lettre, dans laquelle ils lui exprimaient leur regret qu'il ne se fût pas rendu à leur convocation pour ce jour, et ils le priaient instamment de se rendre sans faute à Berne le lendemain soir, pour assister à la conférence qu'ils avaient remise au samedi matin, 11e décembre.

Le même jour encore, ils avaient répondu aux Quatre-Ministraux et Conseil de la ville de Neuchâtel, qu'ils avaient entendu le rapport de leur député, le con-

(1) Arch. de Berne. Kirchliche Angelegenheiten.

seiller Jacques François, sur ce qui s'était passé la veille à Cressier, et que, le gouverneur n'ayant pas comparu à la journée du 9, ils en avaient fixé une autre pour le samedi suivant. Ils les informaient, en outre, qu'ils avaient reçu un député de Soleure qui leur avait fait des plaintes sur les violences exercées précédemment à Cressier, et, en leur exprimant le désir que cette fâcheuse affaire pût être réglée à l'amiable, ils priaient les Quatre-Ministraux et le conseil de s'employer à empêcher toute violence et tout ce qui pourrait entraver un heureux résultat de la conférence du samedi ([1]).

Mais lorsqu'arriva à Berne le Receveur B. Chambrier, porteur de la lettre du gouverneur mentionnée ci-dessus, LL. EE. ne purent s'empêcher de lui exprimer leur mécontentement, qui se montre assez clairement dans la réponse suivante qu'ils lui remirent :

« Nostre salutation etc. Nous avons vostre lettre concernant l'inconvenient qui est advenu es deux ministres de la parolle de Dieu que avès institué pour prescher à Crissier entendue, avec ce que ne doigés ne veuilliés laisser a fere pugnition promptement des malereux que ont perpetré ledict faict, pour exemplaire a tous aultres, désirant sur ce vous envoyer nostre ambassade promptement et sans delay. Sur ce est nostre grant desyr vouloir et requeste par icestes de vostre ditte intension desister, que ne chastigiés personne que ce soit ; car a nous ne semble commode vous envoyer pource a present ambassade que ce soit. Vous priant tres affectueusement vous transpourter en ceste ville comme deja vous avons escript, mectre le cas ce pendant en saisine, le laissant identement acquiescer en bonne paix et meillieure tranquillité quil se pourra faire, et nous ferés tres agréable plaisir. Donné environ myjour ce 10e decembre 1546.

« L'advoyer et conseil de Berne ([2]). »

Qu'était-il donc arrivé, que MM. de Berne, toujours si zélés pour la réformation et naguères encore si désireux de la voir s'établir à Cressier, se montrassent tout à coup si timides et si froids, au moment où le gouverneur de Neuchâtel sortait de son apathie précédente et prenait une résolution énergique? Ce qui suit nous en donnera brièvement l'explication.

Le mercredi matin 8 décembre, c'est-à-dire le même jour où se dressait à Cressier le guet-apens que nous venons de rapporter, un député de Soleure s'était présenté à Berne devant le Conseil souverain, et y avait déposé, de la part de son gouvernement et en vertu du traité de combourgeoisie qui unissait celui-ci avec le Landeron et Cressier, une plainte sur la manière dont le gouverneur de Neuchâtel avait agi à Cressier, lorsqu'il avait voulu y installer un ministre. Il avait rapporté, entre autres : que, trouvant la porte du temple fermée, M. de Prangins avait voulu l'ouvrir de sa propre main ; que le châtelain de Saint-Jean lui avait aidé à faire sauter la serrure avec une hache ; que plusieurs hommes de Cerlier s'é-

([1]) Arch. de Berne. Deutsch. Missiv.. Z. p. 406-409.

([2]) Arch. de Berne. Weltsch. Missiv. Buch. C.

taient joints à eux dans le même but ; — et il avait demandé si le gouverneur avait agi ainsi selon les intentions de MM. de Berne ; ajoutant que MM. de Soleure ont déposé leur plainte devant la Diète, assemblée en ce moment à Baden, en Argovie. A ce récit, MM. de Berne avaient répondu qu'ils désavouaient entièrement la conduite de M. de Prangins et qu'ils étaient prêts à punir ceux qui s'étaient joints à lui pour agir de la sorte, mais aussi qu'ils étaient mécontents de la manière d'agir de MM. de Soleure, qui avaient porté leur plainte devant la Diète, avant de s'adresser à Berne dont le désir aurait été d'arranger l'affaire à l'amiable.

Lorsque le député de Soleure se fut retiré, MM. de Berne s'étaient empressés d'écrire, à onze heures du matin, à leurs députés à la Diète, Peter im Haag et Hans Pastor, une longue lettre au moyen de laquelle ils pussent répondre au député de Soleure, dans le cas où celui-ci viendrait à porter l'affaire devant la Diète. Dans cette lettre, ils leur exposaient en détail tout ce qui venait de leur être rapporté et tout ce qu'ils avaient répondu au gouvernement de Soleure, insistant sur le déplaisir qu'ils ressentaient de la conduite du gouverneur de Neuchâtel, mais aussi sur la peine que leur causait celle de MM. de Soleure envers eux, et proposant de règler par une convention amiable la question de l'église de Cressier, afin de mettre un terme à ces rixes continuelles. Enfin, ils informaient leurs députés que la ville de Neuchâtel s'était aussi adressée à eux pour leur demander leur appui contre la manière d'agir du gouverneur, et qu'ainsi ils étaient intéressés dans cette affaire de la part des deux parties, et que, dans le but de les mettre d'accord, ils les avaient convoquées à une conférence pour le lendemain, 9 décembre [1].

Cette lettre était arrivée à Baden le lendemain matin et avait été remise immédiatement, dans la séance de la Diète, aux députés bernois. Ceux-ci, dans leur réponse à l'avoyer et conseil de Berne, écrite le même jour, vers deux heures de l'après-midi, racontent l'impression que cette lettre produisit. L'avoyer Schlüni, député de Soleure, venait d'exposer toute l'affaire de Cressier, à son point de vue, ce qui avait *fort effrayé* les députés bernois, qui n'en savaient absolument rien. Ceux-ci répondirent de leur mieux, et donnèrent à leurs confédérés les assurances les plus amicales à leur égard. A ce moment arriva la lettre de Berne. Après en avoir pris connaissance, les deux députés, voyant qu'elle confirmait pleinement ce qu'ils venaient de dire, s'empressèrent de la faire lire devant l'assemblée et demandèrent qu'il en fût fait mention au protocole. « Quand « nos confédérés, disent-ils, eurent entendu votre lettre, on se regarda les uns « les autres, nous ne savons pas pourquoi ; puis votre lettre a été approuvée, et « là-dessus les confédérés se levèrent pour aller dîner. » Toutefois, ajoutent-ils, nous ne pouvons savoir ce qui arrivera plus tard ; c'est pourquoi nous voulons faire notre possible et vous rapporter le tout fidèlement [2].

[1] Arch. de Berne. Deutsch. Missiv., Z., p. 400-404.
[2] Arch. de Berne. Kirchl. Angelegenheiten.

On comprend qu'à la réception de cette lettre MM. de Berne ne fussent pas disposés à approuver les mesures violentes que le gouverneur de Neuchâtel leur annonçait vouloir prendre contre ceux de Cressier qui avaient maltraité les ministres deux jours auparavant, et qu'ils se sentissent liés par leur promesse de faire tout pour arranger l'affaire à l'amiable. De là le ton de leur lettre à M. de Prangins, et l'invitation pressante qu'ils lui adressent de se rendre à Berne pour la conférence du lendemain.

Et cependant M. de Prangins ne se rendit pas à Berne pour le 11 décembre, et il fallut que MM. de Berne lui adressassent une nouvelle invitation, et presque une sommation de remplir les obligations que lui imposait le traité de bourgeoisie entre Neuchâtel et Berne, en même temps qu'ils l'informaient de ce qu'ils avaient répondu à Soleure sur le rapport de son député. En revanche, ce jour-là, arrivait à Berne un nouveau député de Soleure, avec la demande formelle que MM. de Berne renonçassent à remplir le rôle de médiateurs entre ses combourgeois et le gouverneur de Neuchâtel. A quoi MM. de Berne répondirent qu'ils ne pouvaient s'y soustraire, vu que le traité de combourgeoisie les autorisait à citer, en cas de litige, les parties devant le Conseil souverain et à prononcer sur la matière, droit qui leur avait été confirmé par lettres et sceaux tant de Soleure que des dix autres cantons confédérés. [1]

Pendant tous ces pourparlers, l'agitation allait croissant au Landeron et à Cressier. Encouragés par Soleure, les catholiques voulaient à tout prix empêcher le retour d'un ministre de l'Evangile parmi eux. De leur côté, les bourgeois de la ville de Neuchâtel, excités peut-être par le gouverneur qui voyait avec colère son œuvre renversée et son autorité méconnue dans cette partie du comté, manifestaient hautement leur intention d'obtenir par la force la réparation de l'outrage fait à Dieu et à la Seigneurie. De part et d'autre les esprits s'échauffaient, la passion les aveuglait,.... on courut aux armes! MM. de Soleure firent marcher neuf cents hommes au secours de leurs combourgeois du Landeron. La guerre civile allait éclater!.... quand, à cette nouvelle, la voix imposante de MM. de Berne se fit entendre et vint subitement arrêter cette ardeur guerrière et empêcher l'effusion du sang. MM. de Berne ordonnèrent une levée de dix mille hommes pour les faire marcher au devant des frères ennemis et les contraindre à faire la paix. Cette résolution énergique atteignit son but. MM. de Soleure rappelèrent prudemment leurs 900 hommes; les Neuchâtelois déposèrent leurs armes, et la question du ministre de Cressier entra dans la voie lente des négociations. Le 22 décembre, des députés de Soleure se présentèrent devant le conseil de Berne, qui leur exprima: ses regrets au sujet du différend qu'ils ont eu avec le gouverneur de Neuchâtel; ses vœux pour qu'il plaise à Dieu de mener l'affaire à bonne fin, et son désir de s'entendre avec Soleure, qui a mal compris la réponse donnée à son délégué précédent, pour arriver de concert à une solution pacifique du différend.

[1] Arch. de Berne, Deutsch. Missiv. Buch. Z., p. 410-414.

Le 23 décembre, Farel écrivant à Calvin, lui dit entre autres : « S'il m'en souvient bien, je t'ai parlé du village de Cressier, qui a un traité de bourgeoisie avec les Soleurois. Le gouverneur y avait établi Barbarin. Deux fois on y a traité le gouverneur avec une grande insolence ; mais une troisième fois, Barbarin y fut traité plus grossièrement encore. L'affaire en était arrivée au point que ceux qui avaient outragé, poussés peut-être par le conseil de ceux qui se croyaient outragés, agirent auprès des leurs d'une telle manière, qu'ils prétendirent avoir un juste motif de guerre. La guerre aurait entraîné presque tout le monde. Mais le Seigneur a retenu les Neuchâtelois de rien tenter par les armes, et les Bernois par leur énergie ont réprimé les efforts pernicieux, de sorte que le différend soit réglé juridiquement et non par les armes. Ici le Seigneur se montre admirable et bon au-delà de tout ce qu'on peut dire, etc. » Et plus loin il ajoute : « Ce que je te disais de Barbarin, qu'il a été mal reçu, est arrivé le jour de la Conception. Le bon Faton, qui y avait été envoyé pour recevoir une lettre, a eu sa part des injures et des coups : au lieu de lettre il en a rapporté tout autre chose, et comme il est d'une santé délicate, on ne sait si ses blessures auront des suites ou même s'il n'en mourra pas. Le gouverneur aura une conférence avec ceux de Soleure, ou plutôt ceux-ci avec le gouverneur, le lundi 10 janvier. Si le gouverneur fait son devoir, tout ira bien. Si au contraire il ne tient pas ses promesses, il se rendra à Berne avec nos députés. Nous avons bon espoir. Prie le Seigneur qu'il nous soit en aide. Les récalcitrants s'efforcent de toutes manières de tout entraîner avec eux. Il est impossible de dire tout le mouvement que Satan se donne dans ce petit village. Que le Seigneur reprenne un si méchant ennemi (¹) ! »

Cette lettre, en confirmant d'une manière générale notre récit précédent, nous apprend, en outre, qu'une conférence devait avoir lieu à Neuchâtel, le 10 janvier 1547, entre des députés de Soleure et le gouverneur de Neuchâtel, pour tâcher de s'entendre sur cette affaire délicate. Cette conférence eut-elle réellement lieu ? Je n'ai absolument rien trouvé, ni aux archives de Berne ni à Neuchâtel, qui pût m'aider à résoudre la question. Je me dis alors que peut-être on trouverait quelque chose là-dessus, comme aussi sur l'issue de l'affaire, dans les archives de l'Etat de Soleure. Mais je ne connaissais dans cette ville personne à qui je pusse librement m'adresser pour faire les recherches nécessaires. D'un autre côté, Monsieur M. de Stürler, chancelier de l'Etat de Berne, avait mis une si grande obligeance à me communiquer tous les documents qui pouvaient m'être utiles, et l'un de ses secrétaires, M. de Sinner, s'était mis si cordialement à ma disposition pour me donner des extraits ou des traductions de pièces en langue allemande que j'aurais eu bien de la peine à déchiffrer, que j'osai concevoir l'espoir de trouver à Soleure un accueil analogue. Je me rendis donc dans cette ville. Malheureusement M. le chancelier d'Etat était en voyage et ne devait rentrer chez lui qu'au bout d'une quinzaine de jours. On me reçut cependant avec beaucoup de courtoisie ; on me fit voir le volume des actes du Conseil, où je trouvai plusieurs articles concernant l'affaire de Cressier précisément à l'époque qui m'intéressait, mais d'une écriture pour moi si indéchiffrable, que je dus renoncer à en extraire quelque chose. On me dit alors : Ecrivez à M. le chancelier, et vous pouvez compter qu'il vous enverra les copies que vous désirez.... Dès mon re-

(¹) Calvini Opera, édit. des professeurs de Strasbourg, T. XII, p. 449, 450.

tour en Hollande, je m'empressai de suivre ce conseil; j'écrivis, et depuis six mois je compte sur la réponse.....

En attendant, dans une requête de la Classe des pasteurs à LL. EE. de Berne, que j'ai lieu de croire du milieu de janvier 1547, et dans laquelle sont rapportés, non sans quelque aigreur contre le gouverneur, la plupart des faits racontés ci-dessus, on lit la conclusion suivante, qui fait pressentir le dénouement qui suivra :

« Or, Messeigneurs Vous scavez comment les choses susdictes avoir esté proposées en la journée que nous eusmes par ensemble devant voz excellences, vous ordonnastes que ledict seigneur gouverneur deans 3 sepmaines deusse poursuivre la cause dudict Crescier avec les seigneurs de Saleurre selon le contenu de la combourgeoisie entre nostre souverain prince et lesdictz seigneurs de Saleurre. Et que si deans ledict terme ledict seigneur gouverneur ne donnoit ordre audict affaire que dessus (ensemble pour le faict du consistoire, hospital et eschole, de quoy fust proparlé entre ledict seigneur gouverneur et nous) presens Monseig^r l'advoyer et autres d'entre vous Messeigneurs, que nous devions retourner par devant voz excellences et que alors mettriez bonne fin auxdictz affaires.

« Sur quoy estans de retour, n'avons cessé par tous honnestes moyens de soliciter ledict seigneur gouverneur à mettre les choses susdictes en effect. Mais pour tous nos effortz, requestes, solicitations et travaulx, n'avons rien peu obtenir de luy, sinon belles parolles et prolongations jusqu'à présent [1]. »

Nous n'avons pas trouvé la réponse de Berne. Mais, dans une lettre du 25 janvier, Farel écrivit à Calvin : « Dans l'affaire de Cressier le gouverneur est indignement joué. Il a agi de telle sorte qu'il semble avoir remis la cause entre les mains du duc de Guise. Celui-ci écrit qu'il fait des vœux pour qu'on abolisse entièrement une religion à laquelle il donne tous les titres sorbonniques et il dit que le gouverneur le propose, et il lui ordonne d'établir un prêtre qui fasse connaître Dieu aux saints et aux saintes pour la guérison des âmes, et en même temps dise la messe : et le gouverneur lui demande d'approuver ce qu'il a fait. C'est ainsi qu'il est joué. On agit de même dans les autres affaires. Prie le Seigneur pour nous [2]. »

De tout cela il résulte : que le gouverneur ne sut pas profiter du moment favorable, lorsque ce moment se présentait; que, lorsqu'il voulut agir, il était trop tard, et il agit avec grande maladresse, en employant la violence ; et qu'enfin, lorsqu'il fut question de négociations, il retomba dans son ancien système d'hésitations et de délais, qui aboutit à renvoyer *à un temps plus opportun*, c'est-à-dire indéfiniment, l'établissement d'un ministre de l'Evangile à Cressier.

Sur la première page du premier volume des Manuels du Conseil d'Etat de Neuchâtel, immédiatement au-dessous du titre du volume, on lit, à la date du 30 avril 1547, les mots suivants :

« Et premier lieu Monseigneur persiste adce que Monseig^r le gouverneur a fait avec le Conseil sur le fait de Cressier jusqu'à maintenant. »

Mars 1880. F.-H. GAGNEBIN, pasteur.

(1) Archives des pasteurs. Recueil d'un grand nombre de documents, etc., Cotté A., n° 34.

(2) Calvini Opera, T. XII, p. 477.






Le Château du Schlossberg (Neuveville)
d'après un relief de M.A.Bietrix.

# LE SCHLOSSBERG

(avec planche)

Vers l'extrémité orientale du lac de Bienne, une colline rocheuse semble s'être détachée à dessein de la montagne pour servir de base à un château, ou plutôt, on a profité d'un accident géologique pour asseoir une forteresse sur cette éminence dont les escarpements servaient de rempart. Depuis longtemps les évêques de Bâle se trouvaient en mauvaises relations avec les comtes de Neuchâtel. L'arrivée d'un de ceux-ci au siège épiscopal de Bâle n'avait fait qu'accroître la mésintelligence entre les deux voisins, lorsqu'enfin un de ces prélats, tout moine qu'il avait été primitivement, devint plus belliqueux que ne l'avaient été ses prédécesseurs et se trouva en guerre avec les comtes de Montbéliard et de Neuchâtel, auxquels il enleva plus d'un fleuron de leur couronne. Il avait pour soutien Rodolphe de Habsbourg qui, simple comte, avait été le pénitent du moine, mais qui, devenu empereur, fit obtenir la crosse et l'épée au fils du maréchal ferrant d'Isny, son confesseur d'autrefois.

Comme le comte de Neuchâtel regrettait la rive gauche du lac de Bienne, où l'évêque avait peu à peu restreint ses droits, il y faisait des retours qui déplaisaient au prélat bâlois. Celui-ci, pour lui en fermer l'accès, fit bâtir, en 1283, une forteresse sur la roche qu'on vient de désigner et il l'appela Schlossberg. C'était en effet la clef des Etats de l'évêque et aussi celle du pays de Neuchâtel, dont les limites arrivaient jusqu'au pied des nouveaux remparts. Ce fut sans doute pour ce motif qu'il chargea l'écusson de ce château d'une crosse et d'une clef, et que plus tard, quand on bâtit une ville fortifiée au pied du manoir, celle-ci prit deux clefs dans son écusson, parce que le château et la ville fermaient doublement le passage entre les montagnes et le lac.

L'évêque de Bâle étant vassal de l'empire d'Allemagne, ne pouvait bâtir un château sans la permission de l'empereur, aussi Pierre Reich de Reichenstein, successeur de Henri d'Isny, fit légaliser la bâtisse du

Schlossberg par le souverain, le 1er septembre 1288, et alors il put achever l'ouvrage commencé par le moine franciscain devenu archevêque de Mayence.

La bâtisse du Schlossberg n'était pas le moyen d'apaiser les querelles des comtes de Neuchâtel et des évêques de Bâle. Ils avaient encore bien d'autres démêlés. Une localité, au Val-de-Ruz, appelée la Bonneville et aussi Villeneuve, quoiqu'elle eût déjà près de deux siècles, était réclamée par les deux rivaux. Le comte Rollin trouva que le meilleur expédient pour terminer la contestation, serait d'en détruire l'objet. Le 29 avril 1301, il surprit la Bonneville, la pilla, y mit le feu et la ruina complètement (1).

L'évêque de Bâle offrit alors un asile aux pauvres gens expulsés par le comte. Il leur permit de s'établir au pied du Schlossberg, qui devait les protéger. Une autre partie de ces malheureux trouva un refuge sous les murs du château de Valangin, dont le seigneur était une des causes de leur désastre. Quelques années plus tard la crosse de Bâle fut confiée à Othon de Grandson, déjà hostile à Neuchâtel et qui le devint encore davantage en sa qualité d'évêque de Bâle. C'est alors qu'il voulut donner plus de consistance au Schlossberg, en bâtissant une ville entre cette forteresse et le lac; mais la mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter son entreprise et celle-ci incomba à son successeur Gérard de Wippens. Sous le prétexte spécieux de loger convenablement ses anciens sujets de la Bonneville, il se prépara à entourer de fortes murailles les cabanes de ces pauvres gens. Il acheta les terres qui auraient pu le gêner, il accumula des matériaux et réunit tout ce qu'il fallait pour une telle entreprise. Il en surveillait lui-même l'exécution, et le 5 juin 1312 il se

(1) Matile, dans son Histoire de la Seigneurie de Valangin, raconte ce fait de la manière suivante:

« Après avoir réclamé des seigneurs de Valangin, mais toujours sans résultat, l'exécution de leurs engagements et s'être convaincu qu'ils n'abandonneraient que par la force leurs rapports de féauté avec l'évêque de Bâle, Rodolphe de Neuchâtel résolut de prendre les armes contre ses vassaux. Il pénètre dans le Val-de-Ruz par Fleurier, se porte sur la Bonneville, où l'on avait jeté bon nombre d'hommes d'armes, l'assiège, la prend d'assaut, le 28 avril 1301, et la fait raser. » (Loc. cit., p. 31).

Chambrier mentionne le fait en disant: « A peine en liberté, Jean et Thierri (co-seigneurs de Valangin) se jetèrent de nouveau dans les bras de l'évêque et lui remirent leurs forteresses de Valangin et de Neuveville, et tout le pays. La guerre recommença, et le 29 avril 1301, le comte Raoul ayant emporté d'assaut Villeneuve, il la détruisit et en dispersa les habitants. » (Histoire de Neuchâtel et Valangin, p. 51).

*(Note de la Rédaction.)*

trouvait au Schlossberg, où il avait amené tant d'argent qu'il fallut une tonne pour le renfermer. (Acte de 1390 rappelant ce fait.)

Le comte de Neuchâtel ne resta pas tranquille spectateur de ces travaux, dont il comprenait le but agressif. Il acheta à son tour de petits fiefs pour restreindre le territoire de l'évêque, il attira à lui la petite noblesse de la contrée, s'appuya sur la protection du comte de Châlons, en l'acceptant comme suzerain, et il opposa ville pour ville à l'évêque de Bâle, en bâtissant le Landeron, sur un terrain qu'il acquit de l'abbaye voisine de St-Jean. Les ouvriers pouvaient presque se hucher d'une de ces villes à l'autre.

Nonobstant divers événements qui troublèrent l'évêché de Bâle, les travaux de la Neuveville ou de la Bonneville, comme on l'appelait aussi, à cause de ses premiers habitants, se continuèrent au point qu'en 1318, la ville fut fermée de murailles, flanquées de bonnes tours, avec fossés et tous les accessoires. Afin d'y attirer une population nombreuse, l'évêque lui donna, le 26 avril de la dite année, les franchises dont jouissait la ville de Bienne, mise elle-même au droit de Bâle, par l'empereur Rodolphe Ier.

Huit ans plus tard, la bâtisse du Landeron, que le comte avait aussi fermée de murailles et de fossés, occasionna une nouvelle guerre avec l'évêque de Bâle. Celui-ci revendiquait de ses hommes ou sujets de la Bonneville établis au Landeron. Il appela à son aide les Bernois, jaloux de la puissance du Neuchâtelois, et même le comte de Kybourg. Ces alliés mirent le siège devant le Landeron, mais le fils du comte de Neuchâtel, qui se trouvait dans la place, fit une sortie et battit complètement les assiégeants. Le premier qui prit la fuite fut l'évêque Gérard de Wippens qui en mourut de chagrin et de dépit, tandis que Berne essuyait une nouvelle défaite devant le Landeron. Il fallut deux fois l'intervention du duc d'Autriche pour régler les différends entre l'évêque et le comte de Neuchâtel, et, dans la dernière, en 1326, il fut stipulé que le Schlossberg serait démoli pour ne plus être un sujet de molester les vassaux de Neuchâtel.

Les franchises de la Neuveville furent encore accrues les années suivantes, au point qu'en 1342, cette ville avait déjà assez d'importance pour que son Magistrat et celui de Bienne traitassent avec le comte de Neuchâtel. Celui-ci promit de les protéger ainsi que ceux qui suivraient leur bannière. Il s'était relâché de la clause qui exigeait la démolition du Schlossberg et ce fut heureux pour l'évêque Jean de Vienne. Ce prélat despote n'ayant pu obtenir des Biennois le désistement à leur com-

bourgeoisie avec Berne, surprit leur ville, le 31 octobre 1367, fit enfermer le magistrat dans le château qui lui appartenait, et laissa piller et incendier la ville par ses gens. Berne accourut au secours de ses combourgeois, délivra les prisonniers, brûla le château et poursuivit l'évêque qui n'eut que le temps de se réfugier au Schlossberg. L'hiver arriva à son aide, et, après quelques jours de siège, les Bernois, qui n'avaient pas de machines de siège, furent obligés de se retirer, tandis que l'évêque opérait aussi sa retraite le 25 novembre pour aller ailleurs se préparer à la guerre. C'est sans preuve que M. Germiquet, dans sa notice sur le Schlossberg, a avancé que les Bernois avaient surpris et incendié cette forteresse. Aucun document, aucune chronique, aucun historien traitant de cette guerre, n'offre la plus légère trace de ce fait. Si les Bernois n'ont pu alors s'emparer de la Neuveville, bâtie en plaine, à plus forte raison ils n'ont pu prendre le château beaucoup plus fort et d'une défense plus facile.

La courageuse résistance que les Neuvevillois opposèrent aux Bernois à cette occasion leur valut, l'année suivante, 19 juin 1368, une nouvelle lettre de franchise de la part de Jean de Vienne et de son chapitre. Il leur donna le droit de lever bannière et d'appeler avec elle les hommes de la montagne de Diesse, chaque fois que le châtelain les en requerrait pour le service de l'évêque. Il leur accorda le droit d'avoir un sceau particulier pour en munir les actes de leur magistrat; mais il leur interdit de contracter des confédérations avec qui que ce soit, sans son autorisation. Cette interdiction n'empêcha point les Neuvevillois d'imiter Bienne, en se faisant admettre à la combourgeoisie de Berne, en 1388, quelques années après la mort de Jean de Vienne.

Le territoire de la Neuveville était si rapproché de celui de Bienne, que cette dernière ville ne put rester étrangère à la fondation de sa voisine. Mais, si à cette occasion elle vint à son aide, elle lui reprocha ensuite ce qu'elle avait fait en sa faveur, elle lui demanda une grosse somme pour l'indemniser des pertes que Jean de Vienne lui avait causées. Les Biennois voulaient ensuite contraindre leurs voisins à renoncer aux franchises que leurs souverains leur avaient données. Ils entendaient les soumettre à leur propre bannière et ils leur reprochaient même leur combourgeoisie avec Berne. Ces prétentions jalouses durèrent vingt-sept ans et elles ne furent terminées qu'avec peine par des sentences rendues à Bâle le 22 juillet 1390, et à Berne le 7 octobre 1395. La question de bannière qui les avait si fort divisés fut réglée en sorte de satisfaire la vanité de Bienne, plutôt que ses prétentions. Il fut décidé qu'elle serait

rouge avec trois montagnes noires, que celle du milieu supporterait une hache à double tranchant, celle de droite une crosse d'évêque, et celle de gauche une clef, ces trois pièces d'argent ou blanches. C'était réunir sur le même écusson les armoiries du souverain et des deux villes rivales mais en donnant la place d'honneur à Bienne.

*(A suivre.)* A. QUIQUEREZ.

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

## ALEXANDRE CALAME

### 1810—1864

(Suite. — Voir la livraison de Février 1881, p. 29.)

Si la peinture de Calame est un peu froide, un peu contenue même, elle découle cependant d'un sentiment bien vif de la nature ; si celui-ci s'atténue dans ses tableaux, il est en revanche plus affirmé dans ses études ; le peintre a quelquefois le coup d'aile qui emporte par-dessus les cimes des neiges éternelles, on sent qu'il fait faire la roue à sa tête et à son cœur, selon l'expression du sculpteur Préault. Nous avons dit qu'il était chrétien, et c'est toujours à une source élevée qu'il cherche son enthousiasme.

« Je me trouvais chez Calame au mois de mai 1851 pendant qu'il peignait le tableau de la Moisson, écrit M. Gaberel, et je lui demandais dans quels parages il avait rencontré le modèle de son chêne. « Le chêne et le blé se trouvent un peu partout, mais il est un champ où je puise toujours mes meilleures inspirations. Je serais heureux si je pensais que mes portraits des grandes Alpes peuvent faire redire que les Cieux racontent la gloire de Dieu et que l'étendue donne à connaître l'ouvrage de ses mains.

» En peignant ici la moisson, j'ai chanté dans mon âme ces paroles de mon vieux psaume :

> Et cette richesse champêtre,
> Par de muets accords,
> Célèbre l'Auteur de son être
> Qui répand ses trésors !

« On m'a souvent demandé le secret de la vie que l'on veut parfois reconnaître dans mes paysages. Le procédé est bien simple. Le Créateur est vivant pour moi, et comme tout se lie intimement dans notre nature, mon travail participe au culte rendu par mon âme à l'Auteur de toute beauté et de toute vérité. »

En 1863, il signe une grande page, le *Wetterhorn*, qui est comme son chant du cygne. On y constate une manière nouvelle que la maladie ne lui permit pas de développer davantage.

Nature flexible et souple pour tout ce qui concerne le travail, s'il pose la palette, c'est pour laver une sépia ou « enlever » une aquarelle, pour crayonner sur la pierre lithographique ou prendre la pointe de l'aquafortiste avec laquelle il trace plusieurs œuvres remarquables ; nous avons cité déjà la *Solitude*, notons encore *le Torrent*. Il dessine sur bois pour son ami Töpffer les belles planches des *Voyages en Zig-Zag*. Qui ne se souvient encore avec bonheur de l'impression que causaient les images de ce livre tout imprégné d'amour de la nature, les *Fiz et le Col d'Anterne*, l'*Entrée de la Via-Mala* du côté de Tusis, si finement touchée, si bien rendue par le graveur, et cette vue de *Verrèze*, au Val d'Aoste, dessinée par Daubigny d'après Calame, dont on voudrait suivre le sentier sous la forêt, et la *Rive de Meillerie*, et le *Château de Chillon*, encadrés tous les deux dans des arbres élancés. Et cette vue des *Lacs de la Bernina*, que nous ne pouvions nous lasser de voir, avec sa série de plans de montagnes, ici frappés par le soleil, là voilés d'ombre ou perdus dans la brume. Combien toutes ces choses nous faisaient aimer l'Alpe avant d'en avoir foulé le sol, combien ces images se fixaient dans les têtes, quels rêves de voyage elles faisaient naître et combien on enviait ceux qui pouvaient s'en aller ainsi zig-zaguant à travers ces pays que l'artiste nous montrait si beaux, si séduisants ! Et le *Simplon*, route actuelle, combien on aimait ces grands arbres sortant des blocs de rochers. Plus d'un écolier neuchâtelois n'a-t-il pas cherché dans les limites de son horizon, aux Valangines, à la route des Gorges, quelque coin de nature sauvage qui lui rappelât les paysages admirés dans les dessins de Calame ?

Ceci nous amène à parler de l'œuvre lithographique du maître; il faut avoir feuilleté cette immense collection, telle qu'on la trouve réunie à la Bibliothèque nationale à Paris, nous ignorons si elle existe ailleurs, pour se faire une idée de la puissance et de la fécondité de cette main; ces planches se comptent par centaines. — Notons d'abord l'*Ecole du paysagiste,* éditée par Jeannin et Goupil, et l'*Etude progressive du paysage.* Ces motifs, empruntés aux Alpes en général et traités avec verve et esprit, furent goûtés partout et supplantèrent vite les modèles de dessin alors en usage; ils avaient un je ne sais quoi chatoyant et habile qui attirait et charmait; certains élèves arrivaient à s'en approprier la manière et plus d'un put se croire peintre aussi; mais cela n'était qu'un leurre, et lorsque les plus hardis voulaient essayer d'appliquer cette facilité de main en dessinant d'après nature, ils reconnaissaient bien vite qu'ils n'arrivaient à rien. – C'est que cette manière séduisante, pleine de miroitement et de jeux de crayon, était entachée du défaut qu'on appelle le *chic*, c'est-à-dire de l'abus de la facilité, de formules semblables pour indiquer l'arbre, le buisson ou le terrain, se répétant sans cesse et restant les mêmes malgré l'infinie variété des aspects de la nature. Ces côtés faibles, appréciables seulement pour quelques-uns, n'empêchèrent pas le succès de ces recueils; or, rien n'encourage comme le succès, et l'on vit paraître peu après l'*Etude du paysage*, collection de modèles élémentaires et gradués, formant un cours complet, autographié d'après nature, 204 planches; puis les *Leçons de dessin* appliqué au paysage, embrassant, comme dit le titre, les premiers éléments de la perspective jusqu'au fini de la composition. — *Sites variés de paysages*, collection de 20 planches représentant des vues de Suisse et d'Italie. Il faut citer encore beaucoup d'autres planches, les unes éditées par Gihaut frères, à Paris, et signées du nom de l'artiste, d'autres imprimées à la lithographie de Schmid, à Genève. — Parmi les premières, on remarque une *Partie du lac d'Annecy*, traitée en croquis, d'une mise en scène admirable, avec toute la gamme des valeurs de ton, du blanc pur des neiges éternelles aux noirs vigoureux d'un arrière premier plan formé de bateaux et figures, en passant par les gris perlés d'une eau calme et ceux de la base d'une montagne à l'horizon du lac. Il y a là du rêve, une tranquillité poétique à laquelle nous n'avons vu personne demeurer indifférent.

Il est admis aujourd'hui que Calame n'était pas vrai, qu'il est entaché de manière, et l'on multiplierait aisément les causes qui le font condamner par les paysagistes de la jeune école; mais étudions de nouveau

ces nombreuses planches que nous avons aimées, prenons, par exemple, le *Mont-Rose à Macugnaga* (Val Ansasca, Piémont) ou le *Liskmann* (Vallée de Viège). Trouvera-t-on quelque chose qui rende mieux l'Alpe supérieure? leur mise en scène, leur largeur, la forme précise des sommets, les mystères de certaines parties seront-elles mieux exprimées aujourd'hui qu'elles ne le sont ici par ce crayon si souple qui suit les mouvements des roches et des terrains comme en se jouant?

Plus le succès de ces feuilles augmentait, plus l'artiste en produisait, développant leur format et leur importance. La collection des *Sites variés de paysages*, éditée à Paris, par M. Delarue, est la plus considérable et ne compte pas moins de 108 planches exécutées d'après ses tableaux. Calame trouva heureusement, parmi ses élèves, un collaborateur intelligent et habile, M. Terry, qui se chargea de dessiner sur pierre la plus grande partie de ces sujets, que le maître n'avait plus qu'à revoir et à signer. — Le *Mont-Rose* du Musée de Neuchâtel fait partie de cette collection, où l'on peut admirer encore les *Ruines de Pœstum*, dont nous avons parlé précédemment, — la *Mer*, mais surtout les sites les plus caractéristiques de la Suisse, ses sommets, ses cascades et ses lacs — la *Jungfrau*, le *Wetterhorn*, la *Route de la Scheideck*, *Rosenlaui*, le *lac des Quatre-Cantons*, le *lac de Genève*, le *lac de Brientz*, le *lac de Lowerz*, le *lac de Thoune*, *Meyringen*, le *Hasli*, la *Handeck*, le *Reichenbach*, la *Vallée de Lauterbrunnen*, le *grand Eiger*, etc. On s'étonne, on s'effraye à la vue de tant de choses réalisées dans une carrière si courte, mais surtout l'on admire. A ce sentiment de l'admiration se mêle celui de la reconnaissance pour le maître qui a su faire aimer les beautés naturelles de son pays.

Il faut ajouter à cette liste déjà bien longue celle de la collection dite *Tableaux Calame*, comprenant 16 planches de 56c de hauteur sur 72c de largeur; *les Ombrages*, 12 feuilles; *Paysages*, 12 feuilles. — Il exécuta aussi pour la *Suisse romande* (1843-1845) plusieurs vues lithographiées; il traita encore, dans cette même publication, plusieurs sujets dans un genre particulier qu'il amena à un haut degré de perfection, le lavis sur pierre, *Notre Dame des bois* (Vallée d'Ansasca, Piémont), le *Lac de Neuchâtel*, effet d'orage, une *Rive du Léman*, un *Souvenir de la Handeck*, d'un grand effet dramatique qui résume un peu la manière du maître comme effet.

Nous avons déjà dit qu'il gravait aussi à l'eau-forte. Il exécuta pour l'*Artiste*, à Paris, une série de petites planches dans ce genre, parmi lesquelles nous citerons: *Une sapinière*, au bord d'une mare alpestre. —

*Forêt dévastée par l'orage.* — *Vues prises dans les hautes Alpes.* — *Chemin creux.* — C'est pour la même revue qu'il dessina sur pierre la composition appelée *le Soir*, première pensée de son tableau du *Mont-Rose* du Musée de Neuchâtel.

Les catalogues de l'œuvre de Calame mentionnent encore soixante différents sujets de paysages gravés à l'eau-forte, édités par M. Delarue, à Paris. — Ces compositions, de petit format, varient de 10 à 20 centimètres. — Citons encore dans le même genre la collection : *Les Alpes et l'Italie*, et celles des *Vues prises dans les Alpes*, — *les Essais de gravure à l'eau-forte*, etc.

Le chiffre de ces planches lithographiées, gravées, etc., indique à lui seul la facilité et la fécondité de Calame. Un grand nombre d'entre elles mériteraient une description, mais le cadre de ce recueil ne nous permet pas de nous arrêter longtemps, même sur les plus belles choses du maître ; nous mentionnerons cependant une pièce remarquable dont nous ne connaissons qu'une épreuve avant la lettre ; elle représente un orage dans une vallée des Alpes. Sur la droite, les pentes rocheuses d'une montagne arrivent jusque près du premier plan, à gauche d'autres montagnes, dont les sommets se profilent en valeurs foncées sur une éclaircie du ciel; une nuée noire, immense, épouvantable, lumineuse dans le haut, se colle aux parois de droite et voile entièrement le fond de la vallée où coule une rivière qui étincelle sur un point noyé d'ombre et forme une petite cascade sur la gauche. Au premier plan, parmi des rocs dressés, débris d'un éboulement, des sapins courbent leurs troncs au-dessus des ruines d'un chalet, parmi les arbres fracassés et les branches brisées. Dans cette ombre et cette désolation, le soleil vient illuminer quelques points et faire de cet ensemble une chose terrible et charmante à la fois, c'est l'horreur dantesque de la destruction, mais avec un rayon consolateur. Nous connaissons peu de pages où Calame soit aussi réellement maître que dans celle-ci ; ses fonds ont une profondeur mystérieuse, ses montagnes sous leur aspect velouté et brumeux ont conservé la puissance de leur structure ; il y a là des délicatesses d'effet et de touche que les mots ne peuvent rendre. Le premier plan, en revanche, est traité avec une vigueur passionnée, la pointe de l'artiste y fait rage, elle frappe dans tous les sens comme la pluie dans une raffale, elle creuse des trous noirs et profonds, jette l'ombre sur un espace immense et illumine certaine facette de rocher ou de terrain, certaine branche ou certain débris avec un sens merveilleux de l'effet. Cette

page est dramatique, elle peut se comparer avec les plus belles de ce genre de toutes les écoles et de tous les temps.

Nous savons, et ceux qui connaissent le fort et le faible des arts du dessin savent aussi quels sont les procédés employés pour arriver à cette impression, ils consistent surtout dans des oppositions de valeurs, dans la juxtaposition audacieuse des noirs et des blancs, dans un grand parti pris de masses. C'est aujourd'hui une science connue de tous, mais combien peu ont su s'en servir pour créer une œuvre de cette valeur.

En comparant cette page aux peintures du maître, on y remarque une différence facilement appréciable. Il a, avec le crayon et la pointe de l'aqua-fortiste, une liberté, une allure qui manque souvent à son pinceau contenu et de trop bonne compagnie. Ici, au contraire, il s'oublie, il se passionne, il s'enthousiasme, il y a de la gaîté et de la *furia* dans son travail, quelque chose nous dit qu'il en est content, peut-être fier.... Qui sait? Il en a certes le droit. Et il signe à droite hors marge, en lettres majuscules : « Peint et gravé par A. Calame. »

On pourrait encore ajouter à cette liste celle des pièces gravées, lithographiées et dessinées sur bois d'après les œuvres du maître ; elles sont nombreuses, car toutes les publications illustrées qui se sont occupées de la Suisse lui ont fait de nombreux emprunts.

Le peintre des Alpes n'était pas, comme on pourrait le croire, un robuste pionnier fait pour la marche et les ascensions ; de petite taille, au contraire, sec et maladif, il semblait plutôt destiné aux occupations sédentaires de l'intérieur. Il se soutenait par un travail continu. Privé d'un œil par accident, on eût dit que celui qui lui restait avait pris une plus grande puissance de vision. La gêne des premières années et l'étude de la comptabilité lui avaient donné des habitudes d'ordre et d'économie qui devinrent un peu, dit-on, l'un des travers de cette nature supérieure. Habitué aux intempéries des saisons, il donnait à ses élèves l'exemple de la lutte et du travail régulier sans caprices et sans défaillances. Homme du monde, poli avec chacun, mais réservé et contenu, il ignora toujours les chaudes expansions et les robustes gaîtés si familières aux artistes.

Parti de l'extrême pauvreté, Calame était arrivé à la richesse : il possédait un bel hôtel à Genève et une charmante villa dans les environs. Cette vie calme et heureuse fut troublée, nous l'avons dit, par la perte de deux de ses enfants qui moururent l'un après l'autre. En 1863, fatigué, malade même, il partit en automne pour Menton; la douceur du

climat, la beauté du pays ne purent lui rendre une santé compromise par un travail excessif. Dans la vigueur de l'âge et du talent, il sentit les forces l'abandonner; mais il demeura ferme, se consolant lui-même par les pensées de foi et d'espérance chrétienne.

Il écrivait les lignes suivantes, datées de Menton, en mars 1864 :

« Depuis ma précédente lettre, le ciel a été constamment couvert, impossible de descendre même au jardin. Ce n'est que pluie, vent furieux, fraîcheurs inattendues qui sans cesse entravent et détruisent dans ma santé les lueurs d'amélioration plutôt pressenties que ressenties. La fièvre a reparu, et avec elle tous les crachements de sang, les maux de tête intolérables, qui me laissent pourtant par-ci par-là la possibilité de prendre la plume, mais je ne puis la tenir plus de quatre à cinq minutes. Je ne reçois d'autres visites que celles du pasteur et du médecin. Pour être limités à ces deux personnes, le médecin de l'âme et celui du corps, mes rapports en dehors de la famille suffisent parfaitement à un homme dans ma position. A moins que Dieu n'y mette la main, il ne s'agit plus pour moi de caresser de chimériques projets d'avenir ici-bas, mais bien de mettre le peu de forces qui me restent à la recherche de la seule chose nécessaire, d'en faire ma vie et l'unique objet de mes pensées. Je ne voudrais pourtant pas vous laisser croire que je me tiens pour définitivement condamné. Non, j'espère toujours. Malgré mes souffrances j'aime la vie, je demande à Dieu de me conserver, mais je puise dans la ferme assurance de sa miséricordieuse sagesse la certitude entière qu'il dispose de moi pour le plus grand bien de mon âme, de ma chère compagne, des enfants qu'il m'a donnés. Celui qui mesure le vent aux petits agneaux, mesurera l'épreuve à la force de mes bien-aimés.... Cette pensée me console de tout. »

C'est dans ces sentiments que le grand paysagiste des Alpes s'éteignit le 17 mars 1864. Il voulait, en quittant ce monde, jeter encore un cri d'adieu, d'admiration et d'enthousiasme à la nature et à son Créateur; sa dernière œuvre fut un chant religieux.

*(A suivre.)* A. BACHELIN.

# GEORGES AUF DER FLUH OU SUPERSAX, A NEUCHATEL

## en 1511

### AVEC UNE LETTRE INÉDITE DU DUC D'ORLÉANS AUX FRIBOURGEOIS

---

L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin avant l'avènement de la maison de Prusse* (1840), Frédéric de Chambrier, rapporte que, lorsqu'il fut question à la Diète de 1513 de restituer à Jeanne de Hochberg la principauté que les Suisses lui avaient enlevée l'année précédente, les gouvernants de Fribourg s'opposèrent à la restitution, *parce qu'ils étaient encore irrités de ce que le gouverneur de Neuchâtel, Chauvirey, avait refusé de leur livrer deux ans auparavant un Valaisan nommé Auf der Fluh, qui s'était évadé des prisons de Fribourg* (voir Chambrier, page 267).

Ce Valaisan, dont parle ici l'historien de Neuchâtel comme d'un prisonnier obscur, n'était autre cependant que le fameux partisan connu sous les divers noms d'Auf der Fluh, de Dessus-la-Roche et de Supersax, traduction en latin des deux autres. Tous les historiens de la Confédération ont parlé de ce personnage, dont les faits et gestes reviennent plus de soixante fois dans les recès des Diètes suisses de 1500 à 1520 (1).

Georges auf der Fluh ou Supersax (le nom français de Dessus-la-Roche est moins en usage) était le chef du parti français dans le Valais et comme tel l'antagoniste déclaré, l'ennemi implacable du cardinal Mathieu Schinner, évêque de Sion, la tête du parti papal et impérial en Suisse. Supersax, dont les menées tendaient à soulever le Valais contre son seigneur temporel, l'évêque de Sion, et qui avait fait échouer l'expédition de Chiasso tentée par Schinner à la demande du pape Jules II, avait été arrêté à Fribourg en septembre 1510, comme traître. Il aurait payé de

(1) *Eidgenossischen abschiede* aus dem Zeitraume von 1500 bis 1520, bearbeitet von Philippe Anton Segesser. Lucern 1869. *Personnen-register.*

sa tête ses machinations, s'il n'eût trouvé à Fribourg des amis politiques, parents des Diesbach de Berne, le doyen de St-Nicolas, Louis Laubli et l'avoyer François d'Arsent. Ces deux partisans de la France firent évader Supersax en bateau par la Sarine, du côté de Laupen, d'où le prisonnier se réfugia à Neuchâtel (12 janvier 1511). Chauvirey ayant répondu négativement, comme le dit Chambrier, à la demande d'extradition formulée par Fribourg, ce canton fit marcher vers Neuchâtel 300 hommes aux ordres de l'avoyer Dietrich d'Englisberg, assisté des deux conseillers Reyff et Vögueli (Fegeli) et du banneret Pierre Faulcon ou Falk, l'ennemi personnel de l'avoyer d'Arsent et le principal chef du parti hostile à la France. Pour échapper à cette invasion, Chauvirey ne trouva rien de mieux que de remettre le proscrit aux mains des Bernois, dont l'avoyer Guillaume de Diesbach était le beau-père de l'avoyer d'Arsent qui avait épousé sa fille illégitime Marguerite.

Les Fribourgeois n'osant s'en prendre à leurs redoutables voisins, se vengèrent sur leur avoyer qui eut la tête tranchée, avec le geôlier infidèle de Supersax, le 18 mars 1511.

La conduite du gouverneur de Neuchâtel avait reçu la pleine approbation de son souverain, le duc Louis d'Orléans, époux de Jeanne de Hochberg. Ce prince était alors à Lucerne, où Louis XII l'avait envoyé pour tenter auprès des Suisses une réconciliation que les événements rendaient chaque jour plus difficile. Mais la Diète siégeait encore à Baden d'où elle devait se transporter à Lucerne. Le duc d'Orléans adressa de Lucerne les lignes suivantes aux députés de Fribourg, savoir le fameux Pierre Faulcon ou Falk et son collègue et ami politique Taverney :

« Messyeurs les Embassadeurs de la ville de Frybeurg estant présentement à Bade.

« Tres chiers amys.

« Messyeurs, je mey recommande de sy ben cueur comme je puys, jenvoye par devers vous le seygneur de Granges mon maystre d'hostell, présent pourteur pour vous parler touchant Jorges Dessus la Roche et quy a la poursuite de Messyeurs de Frybeurg a esté par Messyeurs de Berne retyré hors de ma justice et souveraynité de Neuffchastel quy est grant injure et oultrayge fait à moy que je nentant laysser en telle estat et ne me puys assez esbaïr de mes dicts seygneurs de Fribourg quy sont mes allyes et combourgeois et quy soubs umbre de la poursuyte du dict

George me veullent fayre telle outrailge en ma signorie et souveraynité contrevenant à l'allyance et seyrement quyls ont faict à moy. Et vous assure que ne vouldreyes ainsi fayre envers eux en present cas ou aultrement en face du monde pour quoy vous prye que de vôtre part vueylles tenyr mayn à fayre cesser la poursuyte de mes dicts seygneurs de Frybourg et que le dict Georges soyt rendu en ma justice comme la rayson veult et veus me ferez plaisyr comme plus loing vous advertyra mon maystre d'hostell ensemble pour avoyr ma quittance de l'argent de Savoye du mariaige de feu ma belle mère dont ay dernièrement escrit a mes dicts seygneurs de Frybeurg et je fourneray de quittance à mon dict seygneur de Savoye, telles quyl appartyendra, je vous prye vuellez croyrez mon dict maystre dhostell de ce quyl vous dyra de ma part et a Dyeu Messyeurs que vous doint bien desyrs.

« Lucerne ce IIe jour de febvrier, le tout vostre bon amy, Loys Dorléans. »

Cette lettre, dont je trouve la copie dans un manuscrit contemporain, provenant du petit-fils de Pierre Falk, Guillaume de Praroman (1545-65) (1) n'eut aucun succès auprès des Fribourgeois, et au mois d'août suivant l'animosité contre les Français et le duc d'Orléans était telle à Fribourg que sans l'action énergique des Conseils, le pays de Neuchâtel eût été envahi par les gens de ce canton. Berne lui-même se trouvait, un an plus tard, entraîné à prendre parti contre le parti français, et partant contre le souverain de Neuchâtel, dont le territoire était envahi, en mai 1512, par les cantons de Fribourg, Berne, Soleure et Lucerne, au nom des Confédérés, sous la domination desquels il devait rester, comme on sait, l'espace de dix-sept ans.

Alexandre Daguet.

(1) Le manuscrit de Guillaume de Praroman a près de 600 pages et forme un volume in-folio relié en parchemin. On remarquera les curieuses variantes d'orthographe de cette lettre, où le même nom (celui de Georges, par exemple) est écrit de plusieurs façons (Jorge, George, Georges).

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

Dans une notice qu'a récemment publiée le *Musée Neuchâtelois* sur les « *Vieilles cloches de Valangin* », j'ai sommairement indiqué l'utilité que présente au point de vue historique l'étude des textes campanaires. Sous le rapport de la forme, ils nous offrent des spécimens curieux des divers caractères en usage à certaines époques pour les inscriptions; sous le rapport du fond, les textes des cloches nous rappellent les idées religieuses d'une époque, les superstitions en cours, les noms des personnages qui ont joué un rôle marquant dans leur pays, et même souvent encore nous renseignent sur des particularités plus intimes. J'ai cru donc faire une œuvre utile en mettant à exécution l'année dernière un projet conçu depuis plusieurs années et pour lequel j'avais reçu les plus grands encouragements de mon vieil et vénérable ami, M. Georges Quinche de Valangin, en la personne de qui le Val-de-Ruz a perdu son historien le plus patient et le plus laborieux : celui de recueillir, d'étudier et de classer les inscriptions portées sur toutes les cloches du canton de Neuchâtel.

C'est ce travail que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à la Société d'histoire, en réclamant d'elle toute son indulgence, particulièrement au sujet des lacunes et des imperfections qu'il renferme inévitablement. Ces lacunes, je me réserve de les combler petit à petit, soit en recueillant, si possible, des informations nouvelles auprès des autorités communales, soit en fouillant moi-même les archives des localités pour y puiser des données complémentaires, telles que sur la provenance de certaines cloches étrangères. Quoi qu'il en soit, je suis sûr de n'avoir oublié aucune localité, ni laissé de côté le plus modeste beffroi où se balance ce grave instrument auquel tous les actes importants de la vie de l'homme sont associés. Enfin j'ai tenu à relever exactement, servile-

ment même, tous les textes tant corrects que fautifs, et ces derniers ne manquent assurément pas dans ma liste, ainsi qu'à première vue il sera facile de s'en convaincre.

En dehors des inscriptions proprement dites, nombre de cloches portent encore diverses figures en relief; sur les plus anciennes, c'est habituellement la Crucifixion ou une simple croix, la Vierge Marie et l'enfant Jésus ou des images d'apôtres, de saints et de saintes, etc.; sur les cloches les plus modernes ce sont des armes de familles ou de localités qui dominent le plus généralement. Ces figures ornementales rentrant plutôt dans un domaine artistique spécial, je n'ai pas cru devoir en faire ici l'étude, me bornant à les indiquer partout où je les ai rencontrées.

* * *

On n'a pas encore résolu d'une façon positive la question de savoir quand et comment les cloches ont été inventées; seulement on admet qu'elles nous viennent de l'Orient et qu'elles furent utilisées dans quelques villes de l'Europe à partir du VI^e siècle; elles furent un peu plus répandues dans le VII^e et le VIII^e, et devinrent dans le cours du IX^e d'un usage général tant dans les villes que dans les plus petites bourgades.

On distingue deux classes de cloches : celles qui sont lisses et ne portent sur leur surface externe ni inscriptions, ni figures; celles-ci sont généralement regardées comme les plus anciennes. Dans le canton je n'ai rencontré qu'une seule cloche dans ces conditions-là : c'est celle de l'ancienne tour des Chavannes, actuellement placée dans la chapelle de la Cassarde; je ne voudrais pas inférer toutefois de cette absence de signes extérieurs, que la cloche des Chavannes est la doyenne des cloches du canton de Neuchâtel; seulement je ne possède aucune donnée sur son origine. — La seconde catégorie, évidemment la plus nombreuse, comprend celles qui sont revêtues d'inscriptions et de figures : les recherches les plus récentes faites sur cet objet ont permis d'admettre que l'habitude de mettre des inscriptions sur les cloches date du commencement du XI^e siècle.

Ces préliminaires terminés et avant d'aborder le sujet spécial qui m'occupe aujourd'hui, je tiens à prévenir mes auditeurs que j'ai renoncé à l'idée de présenter une étude complète de la cloche au point de vue technique, comprenant la forme, les alliages, les procédés de fonte, de fa-

brication, mode de suspension, conditions d'une sonnerie harmonieuse, etc. Ce travail me mènerait trop loin et ne serait d'ailleurs qu'une reproduction des détails expliqués tout au long dans les ouvrages de spécialistes auxquels je renvoie les amateurs de ces intéressantes recherches. Je me bornerai à citer parmi les auteurs les plus compétents : OTTE : *Glockenkunde,* et BLAVIGNAC de Genève, dont le récent ouvrage posthume, malgré ses tendances confessionnelles, dénote une érudition profonde et offre de nombreux et précieux renseignements.

Le canton de Neuchâtel compte 162 cloches, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| | 6 | du XV$^{e}$ siècle. |
| | 18 | du XVI$^{e}$ » |
| | 6 | du XVII$^{e}$ » |
| | 40 | du XVIII$^{e}$ » |
| | 91 | du XIX$^{e}$ » |
| plus la cloche de la tour des Chavannes, | 1 | date inappréciable. |
| Ensemble : | 162 | cloches. |

On sait que l'usage de baptiser les cloches et de leur donner un nom existe encore dans les pays catholiques où la pose d'une cloche neuve est ordinairement l'occasion de cérémonies religieuses suivies de fêtes et de galas. Les peuples réformés ont généralement délaissé cette coutume superstitieuse, et de là vient le nombre relativement restreint de cloches dénommées dans le canton de Neuchâtel. De celles qui sont antérieures à la Réformation, la cloche du « milieu » de Valangin porte seule un nom, celui de *Madeleine.* Après elle nous trouvons :

Les trois cloches du Cerneux-Péquignot : Une du nom d'*Emmanuel* et deux du nom de *Claude-Antoine;*

celle de la maison de Commune de Lignières, appelée *Léonie-Joséphine.*

celle de la maison de Commune de Boudry, appelée *Constance;*

la moyenne cloche de Bôle, appelée *Comtesse;*

les trois cloches de Cortaillod aux noms *mystiques* de : *Débora* (Parole), *Irène* (Paix), et *Nérée* (Lumière),

et celle du collége de Montalchez, appelée *la Patriotique.*

D'après des renseignements particuliers, il paraît que l'on appelle *Madelon* la cloche du collége de Gorgier; mais ce nom ne se trouve pas dans l'inscription dont elle est revêtue.

Pour plus de facilité et de clarté, je diviserai ma notice en deux parties :

La première comprendra les inscriptions des cloches de toutes les localités du canton, celles-ci rangées par ordre alphabétique.

La deuxième aura pour but de classer les inscriptions d'après leur nature et leur contenu.

## A. — INSCRIPTIONS DES CLOCHES

### LES NOMS DES LOCALITÉS DISPOSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

*Observations générales.* — Les inscriptions des plus anciennes cloches du canton de Neuchâtel se trouvent sur le pourtour supérieur de la cloche; elles sont en caractères gothiques allemands à coins vifs; la partie initiale en est indiquée par une croix, quelquefois, comme à la Brévine II, Dombresson I et Sagne I (1), par une tête vue de face, probablement l'image d'un saint avec les joues rebondies; la date est rarement omise et toujours désignée par des chiffres romains; dans quelques-unes les mots sont séparés par des signes variés (Valangin II, clef à double barbe, Serrières et Landeron, cloche des capucins, palmes). Dès le milieu du XVIe siècle, le caractère latin devient prédominant et les dates s'inscrivent en chiffres arabes; le signe initial est une croix et plus tard une main indicatrice.

La cloche du Temple du Bas et celle des Quatre-Ministraux dans la tour de Diesse ont une fleur de lys comme signe initial de chaque ligne.

(Ici se placent les inscriptions de toutes les cloches du canton relevées à part et sur des feuilles détachées. Il serait trop long de les reproduire dans cette notice.)

Les remarques suivantes sont détachées des feuilles qui donnent le texte des inscriptions respectives :

BOUDRY : II. 1509. — Il est à présumer, et c'est une opinion présentée par M. le professeur Favre dans sa « Monographie sur Boudry » (voir (*Musée Neuchâtelois* : 1870, p. 148), que cette cloche provient de l'ancienne église de Pontareuse.

(1) Explication des chiffres : I la plus grosse cloche ; II la seconde en grandeur ; III la troisième, et ainsi de suite.

Cressier : cloche de 1496. Est une épave de l'abbaye de Fontaine-André, selon renseignements obtenus de M. Raymond Vuichard, curé de Cressier.

Motiers : III. 1509. Doit provenir de l'ancien prieuré de Saint-Pierre du Vaux-Travers.

Dombresson : I. Cette cloche à inscription gothique porte le nom du curé de l'époque, Guillaume Gallon; il faut remarquer que le millésime y est indiqué moitié en chiffres romains et moitié en toutes lettres : *MCCCCC et quinze*. C'est encore une des bizarreries de la notation numérale du XVe et du commencement du XVIe siècle. Sur la cloche I de la Sagne, le nom de *Jehan Vuille* ne peut être que celui du *curé* desservant en 1512 la chapelle dédiée à sainte Catherine, car on sait que le temple de cette localité fut commencé en 1526 et consacré en 1532 (voir *Annales* de Boyve).

Brévine II est sans contredit la cloche concédée en 1618 aux habitants des Chaux d'Etallières par la Seigneurie et qui était suspendue dans le clocher de la porte du bourg de Valangin (voir *Musée Neuchâtelois*, livraison de mai 1878). Cette cloche fut remplacée environ un siècle plus tard, soit en 1710, par celle que la bourgeoisie commanda au sieur fondeur Gédéon Guillebert, bourgeois de Neuchâtel.

Colombier II nous offre, après le millésime, le mot IAR, qui désigne une origine allemande, de même que la lettre K du mot KVM, K n'étant pas une lettre latine. On ne sait donc s'il faut l'attribuer à un achat fait en pays allemand ou si la cloche aurait été commandée par les autorités de ce village à un fondeur de race germanique.

Fenin II porte, dans un médaillon ovale très-petit avec une cloche au centre, le nom du fondeur que j'ai cru lire : *G. Chaufourtin*, en caractères néo-gothiques. N'ayant pas rencontré jusqu'ici un saintier de ce nom dans les ouvrages spéciaux que j'ai consultés, je ne puis que jeter ici un jalon, dans l'espoir qu'un plus habile réussira peut-être un jour à découvrir de qui cette intéressante cloche est l'ouvrage.

Neuchatel : Collégiale III porte quatre empreintes du sceau du chapitre de Neuchâtel; il a vingt-six lignes de diamètre et représente la Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras, et apparaissant entre les deux clochers de l'église dont le pignon est occupé par la figure de saint Guillaume ou Wilhelm, accompagnée des initiales : S. W. La légende porte : † S(igillum) CAPITVLI ECCL(esiæ) NOVICASTRI (voir pour la reproduction de ce sceau : Dubois de Montpéreux : Antiquités de Neuchâtel).

NOIRAIGUE III est une curieuse épave du couvent de Bellelay dans le Jura bernois, dont les Français, commandés par le général de Saint-Cyr, s'emparèrent en 1797 sous la préfecture d'Ambroise Monnin, qui en fut le dernier abbé. Depuis cette époque l'abbaye fut sécularisée et ne servit plus que comme bâtiment industriel, verrerie et fabrication de bière. Elle fut surtout florissante dans le siècle dernier; les constructions qui en restent encore frappent le voyageur et donnent au premier coup-d'œil une idée de son ancienne splendeur. L'abbé Jean-Georges Voirol, dont le nom avec les armes du couvent figure sur la cloche de Noiraigue, avait, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, contribué à l'embellissement et à l'agrandissement de cette grandiose demeure monacale, dont la réputation était européenne. Singulière vicissitude des choses d'ici-bas! Le bon abbé ne se doutait guère, quand il destinait cette jolie cloche à l'une des tours de son abbaye restaurée, que soixante-dix ans plus tard elle prendrait place dans le clocher d'une modeste église protestante d'un village neuchâtelois. Quant à savoir de quelle manière la commune de Noiraigue en est devenue propriétaire, je n'ai pu le découvrir, les archives de ce village ayant été détruites dans un incendie.

ROCHEFORT II. 1636. Boyve dit dans ses Annales sous la date de 1636 : « Pendant leur séjour en Bourgogne, les Suédois amenèrent dans les comtés beaucoup de butin, de linge, de meubles et autres denrées qu'ils vendaient à très bas prix, et comme plusieurs personnes faisaient difficulté d'acheter de ce butin qui avait été pris à des voisins; dès que les Suédois s'en apercevaient, ils en faisaient des tas et y mettaient le feu, ce qui fit que dans la suite on aima mieux acheter ces meubles que de les voir brûler. Par là les peuples du comté de Neuchâtel et surtout des montagnes se pourvurent abondamment de linge et de toutes sortes de meubles. Les paroissiens de Rochefort achetèrent une belle cloche pour la somme de 500 livres. » La cloche dont nous parlons dans ce moment est évidemment celle qui provient de cet achat et dénote une origine catholique en mentionnant les noms du parrain et de la marraine. Elle a dû prendre place dans l'ancienne chapelle de Rochefort.

Lorsque la Commune décida de bâtir un temple dans les années 1754 et 1755, elle commanda au fondeur Livremon de Pontarlier la cloche I qui existe encore et dont le prix rentrait dans le devis de l'édifice, comme en font foi les archives communales. Livremon offrit alors aux gouverneurs de Rochefort de leur céder d'occasion et à prix réduit une petite cloche, qui sans aucun doute lui était restée pour compte; ils y

consentirent, mais pour ne pas augmenter les frais de construction du temple, ils acquirent cette cloche au moyen d'une souscription dont la liste est conservée aux Archives : c'est ce qui explique pourquoi la petite cloche porte un millésime (1733) de 22 ans antérieur à l'inauguration du temple de Rochefort.

Ponts-de-Martel III, 1562, est également d'origine française, mais personne dans la localité n'a pu me fournir de renseignements sur les causes qui l'ont amenée jusque-là. Le parrain en est : Cleriadus de Rai, prieur commendataire de Gignac et la marraine Poline de Vergi, dame de Viry, sœur de Guillemette de Vergy, ensevelie dans le temple de Valangin. Ne serait-elle pas, comme la 2me de Rochefort, une acquisition faite aux Suédois pendant la guerre de 30 ans? Ceux-ci parcoururent toutes nos hautes vallées et, entre autres traces de leur passage, ils ont laissé le monument funèbre de la jeune Muller dans le temple du Locle, et la pierre tumulaire formant le seuil de la porte au midi du temple de la Brévine. Cette supposition est donc parfaitement admissible.

*(A suivre.)* Ch.-Eug. Tissot.

---

# A PROPOS DU PATOIS

Le patois est une corruption de la langue correcte, dit-on souvent, mais à tort, car c'est un dialecte d'une réelle valeur, bien qu'il n'ait presque pas été affirmé par des œuvres littéraires et serve seulement aux usages de la vie rustique. C'est à ce titre que nous publions le petit poème ci-après, imité de *Jaques*, de Béranger. Inutile de faire observer qu'il ne s'agit point ici d'un morceau historique. Dans ce petit drame, trois personnages sont en présence : le paysan qui dort, la femme levée avant l'aube et un troisième acteur, qu'on ne voit pas, qu'on n'entend pas, mais qui remplit toute la scène, le grand Sauthier, percepteur des droits de la Seigneurie et, pour le menu peuple, la Seigneurie elle-même.

**Britchon lo Poûro.**

Poûro Britchon, me fau te rèveilly.
Lo gran-sautié è vegnu âo velâdzo,
Noûtra baéchta a travu son vezâdzo :
Quin èr mètchin ! — C'è delon; fau paï...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

La né è lavye, è, boûte, lo dzo vin ;
Te n'a djamâ dremi la matenäye.
Tsî lo vezin, la binde è aretäye
Por lu to prindre, è lo grau, è lo prin...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

È no ruîno, saez inpau de mètsinse !
Por no neri, no doû, le chuiz infan,
È ton pére, poûro vîlllyo to byan,
Noz-in te bra è na bouèna conchinse...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

Por domêno, sû vîlll'hotau in boû ;
A fyan, on tsan, on boqueuè de vegne,
On biaisseni, trè noï su na legne :
Quan fau paï cins è dîme, l'è poû...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

Granta péna, grau travail, poû d'ardzin.
Lo por è grâ, on a fâ la venindze,
Rintrâ le fru. Mâ, de tsè nyon ne mindze;
L'aivœ è lo vin, tsi no, tan poûre dzin.
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

**Abram le Pauvre.**

Pauvre Abram, il faut que je t'éveille.
Le grand sauthier est venu au village,
Notre fille a entrevu son visage :
Quel air méchant ! — C'est lundi ; il faut
[payer...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

La nuit est loin, et, regarde, le jour vient ;
Tu n'as jamais dormi durant la matinée.
Chez le voisin, la bande du sauthier est
[arrêtée.
Pour tout lui prendre, le gros et le menu...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

Ils nous ruinent, ces maudits impôts !
Pour nous nourrir, nous deux, les six
[enfants,
Et ton père, pauvre vieux tout blanc,
Nous avons tes bras et une bonne con-
[science...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

Pour domaine, cette vieille maison en
[bois ;
A côté, un champ, un petit morceau de
[vigne,
Un poirier sauvage, trois noyers sur une
[ligne :
Quand il faut payer les cens et dîmes,
[c'est peu...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

Grande peine, gros travail, peu d'argent
Le porc est gras, on a fait la vendange,
Rentré les fruits. Mais, de viande per-
[sonne ne mange,
L'eau est le vin, chez nous, si pauvres
[gens.
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

Por on hotau, croûyo ônbro qu'on tsatî !
Ma mére-gran bin sovin lo dezâve ;
Recreuvo to ; è, par lo droi d'épâve,
Remasse to, do lai a Montaltsî...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

Le dzin do fisc fan ruddo noûtra vya :
No fau paï por lo pau, le dzeneille,
Por le coqye que lêssin le cœrneille,
Por lo tchânvro, por la sau, por lo byâ...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

S'écormantsi, cor, sehiy, fochera :
La grèle tsapye o bin la vegne dzale,
E toparè fau paï le locâle.
No rechte adi le douz-û por pyora...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

*Paz on cruche !.. Crèyo l'intindre, ah ! [Dieu !*
Acoute vè, lo tsin fâ na relâye ;
Comin na foûullle ye grulo, inpantâye.
Se lo sautié povâve avâé on keu !...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaétsî la Seignori que vin !

L'întro ! C'è lu ! — Léve-tè de ton lly !..
Te ne di mo ? L'è byan comin on lindze;
Din la vépräye, ieu, s'è pyin, l'étâé [grindze,
Lu que lo mau ne fâ djamâ cutsî...
Léve-tè, Britchon, l'è grau tin,
Vaékè la Seignori que vin !

Pour une maison de paysan, mauvaise [ombre qu'un château !
Ma grand'mère bien souvent le disait ;
Le château couvre tout ; et, par le droit [d'épave,
Il ramasse tout, du lac à Montalchez...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

Les gens du fisc font rude notre vie :
Il nous faut payer pour le coq, les poules,
Pour les noix que laissent les corneilles,
Pour le chanvre, pour le sel, pour le blé...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient.

Se fatiguer beaucoup, courir, faucher, [fossoyer :
La grêle hâche ou bien la vigne gèle,
Et cependant il faut payer les *locales* (1).
Il nous reste toujours les deux yeux pour [pleurer...
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

*Pas un kreutzer !.. Je crois l'entendre, [ah ! Dieu !*
Ecoute donc, le chien aboie ;
Comme une feuille je tremble, épouvantée.
Si le sauthier pouvait avoir un cœur !..
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voici la Seigneurie qui vient !

Il entre ! C'est lui ! — Lève-toi de ton [lit !...
Tu ne dis mot ?.. Il est blanc comme un [linceul ;
Dans l'après-midi, hier, il s'est plaint, il [était de mauvaise humeur,
Lui que la maladie ne fait jamais garder [le lit..
Lève-toi, Abram, il est grand temps,
Voilà la Seigneurie qui vient !

(1) Six émines de grain par feu, dont deux de froment.

Crye ancoîra : Britchon ! — Nyon ne [rèpon.
Lo poûre homo n'a pye faute do maidze;
Ne crin sautié, ni l'oûra, ni la nédze ;
Cin pî de tére è l'a su lu. — L'è bon. —
È la fena ? è le z-infan ?
È lo poûro vîlllyo to byan ?

Elle appelle encore : Abram ! Personne [ne répond.
Le pauvre homme n'a plus besoin du [médecin ;
Il ne craint plus le sauthier, ni le vent, [ni la neige ;
Il a cinq pieds de terre sur lui. — C'est [bien. —
Et la femme ? et les enfants ?
Et le pauvre vieux tout blanc ?

F. C.

# MISCELLANÉES

## Service des postes pour notre pays en 1799.

Les postes arrivent à Neuchâtel tous les jours pairs du calendrier français.

Elles repartent : celle de France à 11 heures du matin, le lendemain de son arrivée.

Celle d'Allemagne repart à 11 heures du soir, le jour même de son arrivée.

Celle d'Yverdon arrive le mercredi et le samedi, entre 6 et 7 heures du soir et repart les mêmes jours à 11 heures.

Les mois de janvier, avril, mai, août et octobre, les courriers arrivent les jours impairs de notre calendrier, et pendant les mois de février, mars, juin, juillet, septembre, novembre et décembre, les jours pairs.

*Dépôts des Messageries en ville.*

Pour la Chaux-de-Fonds, au carrefour de la ruelle des Poteaux.

Pour le Locle, rue des Moulins, maison de M. de Pury, maire de la Côte.

Bevaix et Saint-Aubin, chez Mme la veuve Favre, sur la Place.

Auvernier, Boudry et Cortaillod chez la veuve Doudiet, sur le Pont des boutiques.

Saint-Blaise, Colombier et Valangin sous les arcades (1).

La Neuveville, le jeudi, sur le Pont des boutiques (2).

Brévine, etc., le jeudi, sous le logis du Faucon.

*(Note tirée d'un almanach du temps.)*

(1) Des arcades, analogues à celles de Berne, existaient dans la rangée de maisons où est l'hôtel actuel du Faucon.

(2) Pont sur le Seyon, avec une rangée de boutiques ou de magasins à droite et à gauche.

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

## ALEXANDRE CALAME

### 1810—1864

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1881, p. 57.)

Cette vie de lutte, de travail, de succès et de recueillement est un vaste sujet d'étude et de méditation : Calame est un exemple de ce que peut la volonté dirigée par une idée bien arrêtée.

Aujourd'hui le calme s'est fait autour de l'œuvre et de l'homme, et nous pouvons les juger avec une impartialité qui n'est pas toujours possible au moment des luttes d'école.

Alexandre Calame est encore le représentant le plus complet de la peinture alpestre, il en occupe le point culminant et personne ne semble vouloir lui disputer ces sommets qu'il a popularisés. Ce genre spécial du paysage nous paraît prendre un temps d'arrêt avant que de recommencer une nouvelle phase. L'admiration est sujette aux fluctuations de la mode; cependant l'alpe n'a pas cessé d'être un motif d'étude, elle est, comme autrefois, un but de voyage, nous allions dire de pèlerinage, pour les touristes de tous les pays du monde. Si les peintres négligent aujourd'hui les sentiers difficiles qui mènent aux cimes neigeuses, cela tient à des circonstances particulières; la principale, à notre avis, c'est que, depuis l'ère des expositions universelles, l'art tend de plus en plus à perdre toute nationalité pour devenir parisien; le paysage n'ose plus escalader les montagnes, il va de la plaine à la colline et reste dans le cadre que lui ont tracé les maîtres français contemporains, de Dupré à Corot.

La peinture de Calame a passé par plusieurs manières, sans que son style de composition ait varié; elle est colorée, franche, souvent vraie, dans ses études surtout. Ses premières toiles font songer à son maître Diday, mais il se débarrasse peu à peu des défauts de l'école pour se

faire une facture à lui. Il trouve bien la note dominante d'un paysage et en rend l'aspect général avec une véritable science de construction et d'effet, il lui donne une allure, une grandeur magistrale qui se lit clairement à distance. Son ébauche pourrait passer déjà pour une œuvre achevée, si nous la comparons aux toiles des peintres qu'on lui opposait à Paris. Mais cet aspect, cette impression, comme on dit aujourd'hui, ne lui suffit pas, il analyse chacune des parties qui entrent dans son cadre, il en creuse les mystères avec une conscience qui touche à l'exagération; on dirait que, doué d'un œil nyctalope, rien ne peut échapper à son analyse, même dans les coins les plus obscurs de l'ombre. Mais, hâtons-nous de le dire, cette exécution parachevée du détail ne nuit pas à la masse générale, elle ne se remarque qu'en la cherchant et en s'approchant de la toile; l'impression, bonne à distance, perd cependant de son charme. — C'est dans le tableau du *Mont-Rose,* au Musée de Neuchâtel, que peut surtout se remarquer cette particularité. Si l'alpe y est traitée avec largeur, il parachève en revanche les touffes de fleurettes perdues dans l'ombre crépusculaire. Cela tient à un esprit de profonde honnêteté d'artiste, mais qui fait malheureusement songer à ces budgets de plusieurs centaines de mille francs auxquels viennent s'ajouter des fractions de 12 ou 17 centimes. — La rectitude financière semble avoir passé chez le peintre, mais le charme s'enfuit à tire d'ailes devant ces sécheresses, froides et précises comme un bilan.

Si le doit et l'avoir ne furent point du goût de Calame, comme nous l'avons vu, on ne peut mettre en doute que leur étude n'ait eu son influence sur le caractère du peintre et de l'homme. Pas de mystère, pas de sous-entendu, il veut qu'on voie clair dans sa peinture comme dans ses comptes-courants. Mais cette conscience méticuleuse met trop souvent de l'âpreté là où il devrait y avoir du vague et de l'abandon.

L'art est fait pour charmer tout d'abord, qu'on ne l'oublie jamais; il doit certainement ensuite expliquer les faits et les choses qu'il met en scène, non en anatomiste, mais en poète, surtout dans le paysage, où la couleur et les jeux d'ombre et de lumière ont une si grande importance. Songeons-nous à la nature des roches et des terrains, à l'essence des arbres, à la famille des plantes en face des sites traduits sur la toile par Claude Lorrain, par Rembrandt, par Turner et Bonington? et rêverions-nous à la lisière des bois peints par Corot, si une main analyste en avait découpé plus nettement les feuillages? Le peintre qui aurait pour but la géologie, la botanique, l'hydrographie et autres sciences, produirait d'étranges choses.

Nous avons dit qu'en revenant de Belgique et de Hollande, Calame avait voulu, à l'exemple des maîtres des Flandres, que chaque plan de ses tableaux pût être découpé en médaillons et demeurer appréciable de loin, aussi bien que visible de près, « comme cela existe dans la nature », ainsi qu'il le disait lui-même. Il y a réussi souvent, mais ce principe, cette préoccupation qu'on remarque dans plusieurs toiles leur enlève un cachet qui existe dans des œuvres moins parfaites, mais plus aimables; sa peinture prend alors une sécheresse cassante qu'augmente encore la précision d'un pinceau qui n'a ni tâtonnements ni repentirs et qui semble frapper les arbres comme à l'emporte-pièce. — Cette netteté, cette propreté poussée à ses dernières limites est une qualité essentiellement bourgeoise, anti-artistique et qui ne peut plaire aujourd'hui qu'au monde élégant pour lequel on corrige la nature, auquel on construit les chemins de fer du Rigi et du Giessbach. Ce *high life* de tous les pays aime les émotions de l'alpe, mais on les lui apprête de façon qu'il les goûte sans fatigue et sans trouble, dans la correction de sa toilette. — Calame peignit pour ce monde spécial; le fils du maçon loclois, étrange contraste de la destinée, devait mettre le paysage alpestre à la portée de la très bonne compagnie; son éducation financière lui avait appris la rectitude, son tempérament froid et contenu le porta à une exécution précise; le monde élégant accueillit les œuvres du peintre et les goûta immédiatement sans conteste, chose qu'il n'avait point faite pour Dupré, Rousseau, Troyon, Corot, Daubigny et tant d'autres que des jurys, composés d'artistes, en grande partie, excluaient même des expositions.

Cet accueil, pourrait-on le mettre en doute, eut son influence sur un peintre doublé de tant de raison que Calame. Il se laissa cependant, à ses heures, emporter par la fantaisie et la science d'arrangement. Son ami Töpfer lui avait dit « que la poésie doit venir bien plus de l'artiste que du sujet, et que l'art réside surtout dans une expression individuelle et même dans une notable altération de la nature faite avec génie. » Sans affirmer qu'il ait notablement altéré les sujets qu'il a traités, on peut dire cependant qu'il en a développé les côtés aimables de préférence et que l'âpre et le terrible se sont tempérés sous son pinceau. Ce qui s'est altéré davantage sous son exécution lisse, c'est plutôt l'air que la couleur; en peignant ses ciels, par exemple, avec la manière froide et propre qu'il affectionnait, il les a rendus crus et leur a enlevé l'atmosphère, la transparence et la profondeur que nous admirons en regardant l'azur céleste et le mouvement des nuages. Les arbres, surtout ceux qui

se silhouettent sur des fonds clairs, ont souvent des sécheresses regrettables, ceux des compositions *les Saisons,* par exemple ; ils manquent d'enveloppe, c'est-à-dire de l'air jouant dans leurs masses et de ces reflets du ciel qui enlèvent la dureté des contours. Mais ces défauts étaient ceux de son époque, et nous ne pouvons pas les lui reprocher trop sévèrement.

Le haut monde trouva dans les tableaux de Calame une nature appropriée à son goût, des émotions tempérées par ce côté correct que nous avons indiqué et qui leur ouvrit les portes des palais. Soit jalousie, soit sentiment réel, les artistes n'admirèrent pas sans restriction.

Malgré ces côtés faibles, il faut reconnaître que ses toiles ont un parti pris largement établi, une lumière savamment distribuée ; la touche ferme et précise dénote la volonté et la science. C'est dans les sujets alpestres que Calame est réellement maître, il en varie à l'infini les sites et les aspects ; il passe de l'orage, avec ses brumes noires, ses torrents écumeux et ses sapins renversés, au calme d'une rive de lac inondée de soleil ; il monte aux neiges éternelles et redescend vers les vallées ; il s'arrête aux escarpements d'une roche, auprès du pont formé de deux troncs d'arbres jetés au travers d'un abîme ; nous le retrouvons vers les chalets et sous la sapinière dont les pieds baignent dans une mare alpestre. Si les vues immenses le retiennent un moment, il aime à se reposer à la lisière des forêts de pins, parfois même dans les chemins creux de la plaine. Tout ce qu'il représente se remarque d'abord par une mise en scène élégante, par d'heureux agencements de lignes et des oppositions de valeurs et de tons souvent imprévues ; il sait tirer du terrible et de la confusion des harmonies remarquables et pleines de charme.

L'œuvre de Calame est un vaste et sympathique sujet d'étude, elle fait aimer la patrie suisse, elle suscite l'admiration, l'enthousiasme même. Que les yeux contemporains trop épris de naturalisme et de procédés nouveaux trouvent beaucoup à redire à sa peinture, nous le comprenons, mais nous les renvoyons à l'étude de certaines planches gravées et lithographiées où il est certainement plus complet ; ce que la couleur de ses toiles peut avoir de cru et de sec se transforme ici en masses souples et veloutées, en lumières papillottantes et gaies. Des brumes estompent les sommets ; les arbres, les rochers ont de mystérieuses profondeurs ; l'eau qui semble dormir, en reflétant les rives, se déchire çà et là sous un trait clair comme l'étincelle d'un diamant.

Un critique contemporain, M. A. Demmin, résume ainsi son opinion

sur le maître : « Si l'expérience montre que la période alpestre n'a été qu'une phase de la peinture genevoise, elle en a été du moins la plus vraie, la plus sincère, la seule, d'ailleurs, qui lui appartienne exclusivement. Mais l'élévation même de cette tendance amenait avec elle de si grandes difficultés, que, dans le combat qui dut s'établir entre les moyens dont l'art peut disposer et la monotonie grandiose d'une nature exceptionnelle, la part du labeur absorba celle de la gloire. Il ne suffisait pas d'être un habile peintre pour rendre l'expression de cette puissante nature, il fallait être un vrai poète, et si M. Diday en a compris admirablement l'énergie, M. Calame est peut-être le seul qui se soit élevé plus haut encore, et qui ait joint au caractère sévère des Alpes la poésie de l'infini qui saisit l'âme au milieu de ces vastes solitudes de granit et de neiges. »

Depuis la mort du maître, on a pu produire des tableaux plus complets que les siens, mais Calame reste cependant encore, par l'immensité de son œuvre, le chef de l'école alpestre. Ses élèves, au lieu de continuer à marcher dans la voie qu'il leur avait largement frayée, renoncèrent aux cimes neigeuses et reprirent les sentiers de la plaine.

La part du peintre comme professeur a son importance et mérite d'être notée aussi. Les succès du genre alpestre avaient groupé autour de Diday d'abord, puis autour de Calame, un assez grand nombre d'amateurs et d'artistes attirés à Genève par leur réputation européenne. L'enseignement de ce dernier ne ressemblait en rien à celui de notre époque. Aujourd'hui les écoles où l'on étudiait le paysage ont disparu et c'est des ateliers de peintres de figures que sont sortis les paysagistes qui sont à la tête de ce genre dans l'école française; ceux des autres écoles ont sans doute une origine semblable. L'étude de la figure est aujourd'hui à la base de l'enseignement de tous les arts du dessin, et l'Institut a supprimé le prix de paysage dont les lauréats allaient séjourner à Rome avec ceux de la peinture d'histoire et de la sculpture.

Si Diday avait eu pour principe de développer l'amour des beautés de la nature chez ses élèves, de stimuler leur enthousiasme, s'il les plaçait sans tarder en face des difficultés d'un site, s'il leur imposait la tâche de créer des tableaux sans trop s'attarder aux détails d'études préliminaires, Calame, en revanche, procéda d'une manière opposée ; il voulait, avant tout, développer l'habileté de la main jusqu'à l'adresse. On commençait par copier au crayon ses planches lithographiques, puis des dessins et enfin de grandes études à l'huile qu'on traduisait aussi avec le crayon. Par ce procédé, on arrivait à une facture adroite, mais

qui conduisait infailliblement au chic. On rendait le hêtre et le chêne par des formules convenues, ainsi que le saule; il y avait même, pour certaines essences, une façon spéciale de tenir son crayon. Ces procédés paraissent puérils aujourd'hui où les manières sont si variées et où l'on laisse plus de liberté au sentiment personnel. — Ici on copiait, on cherchait à le faire avec la plus grande exactitude et les habiles arrivaient à s'approprier la touche du maître à s'y méprendre. On passait ensuite à la copie des études peintes. — Ainsi préparés, les élèves partaient avec les beaux jours sous la conduite du professeur, on s'installait au bord des lacs ou dans quelque vallée pittoresque, au Bouveret, à Brienz, à Meyringen, où Calame se trouvait le premier à l'œuvre. — Quelques-uns cherchaient à s'installer dans son voisinage, les plus hardis faisaient parfois la même étude que lui, afin de mieux s'approprier les secrets de son métier.

Le professeur ne sortait pas de la rectitude qu'il avait à l'atelier; les beautés de la nature, l'air, le soleil ne donnaient pas à sa correction une allure plus chaleureuse; tel il était à Genève, tel on le retrouvait sous le ciel des vallées alpestres. Personne mieux que lui ne savait trouver le point le plus heureux d'un site, mais il ne pouvait en dire le pourquoi à ses élèves; peut-être ne le voulait-il pas, ou croyait-il que ses conseils devaient s'arrêter à ce point élevé où l'on oublie le métier pour se laisser emporter par l'admiration; mais jamais il ne franchissait ce cap où plus d'un l'attendit longtemps en vain. Il était cependant consciencieux, généreux même dans sa correction, il venait cinq ou six fois par jour voir ce que faisaient ses élèves dans leur atelier, mais ses conseils n'avaient rien de général et quittaient rarement le terre-à-terre du métier: « Vous avez mis trop de jaune d'Inde dans votre vert, mettez-y plus de bleu. »

Toujours parfaitement poli, mais froid et réservé avec les jeunes gens qui l'entouraient, il n'eut jamais avec eux l'abandon qui fait naître l'amitié, les chaudes expansions et les dévouements à l'occasion. Il demeurait professeur, non par vanité ou parti pris, mais par tempérament. Contenu, concentré, toujours correct par nature, c'est sur ses toiles qu'il jetait les épanchements de son cœur d'artiste, alors que celui-ci demeurait comme fermé aux sentiments qui font le charme de la vie.

La jeunesse a besoin d'affection; ne parvenant pas à rompre la glace qui séparait le maître des élèves, ceux-ci, chose assez étrange, se rapprochèrent de Diday. Cette figure originale, flamande d'allure et de rondeur, gauloise par l'expansion et la verve, genevoise par une certaine

finesse, avait quelque chose d'attractif par son sans façon et sa bonhomie un peu rabelaisienne. Le maître était l'antipode de son élève, et il avait su réunir autour de lui plusieurs artistes et amateurs avec lesquels on discutait de tant de choses que l'art y trouvait aussi sa place; les élèves de Calame devinrent les amis de Diday, alors que les rapports des deux maîtres manquaient un peu de cordialité.

Cet enseignement trop absolu était incomplet, parce qu'il apprenait un métier sans chaleur, composé de formules à peu près invariables, dont les élèves avaient fini par découvrir les côtés faibles lorsqu'ils se trouvaient en présence de la nature.

Un de nos maîtres neuchâtelois, en séjour à Brienz, faisait une étude de tilleuls dont les formes gracieuses l'avaient charmé. Calame vint s'installer à quelques pas de lui et commença une toile d'après un groupe de hêtres bien connu de tous ceux qui ont visité les environs de ce beau village. — L'artiste neuchâtelois, profitant d'un moment où son voisin avait posé la palette, alla le saluer et lui demanda, tout en causant, s'il ne ferait pas aussi une étude des tilleuls qu'on apercevait en dessous : — « Non, répondit Calame, je trouve qu'ils se manièrent. » Le mot ne fut point perdu pour ses élèves, qui commençaient à ne plus avoir la foi des premiers jours envers le maître. « C'est qu'il n'a pas encore trouvé la brosse du tilleul », dit l'un d'eux. Il prétendait qu'il avait celle du chêne, du hêtre et du sapin.

*(A suivre.)* A. Bachelin.

# LE SCHLOSSBERG

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1881, p. 53)

Notre but n'est pas d'écrire l'histoire de la Neuveville, mais bien celle de son château. C'est au Schlossberg que demeurait le châtelain ou représentant du prince-évêque. Il présidait le conseil pour les affaires administratives et judiciaires, il commandait les troupes de la bannière, et celle-ci était portée par un banneret. Le château de Schlossberg est quelquefois confondu avec la Neuveville, ou celle-ci avec le château. L'évêque de Bâle avait donné des terres, des revenus à divers gentilshommes, à titre de fief castral à desservir au Schlossberg, c'est-à-dire à condition d'habiter dans cette forteresse et de la défendre en temps de guerre.

Déjà en 1304, Imier, fils d'Ulric de Bienne, chevalier, et sa femme Perrette, avaient vendu à l'évêque de Bâle quelques biens à Bienne et dans ses environs, qu'ils reprirent aussitôt en fief castral à desservir au Schlossberg, où ils devaient faire leur demeure permanente. C'est de cette circonstance qu'on a donné le nom de Schlossberg à cette branche de nobles de Bienne, comme à d'autres familles nobles, pour les distinguer d'autres membres de leur famille. Tel est un Wernli de Schlossberg, écuyer, en 1364 ; Ulrich Haller de Schlossberg, de 1372 à 1401. En 1416, on trouve deux châtelains du Schlossberg, comme officiers de l'évêque de Bâle. Ils ne sont désignés que par leurs noms de baptême, Othon et Imier ; mais ce dernier paraît être Imier de Bienne.

Le 10 décembre 1376, l'évêque Jean de Vienne affranchit Perrin, son maire de la Montagne de Diesse, de toute servitude, excepté le service de la balance, ou militaire, pour les bons services qu'il lui avait rendus dans la guerre récente contre les comtes de Kybourg et de Thierstein. Le 25 avril 1378, Imier de Ramstein, évêque de Bâle, donna à ce Perrin une maison située au Vorbourg du Schlossberg, pour des services rendus,

à condition que chaque fois que l'évêque ou son successeur arriverait avec sa suite, Perrin ou ses héritiers tiendrait une chambre propre, avec lit, pour deux personnes de la suite du prince, et une place à l'écurie pour deux chevaux. Nous estimons que le Vorbourg du Schlossberg était la Neuveville, car un acte de 1394 dit que Bourcard de Tavannes reconnaît tenir de l'évêque de Bâle une maison en pierre dans la ville ou forteresse du lieu dit le Schlossberg. D'autres actes confirment cette opinion, car dans le château même il n'y avait pas de maison privée.

Jean de Vienne, dans la guerre qu'il fit aux comtes de Kybourg et de Thierstein, pour la succession de Nidau, avait appelé à son aide Jean de Nant, son neveu. Celui-ci, fait prisonnier au combat de Schwadernen, fut racheté par l'évêque, qui se trouva encore redevable à son neveu d'une somme de douze cents florins. Ne pouvant la lui payer, il lui engagea pour sûreté le château de Schlossberg, en lui allouant une somme de 60 florins pour la garde de cette forteresse. Après la mort de l'évêque, Jean de Nant remit le Schlossberg et ses dépendances à son successeur Imier de Ramstein, en échange du château de Tenjoute, et cet évêque s'engagea ensuite à ne pas vendre le Schlossberg et la Neuveville l'un sans l'autre. 1386.

D'après ce qui précède, on voit que le château de Schlossberg n'était point un de ces fiefs tenu par une famille noble, mais une seigneurie épiscopale régie par un châtelain, en même temps maire de la Neuveville. Cet office fut d'abord confié à des nobles, tels que les Bienne, les Haller, les Vaillant, les Rambevaux, les Courtelary, les Bassecourt et surtout les Gléresse, qui en fournirent six du 16e au 17e siècle. La famille Imer de la Neuveville eut aussi quatre de ses membres châtelains du Schlossberg. Presque toutes ces familles nobles étaient également vassales des comtes de Neuchâtel, en même temps que de l'évêché de Bâle.

Les fastes de ce château n'offrent plus rien d'important jusqu'au moment où il devint la propriété de la France comme domaine national, par suite de la réunion de l'évêché de Bâle à la Grande République, 1792 à 1797. Ce fut en cette dernière année seulement que la Neuveville tomba sous la domination française. Le château fut vendu le 12 floréal an VII, et voici en quels termes l'acte le désigne : « Un vieux château (qui domine le lac de Bienne), situé sur le territoire de la commune de Neuveville, lieu dit : ès Schlossberg, avec ses aisances et dépendances, contenant une surface d'environ 300 toises, touchant de vent la citoyenne Gléresse, et un précipice de débris du dit château. »

Il était estimé à trois cents livres et il fut mis à prix à 225. Toutefois on misa jusqu'à 20,100 livres en assignats, et il échut à David Cunier de Neuveville. Il passa ensuite à Jean Schleuchter, qui l'utilisa comme salle de danse et de divertissement, qu'on prenait dans la grande chambre des anciennes audiences. Les dépendances du château étant d'un très mince rappòrt, le propriétaire négligea l'entretien des bâtiments et il les affecta même d'hypothèques en 1816. Après sa mort, sa veuve vendit ce domaine, le 21 mars 1820, à M. David Imer-Vernet, pasteur à Neuveville. Il fit enlever les toitures des habitations et démolir la partie supérieure des tourelles, pour en employer les matériaux très peu profitables. Enfin M. Victor Gibollet en fit l'acquisition le 3 décembre 1842 pour douze mille francs, et il en tient prudemment les portes fermées pour prévenir les déprédations, mais il les ouvre avec la plus aimable obligeance aux personnes qui s'intéressent à ces anciens monuments.

La citoyenne indiquée à l'occasion de la vente du Schlossberg était la sœur de Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, qui fut prince-évêque de Bâle de 1744 à 1762. Elle était née en 1719 et elle avait épousé Jean-Conrad-Frédéric, baron de Gléresse, d'une famille noble, distincte des anciens Gléresse ou Ligertz, dont le château dominait le village de ce nom, sur le lac de Bienne. Nous avons encore connu cette dame, qui mourut vers 1812, dans son grand hôtel de Porrentruy, la préfecture actuelle.

Elle avait trois fils : l'aîné ou le baron Robert fut contrarié par sa mère dans son projet d'épouser une demoiselle très noble ; de dépit, il abandonna la maison paternelle et alla vivre à Vienne avec une gouvernante, très roturière, à laquelle il laissa quelque fortune. Le second, Hermann, devint grand chanoine de l'évêché de Bâle, et le cadet, Jean-Baptiste, fut un écervelé qu'on fit chevalier de Malte et officier des gardes de Louis XVI. Il revint à Porrentruy pendant la Révolution, en 1792, où il se distingua par ses violences révolutionnaires, qui allèrent jusqu'à demander la déportation de sa mère l'aristocrate. Il mourut à Lucerne avant 1820, avec le titre de commandant de Hohenheim. Avec lui s'éteignit la famille noble de Gléresse, dont le nom figure souvent dans les annales de Neuchâtel et de l'Evêché de Bâle.

*(A suivre.)* A. QUIQUEREZ.

# GUSTAVE BOREL-FAVRE

A LA RÉDACTION DU MUSÉE NEUCHATELOIS.

S'il est des hommes dont il puisse être utile de rappeler le souvenir à leurs concitoyens, n'est-ce pas ceux qui ont consacré une vie tout entière au service de leur pays, en s'appliquant à une œuvre toujours difficile et souvent ingrate, en y employant des facultés distinguées tout en s'ignorant eux-mêmes, et parvenant au terme sans avoir poursuivi d'autre gloire que de s'y dévouer sans réserve. C'est d'un de ces hommes d'élite que vous avez désiré conserver la mémoire dans votre revue, en demandant à une amitié de plus de soixante années un récit biographique sur M. Gustave Borel-Favre, ancien professeur et inspecteur du collège de notre ville. Nous voulons raconter simplement une vie simple et sans éclat, et vous pardonnerez quelques détails peut-être un peu intimes, mais propres à faire mieux connaître un caractère et un esprit dignes d'être signalés.

*
* *

M. Borel naquit le 14 mai 1816 à Côte-Bertin, grande et belle ferme située au-dessous du joli hameau de Plancemont. C'est une de ces *prises* qui couronnent le fond du Val-de-Travers et sont un des traits particuliers de cette vallée. Il appartenait à une de ces familles, alors assez nombreuses, de propriétaires aisés, cultivant eux-mêmes leur domaine, tout en exerçant une industrie qui était ordinairement la fabrication des outils d'horlogerie, industrie qui fut assez longtemps presque un monopole des habitants de Couvet, d'où elle s'étendit dans le reste du vallon. C'est là qu'il fut témoin, dès ses premières années, du double travail de l'atelier et des champs, travail dont il dut prendre sa part dès que ses forces le permirent, tout en passant une partie de la journée à l'école du village, et qu'il commença cette vie laborieuse et régulière qu'il a continuée jusqu'à ses derniers jours.

Le moment arriva bientôt où l'écolier, doué d'une forte mémoire, d'un esprit clair et d'une grande persévérance, n'eut plus grand profit à retirer des leçons de l'école primaire, et commença l'étude des langues anciennes qu'il devait enseigner lui-même pendant tant d'années. C'était chez le diacre du Val-de-Travers, domicilié à Boveresse, qu'il se rendait chaque matin avec son frère aîné, souvent après avoir travaillé aux champs depuis quatre ou cinq heures. Ils partaient à huit heures, repassant en chemin la leçon du jour, et revenaient dîner au logis pour reprendre ensuite les mêmes labeurs jusqu'au soir. Une ou deux années suffirent pour qu'il pût, en 1830, songer à subir l'examen d'entrée dans la seconde classe du collège de Neuchâtel, tenue alors par le vénérable M. Wurflein, auquel il devait succéder. Il nous a raconté un incident de cet examen, qui montre quelle était sa facilité pour toutes les branches de l'enseignement. Arrivé à Neuchâtel à l'époque des *visites*, on lui dit de se rendre à celle de la 3e classe, où il serait interrogé sur chaque objet après les autres élèves. A l'école de Couvet il n'avait fait qu'une analyse grammaticale assez élémentaire, ensorte qu'il fut un peu inquiet quand il entendit qu'on allait passer à l'examen d'analyse logique, qu'il ne connaissait pas même de nom. Pour faire bonne mine à mauvais jeu il se mit à écouter avec soin les demandes et les réponses, s'aperçut que ce n'était pas une chose bien terrible, et ces quelques instants d'attention lui suffirent pour se rendre compte de cette matière toute nouvelle et pour faire un excellent examen.

Ceux qui n'ont connu M. Borel qu'à ses leçons du collège de Neuchâtel seront peut-être étonnés d'apprendre que pendant sa jeunesse i était d'une inépuisable gaîté. Il aimait le chant, les courses, les divertissements si nombreux et si variés à la campagne; il était le boute-entrain de toutes les fêtes, après un jeu, toujours le premier à en proposer un autre, tellement que, lorsque après les vacances passées dans la maison paternelle, les deux frères retournaient à Neuchâtel, leur mère disait avec un soupir de regret : « Voilà la joie de la maison qui s'en va! » Il faut croire qu'ayant, d'ailleurs, un caractère solide et étant parvenu encore jeune à un poste honorable et difficile, il comprit plus tôt que d'autres le sérieux de la vie; au fait, on ne se serait guère représenté, à Neuchâtel, il y a quarante ans, un maître du collège autrement que très grave et même un peu sévère. Ceux qui le connaissaient intimement savaient bien retrouver le vieil homme sous cette écorce un peu froide et jouissaient des demi-épanchements d'un cœur au fond serein et gai. Nous avons aussi entendu souvent des jeunes gens, auxquels il donnait

des leçons particulières, s'étonner de tout ce qu'ils trouvaient chez lui d'aménité et d'affectueuse indulgence, ayant quelque peine à reconnaître là le maître parfois un peu rude dans les salles du gymnase.

Le nouveau collégien fit ses humanités avec ardeur et succès, se distinguant d'une façon particulière dans l'étude des langues classiques et surtout des mathématiques, et en 1835, sans avoir encore de vocation bien déterminée, il fut reçu proposant après un brillant examen subi devant la Compagnie des pasteurs. Après quelques mois de leçons de théologie, suivies sans beaucoup d'entrain et avec le sentiment que là n'était pas sa voie, il apprit que la Commission d'éducation du Locle, présidée par M. le pasteur Andrié, mettait au concours un poste nouveau pour l'enseignement des sciences mathématiques, de la physique, etc. Il vit là une application plus directe de ses aptitudes et de ses goûts particuliers, se présenta au concours et fut nommé à l'âge de 19 ans. Il devait donner des leçons pendant le jour aux élèves les plus avancés des classes, et le soir à des jeunes gens ayant déjà quitté l'école pour le comptoir ou l'atelier. Il raconte dans une lettre ce qu'il éprouva « en se trouvant en face d'une vingtaine de gros gaillards, à peu près de son âge et dont la plupart le surpassaient pour la taille, son inquiétude de n'être pas à la hauteur de sa tâche, et la joie qu'il ressentit quand il put constater que le développement de leur esprit n'était pas en raison directe de celui de leur corps. » Il fit bientôt, en outre, un cours public de physique qui eut beaucoup de succès, ne tarda pas à avoir une belle position parmi ses collègues et au sein de la population où il compta de nombreux amis. Il assistait aux conférences de district et voici comment il racontait l'une d'elles : « Nous avons eu hier une conférence des régents du district; nous étions près de vingt, avec 5 ou 6 demoiselles du Locle et de la Sagne. Nous avons traité deux des questions proposées. La seconde était celle-ci : Comment empêcher les enfants de jeter des pommes de neige? Les quatre ou cinq qui ont opiné avant moi proposaient différents moyens tels que amendes, punitions, etc. Quand on m'a demandé mon avis, j'ai dit d'abord que je trouvais la question mal posée et qu'on devait dire : *Faut-il* empêcher, etc., et que, la question posée de cette manière, je ne balançais pas à y répondre négativement. Pourquoi priver les enfants de leurs plus belles récréations? Dans bien des établissements publics on leur donne des leçons de gymnastique; laissons-les seulement prendre l'exercice qu'ils peuvent se donner eux-mêmes et l'on n'aura pas besoin de pareilles leçons. Les pommes de neige sont un des meilleurs et des moins dangereux de ces exercices.

J'ai vu un jeune homme qui s'était cassé le bras dans une leçon de gymnastique; jamais chose semblable arrive-t-elle quand les enfants se jettent des pommes de neige? Tout en se donnant beaucoup d'exercice, ils endurcissent leur corps et le rendent insensible au froid et aux coups. — Presque tous ceux qui ont opiné après moi ont partagé ma manière de voir, presque tous ont reconnu qu'il était impossible d'empêcher les enfants de jeter des pommes de neige; le régent des Brenets trouvait qu'il serait plus facile d'empêcher la neige de tomber. »

Quoique M. Borel fût bien doué pour toutes les branches de l'enseignement, cependant celle dont il était chargé au Locle convenait particulièrement à ses goûts et à ses talents. C'était, croyons-nous, son avis, car il refusa d'abord sans hésitation un appel officieux qui lui fut adressé pour le poste de maître de la 4e classe latine du collège de Neuchâtel, devenu vacant par le départ de M. Pouzait. Mais lorsque, plus tard, M. Wurflein manifesta l'intention de prendre sa retraite, il ne résista pas à l'invitation que lui fit un de ses anciens professeurs de se présenter au concours, et, en Janvier 1840, il fut nommé maître de la 2me classe du même collège pour entrer en fonctions au mois d'août. Il se remit sérieusement à l'étude des langues anciennes, et partit pour Stuttgard afin de profiter des travaux de la philologie d'outre-Rhin et de se fortifier dans la connaissance de la langue allemande qu'il n'avait étudiée qu'au collège.

C'est à l'âge de 24 ans qu'il commença un enseignement qui en devait durer quarante, et qui est trop connu pour que nous ayons à le raconter et à le caractériser. Mais nous voulons rappeler quelques faits moins connus qui confirment ce que nous avons dit des aptitudes presque universelles de M. Borel et de sa puissance de travail. Lorsque M. H. Ladame devint directeur des Etudes au collège de Neuchâtel, il désira garder son poste de professeur de mathématiques supérieures et s'y faire remplacer provisoirement jusqu'à ce que les circonstances lui permissent de le reprendre. Ce fut à M. Borel qu'il confia d'abord ces cours, à côté de ceux de la seconde latine, et celui-ci en donna les leçons pendant quelque temps avec succès. Plus tard, pendant une vacance de la chaire de physique, il fut chargé de faire ce nouveau cours que les étudiants suivaient avec beaucoup de plaisir et de fruit. Enfin, si son enseignement des langues anciennes était distingué, on peut dire que peu de Neuchâtelois et même de Français ont possédé comme lui sa langue maternelle. Déjà avant le dictionnaire de Littré, dont il dévora les fascicules au moment de leur apparition, il avait étudié les remarquables ouvrages du

même auteur sur les origines de la langue française et bien d'autres encore. Ceux qui ont assisté aux examens de sa classe ont pu se faire une idée de la clarté, de la profondeur et de l'intérêt de ses leçons sur cette matière. Maintenant qu'il n'est plus, nous regrettons davantage encore qu'il n'ait pas pu ou voulu, comme nous le lui avons demandé souvent, composer un ouvrage classique pour l'enseignement du français dans notre collège. Si nous ne craignions de paraître faire un panégyrique plutôt qu'une simple biographie, nous rappellerions encore les études historiques de M. Borel, qui n'avaient pourtant pas une application directe à son enseignement ordinaire. Il était tellement homme d'étude que ses lectures récréatives étaient le plus souvent les grands historiens modernes, Guizot, Thiers, Macaulay, les Thierry, etc.; sa puissante mémoire gardait fidèlement les faits et les dates, et ceux qui l'ont vu souvent se rappellent aussi avec quelle abondance et quelle sûreté il contait les anecdotes concernant son pays et même les familles dont il connaissait la généalogie aussi bien que celle des rois de France ou d'Angleterre. C'était une vivante chronique, et il est du nombre de ces hommes dont la perte est irréparable à cause des nombreux faits qu'ils avaient recueillis et qui ne sont probablement consignés nulle part.

Avec ses goûts d'étude, sa vocation régulière et son caractère sérieux, M. Borel devait être un homme du foyer domestique. Aussi, à peine fixé à Neuchâtel, ne tarda-t-il pas à contracter une union qui a été remarquablement heureuse. Sa maison était vraiment un modèle de la vie de famille. Nous l'avons souvent admiré au milieu des siens, dans cette atmosphère de paix, d'égards et de soins affectueux, les instruisant plus encore par ses exemples que par ses leçons, se réjouissant modestement de leurs succès et ne les quittant que pour accomplir les devoirs de chaque jour. Malgré ce que nous avons dit de sa connaissance de la langue française, qu'il avait étudiée plus encore historiquement qu'esthétiquement, si nous pouvons dire ainsi, il avait un esprit plutôt mathématique que littéraire, il était peu accessible aux charmes de la poésie, et eût peut-être dit, après avoir entendu la lecture d'un beau poëme lyrique, comme un célèbre mathématicien français : qu'est-ce que cela prouve? Ainsi n'avons-nous jamais bien su jusqu'à quel point il avait pris son parti d'avoir un fils qui faisait des vers, et de fort jolis vers, et qui, encore jeune, en publiait des volumes. Heureusement qu'il put se convaincre que cette vocation poétique, au lieu de nuire à une vocation plus sérieuse, n'était qu'un moyen de succès de plus. Lui qui parmi les poëtes donnait, croyons-nous, la palme à Boileau, pouvait se rassurer en

se rappelant que celui-ci avait parlé de mêler le doux au grave et le plaisant au sévère.

En 1866, il devint inspecteur du collège latin, tout en continuant à donner quelques leçons. On sait comment il s'acquitta pendant dix ans de ces nouvelles fonctions auxquelles il avait été judicieusement appelé, et l'on n'a pas oublié la démarche faite auprès de lui par une nombreuse jeunesse qui vint un soir, en brillante procession, lui exprimer ses sentiments de reconnaissance et d'affection, au moment où il déposait son mandat d'inspecteur. Le *labor improbus* trop continu et plusieurs graves maladies avaient miné peu à peu sa robuste santé. Il dut faire quelques cures à Pfeffers et à Baden, qui le soulageaient surtout à cause du repos absolu qu'il s'imposait alors. Avant de partir pour les bains, il allait, par exception, prendre au cabinet littéraire un ou deux romans du jour un peu célèbres, qui le délassaient plus qu'ils ne le charmaient, heureux de retrouver au retour ses livres d'étude ordinaire. Vieilli avant le temps et en proie à des affections maladives qui agissaient nécessairement sur le système nerveux, il donnait, dans les derniers temps, ses leçons avec moins d'entrain et supportait plus péniblement l'inattention ou l'inintelligence de ses élèves. Ne faisant plus que des cours d'arithmétique, il put constater avec peine combien les Neuchâtelois, en général, ont peu la bosse mathématique. Quoique un peu découragé par ces difficultés, il avait de la peine à se décider à prendre le grand parti, lorsqu'au mois de juillet de l'année dernière une première attaque le frappa pendant une leçon au collège et l'engagea à donner sa démission. Il se remit assez promptement, et l'on pouvait observer en lui les signes d'une lutte intérieure entre le sentiment de l'affaiblissement d'une santé détruite et le désir de travailler encore. Mais, quelques mois avant la fin, constatant de nouvelles déchéances, il fut enfin convaincu que le parti pris était le bon et on remarqua un changement dans son caractère. Ayant déposé enfin son fardeau sans retour, il ne pensa plus qu'à vivre pour lui et les siens; on le vit plus affectueux, plus serein, jouissant de chaque jour qui lui était encore donné et se préparant, dans le calme d'une vie intérieure, au terme qu'il prévoyait prochain, et qu'il attendait sans impatience comme sans crainte. Enfin, une seconde attaque, survenue le 8 novembre dernier, le conduisit en trois jours au tombeau. A voir le grand nombre d'assistants au convoi funèbre, on pouvait dire que cette mort était un deuil public, et nous avons remarqué que la plupart d'entre eux avaient été ses élèves pendant les 45 années d'enseignement au Locle et à Neuchâtel.

Back of
Foldout
Not Imaged

SPÉCIMENS D'INSCRIPTIONS CAMPANAIRES NEUCHATELOISES RECUEILLIES PAR M. CH. EUG. TISSOT.

O REX

Cloche de Colombier. 1521.




maria

Collégiale de Neuchâtel. Petite cloche. 1506.




Cloche de Corcelles. 1535.

XPS IMPERAT

Landeron. Cloche de la tour de l'horloge. 15me siècle.

MCCCCLXVI

Cloche du Landeron. 1466.




Cloche de Serrières. 1470.




Grosse cloche de Cressier. 1552.

Grandeur naturelle.

Auto-Lithographie du Pénitencier de Neuchâtel.

Ce serait peut-être abuser de votre complaisance que d'ajouter encore quelques réflexions à ce que nous avons dit de notre excellent ami ; ce qui précède suffira, nous l'espérons, pour faire connaître et apprécier un homme qui n'a pas voulu poursuivre des succès qu'il eût pu facilement obtenir avec plus d'ambition, mais auquel ses concitoyens devaient un témoignage plus durable d'estime et de reconnaissance que les quelques lignes, d'ailleurs si sympathiques, qui lui ont été consacrées au moment où s'est terminée son utile carrière. ***

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1881, pag. 67.)

SAVAGNIER : III. 1563, est encore une cloche d'importation française, mais je n'ai pu découvrir jusqu'à présent par suite de quelles circonstances elle est arrivée jusque dans ce lointain village du Val-de-Ruz. On y lit le nom de : IACOB9 (1) TANDĀT PB̄T (presbyterus) c'est-à-dire Jacob Tandant, prêtre, et celui de A. GVIOT MAREGNE.

La sonnerie de SAINT-AUBIN se composait primitivement de 3 cloches ; la troisième a été transportée au village vaudois frontière de Provence.

VALANGIN : I ET CLOCHE DE LA TOUR DE L'HORLOGE. 1523, sont un don de Guillemette de Vergy, veuve de Claude d'Aarberg, seigneur de Valangin, inhumés tous deux dans le temple de cette localité ; elles portent les armes écartelées des deux époux.

(1) Pour IACOBVS, le signe 9 est un signe abréviatif de la désinence latine VS.

## B. — LES INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

### CLASSÉES D'APRÈS LEUR NATURE ET LEUR CONTENU.

Toutes les inscriptions détaillées dans le chapitre qui précède peuvent se classer dans les rubriques que voici :

1° Anciennes légendes, particulièrement en cours au moyen âge.
2° Invocation à J.-C., à la Vierge et aux Saints.
3° Adoration, invocation à la Divinité, exhortations pieuses.
4° Destination soit usages de la cloche.
5° Faits historiques.
6° Témoignages de reconnaissance.
7° Légendes versifiées.
8° Passages bibliques.
9° Adulation.
10° Fonte de la cloche.
11° Indéterminées ou incompréhensibles.

Il est assez difficile parfois de déterminer exactement les nuances qui existent entre ces diverses catégories, puisque telles inscriptions données pourraient aisément rentrer dans plusieurs d'entre elles : c'est le cas, par exemple, des légendes versifiées et des passages bibliques. Néanmoins, j'ai cru devoir m'arrêter aux divisions ci-dessus, pour permettre de juger d'un coup d'œil l'esprit qui, à diverses époques, a présidé à la contexture des inscriptions.

*1° Anciennes légendes.*

Colombier : II.

OREX GLORIE VENI NOBIS KVM PACE

*O roi de gloire, viens à nous avec la paix !*

Cette légende, d'un usage si fréquent au moyen âge, ne se trouve que sur cette cloche dans le canton de Neuchâtel ; elle est en caractères majuscules latins d'un relief très prononcé.

Valangin : II (1464). Cressier (1496). Fenin (14..). Motiers (1509).

**Xps vincit xps regnat xps imperat xps ab omni malo nos defendat amen**

*Le Christ est vainqueur ; le Christ règne, le Christ commande ! que le Christ nous préserve de tout mal ! Amen !*

à toutes en caractères minuscules, gothiques purs à coins vifs, avec certaines variantes d'orthographe que la comparaison des textes permet de constater aisément. Cette légende se rencontre sur nombre de cloches de l'Europe, depuis le commencement du XVe à la fin du XVIe siècle. On la trouve également sur la plupart des monnaies françaises frappées depuis les XIIe et XIIIe siècles jusqu'au siècle passé.

Le Landeron : tour de l'horloge. — Même légende sur le couronnement de la cloche, mais en caractères néo-gothiques majuscules. Cette petite cloche, très bien conservée, n'est pas datée, mais, d'après la forme des lettres, on peut en fixer la date approximativement à la seconde moitié du XVe siècle.

Dombresson : I (1515), — Serrières (1470), — Le Landeron (XVe) tour de l'horloge, nous offrent la vieille et magnifique légende qui s'applique si bien au caractère et à la mission de la cloche :

**Mentem sanctam spontaneam honorem deo (1) et patrie liberationem**

*J'ai une âme sainte et spontanée pour honorer Dieu et provoquer la délivrance de la patrie.*

Cette légende était, d'après la tradition, l'épitaphe placée par les anges sur le tombeau de sainte Agathe, parce que, dit-on, les habitants de Catane, effrayés de fréquentes éruptions de l'Etna, résolurent, pour les arrêter, d'étendre devant le torrent de lave dévastateur le drap qui recouvrait le sarcophage de la sainte ; le fléau céda devant cet obstacle.

### 2° *Invocations à Jésus-Christ, à la Vierge et aux Saints.*

L'inscription de quelques cloches commence par les mots : IHS MARIA ; le premier mot est l'abréviation du nom de Jésus (IHESVS). Ce sont : Corcelles, III ; Brévine, II ; La Sagne, I ; Môtiers III.

Les cloches qui suivent nous présentent une invocation à la Vierge :

Boudry : II.

**sancta mater dei memanto mei**

Combes : II.

S MARIA SVCCVRRE NOBIS

Corcelles : III.

**ave maria gracia plena dominus tecum**

(1) Au Landeron, en sus ; VERO.

CRESSIER, COLLÈGE.

ave maria gracia

LANDERON (TOUR DES CAPUCINS).

ave maria gracia plena domus tecum

NEUCHATEL, COLLÉGIALE : III.

ave maria gracia plena domidnus tecum

MOTIERS : III.

sancta maria ora pro nobis

NOIRAIGUE : III.

ALMÆ MATRI VIRGINI MARIÆ

SAGNE : III.

AVE REGINA CELORVM

VALANGIN : I.

In honore s trinitatis et beate marie virginis etc.

VALANGIN : II. (Voir sous la rubrique : Légendes versifiées.)

» TOUR DE L'HORLOGE.

Sancta maria mater dei mememto mei

Les apôtres saint Pierre et saint Paul sont invoqués sur les deux cloches de Valangin de 1523.

Au Landeron la cloche I et celle des confréries de saint Antoine et de saint Sébastien invoquent saint Maurice, patron de cette localité et canonisé ensuite de son martyre avec les soldats de la Légion thébaine, dont il était le chef et qui fut massacrée en 286, par ordre de l'empereur Maximien, dans la vallée d'Agaune, actuellement Saint-Maurice en Valais.

MOTIERS : III. SAVAGNIER : IV. SAGNE : I, invoquent saint Nicolas et sainte Barbe : le premier est le patron des navigateurs et le protecteur contre les orages qui bouleversent les cieux, ainsi que contre les inondations qui ravagent la terre. En Europe il a donné son nom à une foule de cloches depuis le XII[e] siècle à l'époque actuelle. Sainte Barbe a ordinairement pour attribut une tour, une sorte de clocher percé de trois fenêtres en l'honneur de la Trinité. Son intervention préserve de la foudre ; elle sauvegarde aussi de l'incendie. On sait qu'elle est la patronne des artilleurs et des artificiers.

Combes : II, s'adresse à sainte Anne, et La Sagne I à sainte Anne et à sainte Catherine. Le moyen âge aimait à inscrire sur ses cloches le nom de la première ; il établissait probablement une sorte de rapport mystique entre le nom de la mère de la Vierge et la voix d'appel au saint lieu que fait naître la cloche. Quant à sainte Catherine, elle était la patronne de la Sagne (PATRONA NOSTRA) ; dans un ordre d'idées moins restreint, elle est celle des cloches et des sonneurs ; les demoiselles ont une certaine disposition à ne pas l'aimer. Son nom se trouve fréquemment sur les cloches du moyen âge.

Neuchatel : collégiale III, 1507, porte le nom de son patron saint Guillaume, suivi de la mention EOBS, contraction d'*episcobus* ou *episcopus, évêque.* On a assez écrit sur ce saint et les raisons qui lui ont fait attribuer le patronage de la ville pour que je me dispense de revenir sur ce sujet. Disons seulement en passant que le mot EOBS n'est pas la seule particularité de cette cloche et qu'on y trouve DOMIDNVS pour DOMINVS, peut-être l'effet d'une inadvertance du fondeur.

Les Ponts de Martel : III, 1562, nous offrent la mention de saint Théodule et de sainte Apolline, apparemment les patrons personnels des deux personnages qui ont servi de parrain et de marraine à cette cloche.

*3° Adoration, invocation à la Divinité, exhortations pieuses.*

Boudry : III, Motiers : III et Serrières portent pour légende :

te deum laudamus

*Nous te louons, ô Dieu !*

Valangin : II.

laudate deum omnes gentes

*Toutes les nations louez Dieu !*

Le Locle, cloche N° 2, donne la même en français :

NATIONS LOUEZ LE SEIGNEUR.

Cressier, cloche de 1846, dit :

DOMINE SIS ADHVC POPVLO

*Seigneur, sois toujours au milieu de ton peuple.*

Le Landeron, cloche de la vierge.

LIBERA NOS DOMINE A FVLGVRE ET TEMPESTATE

*Seigneur, préserve-nous de la foudre et de la tempête !*

Sonner les cloches pour fléchir la colère divine à l'approche des orages et pendant leur fureur était une coutume des anciens temps, tombée en désuétude et même heureusement proscrite en certains lieux. En France, la loi qui fit autorité absolue à cet égard, est un arrêt du Parlement du 29 août 1787 ; la science et l'expérience ont effectivement démontré depuis longtemps que cette pratique, au lieu d'être efficace, devenait le plus souvent fatale pour les sonneurs. Mais le moyen-âge n'en jugeait pas ainsi et attribuait à la cloche le pouvoir de dissiper les orages, d'où les nombreuses inscriptions portées sur d'anciennes cloches et qui font allusion à cette croyance superstitieuse : FVLGVRA FRANGO : Je brise la foudre ; TEMPESTATEM FVGO : Je mets l'orage en fuite.

Toutes les autres légendes rentrant dans cette rubrique en dehors de celles que j'ai citées plus haut sont françaises, postérieures à la Réformation et offrent parfois un certain développement, telles que :

CERNIER : I.

PAR MON SON JE VOUS APELLE
A LA MAISON DE LETERNEL
HUMILIEZ VOUS DEVANT DIEU
QUI NOUS A FAIT CHANTEZ SES
LOUANGES ECOUTEZ SA PAROLE
ET LA METTEZ EN EFFET SOYEZ
SOUMIS A VOS CONDUCTEURS
SPIRITUEL

ROCHEFORT : I.

SERVES LETERNEL AVEC ALLEGRESSE
ENTRES DANS SES PORTES AVEC DES ACTIONS DE GRACES ET
DANS SES PARVIS AVEC
DES LOVANGES CELEBRES LE BENISSES SON NOM
LOVE SOIT DIEV

SAINT-AUBIN : II.

LORS QVON ME SONNE IE DIS AVX PAROISSIENS DE LEGLISE DE
SAINT AVBIN LE LAC....
...ENTRES DANS LES PORTES DE
LETERNEL AVEC DES ACTIONS DE
GRACE DANS SES PARVIS AVEC LOVANGES CELEBRES LE BENISSES
SON NOM

On voit que ces légendes sont presque identiques.

FENIN : I.

L'ETERNEL VOUS APPELLE DANS SON TEMPLE POUR LUI RENDRE VOS HOMMAGES

SAINT-MARTIN : I.

MA DESTINEE EST PAR MON SON DE FRAPPER
LOREILLE DES MORTELS POVR LES INVITER A SE RENDRE DANS
LA MAISON DE LETERNEL POVR Y RECEVOIR LA MANNE
CELESTE QVI EST LA NOVRRITVRE DES FIDELLES.

BOUDEVILLIERS : II.
CETTE CLOCHE A ÉTÉ FAITE
A LHONNEUR ET A LA GLOIRE
DE DIEU.

BOUDRY : I.
PAR MON SON JAPELLE TOUS CHRETIENS
ET VRAIS FIDELE AU SERVICE DE DIEU.

*(A suivre.)* Ch.-Eug. TISSOT.

# SAPEUR

(Avec planche)

En étudiant nos anciens costumes militaires, on est toujours frappé du contraste qui existe entre eux et ceux de l'époque actuelle; leurs formes, leurs couleurs charmaient le regard et avaient une tournure héroïque que nos milices savaient apprécier. Aujourd'hui le pratique et l'utilitarisme ont tué les côtés brillants et pittoresques de notre armée; ce n'est donc point sans regrets que l'on regarde au passé.

Les sapeurs furent généralement les privilégiés de l'uniforme, surtout au XVIII^e siècle et dans le commencement de celui-ci. Est-ce parce que leurs travaux étaient fort pénibles en temps de guerre qu'on leur donna, comme compensation, de plus riches costumes ? C'est possible.

L'origine des sapeurs remonte à l'antiquité, le *cunicularius* romain était un sapeur ; les soldats de cette arme spéciale étaient pourvus

d'outils, haches, pelles, pioches, serpes, scies pour préparer des abatis, rompre des palissades ou des ponts, enfoncer des portes de ville et creuser des tranchées. Ces travaux de destruction et de construction sont de tous les temps et de tous les genres de guerre.

Avant 1671, les hommes qui s'occupaient des services de ce genre étaient désignés sous le nom de *trenchéors* (faiseurs de tranchées), *gastadours* (faiseurs de ravages), pionniers, ouvriers et charpentiers. — En 1750, on appelle *ouvriers du corps royal* ceux qu'on désigna plus tard sous le nom de sapeurs d'artillerie et sapeurs du génie en France, et soldats charpentiers en Prusse. Plus tard, sous le ministère de Saint-Germain, chaque régiment d'infanterie donna une hache à des grenadiers qui furent appelés sapeurs. — A partir de la révolution, les régiments de cavalerie eurent aussi leurs sapeurs, comme il y a en Russie des pionniers à cheval. La garde consulaire se faisait remarquer par la beauté de ses sapeurs ornés de barbes naturelles. — La garde impériale plus nombreuse ne pouvant trouver un assez grand nombre d'hommes pourvus de cet ornement, on eut recours aux barbes postiches. — Cette mode bizarre continua sous Louis XVIII et Charles X.

On sait que les Barbares avaient coutume de placer en tête de leurs armées des hommes de grande taille et de l'aspect le plus farouche; les Romains imitèrent cet exemple qui fut suivi par toutes les armées du monde. Les sapeurs furent et sont encore dans quelques troupes les derniers vestiges de cet antique usage. La Suisse ne fit point exception et les milices de chaque canton eurent à la tête de leurs bataillons des sapeurs aux uniformes brillants, au tablier de peau blanche et coiffés du bonnet à poil des grenadiers. Nous avons donné déjà un type de ce genre, un sapeur de 1830. (Voir *Musée neuchâtelois*, janvier 1877). Celui-ci porte une tenue qui rappelle celle des troupes françaises sous Louis-Philippe et qui dura jusque vers 1858; à partir de cette époque, le képi remplaça le bonnet à poil, le tablier passa du blanc au noir, cette couleur de deuil présageait la fin de ces guerriers dont l'utilité était fort contestée.

Les sapeurs à bonnets de grenadiers à tresses, plumets et épaulettes rouges, donnaient à nos bataillons une allure martiale qu'on peut regretter avec tant d'autres belles choses disparues.

A. BACHELIN.






Milices Neuchâteloises 1845-1858 Sapeur

LA

# RÉCEPTION DES TROUPES FRANÇAISES EN SUISSE

ÉPISODE DE LA GUERRE DE 1870-71

---

Le 25 janvier 1875, mourait à l'Hôpital Saint-Antoine, à Paris, un malade nommé Pierre Denys, âgé de 39 ans, originaire du département du Gard, qui avait été, en 1871, interné en Suisse, comme soldat de l'armée de l'Est.

Il fut visité, pendant sa maladie, par une de nos compatriotes, et, à son lit de mort, il lui remit le manuscrit qu'on va lire, en exprimant le désir que cet hommage rendu à l'hospitalité et à la charité helvétiques reçût un jour la publicité dans notre pays.

Nous sommes heureux de pouvoir satisfaire à ce vœu touchant et nous accueillons d'autant plus volontiers le récit de l'ancien soldat de Bourbaki, que jusqu'ici le passage de l'armée de l'Est dans notre pays n'a été raconté que par des écrivains neuchâtelois.

Nos lecteurs remarqueront dans ce récit l'accent d'un enthousiasme presque exagéré; le narrateur, dès qu'il s'agit de la Suisse, ne mesure plus ses termes et sa reconnaissance devient lyrique par instants. Elle n'en est que plus touchante à nos yeux. La Rédaction.

---

Hôpital Saint-Antoine, le 25 novembre 1874.

Madame,

Veuillez me pardonner la liberté que je prends de vous offrir, comme un bien faible hommage pour la bienveillante sollicitude que vous m'avez témoignée depuis que je suis dans cette maison, l'imparfaite narration de la noble conduite de vos compatriotes envers de malheureux Français que les mauvaises chances de la guerre avaient jetés sur le territoire helvétique, et que vos fréquentes visites au chevet du lit des malades m'ont si bien et si vivement rappelée.

---

Celui qui souffre est votre frère;
Venez en aide à son malheur,
Prenez en pitié sa misère
Et soulagez son pauvre cœur.

Il est un pays sympathique, non-seulement en Europe, mais dans l'univers entier, où la charité chrétienne s'est manifestée d'une façon plus éclatante et plus complète que dans tout autre : ce pays c'est la Suisse. Chez tous les peuples, sans doute, on rencontre des âmes charitables, des cœurs dévoués; tous les jours on est appelé à y constater de nouveaux traits de générosité, d'héroïsme, d'abnégation et d'humilité chrétiennes; mais nulle part ailleurs que dans la patrie de Guillaume-Tell on n'a encore trouvé cette union fraternelle et cette foi vive et ardente qui, soulevant les masses comme un seul homme, les transforment et ne font d'elles qu'un cœur pour secourir le malheureux, lui venir en aide et mettre en pratique cette sublime maxime du Christ : « Aimez votre prochain comme vous-même et faites-lui ce que vous voudriez qu'il vous fît. »

La guerre de 1870-71 a fourni à l'Helvétie l'occasion de donner au monde étonné le spectacle de ce que peuvent la foi en Christ et l'obéissance à son plus admirable précepte, celui que toute sa vie il a prêché par son exemple : la Charité.

Bien des fois je me disposai à écrire le récit de l'accueil généreux et sympathique qui fut fait à l'armée de l'Est, lorsque, incapable de se défendre plus longtemps, elle fut obligée de demander asile à la Suisse; et chaque fois de nouvelles occupations, d'autres évènements, vinrent me distraire et m'empêcher d'accomplir la promesse que je m'étais faite à moi-même. Aujourd'hui, rien ne me retient plus : la solitude dans laquelle je me trouve me permet de recueillir mes souvenirs et de me mettre à l'œuvre.

Après avoir, pendant deux jours, protégé la retraite des troupes qui faisaient partie du 18e corps, le 2 février 1871, le régiment dont je faisais partie mit enfin le pied sur le sol hospitalier de nos voisins. Une scène bien pénible pour tous ceux dans la poitrine desquels battent des cœurs français nous attendait; je veux parler de la remise de nos armes entre les mains de l'autorité fédérale. Nous savions que ces armes, nos fidèles compagnes pendant cette guerre désastreuse, n'allaient pas enrichir les trophées de l'ennemi et qu'elles nous seraient rendues à la fin de la campagne, et pourtant ce ne fut pas sans un douloureux serrement de cœur, sans une angoisse poignante, que nous nous en séparâmes. Jamais, je crois, je n'oublierai ce douloureux moment.

Quelques heures après avoir rempli cette formalité, on nous fit prendre le chemin de fer pour nous rendre à Neufchâtel, où nous arrivâmes le lendemain à trois heures du matin. Nous étions attendus à la gare par un officier fédéral, qui nous conduisit au Gymnase communal, où tant bien que mal nous nous installâmes, les uns pour se reposer, les autres pour dormir.

Mais quelle scène touchante nous attendait au réveil! Avec quelle émotion nos yeux contemplèrent ce magnifique spectacle de toute une cité dont les habitants venaient à l'envi nous apporter consolation et secours!! Combien nos cœurs palpitèrent de bonheur en entendant ces voix amies nous souhaiter la bienvenue et, par de douces et fortifiantes paroles, chercher à calmer la douleur de l'exil!!! La plume est impuissante à reproduire de semblables tableaux: le cœur seul peut les comprendre et les sentir. Aussi me bornerai-je à raconter ce que ma mémoire me rappellera, en confessant toutefois que les omissions involontaires que je pourrai faire suffiraient à remplir un fort beau volume.

A sept heures du matin, les visites et les distributions commencèrent. Le riche et le pauvre, l'homme d'Etat et l'artisan, la grande dame et l'ouvrière se pressaient à la porte du Gymnase et se répandaient comme un torrent longtemps comprimé dans les corridors, dans les salles d'étude, partout enfin où la circulation était possible. On ne saurait s'imaginer combien nous fûmes touchés en voyant les larmes que la vue de nos visages pâles et décharnés faisaient couler des yeux de toutes ces personnes. Il était doux et consolant pour nous, dont les yeux étaient fatigués par le spectacle continuel de la guerre et de ses horreurs, de voir cette foule allant et venant au milieu de nous, nous adressant des paroles de bienvenue et d'encouragement; de voir ces hommes et ces femmes distribuant à tous des vivres de toute nature, du linge, des vêtements, de la chaussure, de l'argent, etc., etc.

Je n'en finirais pas si je voulais faire l'énumération de ce qui nous fut donné et qui provenait, non pas du gouvernement fédéral, comme beaucoup de personnes le croient encore, mais bien de la générosité des donateurs; ces dons furent chaudement accueillis, car nous étions mourants de faim et presque nus.

A midi, tout ce qui était valide se mit en route pour gagner les différents lieux d'internement qui avaient été désignés à chaque fraction de troupe se formant en détachement sous le commandement d'un officier et de quelques soldats fédéraux. Les malades, et j'étais du nombre, restèrent à Neufchâtel et furent placés dans la plus grande salle du

Gymnase, où l'on avait disposé des matelas et de bonnes et chaudes couvertures de laine, sur lesquels nous nous étendîmes avec volupté pour y goûter un repos qui nous était bien nécessaire.

Les visites recommencèrent, en même temps qu'un grand nombre de dames, appartenant presque toutes à la meilleure société de la ville, se mirent en devoir de panser nos pauvres blessés. Il fallait les voir, ces nobles femmes, ces anges de la charité, s'agenouillant aux pieds de ces malheureux que la douleur étreignait, les déchausser elles-mêmes, laver leurs plaies rendues hideuses et malpropres par les fatigues de la marche et le manque de soins, les panser délicatement et les envelopper dans un linge tellement éblouissant de blancheur qu'il semblait honteux de se trouver là ! Il fallait les entendre, ces admirables femmes, exhorter à la patience, consoler et fortifier par de tendres et affectueuses paroles ces victimes d'une guerre maudite, pansant, si je puis m'exprimer ainsi, l'âme après avoir pansé le corps, les encourageant à élever leurs cœurs vers Celui qui a dit : « Bienheureux ceux qui souffrent, car je les soulagerai ! » Il fallait enfin les entendre nous interroger sur nos familles, avec cette délicatesse du cœur qui n'appartient qu'à la femme, s'offrir à nous pour leur donner de nos nouvelles, les rassurer sur notre sort et calmer l'inquiétude mortelle qu'un silence forcé avait dû leur faire éprouver. Une telle conduite est au-dessus de tout éloge et vaut tout un poème.

Dans l'après-midi du même jour, nous fûmes envoyés au collége communal, où nous fûmes l'objet des mêmes soins et des mêmes attentions, puis, le soir, on nous conduisit au temple, qui avait été disposé pour nous recevoir. Dans le milieu de l'enceinte on avait placé des matelas et des couvertures pour coucher ceux qui, par suite de leurs blessures, ne pouvaient rester assis. Des chirurgiens suisses et français s'empressèrent de leur donner des soins, puissamment aidés en cela par les bienfaisantes dames dont j'ai parlé plus haut et auxquelles étaient venues s'adjoindre d'autres dames portant la croix de la convention de Genève. Les autres s'installèrent dans les bancs du temple et reçurent une large part des rafraîchissements et des vivres qui furent distribués en abondance.

Enfin, vers onze heures du soir, le doyen des pasteurs monta en chaire et, dans une éloquente improvisation que je ne puis rapporter à mon grand regret, nous souhaita la bienvenue au nom de ses concitoyens, nous exprima le vif regret qu'il éprouvait que notre entrée dans son pays eût lieu dans des circonstances aussi douloureuses que celles

qui nous y avaient amenés, nous exhorta à la patience et à la confiance en Celui qui a promis d'être toujours avec ceux qui auraient foi en Lui, nous adressa de touchants adieux, en nous annonçant que nous devions partir le lendemain. Il invita ensuite ses compatriotes à se retirer, afin de nous laisser prendre un peu de repos jusqu'à l'heure du départ, et termina enfin par une touchante invocation à l'Eternel, le conjurant de nous conduire sur la terre étrangère comme autrefois il guida les Hébreux dans le désert, et le priant de nous rendre bientôt à nos familles et à notre patrie, après lesquelles nous soupirions si ardemment.

Le lendemain, nous fûmes accompagnés jusqu'à la gare par une grande partie de la population, qui voulait une dernière fois, par sa présence, nous affirmer le tendre intérêt que nous lui inspirions. Nous montâmes en wagon et notre départ s'effectua au bruit des adieux de la musique de la ville, qui nous salua de l'Hymne national et de la Marseillaise.

Sur tout le parcours de Neufchâtel à Saint-Gall où nous nous rendions, partout où nous rencontrâmes un endroit habité, si petit qu'il soit, nous fûmes l'objet des ovations et des attentions les plus flatteuses et les plus touchantes. Il y avait là de quoi attendrir un cœur de bronze; nos tirailleurs algériens eux-mêmes, ces fiers et farouches turcos que rien n'émeut, ne purent s'empêcher de témoigner — à leur façon, naturellement — combien ils étaient sensibles au cordial accueil qu'ils recevaient des habitants d'un pays dans lequel, bien involontairement sans doute, nous avions apporté avec nous la désolation, l'épidémie et presque la ruine. Aussi furent-ils l'objet des attentions toutes spéciales, pendant notre séjour en Suisse, de ceux avec lesquels ils se trouvèrent en relations et qui étaient bien aises d'étudier ce type, nouveau pour eux, de la race africaine. Je dois à la vérité de dire que presque tous surent reconnaître, par une conduite digne et honnête, la bienveillance et les égards dont ils étaient l'objet.

A notre arrivée à Saint-Gall, on procéda à notre répartition dans les différents locaux qui, pour la circonstance, avaient été transformés en casernes. Un service régulier, tant pour l'alimentation, qui jusqu'à ce jour nous avait été fournie par la charité individuelle, que pour le maintien de l'ordre et de la discipline, fut établi et fonctionna convenablement. Il nous fut accordé autant de liberté que notre position d'internés et l'attitude que la Suisse devait garder vis-à-vis des grandes puissances européennes le permettaient.

Quant à nos relations avec les habitants, je n'en parlerai pas. Il me

faudrait répéter ce que j'ai déjà dit. Partout les sentiments de sympathie et de générosité que nous avions trouvés à Neufchâtel, avec cette différence toutefois que les Saint-Gallois manifestèrent le regret de n'avoir pas été les premiers à nous recevoir. En un mot, nous étions aussi heureux que nous pouvions l'être dans notre situation.

Il y avait environ trois semaines que nous étions à Saint-Gall, lorsque le canton d'Appenzell, jaloux de ne pas avoir sa part de souffrances à soulager, adressa une demande au Conseil fédéral de Berne, qui dônna l'ordre de lui envoyer deux cents soldats français. Sur ma demande, je fis partie de ce détachement, et je puis affirmer qu'il fut impossible à l'officier commandant le détachement de ne pas le faire arrêter dans tous les endroits, si petits qu'ils fussent, que nous traversâmes sur notre route, que nous faisions à pied. Partout nous étions attendus avec impatience; partout des tables étaient dressées et servies avec une profusion qui eût réjoui Gargantua. A Appenzell il en fut de même, et, jusqu'au jour de notre départ, qui eut lieu trois semaines plus tard, ce fut pour ainsi dire une fête continuelle.

Enfin l'heure du rapatriement sonna. Je passerai rapidement sur la scène des adieux. Je me sens incapable de raconter dignement ce qu'elle avait de grandiose et de sublime.

D'Appenzell à Genève, où un train français nous attendait, dans les plus humbles hameaux comme dans les plus fières cités, la toilette des jours de fête s'étalait au grand jour; partout les musiques s'étaient rassemblées aux abords des gares, faisant entendre leurs plus gais accords, leurs plus enivrantes mélodies; partout les rires se mêlaient aux larmes, larmes de joie, celles-là, que notre bonheur faisait couler. A toutes les stations, au risque de se faire écraser par un mouvement trop brusque du train qui marchait encore, hommes et femmes, jeunes et vieux, se précipitaient aux portières pour nous serrer la main et nous dire un dernier adieu. Et quand le train se remettait en marche, les larmes recommençaient à couler. Elles sont bénies de Dieu, ces larmes que le bonheur d'autrui fait couler; elles ne seront pas stériles, et, quand viendra l'heure suprême, elles porteront leurs fruits et recevront leur récompense dans un monde meilleur et impérissable!!!!

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'Assemblée nationale, quelques mois après notre rentrée en France, vota, dans l'une de ses séances, une adresse de remercîments à la Suisse pour le bon accueil qu'elle nous avait fait. Jusque-là, c'était bien.

Mais ce qui l'est moins, c'est que l'auteur de la proposition ayant cru devoir employer dans la rédaction de l'adresse quelques expressions bien senties et qui exprimassent plus vivement toute notre reconnaissance pour les généreux procédés de nos amis, la docte assemblée jugea que ces expressions n'étaient pas « parlementaires » et en ordonna la suppression. Voilà la reconnaissance « parlementaire » à la française. Ce serait ignoble si ce n'était ridicule.

Cet acte, du reste, a été apprécié comme il méritait de l'être et ne fait guère honneur à ceux qui représentent, ou plutôt qui, en cette circonstance du moins, ne représentent pas la France. Quant à moi, qui ne suis pas et ne serai jamais, au moins dans ce sens, « parlementaire », je me suis promis, et jusqu'à ce jour j'ai la satisfaction de n'avoir pas manqué à ma promesse, d'adresser chaque matin à l'Eternel une humble prière pour qu'il accorde à ses enfants de l'Helvétie la récompense promise à ceux pour qui Jésus a prononcé ces admirables paroles : « En « vérité, je vous le dis : celui qui donnera seulement un verre d'eau en « mon nom au plus pauvre d'entre vous, sera avec moi pour la vie éter- « nelle. »

# ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

## ALEXANDRE CALAME

### 1810 — 1864

(AVEC PLANCHE)

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1881, p. 77.)

Si les élèves ne continuèrent pas le genre dont Calame était le maître, c'est que la peinture alpestre, qui avait eu un immense succès, arriva à ne plus être goûtée comme aux beaux jours de l'école genevoise ; la foi manqua alors aux adeptes, dont le plus grand nombre chercha sa voie vers d'autres sites. Les élèves de Calame à nous connus sont les suivants :

M. G. Castan, de Genève, un des plus habiles, qui, après avoir exploré l'Alpe, visita d'autres pays, la Savoie, la Creuse, la Normandie, d'où il

rapporta plusieurs toiles remarquables; revient de temps en temps aux sites de la Suisse.

Comme le précédent, M. E. Duval, de Genève, se laissa charmer par d'autres pays; l'Italie et l'Egypte lui ont fourni les motifs de toiles d'un sentiment très délicat.

Gust. Saltzmann, de Colmar, se fit une réputation méritée aux salons de Paris par ses vues de la Campagne de Rome.

Nous avons déjà parlé de Terry, d'origine anglaise, qui dessina sur pierre les tableaux de son maître et exécuta de nombreuses et intéressantes aquarelles; il est mort à Lausanne en 1880.

Jean Duntze, né à Brême; le Musée de Neuchâtel possède une toile de lui : *Hiver au canton de Berne.*

Charles Dubois, qui s'est fait un nom comme auteur de nouvelles nationales.

A. Saltzmann, de Colmar, connu par ses fouilles dans l'île de Chypre.

Jean-Philippe-Henri George, né à Genève, demeuré plus fidèle aux sites alpestres.

Albert Lugardon, élève de son père et de Calame, peintre d'animaux et de paysages alpestres d'une grande vérité.

Edmond Favre, colonel fédéral, mort à Genève.

Hermann Klee, photographe à Vienne.

Dembowski, mort dans une insurrection polonaise.

John Coindet, publiciste, connu par ses livres sur les arts et l'Italie.

Mannier, Alsacien.

Alfred de Knyff, né en Belgique, s'est fait remarquer aux salons de Paris par des paysages des Flandres, d'Italie et de France.

Jean-François Roffiæn, né à Ypres, a exposé à Paris.

Pierre-Alexandre Jeanniot, né à Champlitte (Haute-Saône), a exposé à Paris.

Alphonse Robert, de Neuchâtel, dont le Musée de notre ville possède une toile : *Un paysage en Espagne.* Mort en 1853.

Eugène Castelnau, de Montpellier, renonça au paysage et peint des scènes de genre.

Jean Bryner, né à Basserstorf, canton de Zurich, demeuré fidèle aux paysages alpestres, professeur à Lausanne.

André Jecklin, des Grisons, a peint des paysages alpestres et a séjourné plusieurs années à Neuchâtel comme professeur. Le Musée de notre ville possède une toile de lui, *les Rochers des Saars près Neuchâtel,* donnée par M. le professeur Desor en 1865.




**MAISON OÙ EST NÉ ALEX. CALAME A CORSIER PRÈS VEVEY**

*D'après une peinture de ce maître. (1832) Propriété de M. J. Chapuis à Neuchâtel*

Auguste de Pourtalès de Bussière, né à Neuchâtel, a peint des sites alpestres et des vues prises dans plusieurs villages neuchâtelois, d'une grande vérité et d'une exécution vigoureuse.

Prévost, devenu pépiniériste et horticulteur.

Citons encore MM. de la Roche-Macé, Vendéen; Zimmermann, fixé à Genève; Devilliers; Perrotti, de Turin; Bakof, de Hambourg; Horace Revilliod; Hentsch; Revilliod-Fæsch.

Un des talents les plus originaux de notre époque, M. Gustave Doré, a fait, dit-on, ses premières études artistiques sous la direction de Calame. Nous le voyons revenir, de temps en temps, à des torrents écumeux et à des solitudes glacées, traités en fantaisiste, qu'il expose au salon de Paris.

M. Arthur Calame, fils du grand paysagiste auquel nous consacrons ces lignes, commença ses études sous la direction de son père et les continua à Dusseldorf, chez M. O. Achenbach. Doué d'une grande habileté, il a traité avec talent des sites de France, d'Italie, des marines même; on constate avec regret qu'il ait négligé les beautés de notre pays.

C'est avec ces élèves, venus de tant de pays divers, et avec beaucoup d'autres encore dont nous ignorons les noms, que Calame visitait annuellement les plus belles contrées de la Suisse; si ses conseils manquaient de chaleur, en revanche, ceux qui travaillaient avec lui pouvaient constater la volonté et l'infatigable activité du maître, et ceci était certes une des plus éloquentes leçons qu'il pût leur donner. Le matin le trouvait le premier à l'ouvrage; sans hâte, mais aussi sans lassitude et sans caprice, il conduisait son étude jusqu'au point voulu sans que les variations du temps eussent pu le dérouter. S'il pleuvait, il rentrait pour s'installer auprès d'une aquarelle ou d'un dessin commencé. Les sites choisis par le maître se trouvaient quelquefois à une certaine distance du cantonnement, on faisait halte avant que d'y arriver, et tandis qu'on demandait à l'ombre d'un rocher ou d'un arbre un peu de fraîcheur et d'abandon, Calame, qui avait déjà tiré son album de sa poche, traçait un croquis de ce qui se trouvait auprès de lui. On se remettait en marche, mais si l'on s'arrêtait de nouveau, ne fût-ce qu'un instant, l'album était déjà dans les mains du maître. Ce fait explique la variété innombrable de ses dessins. Il était arrivé à une telle habileté, qu'il traçait un croquis indiquant la mise en scène d'un site avec ses plans, ses lignes, son effet, aussi facilement qu'il eût écrit le nom d'une vallée ou d'un village. Alors que les élèves abandonnaient souvent la place,

chassés par la pluie ou la neige, Calame résistait, tenait tête aux éléments, les laissait passer et reprenait son étude avec une impassibilité peu commune chez les artistes. Ce petit homme maigre et borgne, aux cheveux noirs, n'avait pas une physionomie d'un accent bien tranché; un front vaste et bien construit, un nez droit mais légèrement retroussé du bout, le menton solide, un peu large par le bas, l'œil bien enchassé sous des sourcils épais, formaient un ensemble harmonieux, même beau, témoin le portrait publié par M. F. Hasler *(Galerie nationale. Les Suisses célèbres des temps modernes, par Alfred Hartmann, traduit par par Alex. Daguet)*. Une moustache coupée à ses extrémités dissimulait entièrement la lèvre supérieure; l'inférieure, peu charnue, ne manquait pas de finesse; l'œil, assez foncé, semblait voir nettement; les cheveux, quoique courts, avaient seuls un peu d'indépendance artistique, plus tard il les peigna soigneusement, ce qui enleva à sa tête l'accent qu'elle avait dans sa jeunesse. Avec l'âge, le front semblait avoir pris plus de développement, sa maigreur s'était accusée, ainsi que les côtés un peu mélancoliques de son individu; l'œil avait conservé sa netteté de regard, sa pénétrabilité un peu intense et inquiétante. Rien dans son extérieur ne trahissait l'artiste; l'habit, le gilet montant, la cravate et le col avaient de la tristesse dans leur correction bourgeoise, et personne n'eût songé au peintre des Alpes devant cet homme sur lequel le souffle des glaciers avait passé sans laisser un peu de sa rudesse âpre et rassérénante; la peau ne s'était ni rougie ni hâlée, elle avait gardé le ton mat que donnent les intérieurs sans soleil.

Si cet artiste, qui avait su répandre tant de gaîté dans ses toiles, semblait en avoir peu, si les épanouissements et les grosses gaîtés gauloises de son maître Diday lui étaient inconnus, c'est que son enfance avait été difficile; le travail excessif ne lui permit pas d'être jeune, il n'en eut pas le temps.

Son éducation était demeurée fort incomplète, mais il trouva le moyen d'en combler les lacunes sans négliger ses travaux d'art, et, sous ce rapport-là, on peut encore admirer son intelligence et sa volonté. Madame Calame, fille du peintre Muntzberger, aida son mari à réaliser cette tâche honorable; elle passa ses jours dans son atelier, lui lisant pendant qu'il travaillait. Il était arrivé à posséder une certaine érudition, de la facilité à s'exprimer et à causer, il semblait même goûter un certain plaisir à parler et à se faire écouter. Avec l'étude, ses connaissances s'étaient étendues et ses jugements ne manquaient ni de logique ni de netteté. Il savait discuter avec calme, ne s'emportant jamais, même sur

les points qui étaient le plus opposés à ses opinions d'artiste. Ses intimes feraient peut-être ici une petite restriction; les procédés de peinture des paysagistes français lui étaient peu sympathiques, cette facture négligée, livrée souvent aux hasards de la brosse, agaçait les yeux et la bile du maître consciencieux qui perdait parfois, à propos de Corot, de Rousseau et de Daubigny, le calme qui lui était habituel; il sentait en eux des rivaux dangereux, des révoltés dont les succès menaçaient les siens; il éprouvait le sentiment pénible qu'excitait, chez des maîtres tels que Ingres et Flandrin, la vue de certaines figures audacieusement négligées de Delacroix.

C'était bien là en effet qu'était le danger, la nouvelle école, avec son dédain du convenu, son oubli voulu du détail, son allure libre et fière, triomphait aujourd'hui, et la foule de ses admirateurs ne se souvenait déjà plus de ceux qu'elle avait encensés auparavant. M. Du Pays nous a éloquemment raconté les raisons de ce revirement, nous n'y reviendrons pas. Calame est mort avant d'avoir vu le déclin de sa gloire.

Nous avons indiqué déjà plusieurs des œuvres du maître qui appartiennent au Musée de Neuchâtel, d'autres amateurs neuchâtelois en possèdent aussi, nous avons cité M. Ch. de Chambrier à Neuchâtel; notons encore MM. Maurice de Pourtalès à Neuchâtel, Fritz Berthoud à Fleurier, Madame Albert de Meuron à Concise, MM. James Chapuis à Neuchâtel, Charles Chapuis aux Ponts; Madame Favarger-Bourgeois à Neuchâtel, M. L. Wust à Colombier. Le Musée de Fleurier doit à la munificence de M. Fritz Berthoud un paysage des *Environs de Meyringen.*

Le 3 avril 1880, Genève inaugurait un monument élevé au grand paysagiste des Alpes; il consiste en un buste en bronze, œuvre de M. C. Iguel, notre compatriote, placé sur un piédestal en marbre blanc, avec assise en pierre, composé par M. Brocher, architecte. Ce monument, érigé au Jardin anglais, porte cette simple inscription:

ALEXANDRE CALAME
1810-1864

Un autre buste exécuté en marbre d'après le même modèle, a été placé au Musée Rath. L'artiste est représenté dans la force de l'âge, un manteau enveloppe une épaule et donne à l'ensemble une allure noble et fière. Il y a dans la vie des hommes les plus calmes et les plus modestes une minute où la tête se relève, où l'œil s'illumine d'un rayon de joie, de force ou de foi. Calame a eu cet instant suprême d'épanouissement, c'est celui que le sculpteur a rendu dans son image.

Avant Genève, Neuchâtel avait déjà honoré la mémoire du paysagiste par un buste, œuvre de M. C. Iguel, acquise pour le Musée de notre ville. (Voir *Musée neuchâtelois* 1879.)

---

Quelques notes sur la famille de Calame nous parviennent un peu tardivement, elles ont leur intérêt au point de vue de la nationalité neuchâteloise de l'artiste, nous les donnons ici.

Le père de Calame s'occupait aussi de sculpture décorative et fut appelé à Vaudijon, lors de la construction de cette maison de campagne; les ornements de la façade sud furent exécutés, au moins en partie, par lui; il habitait Colombier, où il épousa Julie Borel, fille d'Olivier Borel, horloger, dont la famille se composait de six filles et d'un fils. Il passa de là à Cortaillod, où il eut plusieurs enfants qui moururent en bas âge, puis à Corsier près de Vevey, où naquit son fils Alexandre. Madame Calame, mère du futur paysagiste, était une femme aimante et pieuse, qui eut beaucoup d'influence sur son enfant qu'elle affectionna et choya d'autant plus qu'il était d'une constitution frêle, il avait les pieds légèrement détournés, infirmité qui disparut plus tard, et parce qu'elle s'aperçut que les sympathies de son mari étaient quelquefois tièdes à l'égard de cet enfant, trop délicat pour devenir un ouvrier. Celui-ci se rapprocha plus encore de sa mère dont la sensibilité l'attira en le charmant; c'est dans cette intimité qu'il songea à une vocation moins rude et qu'il pressentit peut-être la voie qu'il devait suivre.

Nous avons vu la noble conduite du jeune homme après la mort de son père et la sollicitude qu'il voua à sa mère; celle-ci lui parlait du pays natal, de Colombier, du lac de Neuchâtel avec les souvenirs de jeunesse colorés par le temps et la distance; elle mettait au cœur de son fils l'affection pour cette patrie qu'il ne connaissait pas. Calame demeura Neuchâtelois et prit sa place aux expositions de la Société des Amis des Arts avec un empressement qui affirmait sa nationalité. Le fait suivant le prouvera davantage encore. Dans ses dernières années, il voulut faire reconnaître ses deux fils, inscrits comme citoyens genevois, par ses deux communes neuchâteloises du Locle et de la Brévine, il chargea un de ses parents de faire les démarches nécessaires pour cela; mais le croirait-on? les administrations de ces communes, paperassières comme toutes leurs sœurs passées et présentes, loin d'accueillir cette demande avec empressement, firent des difficultés qui amenèrent une correspondance et des démarches pénibles pour l'artiste; la contestation provenait

d'un détail, les autorités genevoises avaient omis le surnom de Rosset à côté du nom de Calame, le père du paysagiste s'appelait Calame-Rosset, paraît-il. Il fallait donc faire la chasse à ce surnom, un sobriquet peut-être, le repêcher dans les moisissures du passé pour l'accoler à celui que le peintre avait si noblement illustré. L'artiste, un peu froissé, on le comprend, rompit les négociations commencées et le Locle y perdit une toile dont le maître voulait faire hommage à sa commune. « Puisque mes concitoyens me renient, je les renie aussi », écrivait-il à son parent. Ce fait corrigera-t-il les paperassiers?

Il offrit à son parent, en souvenir de ses démarches infructueuses, plusieurs études, l'une entr'autres, à l'huile, portant la date de 1832, représente la maison où il est né, à Corsier près de Vevey; cette pièce intéressante, dont nous donnons un croquis, est la propriété de M. James Chapuis à Neuchâtel.

Les deux fils du peintre habitent Genève, nous avons déjà parlé de l'aîné, M. Arthur Calame, qui suit avec succès la carrière paternelle, l'autre, M. John Calame, est ingénieur.

---

Depuis la mort du maître, l'école de la peinture alpestre, comme une armée qui a perdu son chef, eut un moment de doute et sembla abandonner la lutte; nous avons déjà cité les noms des élèves qui restèrent fidèles à l'Alpe, ajoutons ici ceux des principaux peintres alpestres formés à d'autres écoles : ce sont MM. Guigon, Sordet, A. Veillon, ce dernier élève de Diday, tous trois à Genève; Zelger et Zünd à Lucerne; A. et J.-G. Steffan, de Zurich, à Munich; Chavannes et Geisser, de St-Gall, à Lausanne; Frölicher, de Soleure, à Munich; Holzhalb à Zurich; et parmi les artistes neuchâtelois, Karl Girardet, qui paya aussi son tribut d'admiration aux beautés de l'Alpe; il le fit en fantaisiste habile, avec une pointe d'esprit parisien qui compensait ce que sa couleur avait souvent de conventionnel. M. Léon Berthoud, quoique attiré de préférence vers les sites italiens, traita aussi plusieurs sujets empruntés aux rives de lacs alpestres qu'il rendit avec un sentiment d'effet et de couleur bien individuel. L'Alpe était un sujet traditionnel pour M. Albert de Meuron, le fils du maître qui avait signé le tableau de *l'Eiger* ne pouvait manquer de prendre la route des vallées et des sommets de l'Oberland où il trouva, ainsi qu'aux lacs de la Bernina, les motifs de toiles caractéristiques dans le genre et le paysage. Un des plus convaincus de cette école spéciale, M. A.-H. Berthoud, vécut au milieu des Alpes, en traduisit la région supérieure avec une vérité âpre et saisis-

sante. Il y apporta les qualités d'observation, la lumière, la couleur franche et sans convention des paysagistes français, et si ses toiles ne furent pas toujours sympathiques à tous, c'est qu'elles eurent l'audace de montrer l'Alpe réelle et non celle que certaines traditions avaient un peu dénaturée.

Un autre artiste de talent, M. Loppé, de Genève, la traitait aussi d'une manière nouvelle ; mais ses immenses tableaux, représentant des grottes et des anfractuosités de glaciers, qui étonnent les savants du Clup alpin par leur caractère de vérité, ne peuvent charmer ceux qui demandent au paysage les impressions qui vont des yeux à l'âme.

L'Alpe a aussi trouvé dans un paysagiste français, M. Robinet, un admirateur passionné ; ses vues des bords du lac des Quatre-Cantons sont rendues avec la conscience et la poésie que les primitifs flamands apportaient à leurs sujets religieux et historiques. Nous ne pouvons omettre ici le nom aimé du peintre du Léman, M. F. Bocion ; si l'artiste n'escalade pas volontiers la montagne, il nous la montre avec un charme qui lui est particulier à l'horizon de son lac.

La peinture alpestre n'est donc ni morte ni défaillante, elle peut moins s'éteindre que ces fantaisies appelées le classique, le romantique, le néo-grec, que les fluctuations et les orages de la mode balaient après un temps. Que l'Alpe soit peu comprise, peu goûtée même sur les bords de la Seine, peu nous importe ; nous regardons trop de ce côté et c'est ce qui enlève souvent à nos conceptions leur originalité nationale. La Suisse de notre époque a besoin d'art, elle ne force plus ceux qui le cultivent à chercher à l'étranger l'emploi de leur talent ; ne soyons donc pas ingrats envers ces sympathies qui grandissent chaque année et vivons davantage pour ce pays dont les encouragements et le public valent mieux encore que les gloires conquises au-delà de nos frontières.

L'Alpe redeviendra alors la caractéristique de notre paysage, si toutefois elle a cessé de l'être, elle sera le point vers lequel les regards se tourneront de préférence, comme la pensée du Suisse absent revient sans cesse à elle. Ses glaciers, ses neiges immaculées sont plus qu'un spectacle grandiose pour nos yeux, c'est un symbole, celui de la liberté.

FIN DE LA NOTICE A. CALAME.

A. BACHELIN.

# LE SCHLOSSBERG

(Fin. — Voir la livraison d'Avril 1881, p. 84)

Le château le Schlossberg occupe une crête de rocher dominant la plaine helvétique, ayant à ses pieds la Neuveville et le lac de Bienne, avec une échappée à droite sur celui de Neuchâtel et les Alpes au fond du tableau. Le rocher forme une tête irrégulière, avec escarpements de quatre côtés. Ce château est le seul de l'Evêché de Bâle qui ait ses angles flanqués de tours rondes, comme ceux si nombreux de la Suisse romande. La bâtisse de celui-ci a commencé en 1283. Sa base est construite en moellons provenant du nivellement du rocher et du creusage des fossés. Puis on a bâti les tours en blocs de tuf taillés en bossage jusqu'à 25 ou 30 pieds de hauteur, et au-dessus on a encore employé le tuf, mais sans bossage. La façade du sud n'a qu'une tour au sud-est et l'angle opposé est seulement arrondi. Le côté du nord a deux tours d'angle et seulement une demi-tour ronde, vers le milieu de la courtine. Mais, dans des temps un peu plus récents, on a complété cette tour du côté de la cour. Son rez-de-chaussée a été couvert d'une voûte en calotte, avec une petite ouverture au centre, pour descendre avec une corde dans cette espèce de puits ou d'oubliette privée de toute fenêtre. L'étage au-dessus offre la même disposition, mais on y entrait par des portes pour le service des galeries longeant la courtine. Les tours de l'est sont massives jusqu'en haut. Celle du nord-ouest avait cependant un vide ou une chambre éclairée par deux étroites fléchières.

Les tours et les murailles sont sans fenêtres jusqu'à une grande hauteur; mais il y avait deux portes: la grande, placée vers le milieu de la façade sud; elle est de forme ogivale et elle avait au-dessus une tourelle en saillie; on y arrivait par un chemin prenant au nord et tournant au pied des murs, et par un autre taillé dans le roc du côté du sud, avec divers moyens de défense. La seconde porte n'était qu'une poterne per-

cée dans la courtine du nord, tout contre la demi-tour ronde, avec tourelle en saillie et mâchicoulis.

Ces portes s'ouvraient dans une cour ayant l'habitation à l'ouest et les écuries et dépendances à l'est. Des galeries le long des courtines du nord et du sud reliaient ces deux édifices et permettaient d'en défendre les approches.

Toute la défense de la place se faisait du haut des murs et des tours. C'est pour ce motif qu'on avait couronné celles-ci d'un étage en bois faisant saillie, pour remplacer les mâchicoulis en pierre posés sur des corbeaux. Nous n'avons jamais vu de mâchicoulis en pierre couronnant les tours des châteaux du pays, comme on en voit tant d'exemples en France et ailleurs, depuis le treizième siècle.

Tout à l'entour du château régnait un chemin de ronde, bordé de murailles, probablement crénelées. Il était trop étroit pour qu'un ennemi put s'y établir et y placer des machines. Par sa position isolée et dominante, ce château ne pouvait être attaqué que par ses portes. Il était impossible d'atteindre ses créneaux à coups de flèches; ils étaient trop élevés et trop éloignés. On ne pouvait escalader les murs avec des échelles, celles-ci auraient exigé une grande longueur, on manquait de place pour les dresser et l'on se trouvait exposé à tous les projectiles des créneaux et des mâchicoulis.

L'architecture de la résidence est très curieuse à étudier. Elle est restée la même depuis le 13e siècle, ce qui est un cas fort rare. Nous l'attribuons à la circonstance que ce n'était point une demeure seigneuriale exposée aux caprices architectoniques du seigneur, mais la résidence temporaire d'un châtelain n'ayant pas qualité de dépenser l'argent du souverain et moins disposé encore d'employer le sien à des changements d'édifices. On voit donc, en entrant dans la cour du Schlossberg, une façade du 13e siècle avec toute son irrégularité. La porte principale et celle d'un balcon au-dessus sont en ogive; les fenêtres à deux meneaux sont trilobées. La porte de la cave est à plein cintre, avec un petit guichet au-dessus, seule ouverture pour donner de l'air et du jour à une grande cave voûtée en berceau.

On voit, contre les murailles intérieures, les restes de grandes cheminées, l'une pour la cuisine, au rez-de-chaussée, les autres pour les étages supérieurs.

La grande salle, au premier, avait deux fenêtres vers le sud; l'une à huit et l'autre à sept meneaux, chacune avec une arcade intérieure, ensorte de former un cabinet dans l'épaisseur du mur. Ces fenêtres à

sieurs meneaux verticaux sont très remarquables. M. de Caumont n'en cite aucun exemple; celui-ci nous paraît unique. On peut l'attribuer à la rareté et cherté du verre, qui faisaient multiplier les meneaux aux dépens de la lumière pour économiser le verre. Au 15e siècle il y avait encore beaucoup de fenêtres non vitrées et fermées avec du papier, de la toile et même avec des planches en hiver. Telles étaient les fléchières de cette même salle du côté de l'ouest.

Le second étage avait aussi, vers le sud, deux fenêtres à quatre meneaux et en ogive à lancette, comme celles au-dessous. C'est de cet étage qu'on passait dans les galeries bordant les murs et les tours. De vieux tableaux indiquent un troisième étage éclairé par des petites fenêtres carrées.

Le bâtiment de l'est est complétement démoli du côté de la cour. Il était sans fenêtres extérieures jusque fort haut, où il y avait des fléchières en forme de croix.

Plus bas que le chemin de ronde qui entoure le château, il y a des terrasses autrefois bordées de murailles et de moyens de défense. Elles ont pu se trouver occupées par quelques maisons et l'une d'elles, à l'orient, paraît avoir supporté une chapelle.

L'ensemble du château et ses alentours, étudiés avec soin par M. Biétrix, ont été reproduits par lui en relief avec un grand talent. Il a représenté le Schlossberg du 13e siècle dans toute sa splendeur, avec ses adjonctions postérieures, de façon à faire revivre cette forteresse comme au temps où elle servait de clef aux Etats de l'Evêché de Bâle, du côté de Neuchâtel.

A. Quiquerez.

# LES GENS D'OUTRE-AREUSE

## EN 998

Qui était ce Rodolphe, fondateur du prieuré de Bevaix, qui vivait en 998 et 1005?

L'acte de fondation du prieuré de Bevaix (998) mentionne le *père* et la *mère* du seigneur Rodolphe, sa *femme,* ses *fils* et des *parents,* mais sans en nommer aucun. Le père et la mère de Rodolphe devaient être morts en 998, puisque leur fils agit en propriétaire absolu et sans réserver leur consentement; mais ses enfants vivaient, car « il veut que quelqu'un de ses héritiers ait, après son décès, l'avouerie du monastère, et que, par la suite des temps, ce soit toujours *quelqu'un de sa race* qui soit avoué. » Il appelle le feu roi Conrad et son fils Rodolphe III *ses seigneurs.* En 1005, il est qualifié *dominum* Rodulfum, *virum nobilissum.* A cette époque et cent ans plus tard encore, les seuls *domini* étaient ceux dont les terres relevaient immédiatement de la couronne. Remarquons qu'on lui donne ainsi le titre même par lequel est désigné le roi, appelé dans le même document, « *domino* Rodolpho rege. »

Comme il arrivait très fréquemment, au moyen âge, que le fils portait le prénom de son père (il n'existait pas encore de *nom*), peut-être le seigneur Rodolphe de 998 était-il le fils de celui des vingt témoins du testament de la reine Berthe (961) qui signait [1] *Rodolphe, comte.*

Les documents à l'aide desquels on pourrait essayer de rechercher et de désigner sûrement qui était le personnage qui a donné le monastère de Bevaix à Cluny, sont malheureusement très rares, — les chartes et actes du X^e siècle étant d'ailleurs peu nombreux partout. Parmi les primats du royaume de Bourgogne siégeant avec le roi Rodolphe III aux plaids royaux tenus à Orbe, en 1001, nous voyons figurer un seigneur du nom de Rodolphe — *Rodolphe, avoué,* — le même qui paraît parmi

[1] Signer veut dire ici tracer un signe, ordinairement une croix, devant son nom.

ceux siégeant au plaid d'Eysins, en 1002; mais nous y retrouvons plusieurs des témoins de la donation de Bevaix. (1)

Ce *Rodolphe, avoué*, (2) est-il le fondateur du prieuré de Bevaix, ou bien ce fondateur est-il le seigneur que l'on trouve présent, en 1010, lorsque le roi Rodolphe et son frère l'archevêque Bourchard firent donation de plusieurs serfs au monastère de Romainmôtiers, avec l'évêque Anselme, le comte Lambert (tige de la maison de Grandson), Willing, *Rodolf*, Berthold et Adalbert ? — Nous le retrouvons, le 4 des nones de 1026, jour où le couvent de Romainmôtiers reçut en don deux manses à Montagny, 1 vigne à Lully, plus 2 serfs et 2 serves : la charte de cette donation, datée d'Orbe, fut signée du donateur, Conrad, et des témoins Lambert, comte, (3) Adalbert, son frère, Odulric, Lambert fils de Lambert et *Rodolf*.

Quoi qu'il en soit, l'opinion admise généralement par les historiens qui se sont occupés de cette époque reculée, c'est qu'il faut chercher les ancêtres des diverses familles de dynastes du pays de Vaud, dans les noms cités plus haut, qui étaient ceux des grands de l'époque. Notons que l'acte de 998 indique Bevaix comme situé dans le comté de Vaud, qui ainsi s'étendait au moins jusqu'à l'Areuse.

Quant aux possessions du seigneur Rodolf, homme très noble, elles devaient être étendues, si l'on en juge par les donations faites à Odilon et à ses moines. D'abord le monastère lui-même (4); puis *un manse* situé dans le village *(in villa)* de Bevaix et six autres manses (5), sans indication de lieu, sans doute aussi à Bevaix. En outre, tout ce que

(1) A Orbe, les seigneurs *Adalbert*, marquis, *Rodolphe*, avoué, *Bevord*, Ymon, etc. A Eysin, le comte du palais Adalbert, les évêques de Genève, Hugues, de Lausanne, *Henri* (celui qui fit la dédicace de Bevaix), de Sion, Hugues, le comte Manassé, Rotbert, *Rodolphe* avoué, le comte Amalric et son frère Adalgaud, *Conon, Beroard, Dodon* et beaucoup d'autres nommés et non nommés.

(2) *Avoué* de quoi ? d'un établissement religieux, mais duquel ?

(3) *Comte*, non du comté de Vaud, mais d'un autre, peut-être du comté voisin de Warasch : on sait que sous la monarchie des rois rodolphiens, les grands comtés carlovingiens furent divisés en un nombre plus ou moins grand de comtés de moindre étendue.

(4) Frappé de son importance, le peuple a toujours désigné le prieuré sous le nom d'*abbaye*, de 998 à aujourd'hui.

(5) *Mansus*, ferme, métairie, domaine, notre *maix* actuel (Maix-Rochat, Maix-Baillot' Maix-Lidor). Le manse primitif devait correspondre à ce qu'avait été *le lot* du Burgonde établi chez nous, soit aux terres allouées à *un feu*. A cette époque, il pouvait se diviser car il y avait des *demi-manses* (1011).

Rodolphe possède, du chemin public au ruisseau, et de ce ruisseau jusqu'au lac (dit d'Yverdon); de même, le vignoble qui est au-dessous de l'église ([1]) et qui se termine à la Pierre-dans-le-Lac et à Montpertuis; enfin ce qu'il tient et possède lieu dit aux *Oches*, et aussi dans le village qui s'appelle *Broch*. Il donne encore tout ce qu'il est réputé avoir et posséder de la limite des Casales jusqu'à la montagne de Noire-Aigue; il donne enfin l'église de Saint-Martin avec la *villa* du même nom et toutes ses dépendances.

Le lieu indiqué « *ad Ochas* », *les Ouches*, est situé au nord de Gorgier; il se trouvait à cette époque entre les grands bois du Devens et de Pouillère et les Côtes; c'était sans doute un de ces domaines créés par le défrichement et soustraits à l'autorité communale et à la culture obligée dont il a été parlé précédemment; un nom actuel, le *Crêt-aux-Moines*, rappelle dans ces localités la donation du seigneur Rodolphe.

Quant à l'église de Saint-Martin ès-Epines au Val-de-Ruz, nous savons par d'autres documents qu'elle était une dépendance du prieuré de Bevaix; ainsi, dans la visite des églises diocésaines du comté de Neuchâtel, le 30 juillet 1453, cette église paroissiale est encore indiquée à la présentation du prieur de Bevaix et valant, tous frais payés, dix livres de bons lausannois. Il est assez singulier que le noble homme Rodolphe possédât ce domaine au milieu du Val-de-Ruz, ce vallon *(le Rotolio)* ainsi que celui du Val-de-Travers étant alors possessions du prieuré du Vauxtravers qui les avait reçus du domaine royal.

Jusqu'ici, on avait pris la localité indiquée *Broch* pour Brot, hameau au dessus des Gorges de l'Areuse; c'était une erreur. Il s'agit de Broch, village gruyérien, au pied de la Dent-de-Broch et au confluent de la Jogne avec la Sarine. La donation du seigneur Rodolphe reçut sa pleine exécution, car Cluny fonda à Broch un prieuré de Bénédictins; le prieur était en même temps curé de la paroisse. Une charte de 1289 mentionne ce prieuré, qui est la paroisse primitive de toute la vallée de Charmey, comme dépendant de celui de Lutry : il est probable que si, malgré les termes de l'acte de 998, Cluny l'avait rattaché à Lutry, c'était à cause de son éloignement de Bevaix ([2]).

([1]) L'église du prieuré et non celle du village, qui n'a été construite qu'en 1602, avec les matériaux de l'ancienne.

([2]) C'étaient ordinairement les cadets ou bâtards de Gruyère qui avaient ce bénéfice en commande; ils le faisaient desservir par un curé ou un vicaire. En 1512, trois prêtres et un moine de la congrégation de Cluny habitaient le prieuré qui valait, avec celui de Rougemont, 500 écus d'or. Après la faillite de Michel de Gruyères, son frère Pierre

Près des terres (sur la rive gauche du lac), possédées par le seigneur Rodolphe, se trouvaient, du côté du levant, les domaines royaux d'Auvernier, Neuchâtel et Saint-Blaise, donnés en 1011 par Rodolphe III à sa femme Ermengarde, et, à l'ouest, les domaines que possédait (1001) Lambert Ier, le premier connu de la maison qui s'appela plus tard *de Grandson,* soit le pays s'étendant de Vaumarcus à la Venoge et qui forma plus tard aussi les seigneuries de Grandson, de La Sarraz, de Champvent, de Belmont et de Montricher. De l'autre côté du lac existait, comme à Neuchâtel, un chastel royal, Font et ses dépendances, qui appartenait à Rodolphe III, avec une partie de la ville d'Yvonand, partie d'une étendue pareille à celle qu'y possédait (1011) l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, nommé dans l'acte de 998.

L'avant-propos de la *grosse* des droits de l'abbaye du lac de Joux (fondée par Ebal Ier de Grandson, en 1126) indique *Estavayer* dans le nombre des possessions des sires de Grandson et l'on fait même sortir la maison d'Estavayer de celle de Grandson, soit de Lambert III (1049), petit-fils de Lambert Ier; mais nous ne saurions admettre ce point de vue, car rien dans l'histoire des dynastes de Grandson ([1]) ne permet de croire à ce fait; nulle part il n'est fait mention, parmi leurs domaines, de terres possédées plus tard par les Estavayer. Peut-être ces derniers étaient-ils de la même race; mais alors il faudrait faire remonter la *parenté à l'époque de Lambert Ier et de Rodolphe (an 1000) mais non* plus tard.

Sans que nous puissions fournir de documents à l'appui de notre opinion, nous croyons qu'à l'époque de Rodolphe III, de l'évêque Henri de Lenzbourg et de Lambert Ier (dit plus tard de Grandson), une famille moins riche et moins titrée que celle qui possédait Grandson, avait entre ses mains tout ce qui, sur les deux rives du lac d'Yverdon, n'était pas domaine royal, terres de l'évêque ou possessions de Lambert, c'est-à-dire d'un côté les terres s'étendant du ruz de Vauxmarcus à l'Areuse, puis Colombier et Rochefort, avec Saint-Martin dans le Val-de-Ruz, de l'autre Estavayer et ses alentours avec Broch dans la Gruyère; que cette famille était celle du fondateur du prieuré de Bevaix, le seigneur Rodolphe, homme très noble, et que ce dernier et ses enfants appar-

remit à Fribourg le patronage du prieuré de Broch. Dans des temps reculés, le prieuré avait été incendié et l'église bâtie au haut du village. — La maison de Gruyère descendrait-elle du noble homme Rodolphe?

([1]) L. de Charrières.

tiennent à la race des seigneurs qui furent désignés ensuite par les noms d'*Estavayer* et de *Colombier :* peut-être le seigneur Rodolphe habitait-il le *Châtelard* de Bevaix.

Dans l'acte de 998, Rodolphe s'exprime comme suit : Je veux que l'un de mes héritiers, à savoir celui que j'aurai choisi à cet effet, ait, après mon décès, *l'avouerie* du prieuré et qu'il le gouverne et le dirige d'après la volonté de l'abbé Odilon et de ses successeurs et des moines qui habiteront Bevaix : je veux aussi que, par la suite des temps, *ce soit toujours quelqu'un de ma race qui ait l'avouerie de ce monastère.* Or, en 1268, nous trouvons Jaques, co-seigneur d'Estavayer, avoué pour un tiers ([1]) du prieuré de Bevaix, comme son père Raynold II, co-seigneur, mentionné pour la première fois en 1216, l'avait été avant lui, et sans doute son aïeul Conon Ier, son bisaïeul Raynold Ier, tous les deux *domini*, et son trisaïeul, dont le nom ne nous a pas été conservé. A cette époque, les Estavayer possédaient toutes les terres situées entre l'Areuse et le ruz de Vauxmarcus. La plus ancienne date à nous connue où Raynald Ier (Renaud), seigneur d'Estavayer, soit mentionné, est 1135 ([2]) : de 1005, temps du seigneur Rodolphe, à 1135, temps de Raynald Ier, il y a 130 ans, c'est-à-dire place pour trois à quatre générations. Quels ont été les représentants de ces générations ? Jusqu'ici les actes ne nous ont rien appris à ce sujet. Leurs noms ou plutôt leurs prénoms (car ce n'est qu'à la fin du XIe siècle que les seigneurs commencèrent à ajouter à leurs prénoms le nom de leurs seigneuries) se trouvent probablement consignés dans quelque charte, mais sans que les indications qui les accompagnent permettent d'établir une liaison entre eux.

*(A suivre.)* F. C.

([1]) Le second tiers appartenait à Jaques domzel de Colombier (1249-68) et le troisième au prieur lui-même : cela voulait-il dire que les terres dont le noble homme Rodolphe avait fait don à Cluny formaient en 998 le tiers du territoire de ce qui fut plus tard la seigneurie de Bevaix ? ou le prieuré avait-il acheté ce droit d'un descendant de Rodolphe ?

([2]) Généalogie de la maison d'Estavayer, par M. l'abbé Gremaud.

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1881, pag. 93.)

Buttes : II.

A LHONNEUR ET A LA GLOIRE DE DIEU J'AI
ETE ASSOCIEE A MON AINEE.

Colombier : I.

ACCOUREZ
DIEU VOUS APPELLE
ACCOUREZ
DANS SES PARVIS.

Cornaux : I.

DEDIEE A LA GLOIRE DE DIEV.

Eplatures : I.

VENEZ ET LOUEZ L'ETERNEL
SA BONTÉ SUBSISTE A TOUJOURS.

Cressier : cloche de 1606.

PIERRE THOMAS LE IEVNE DE CRESSIER
A FAIT FAIRE CETTE CLOCHE A LHONNEVR DV
VRAI DIEV.

Fleurier : II.

A LHONNEUR ET A LA GLOIRE DE DIEU.

Locle : N° 4.

LE TEMPS PASSE LA VIE S'ECOULE
L'ETERNITÉ S'AVANCE GLOIRE A DIEU.

St-Martin : III.

VENEZ PROSTERNEZ VOVS DEVANT LA FACE DE DIEV
ADOREZ LE DANS SON TEMPLE.

Travers : III.

ECOUTEZ L'INSTRUCTION
ET DEVENEZ SAGES.

*4° Destination et usages de la cloche.*

Brévine : II.

**vox mea cunctorum sit terror demoniorum**

*Que ma voix soit la terreur de tous les démons!*

Cette légende en forme d'exorcisme se trouvait assez fréquemment au moyen âge; on la lisait sur le bourdon de Notre-Dame de Genève, rompu en 1866; sur une foule d'autres on trouvait: DEMONOS FVGO, *Je mets les démons en fuite;* enfin une variante était : ECCE † DOMINI FVGITE PARTES ADVERSÆ: *Voici la croix du Seigneur! fuyez, puissances ennemies!* Nous retrouvons dans cette inscription un témoignage de la foi peu éclairée, ou plutôt de la superstition du moyen âge, qui attribuait à l'airain sacré le pouvoir d'écarter les embûches du tentateur et les infestations de l'esprit immonde.

Corcelles, I et Landeron, I, nous offrent les deux vers léonins qui résument les offices variés de la cloche :

**† laudo deun verun pleben voco congrego clerum pesten fugo defuntos ploro festa decoro** (1)

*Je loue le vrai Dieu, j'appelle le peuple, je réunis le clergé, je chasse les fléaux, je pleure les morts, j'embellis les fêtes.*

Les deux textes n'offrent entr'eux que quelques variantes d'orthographe. A Corcelles comme au Landeron l'inscription est en caractères minuscules gothiques pur, à coins vifs, mais sur la première cloche ils sont de la plus belle exécution, magnifiquement ornementés d'arabesques et de dessins divers. C'est, après la cloche du milieu de Valangin, la plus belle inscription qu'ait laissée dans notre canton l'art des saintiers du moyen âge.

Cressier, 1674, offre une variante abrégée:

VOCEMVS COETVM CONGREGEMVS POPVLVM
SANCTIFICEMVS ECCLESIAM

*Réunissons le clergé, rassemblons le peuple, sanctifions l'église.*

*(A suivre.)* Ch.-Eug. Tissot.

(1) Au Landeron : DECOLLO.

# LE PROCÈS DE 1707

Le 16 juin 1707, la duchesse Marie de Némours, fille du prince Henri II d'Orléans Longueville, mourait en son hôtel, rue des *Deux-Ecus*, à Paris, et avec elle s'éteignait la branche aînée de cette maison. La question de la succession de Neuchâtel s'ouvrait ainsi au moment où une autre question de succession, celle d'Espagne, était débattue les armes à la main entre la France et l'Europe coalisée. C'étaient les mêmes parties, car derrière les plaideurs, et à peine dissimulés par eux, se trouvaient la France, d'un côté, l'Angleterre et l'Allemagne, de l'autre, qui allaient poursuivre à Neuchâtel, devant le paisible tribunal des Trois Etats, le grand procès de la suprématie européenne.

Il y a dans cette coïncidence, en apparence fortuite, de si grands et de si petits événements, quelque chose d'étrange et de providentiel à à la fois. Supposez la mort de la duchesse de Némours arrivant, — non au lendemain de la bataille de Ramillies, mais dix ans, mais même cinq ans plus tôt, au lendemain de la première bataille de Hochstädt, — et la destinée de notre pays est probablement changée!

Par ce côté et par d'autres, d'un intérêt plus local, cette étude nous paraît digne de fixer l'attention d'un auditoire neuchâtelois.

## I

Qu'était-ce que la question de Neuchâtel? — Nous sommes obligé de faire ici un peu d'histoire.

Le comté de Neuchâtel, d'abord fief dépendant du royaume de Bourgogne, puis fief immédiat de l'empire, descendit, en 1288, au rang d'arrière fief par la résignation que le comte Raoul en fit, pour des raisons demeurées obscures, à l'empereur Rodolphe de Habsbourg, qui l'inféoda à Jean de Bourgogne Châlons, duquel le comte Raoul le reprit aussitôt en arrière fief. Mais Neuchâtel était-il soumis aux règles du droit féodal

allemand, d'après lequel les femmes ne peuvent acquérir ni transmettre la propriété des fiefs? Il ne paraît pas, car nous les voyons succéder dès les temps les plus reculés à défaut d'héritiers mâles.

*Isabelle*, fille de ce comte Louis qui fit ériger à sa mémoire et à celle de la race dont il était le dernier représentant mâle, le monument que l'on voit encore dans la Collégiale, eut pour héritier en 1395 son neveu *Conrad*, fils de sa sœur cadette *Varenne,* épouse d'Egon de Fürstemberg, comte de Fribourg en Brisgau; et ce fut le petit-fils d'une sœur de ce même Conrad, Rodolphe de Hochberg, qui succéda en 1457 à son cousin Jean de Fribourg. Enfin, c'est par le mariage de Jeanne, fille de Philippe de Hochberg, avec Louis d'Orléans, que le comté de Neuchâtel entra, en 1504, dans la maison d'Orléans Longueville. Quoique consacré par ces diverses transmissions, le droit de succession des femmes n'avait cependant pas cessé d'être contesté par la maison de Châlons, qui soutenait que Neuchâtel était un fief mâle, soumis aux coutumes allemandes et devant, par conséquent, faire retour au suzerain, à défaut d'héritiers mâles. Cette prétention avait déjà donné naissance, à l'avènement de Conrad de Fribourg, à un premier conflit qui se renouvela à l'extinction de cette maison, en 1457. Louis de Châlons, prince d'Orange, prononça à cette époque la main-mise du comté et envoya des commissaires pour en prendre possession. Mais cette tentative, qui causa un certain trouble dans le pays, échoua comme la première. Rodolphe de Hochberg, soutenu par Berne, refusa d'entendre les commissaires de Louis de Châlons, qui durent regagner précipitamment la frontière pour se soustraire à la fureur du peuple. On menaçait déjà, « de leur donner à boire l'eau du lac ». La cause portée ensuite par Rodolphe devant l'*official* de Besançon, qui prononça en sa faveur, vint en appel devant le pape, lequel la renvoya à la cour impériale où elle ne fut jamais jugée. Rodolphe resta ainsi tranquillement en possession.

Mais le procès suspendu et oublié devait renaître 250 ans après, entre les héritiers des Châlons et des Hochberg.

Le duc Henri II de Longueville, l'ami du chancelier de Montmollin, mort en 1663, laissait, de son premier mariage avec Louise de Bourbon-Soissons, une fille, *Marie,* déjà veuve du duc de Savoie-Némours, et de son second mariage avec Anne Genevrièvre de Bourbon, sœur du Grand Condé, deux fils mineurs, Louis-Charles, comte de Dunois, connu sous le titre d'Abbé d'Orléans, et Charles Paris, comte de Saint-Pol.

La régence appartenait de droit à la duchesse de Longueville, et elle l'exerça sans opposition jusqu'à la majorité de son fils aîné, qui abdi-

qua en 1668 pour entrer dans l'Eglise, après avoir renoncé à ses droits en faveur de son frère. Charles Paris, comte de Saint-Pol, devint ainsi souverain du pays. « Ce nouveau souverain, dit Chambrier, avait tout ce qu'il faut pour charmer ses sujets. Son air, la vivacité de ses reparties, ses manières franches et une bonté cordiale le rendaient la jeune image de son vénéré père.» Mais il ne devait pas régner longtemps. Pour se livrer plus facilement à ses goûts aventureux, il rendit la régence à sa mère, et, quatre ans après, sa témérité lui coûtait la vie au fameux passage du Rhin de 1672, au moment où il allait être appelé, dit-on, au trône de Pologne. La mort prématurée de ce prince ouvrait en réalité, à une échéance plus ou moins courte, la succession de Neuchâtel, car l'abbé d'Orléans était malade et interdit, et sa sœur, la duchesse de Némours, n'avait pas d'enfants; elle ne laissait que des parents éloignés, descendant d'Antoinette et d'Eléonore d'Orléans.

Cette situation — en elle-même pleine de périls — se compliqua encore de la lutte de la belle-mère et de la belle-fille, dont l'une, en possession du pouvoir, voulait le conserver, et dont l'autre, assurée de l'avoir un jour, ne se tenait pas de l'exercer. Madame de Némours, Bourbon comme elle par sa mère, n'avait jamais aimé la seconde femme de son père : cette belle et aventureuse Anne de Longueville, l'ennemie de Mazarin et l'amie de *l'auteur des Maximes*, pour laquelle Turenne désertait les drapeaux du roi et qui a encore inspiré de nos jours une véritable passion au philosophe Cousin. Egale de sa belle-mère par le rang et la naissance, Madame de Némours ne l'était pas par la beauté et les grâces de l'esprit. Fille, elle avait probablement souffert de ses hauteurs et femme de ses succès, et c'est dans le besoin de prendre sa revanche qu'il faut chercher l'explication de sa conduite. Séparée du pouvoir par un fil, — la vie de ce pauvre abbé d'Orléans qu'elle aimait d'ailleurs, — elle ne craignit pas de provoquer la guerre civile pour l'arracher à sa belle-mère.

Reprenons le récit des évènements.

Le comte de Saint-Pol avait été tué le 12 juin 1672. Agissant en souveraine, comme si l'abbé d'Orléans était mort, la duchesse de Némours écrivait déjà le 7 juillet au Conseil d'assembler les Etats pour obtenir l'investiture du comté. Ceux-ci furent en effet convoqués et c'est devant eux que les deux compétiteurs portèrent leur différend.

Ce n'était pas la première fois que les Etats exerçaient cette haute judicature.

En 1551, après la mort de Léonor d'Orléans, ils avaient prononcé

entre les trois prétendants qui se disputaient son héritage, et ce précédent avait fait règle. On ne recourait plus à l'official de Besançon, au pape ou à l'empereur : c'était le pays qui jugeait des titres de ceux qui prétendaient à la souveraineté. La coutume civile, d'après laquelle le collatéral était tenu de demander le jour des six semaines, à l'officier du prince l'envoi en possession et l'investiture, était ainsi appliquée, par une singulière déviation de son origine, au Prince lui-même.

Cette innovation contenait une révolution en germe. Reconnaître aux Etats, c'est-à-dire aux représentants du pays, le droit d'accorder l'investiture au Prince, c'était reconnaître la souveraineté du pays. On le vit bien quarante ans après.

Les prétentions de la duchesse n'étaient pas soutenables.

Elles furent écartées haut la main par le tribunal, qui, voulant donner une leçon à la duchesse de Némours, prononça le bannissement de son représentant et principal conseiller, le sieur de Mollondin, comme coupable d'avoir attenté à la souveraineté de l'Etat.

Quoique méritée, la leçon ne fut pas acceptée par la duchesse de Némours, qui forma aussitôt le hardi projet de s'emparer du pouvoir par la force. Elle quitta Paris, se créa un parti en Suisse et dans le pays, et, sur le refus qu'on lui fit de la recevoir à Neuchâtel, s'installa à Morat, d'où elle communiquait avec ses partisans et s'apprêtait à envahir Neuchâtel lorsqu'elle reçut de Louis XIV l'ordre de se rendre sur-le-champ auprès de lui. Il était temps, car on commençait déjà à s'égorger. Un gentilhomme français, le marquis de Saint-Micaut, envoyé par le prince de Condé pour prêter assistance à sa sœur, avait été tué au Landeron, et la guerre civile était imminente.

Le départ forcé de Madame de Némours rendit momentanément la tranquillité au pays. Les partis firent trève jusqu'à la mort de la duchesse de Longueville, qui arriva en 1679. Le premier acte de l'administration de Madame de Némours devenue régente fut de demander au gouverneur d'Affry sa démission et de nommer à sa place ce Blaise de Stavay-Mollondin, dont les Etats avaient prononcé le bannissement quelques années auparavant. Le chancelier de Montmollin et d'autres fonctionnaires furent destitués. Mais la duchesse de Némours eut à peine le temps de jouir de son triomphe et de sa vengeance. Ce pouvoir, si longtemps convoité, lui fut encore ôté. En 1672, Louis XIV la priva de la curatelle de son frère pour la donner au prince de Condé; et quand la mort de l'abbé d'Orléans l'eût rendue souveraine à l'âge de soixante-dix ans, elle vit à son tour ses droits — incontestables cette fois, — contestés par

un prétendant appartenant encore à cette même famille de Condé. Enfin elle ne sortit victorieuse de cette nouvelle lutte que pour assister, impuissante, aux intrigues de ceux qui allaient se disputer sa succession et qui — selon son énergique expression — *la dévoraient déjà de leurs impatients désirs.*

Mais le récit de ces événements nous mènerait trop loin, nous devons nous borner à noter les faits qui sont en rapport avec le procès de 1707, auquel nous avons hâte d'arriver. Ce compétiteur était François-Louis de Bourbon, prince de Conti, neveu du grand Condé, auquel il ressemblait, dit Voltaire, par l'esprit et le courage. Il s'était distingué à Steinkerque et à Nervinde, et sa renommée, dit le même auteur, effaçait alors les autres noms par « le grand art de plaire et de se faire valoir, que jamais on ne posséda mieux que lui. »

Le prince de Conti fondait ses prétentions à la souveraineté sur un testament de l'abbé d'Orléans, en date du 13 octobre 1668, dont la duchesse de Némours contestait la validité devant le Parlement de Paris. « L'*inaliénabilité* » de l'Etat se trouvait ainsi en question. Elle était menacée à la fois par les prétentions du prince de Conti et par les actes de la duchesse de Némours qui, peu soucieuse de la contradiction, avait elle-même disposé du pays en faveur du chevalier de Soissons, qu'elle faisait déjà appeler *Monsieur de Neuchâtel.*

Les Etats, réunis le 8 mars 1694, déjouèrent les projets de la duchesse tout en reconnaissant ses droits. Ils lui donnèrent l'investiture, mais prenant occasion de la demande du prince de Conti, ils affirmèrent solennellement la règle que l'Etat ne pouvait être aliéné, « tant par testament qu'autrement ». La duchesse de Némours, qui était présente, sentit le coup qui lui était porté. Chambrier rapporte dans son histoire, qu'à l'ouïe de ce mot nouveau d'inaliénabilité, qui ruinait ses plans les plus chers, elle s'écria tout haut : Je proteste, je proteste !

Elle chercha même à en obtenir la suppression, mais en vain. Le tribunal tint bon : le mot était écrit et il resta.

La sentence des Trois Etats du 8 mars 1694 ne découragea pas plus le prince de Conti que celle du 16 octobre 1672 n'avait découragé la duchesse de Némours. Il attendit pour recommencer la lutte l'issue du procès pendant devant le Parlement de Paris, et s'appliqua à fortifier son parti.

Le jugement étant intervenu en sa faveur, il accourut aussitôt à Neuchâtel pour en poursuivre l'exécution, car dans son infatuation le Parlement de Paris avait cru pouvoir adjuger la souveraineté de Neuchâtel

au prince, comme si elle avait été située en France. La duchesse de Némours et les autres prétendants français ne tardèrent pas à le suivre.

On vit alors ce singulier spectacle d'une souveraine reconnue assistant de son château, sans oser s'y opposer, aux tentatives qui se faisaient ouvertement sous ses yeux pour la déposséder.

Le prince de Conti logeait avec une partie de sa suite dans l'ancienne maison des Neuchâtel-Gorgier, aujourd'hui propriété des pasteurs, située au pied du Donjon et sur le chemin du Château. Il y tenait un grand état, avait des courtisans et même une garde, composée d'officiers suisses au service de France qui le prenaient de haut avec les patrouilles bourgeoises (voir l'anecdote du soufflet donné par le capitaine Sury, de Soleure, au maître bourgeois Francey). Le prince de Conti tenait encore deux tables ouvertes dans les hôtels du Singe et du Coq-d'Inde.

La situation était très tendue. Les corps de l'Etat constitués en association, sous le nom d'*association des Corps et Communautés* [1] et à leurs têtes les Bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin, tenaient ferme. L'influence des cantons combourgeois catholiques était contrebalancée par celle de Berne, qui s'était prononcé en faveur de la duchesse.

Mais le prince de Conti se sentait fort de l'appui du roi Louis XIV, alors au faîte de la puissance. Son plan était de provoquer la réunion d'un nouveau tribunal, et il est possible qu'il eût fini par vaincre la résistance de la ville de Neuchâtel, dont le concours lui était nécessaire pour le former, si la mine creusée dans le silence par le chancelier de Montmollin n'avait fait explosion à ce moment, par l'entrée en scène d'un nouveau prétendant, véritable *deus ex machina*, évoqué par le vieux et fidèle serviteur d'Henri II. Nous dirons plus tard comment! Ce prétendant était le célèbre Guillaume III d'Orange, roi d'Angleterre.

Son ministre en Suisse, Herwart, arrivé à Neuchâtel le 20 avril 1699, signifia à la duchesse de Némours, au Conseil d'Etat, au Conseil de ville, aux cantons alliés et au prince de Conti, l'intention de son maître de s'opposer à tout acte pouvant préjudicier aux droits qu'il prétendait

[1] Cette association, véritable fédération nationale, qui a joué un rôle considérable au XVIII^me siècle, se composait de députés nommés par les bourgeois et les communes et votant d'après des instructions. Chaque bourgeoisie ou commune n'avait droit qu'à une voix.

Le gouvernement y était représenté par des délégués qui n'opinaient pas. L'assemblée était présidée par le maître bourgeois en chef de Neuchâtel.

Réunis pour la première fois à Neuchâtel le 24 avril 1699, les Corps et communautés déclarèrent qu'ils maintiendraient la sentence rendue par les Trois Etats en faveur de la duchesse de Nemours.

avoir sur Neuchâtel et qu'il se réservait de revendiquer après la mort de la duchesse. Ses droits n'étaient autres que ceux de la maison de Châlons, dont il était l'héritier.

Ce fut un véritable coup de théâtre! Louis XIV, qui voyait arriver le moment de l'ouverture de la succession d'Espagne, et qui espérait encore pouvoir s'entendre avec l'Angleterre, avait tout intérêt à ménager le roi Guillaume; il donna immédiatement au prince de Conti l'ordre de rentrer en France, et celui-ci s'empressa d'obéir. Ainsi se termina ce combat d'avant-poste, qui ne décida rien, mais ouvrit une nouvelle perspective.

A la lutte ouverte, succéda la lutte sourde. Les partis se fortifiaient en prévision de la mort de la duchesse, que les *Contistes* appelaient de leurs vœux et dont les *Némouristes* cherchaient à détourner d'avance les conséquences. Mais la haine qui les divisait était si forte que ces derniers préférèrent se rallier à la maison de Châlons, plutôt que de voir la cause de leurs adversaires triompher par l'avènement d'un prince qu'ils avaient toujours combattu, et ce fut le roi de Prusse, devenu dans l'intervalle héritier des droits de Guillaume d'Angleterre, qui recueillit le bénéfice de la téméraire entreprise du prince de Conti. Nous retrouverons en effet, la plupart des Némouristes dans le camp du roi de Prusse, à commencer par la bourgeoisie de Valangin.

Parmi les divers incidents qui signalèrent la fin du règne de la duchesse de Némours, et qui ne furent pas sans influence sur les évènements ultérieurs, nous devons citer l'affaire du ministre Girard. Le ministre Girard, pasteur à Neuchâtel, était un Contiste qui faisait de la politique en chaire. La classe et le Conseil de ville s'entendirent pour le destituer et pour nommer à sa place J.-F. Osterwald — celui qui devint plus tard le grand Osterwald. Louis XIV, irrité, demanda son rétablissement à la duchesse, mais la classe et le Conseil refusèrent de céder aux sollicitations de celle-ci, et, le conflit s'envenimant, le roi fit dire au *gouverneur* Mollondin que s'il ne savait pas faire respecter les ordres de sa maîtresse, « il y pourvoirait par un gouverneur de sa main ». — Cette menace fut suivie de démonstrations hostiles à la frontière.

Néanmoins le fier monarque dut céder devant la patriotique opiniâtreté du peuple Neuchâtelois, blessé dans ses sentiments d'indépendance et enhardi dans sa résistance par les cantons évangéliques. On connaît la lettre que la duchesse de Némours, poussée à bout, écrivit au roi, et qui lui valut un ordre d'exil. « Je suis souveraine par la grâce de Dieu d'une portion de la Suisse, ensorte que je ne dépends que de Dieu et

des lois de mon Etat. Et si je ne puis, sire, vous désobéir comme dame française, je ne dois pas vous obéir en ma qualité de princesse souveraine de Neuchâtel ». On connaît moins en revanche la lettre du Conseil d'Etat à la duchesse et dont la première n'est que l'écho. Elle mérite d'être citée.

Après avoir pressé la duchesse « de se transporter à Neuchâtel pour y vivre en souveraine d'un Etat indépendant, le Conseil d'Etat, arrivant à l'ordre de destitution du gouverneur Mollondin, et faisant allusion à la position dépendante de la duchesse en France, ajoutait: « Il (M. de Mollondin) ne sera déplacé que par la force, et c'en serait fait de l'Etat et de ses lois fondamentales, si des volontés arbitraires d'un roi de France devait dépendre la manière de gouverner cette souveraineté: Votre peuple, Madame, est dans la résolution fixe et invariable de vivre et de mourir auprès de la Constitution du pays et des alliances helvétiques, et d'exposer gaiement vie, corps et biens, pour soutenir les droits et les libertés de l'Etat, sans se laisser ébranler par la situation personnelle de la souveraine » [1].

On comprend que cela ne devait pas avancer les affaires du prince de Conti, qui avait encore eu la maladresse de saisir le Parlement de Paris d'une demande en restitution des revenus du comté. La crainte qu'inspirait le despotisme de Louis XIV, qui se comportait déjà en souverain du pays, l'horreur que la révocation de l'édit de Nantes avait attachée à son nom et au nom français dans tous les Etats protestants, rejaillissaient en défaveur sur son protégé, et la réaction générale, qui se préparait contre la France, habituait les esprits à accueillir des solutions qu'en tout autre temps ils eussent repoussées. La plus imprévue, et celle qui paraissait la plus *chimérique,* commençait à devenir la plus probable, ensorte qu'au moment où la mort de la duchesse de Némours ouvrit la lice aux combattants, la lutte n'était plus entre les prétendants français, mais entre ceux-ci et le roi de Prusse. Le plan du chancelier de Montmollin était déjà à moitié réalisé, les circonstances lui avaient donné vie.

*(A suivre.)*

[1] Cette citation et la précédente sont empruntées aux mémoires de S. Pury. La version de la lettre de la duchesse à Louis XIV, qui figure dans l'histoire de Chambrier, est un peu différente : le ton en est moins fier.

# RAPPORT SUR LA SÉANCE D'HIVER

## DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE NEUCHATEL

---

Le 21 avril a eu lieu l'assemblée annuelle d'hiver ou, comme il est convenu de l'appeler, la séance administrative de la Société d'histoire.

En l'absence du président, M. Fritz Berthoud, retenu par son état de santé, le vice-président, M. Daguet, occupait le fauteuil. Les comptes soldent par un boni. Le caissier, M. Ferdinand Richard, est remercié de sa bonne gestion. La réunion annuelle d'été, qui doit se tenir à Môtiers fin juin ou au commencement de juillet, ne sera définitivement fixée qu'après entente avec le Comité local d'organisation. Pour le lieu de la réunion générale de 1882, le Comité propose Corcelles, sans préjudice des autres localités qui pourraient aspirer à le devenir.

L'assemblée, consultée sur la question de savoir si elle juge opportune une fusion avec la Société d'utilité publique, se prononce pour la négative. Cette décision n'empêchera pas les sociétaires de témoigner de leur sympathie pour le but que poursuit la Société d'utilité publique, dont la réunion doit avoir lieu dans les murs de Neuchâtel cet été.

Appelée à se prononcer sur la proposition de restaurer les pierres tumulaires des Bonstetten à Travers, l'assemblée estime que le soin de cette restauration incombe avant tout à la famille. On décide, en revanche, de livrer à l'impression un manuscrit historique relatif à la seigneurie de Travers. (Voir le passage du rapport ci-joint, relatif à ce manuscrit.)

La séance se termine par la lecture d'un rapport de M. Daguet sur la marche de la section du chef-lieu pendant le dernier semestre. La lecture de ce rapport est suivie de celle d'un autre rapport du même sur les antiquités exhumées à Pontarlier.

---

# Rapport sur les travaux de la section de Neuchâtel

(SOCIÉTÉ D'HISTOIRE)

La section de Neuchâtel n'a eu pendant cet hiver que quatre séances, fréquentées en moyenne par six à huit membres, réunis sous la présidence de M. Daguet.

Le travail le plus important qui ait été lu dans ces séances, est une notice historique de feu Jules de Sandoz-Travers, le spirituel auteur du *Cabaret* et du *Merveilleux songe du comte Loys,* sur la *Seigneurie de Travers.* Cette monographie, puisée aux sources, c'est-à-dire aux archives du château, du presbytère et de la commune de Travers, a été écoutée avec d'autant plus d'intérêt par les sociétaires, qu'au récit fidèle de la vie publique elle joint une vive peinture des mœurs du temps et de la condition des différentes classes d'habitants à partir du XVI[e] siècle. Des scènes d'intérieur, ainsi que de curieux détails empruntés à l'économie rurale et aux annales judiciaires de l'époque, viennent reposer l'esprit du mouvement politique. Aussi la section a-t-elle exprimé le vœu de voir publier ce mémoire *in extenso* avec une introduction de M. Edouard de Pury, à l'obligeance duquel nous sommes redevables de cette intéressante communication, soit dans le *Musée,* organe naturel de la Société, soit par la voie d'une publication spéciale.

La section a entendu, en outre, la lecture de plusieurs mémoires de son président. C'est d'abord une étude intitulée : *George Supersax* ou *auf der Fluh à Neuchâtel*, et lettre du duc d'Orléans au banneret de Fribourg, Pierre Faulcon (1511). C'est en seconde ligne une page d'histoire comparée ayant pour titre : *Les martyrs volontaires du patriotisme.* C'est en troisième lieu une lettre du marquis Constantin de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la Suisse auprès de Napoléon pendant l'acte de médiation. Cette lettre, adressée à Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel, renferme un projet d'organisation des régiments suisses au service de France.

La notice sur Supersax a vu le jour dans le *Musée neuchâtelois.*

M. le pasteur Courvoisier a fait lecture du *Journal du Justicier Junot* de Cornaux, relatif aux évènements de Neuchâtel en 1707. Ce journal a sa place marquée dans l'organe de la Société.

M. John Clerc, professeur au collége latin, a communiqué à l'assemblée plusieurs fabliaux écrits dans le patois de la montagne. M. Wavre, professeur au même collége, exhibe onze plans divers présentés au Conseil de la ville en 1759, où il était déjà question de transporter le port dans un autre endroit.

Tels sont les principaux objets dont s'est occupée la section de Neuchâtel pendant cet hiver. C'est quelque chose, sans doute, mais peu de chose en comparaison de ce qui pourrait se faire si les réunions étaient aussi fréquentées qu'elles devraient l'être dans une cité qui a donné le jour à tant d'hommes marquants dans les lettres, la diplomatie et les affaires publiques. Aujourd'hui encore, la patrie de Pury et de Sandoz-Rollin deviendrait aisément un centre considérable pour les études historiques, si l'amour de la science parvenait à triompher de l'individualisme excessif, des susceptibilités personnelles et des opinions de parti; car dans le domaine intellectuel comme dans celui du bien public, c'est le rapprochement des esprits qui fait la vie et la force. Une preuve que cet amour de la science ne fait au fond pas défaut aux Neuchâtelois, c'est l'état de prospérité des finances de la Société cantonale, qui lui permet de publier en dehors de son organe attitré, le *Musée neuchâtelois*, divers mémoires intéressants, sans parler du *Messager boiteux*, son organe populaire.

---

## Rapport sur les objets antiques découverts à Pontarlier en 1881.

Les 16 et 17 mars derniers, les ouvriers de M. Louis Pernod, fabricant à Pontarlier, ont trouvé dans une excavation faite de main d'homme plusieurs objets antiques de provenance évidemment gallo-romaine. Ce sont d'abord des débris de poterie rouge ornés de dessins élégants et d'une finesse remarquable, représentant entre autres une scène guerrière, autant que nous avons pu en juger par une tête casquée. L'un de ces fragments portait un nom un peu effacé qui a paru être à mon collégue, M. William Wavre, celui de *Camilianus*. Un autre objet intéressant était un stylet en fer, semblable à ceux qui ont été trouvés dans d'autres stations romaines, à Aventicum par exemple.

A ces objets étaient joints des ossements d'animaux, des mâchoires de chevaux, de chiens et de cochons, plus des morceaux de charbon et de bois.

L'emplacement où ces objets ont été recueillis est voisin d'une voûte où l'on a exhumé, il y a quelques années, sept squelettes placés de tout leur long à la suite les uns des autres, et à côté desquels on a recueilli des monnaies en argent et en bronze, entre autres un Antonin et une Faustine. De ces squelettes, il ne reste malheureusement aucun vestige. Le coin de terre où cette trouvaille a été faite se nommant *Toulombief,* on pourrait être tenté de voir dans cette dénomination une corruption du mot de *Columbarium*, par lequel on désignait chez les Romains une sorte de cimetière, décrit par Marquardt dans son remarquable livre intitulé : *Privatleben der Römer* (la vie privée des Romains), et qui fait partie de son Manuel des antiquités romaines, publié chez Hirzel, à Leipzig (1879), page 360.

On sait que chez les Romains la coutume d'enterrer les morts s'est maintenue longtemps après qu'on eût commencé à pratiquer l'incinération. « Ainsi la tribu Cornelia, dit Marquardt, inhumait ses morts « jusqu'au temps de Sylla ». Les enfants qui n'avaient pas fait leurs dents et les gens pauvres étaient toujours enterrés et non brûlés. La présence d'une mâchoire de cochon dans les objets déterrés à Toulombief nous a rappelé le sacrifice de cet animal qu'avaient l'habitude de faire les Romains pour sanctifier le cinéraire ou le sarcophage, le jour ou la nuit des funérailles ; car, selon l'ancien rite, c'était la nuit, à la lueur des flambeaux, qu'on enterrait les morts ([1]).

Ces débris de poterie, assez nombreux et tous en terre rouge, ont dû servir de vases ou d'amphores, comme on en voit souvent dans les tombeaux de l'époque romaine.

Chez le peuple roi, les nécropoles étaient placées loin des murs et dans le voisinage des routes, où les monuments funéraires avec leurs inscriptions attiraient les regards des passants et perpétuaient le souvenir de ceux qui n'étaient plus.

Nous inclinons à croire que des fouilles pratiquées sur une grande échelle dans le lieu appelé Toulombief amèneraient la découverte d'autres témoins de l'époque gallo-romaine et en particulier du Colombarium situé à peu de distance de la station romaine d'*Abiolica* ou d'*Ariorica* (Pontarlier) ([2]). A. DAGUET.

([1]) « La mort, disait l'empereur Julien, le philosophe, qui renouvela l'ancien rite funéraire, est le repos ; or, la nuit convient au repos. »

([2]) Clerc, *Itinéraire d'Antonio à l'époque romaine.* Besançon 1847, p. 88. — Fortia d'Urban, *Recueil des itinéraires anciens.* Paris, imprimerie royale, 1845, p. 102, 127, 128.

# LES GENS D'OUTRE-AREUSE

## EN 998 ([1])

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1881, p. 118.)

Un fait qui ne me permet pas de croire que les dynastes de Grandson sont la tige de ceux d'Estavayer, est celui-ci.

On sait que le prieuré de Romainmôtiers, dont la fondation remonte au VIIe siècle, soit au roi franc Clovis II ou Flodovée (comme les gens du pays traduisirent en leur langue le nom tudesque de Hlodowegh), donné à l'abbaye de Cluny (929) par Adelaïde, sœur de Rodolphe Ier, enrichi et agrandi par les donations des Rodolphiens, fut toujours vu de mauvais œil par les Grandson, la présence de ce monastère au milieu de leurs domaines leur paraissant anormale et blessante pour leur autorité. Après avoir été excommuniés même par le pape, comme envahisseurs et déprédateurs du prieuré, ces seigneurs finirent par fonder (1126), pour porter pièce à Romainmôtiers, l'abbaye du lac de Joux, où ils installèrent des Prémontrés : en la dotant richement, le fondateur, Ebal Ier de Grandson, réserva à lui et aux siens d'en être les avoués à perpétuité, comme le noble homme Rodolphe l'avait fait pour Bevaix et ses Bénédictins. C'est également par hostilité contre Romainmôtiers que Huon de Grandson donna (1194) à l'abbaye de Prémontrés de Fontaine-André près Neuchâtel, fille de celle du lac de Joux, *la Lance*, qui devint plus tard une chartreuse. Si le seigneur Rodolphe avait été un Grandson, obéissant aux rancunes de sa maison, il se serait bien gardé d'augmenter l'importance de Romainmôtiers en lui donnant Bevaix, car ce dernier prieuré dépendait du monastère de Romainmôtiers. Rodolphe me paraît au contraire avoir été

([1]) Il s'est glissé quelques coquilles dans l'article précédent : page 22, le nom *Raynald* est écrit deux fois Raynold ; page 119, note 1, le nom *Beroard* est écrit Bevord ; enfin le mot *commende* est écrit avec un *a*, page 120, note 2.

tout à fait dans le courant des idées rodolphiennes, très favorables aux Bénédictins de Cluny auxquels soit Adelaïde, soit la reine Berthe sa nièce, soit Rodolphe III donnèrent de grands biens. Les Estavayer ont continué les traditions du noble homme Rodolphe, faisant des dons et largesses aux Bénédictins de Bevaix, mais ignorant totalement leurs voisins, les Chartreux de la Lance, protégés des Grandson. Le seigneur Rodolphe de 998, pas plus que les seigneurs d'Estavayer et les domzels de Colombier qui lui ont succédé dans l'avouerie de Bevaix, n'appartenait donc point à la famille des dynastes de Grandson.

* * *

Après avoir parlé des seigneurs laïques de Bevaix, disons un mot des seigneurs *ecclésiastiques* leurs successeurs, car, par la donation du noble homme Rodolphe, les Bénédictins de Cluny avaient été mis au bénéfice des droits de ce dernier, en tout sauf ce qui était réservé à l'avoué, de quoi nous dirons un mot.

Le besoin d'échapper aux terribles bouleversements dont les pays occidentaux étaient l'objet, fut l'une des principales causes du développement considérable de la vie solitaire et ascétique. Couvertes des ruines amoncelées par les Sarrasins et les Hongrois, nos contrées, à l'époque de la fondation du prieuré de Bevaix, n'offraient qu'une sécurité relative; n'y voyant plus qu'un théâtre de destruction et de ravages, épouvantés d'ailleurs par l'approche de l'an 1000 que l'on avait désigné comme devant amener la fin du monde, beaucoup éprouvaient le désir de se réfugier dans des solitudes où ils pussent se consacrer entièrement à des œuvres et à des exercices destinés, dans leurs pensées, à leur assurer dans l'autre monde le bonheur et la félicité bannis de celui-ci. D'un autre côté, les grands qui s'étaient rendus coupables d'exactions ou de méfaits, voyaient dans la fondation de maisons nouvelles, consacrées spécialement à la prière et à la piété, ou dans des donations ou legs faits aux maisons déjà existantes, un moyen de se laver de leurs souillures et de rentrer en grâce auprès de Dieu. Quantité de chartes du X^e siècle peuvent être citées à l'appui.

A l'époque où l'Europe était jonchée encore des ruines dont les barbares l'avaient couvertes et où des organisations politiques embryonnaires commençaient à peine à se former, les Bénédictins [1] représentaient la civilisation. Ils la représentaient à peu près exclusivement par un seul

[1] Saint Benoît est né en 480 à Norcia, petite ville de l'Ombrie.

côté, l'agriculture; mais c'était bien là le point nécessaire. Partout où ils allaient, ils défrichaient les terres incultes et, non contents de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre, ils entraînaient par leur exemple les habitants des contrées où ils s'établissaient. Leurs monastères devinrent ainsi des centres autour desquels venaient se ranger tous ceux qui éprouvaient le besoin d'une vie calme et réglée, et ils furent le berceau, non-seulement de villages et de bourgs, mais de villes considérables. Peu à peu, les Bénédictins en arrivèrent à rendre un second service à la civilisation. Leur règle prescrivait la méditation et autorisait par conséquent la lecture de livres de piété. Ceux d'entre eux qui avaient reçu quelque instruction avant de prendre l'habit ou qui avaient l'esprit ouvert et curieux, ne se bornèrent pas à la méditation des livres sacrés ou des ouvrages racontant la vie des martyrs, ils lurent les ouvrages des anciens. Après les avoir lus, ils les copièrent pour les conserver plus sûrement et en faciliter l'étude à d'autres. Et c'est ainsi que des monastères bénédictins devinrent des refuges et de véritables conservatoires pour la littérature classique. Une des ramifications de l'ordre cultiva surtout la science, et l'immensité des travaux accomplis par elle fut telle que le mot de « travail de Bénédictin » devint proberbial et s'appliqua surtout à des œuvres d'érudition témoignant d'un labeur long, opiniâtre et d'une application dépassant les forces ordinaires.

Ce n'est pas tout; les enfants (*oblats*) que leurs parents consacraient à la vie monastique, exigeaient une certaine instruction, ne fût-ce que pour arriver à la lecture des livres pieux strictement ordonnée par la règle. Les Bénédictins furent ainsi amenés à se faire instituteurs, à créer pour les oblats, des écoles avec un système d'enseignement, et peu à peu des jeunes gens et des personnes qui ne se destinaient pas à la vie ascétique, mais qui étaient simplement désireux d'apprendre ce qu'on pouvait savoir en ce temps-là, demandèrent et obtinrent l'autorisation de fréquenter ces écoles. Les Bénédictins s'occupèrent également d'architecture et le style roman leur doit plusieurs de ses plus beaux monuments. En un mot, ils devinrent les dépositaires et les propagateurs de ce qui constituait la science, les arts et les lettres au moyen âge; ils furent ainsi, à un certain moment, de véritables bienfaiteurs de l'humanité (1).

Malheureusement, avec la richesse, la corruption entra dans l'ordre. De là, des tentatives de mettre fin aux abus, des réformes. La seconde

(1) Alfred Marchand.

de ces réformes donna naissance à la congrégation de Cluny, qui s'appela fièrement *fille aînée* de l'ordre de Saint-Benoît. — Bornon, de la maison des comtes de Bourgogne, avait fait bâtir un monastère à Gigni, près de Lons-le-Saulnier, vers l'an 898. En 904, Raoul ou Rodolphe I, roi de la Bourgogne transjurane, accorda quelques biens à ce monastère et plaça sous sa direction l'abbaye de Beaume. Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, ayant construit une abbaye à Cluny, sur le Grosne, près de Mâcon, en confia le gouvernement à Bernon, qui amena avec lui une douzaine de moines et les soumit strictement à la règle de Saint-Benoît. A la mort de Bernon, sa réforme était déjà introduite dans sept couvents. Son successeur, Odon, également un seigneur qui avait vécu à la cour du duc d'Aquitaine, compléta la réforme commencée par Bernon, en y ajoutant des prescriptions originales; de son vivant, la renommée de la congrégation de Cluny s'étendit si loin qu'un grand nombre de monastères acceptèrent sa règle, en Europe et jusque dans l'Orient. La sœur du roi Rodolphe I, cité plus haut, Adelaïde, femme de Richard, comte d'Autun et marquis de Bourgogne, à laquelle son frère avait fait don de l'abbaye de Romainmôtiers, la donna à son tour, en 929, à Odon, qui en fit une annexe de Cluny. Odon avait acquis une autorité telle que les papes l'appelèrent plusieurs fois en Italie pour réconcilier Hugues, roi d'Italie, et Albéric, prince de Rome, qui se faisaient la guerre. Sous son successeur (942) Aymard, Cluny reçut un grand nombre d'oblats. Les parents ne se contentaient pas « d'offrir » leurs enfants; ils s'offraient eux-mêmes et l'on voyait des familles entières, père, mère, enfants, entrer corps et biens dans l'abbaye. La puissance de la congrégation devenait énorme. La reine Berthe donna Payerne à Cluny; et son fils Conrad avec Mathilde, sa femme, confirmèrent à Maïol, quatrième abbé, la donation de Romainmôtiers, auquel ils rendirent tout à la fois une existence honorable et la règle monastique de Cluny, et le cinquième abbé, *Odilon* (994), ayant à cœur, comme ses devanciers, les intérêts de la congrégation, fit beaucoup aussi en faveur de Romainmôtiers, soit en obtenant des dons des grands, soit en travaillant à Rome pour la conservation de son antique privilège de monastère romain, que lui avait conféré le pape Etienne II [1]. Odilon résidait souvent à Romainmôtiers; il y écrivit même la vie de l'impératrice Adelaïde, fille de la reine Berthe, sans doute en surveillant la reconstruction d'une partie du monastère, car un mot de la Bibliotheca Cluniacencis laisse entendre que ce travail aurait été fait durant ses fonctions abbatiales.

(1) A son passage à Romainmôtiers, lorsqu'il allait trouver Pepin-le-Bref à Paris.

C'est sans doute pendant ce temps que le noble homme Rodolphe fit sa connaissance. « Je me suis rendu au monastère du vénérable Odilon, abbé de Cluny, dit-il dans la charte de fondation du prieuré de Bevaix, et des frères qui y habitent, pour leur demander leur aide. » Or, il est très probable que le monastère où est allé Rodolphe n'est pas l'abbaye de Cluny, mais le couvent de Romainmôtiers. Il est probable aussi que l'abbé Odilon prêta son aide à la construction du prieuré de Bevaix et de l'église qui y était annexée, car nous savons que ces religieux dirigeaient eux-mêmes la bâtisse de leurs cloîtres, et nous savons également que l'église du monastère de Bevaix appartenait au style roman (1), de même que Romainmôtiers et l'église abbatiale encore debout de Payerne, qui toutes deux doivent leur origine à l'abbé Odilon (2).

Avec une très grande activité, il était possible aux abbés de Cluny, au X^e siècle, de gouverner eux-mêmes les monastères soumis à leurs soins; mais bientôt le nombre croissant de ces derniers y mit un obstacle absolu et il fallut nommer des *prieurs* à la tête de chaque monastère. Le premier prieur de Romainmôtiers ayant été établi dans les derniers temps de l'abbé Odilon (1040-49), on peut admettre qu'un prieur fut également envoyé à cette époque à Bevaix et placé à la tête des douze moines qui y résidaient, car, ainsi que je l'ai dit, Bevaix dépendait de Romainmôtiers (3).

*(A suivre.)* F. C.

(1) D'après des actes conservés dans les archives de Bevaix, il est certain que le portail de l'église actuelle de Bevaix provient de l'ancien prieuré de Bevaix. Voir *Musée*, année 1869, page 276 et dessin.

(2) A. Daguet.

(3) Voici la liste des prieurs de Bevaix à nous connus :

| | | |
|---|---|---|
| Renaud, | prieur en | 1258-68 |
| Jean, | » | 1304 |
| Falcon ou Falques, | » | 1338 |
| Jaques de Divonne, | » | 1370 |
| Jaques de Giez, | » | avant 1433 |
| Rodolphe de la Molière. | » | 1433 |
| Gabriel Martin, | » | 1458 |
| Claude de Livron, | » | 1473-90 |
| Jean de Combe, | » | 1490 |
| Jean de Livron, | » | 1528-31 |

Tous ont été moines à Romainmôtiers; Jean de Combe y avait même été prieur.

# ADAM FABRI, CURÉ DE CRESSIER

## 1504—1526

Le travail — très intéressant d'ailleurs — publié par M. le pasteur Gagnebin dans le *Musée neuchâtelois* (¹), sur les tentatives d'installation d'un ministre protestant à Cressier peu de temps après la Réformation, devra être rectifié sur quelques points, tant pour l'énoncé que pour l'interprétation des faits. Dès aujourd'hui, je voudrais fixer une date qui a son importance dans ce récit.

Le petit coin de notre pays qui s'est appelé la *Baronnie*, puis la *Châtellenie* du Landeron, attend encore son histoire complète et authentique. Les matériaux en sont dispersés un peu partout, et c'est parce qu'il est malaisé de les découvrir qu'une notice générale a été jusqu'ici impossible. L'auteur de ces lignes travaille depuis dix ans à réunir des documents et, malgré de patientes recherches et d'heureuses découvertes, il est bien loin encore de pouvoir mettre la main à une rédaction définitive. Il y a toutefois des détails que l'on peut dès maintenant préciser d'une manière certaine, et parmi les hommes qui ont leur place marquée dans nos annales, se trouve Adam Fabri, curé de Cressier.

On sait qu'en 1180 Roger, évêque de Lausanne, donna à l'abbaye de Fontaine-André l'église paroissiale de Saint-Martin de Cressier, avec ses dîmes, appartenances et dépendances, etc. (²) En vertu de cette donation, l'abbé de Fontaine-André désignait, suivant les règles de l'ordre, un de ses religieux qui allait s'établir à la cure de Cressier pour y remplir les fonctions pastorales. Sur les revenus, déjà considérables, du bénéfice curial, il prélevait ce qui était nécessaire à son entretien et aux diverses charges de la fondation ; le reste était versé dans la caisse du monastère. On connaît d'une manière authentique *onze* religieux Prémontrés qui, depuis le XIIIᵉ siècle jusqu'à l'époque de la Réformation, occupèrent ainsi successivement la cure de Cressier. Plusieurs furent des hommes de mérite, et quelques-uns d'entr'eux, grâce sans doute à l'expérience acquise dans la pratique du ministère, furent rappelés dans

(¹) *Musée neuchâtelois*, décembre 1880, janvier et février 1881.

(²) L'acte est cité par M. l'abbé Jeunet, Fontaine-André. p. 241.

leur couvent pour y revêtir la dignité abbatiale, ou pour y exercer la charge de prieur, dont ils s'acquittèrent avec distinction. Celui qui nous occupe consacra vingt années de sa vie au développement spirituel et matériel de la paroisse de Cressier. Il fut, dans cette partie du pays, ce qu'était au même moment dans les montagnes neuchâteloises Etienne Besancenet, dernier curé du Locle. Tous deux unissaient l'activité intelligente à la fermeté des convictions et à une générosité qui ne reculait devant aucun sacrifice. Seulement, tandis que la mémoire du curé montagnard s'est conservée avec vénération dans son ancienne paroisse, devenue protestante, Adam Fabri est à peu près inconnu des populations pour lesquelles il s'est dévoué et qu'il a contribué à maintenir dans l'antique foi.

D'après M. le pasteur Gagnebin, la Réforme, acceptée à une faible majorité par la population de Cressier, ne fut cependant pas introduite immédiatement, sur les instances de George de Rive, gouverneur de Neuchâtel, qui, prévoyant une résistance sérieuse, aurait conseillé aux partisans de la nouvelle doctrine d'attendre, pour changer de culte, la mort du vieux curé, Adam Fabri; celle-ci étant survenue en 1546, on fit alors les tentatives infructueuses racontées dans le *Musée neuchâtelois*. Or, il est certain qu'à cette date de 1546 Adam Fabri avait cessé depuis *vingt ans* d'être curé de Cressier, et qu'il était allé mourir loin de son pays, après avoir quitté l'habit et la règle de Saint-Norbert pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. C'est cette seule question de date que je me propose d'élucider pour le moment.

M. le pasteur Gagnebin, s'appuyant sur M. l'abbé Jeunet, place en 1522 le commencement du ministère d'Adam Fabri à Cressier. Mais d'abord M. Jeunet, à l'endroit cité [1], ne parle pas de la *nomination* à la cure; il dit seulement qu'à cette époque — 1522 — Adam Fabri était curé de Cressier et que l'abbé Louis Colomb lui amodia *tous* les revenus du bénéfice pour quatorze livres faibles. Des documents positifs reportent à une date bien antérieure l'arrivée d'Adam Fabri à Cressier. Une prononcation du pénultième jour du mois de mars 1503 nous apprend qu'à ce moment frère Lienhard (ou Léonard) Farod était curé de Cressier. La confirmation de cette sentence, datée du dernier jour de juillet 1506 [2], indique Adam Fabri comme exerçant déjà alors les fonctions de curé. On lit en effet dans cette pièce, qui détermine les charges réciproques du curé et du desservant de la chapelle de Sainte-Catherine, dite plus tard chapelle Wallier : « Nicolas, humble abbé de l'église et monastère de Saint-Martin d'Auxerre, visiteur de l'ordre des Prémon-

[1] Fontaine-André, p. 110.

[2] Ces deux pièces se trouvent dans un volume manuscrit appartenant à la cure de Cressier.

trés aux vicairies de Bourgogne, etc., à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut en notre Seigneur. Nous, vu et ouy le débat et question étant entre frère Adam Fabri, curé de Cressier, et frère Pierre Bourquenier, chapelain de ladite chapelle, fondée en ladite église; vu et considéré la sentence de notre frère et amé, Monsieur l'abbé de Fontaine-André, de notre dit ordre, duquel monastère sont religieux icelles parties, et laditte cure dépend, ouï les dittes parties en ce qu'elles ont voulu dire et alléguer, icelle sentence avons confirmée, louée et approuvée, et par ces présentes louons, etc. » D'un autre côté, comme dans l'acte cité plus loin, de 1526, il est dit qu'Adam Fabri était curé de Cressier *depuis plus de vingt ans*, on doit conclure qu'il fut appelé à ce poste dans le courant de 1504, ou au plus tard au commencement de 1505.

Jusqu'à quand y resta-t-il? La réponse exacte et sûre nous est fournie par l'acte suivant, dont l'original sur parchemin se trouve aux archives de la cure de Cressier: « Nous, les ambassadeurs des Ligues, estans assamblés à Neuchastel pour oyr les comptes et aultres nos négoces, savoir faisons que pardevant nous sont comparrus nos bien aymés et féals les habitans de notre villaige de Crissié; eulx complaignans de religieuse personne Messire Adam Fabri, leur curé, lequel bonnement ne leur est possible endurer ne souffrir estre leur pasteur et correcteur de leurs corps et de leurs âmes, pource qu'il est sourdt et personne non suffisante ny ydoine à régir cure. En nous priant instamment vouloir induyre Révérend Père en Dieu, messire Loys Collon, abbé de Fontaine-Andrey, collateur de la dite cure, eulx pourveoir d'ung aultre curé ydoyne et suffisant de corps et de lettres, pour eulx administrer les sacremens de sainte Eglise, la prédication des Evangiles et aultres choses nécessaires, comme la raison le requiert. A quoy le dit curé fit responce et dit que à leur prière et requeste il avait esté mis et institué curé de ladite cure et icelle avait régi, sont passés vingt ans jusques au présent, de sorte que nulle faulte avait esté par lui faicte; Et combien qu'il ait l'oye (ouïe) dur, sy na il laissé à faire tant du service divin, comme d'avoir addressé et relevé la maison de la cure toute neusve à ses frais et missions; soy offrant faire tout ce que ung bon pasteur et curé peut et doit faire par lui ou son vicaire; En priant et suppliant pour l'honneur de Dieu, non le vouloir frustrer de son bénéfice, ains d'icelluy le laisser joyr comme du passé; Et nous, lesdits ambassadeurs, après estre informé de la faulte et nécessité qu'est audit Messire Adam de loyr, et simplicité de la lettre et doctrine de luy, et aultres causes adce nous mouvans, avons icelluy démis et déposé, démettons et déposons par cestes de ladicte cure; En le remectant et restablissant en l'abbaye dudit Fontaine-Andrey dont il est sorty, pour illecques tenir et observer son ordre, comme de

raison ; En mandant et commandant audit seigneur abbé le vouloir recepvoir et entretenir comme lung des aultres religieux sans nulle difficulté, Et pourveoir ladite cure d'un aultre religieux ydoyne et suffisant pour icelle dicte cure régir et gouverner tant par administration des sacremens comme de la saincte prédication ; Et en cas de reffus, avons ordonné et baillé charge à notre bien aymé Baillif, Balthasar Hildtbrand, de Basle, de en icelluy pourveoir bien et suffisamment, affin que plaintif plus avant ne nous en surviengne. Et quant aux fruicts de ceste présente année, avons donné charge à notredit Baillif en faire et souffrir joyr le dit Messire Adam selon son bon advis et que le cas le requerra. En signe de vérité, avons fait sceller ces présentes des scels de nos chiers et bien aymés Baillif, vieulx et nouveaul, pour et aux noms de nous tous. — Que furent faictes et données le septiesme jour de juing, l'an mil cinq cens vingt et six ». L'acte porte en effet les sceaux, en cire rouge, des deux baillis, Schiesser de Glaris et Hildebrand de Bâle.

*(A suivre.)* RAYMOND VUICHARD, *curé de Cressier.*

---

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1881, pag. 123.)

LIGNIÈRES : II.

JE PLEURE LES MORTS
ET J'APPELLE LES VIVANTS.

MOTIERS : I.

VIVOS VOCO MORTUOS PLANGO FULGURA FRANGO
*J'appelle les vivants, je pleure les morts, je dissipe les orages.*

CERNEUX-PÉQUIGNOT : I.

JE LOUE DIEU JE RÉUNIS LES AMES
JE CHANTE LES NOUVEAUX NÉS JE PLEURE LES MORTS.

On remarque aisément l'analogie qui existe entre ces différents textes. Les autres inscriptions qui se rapportent à cette rubrique nous mon-

trent le passage des idées anciennes à des idées plus modernes. Ce sont :

Boudry : maison de commune.

JE SUIS PLACEE ICI DEPUIS 1834 POUR LE SERVICE
DE MA BOURGEOISIE DE LA JUSTICE ET DU PUBLIC

Il y aurait peut-être quelque chose à redire au sujet de cette gradation qui met la bourgeoisie avant la justice ; est-ce là un témoignage de l'attachement si vif que nos pères avaient pour leurs anciennes franchises que les bourgeoisies avaient pour but de maintenir effectivement et qu'elles savaient maintenir contre certains empiétements du pouvoir ?

Hauts-Geneveys : maison de commune.

DÉDIEE POUR LE SERVICE
DIVIN ET POVR LVTILITE PVBLIC

Cette inscription nous révèle un fait à noter ; c'est qu'antérieurement le culte se célébrait dans cette localité qui est maintenant une annexe de Fontaines, où les habitants des Geneveys doivent se rendre pour accomplir leurs devoirs religieux.

Locle : N° 3.

MON OFFICE EST D'APPELER EN SONNANT
LE TIEN EST DE VENIR D'ENTENDRE DE GARDER
DE RECEVOIR DE PRIER EN CROYANT

Montmollin : maison de commune.

MON PROMPT ET VIBRANT APPEL REUNIT
LES HABITANTS DE LA COMMUNE DANS LEURS
ASSEMBLEES MON SON JOYEUX ANNONCE LES REJOUISSANCES
DU VILLAGE MA VOIX PLAINTIVE ET SUPPLIANTE ENVOIE
LES CITOYENS AU SECOURS DE LEURS FRERES AU MOMENT
DU DANGER

Paquier : II.

FAITE...
POUR LA JEUNESSE ET POUR LA COMMUNE

Ponts : II.

JE SVISE ETE FAITES...
A LVSAGE DES HABITANT DE LA PAROISE DES PONTS

La Sagne : II.

FAITE A LUSAGE DE LA COMMUNE DE LA SAGNE

On ne peut s'empêcher de sourire en lisant sur des cloches des légendes semblables à ces deux dernières; n'est-il pas naïf, en effet, d'indiquer que les cloches sont faites pour les habitants de la localité où elles se trouvent? Sans y mettre de malice, on peut comparer ce texte à l'inscription célèbre : « Ce pont a été fait ici ». Quoi qu'il en soit, il y a loin de cette déclaration fade et vulgaire aux grandes pensées révélées par les antiques légendes : MENTEM SANCTAM... XPS VICIT... LAVDO DEVM VERVM...

Certains usages de la cloche ont consacré dans notre pays des dénominations particulières, telles que : la cloche des suppliciés (Valangin, I) — celle du Conseil — du glas funèbre — de midi — de la retraite — de l'école, etc.

L'habitude de sonner à midi, qui maintenant indique l'interruption du travail de la matinée et l'heure du principal repas de la journée, remonte au pape Calixte III. Celui-ci, par un bref de l'année 1455, alors qu'une comète rouge semblait prophétiser ruines et catastrophes, ordonna cette sonnerie pour l'annonce d'une prière contre les Turcs, devenus très redoutables à la chrétienté depuis la prise récente de Constantinople; c'est pourquoi dans l'origine, la cloche de midi s'appelait « cloche des Turcs, Türkenglocke ».

### 5° *Faits historiques.*

Les inscriptions des cloches neuchâteloises auxquelles s'applique cette catégorie ont ordinairement, au point de vue historique, une portée très restreinte en ne s'attachant qu'à des faits qui intéressent la localité; toutefois l'antiquaire et l'historien aiment à les rencontrer et leur donnent une préférence toute naturelle à d'autres inscriptions sans portée, fades et vides de sens.

J'ai cru devoir diviser cette catégorie en deux paragraphes distincts, l'un plus général et se rapportant à toute espèce de faits, le second plus restreint et ne comprenant que les inscriptions qui rappellent le souvenir de grands et désastreux incendies.

#### 1° FAITS GÉNÉRAUX DIVERS.

BUTTES : I.

LA REEDIFICATION DE LA TOUR DU TEMPLE DE BUTTES
A LIEU CETTE MEME ANNEE 1854.

COTE-AUX-FÉES : I.

JE DATE DE 1874 LA PAROISSE DE LA COTE AUX FÉES

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

M'A INSTALLÉE DANS SON TEMPLE RECONSTRUIT.

CRESSIER, CLOCHE DE 1846. Elle donne la désignation de toutes les familles de communiers.

FLEURIER : II. La cloche annonce avoir été fondue

LA 11me ANNEE DU RAGRANDISSEMENT DU TEMPLE
DE SA FONDATION LA 93me ET DU SALUT 1714

*(A suivre.)* Ch.-Eug. TISSOT.

## Station lacustre d'Onnens avant le desséchement

(LAC DE NEUCHATEL)

(Avec planche de M. Alb. de Meuron.)

Avant le desséchement. — Ce mot dit bien des souvenirs et bien des regrets. — Le desséchement du lac de Neuchâtel sera une ère fatale pour les amis des beautés naturelles de notre pays. Ce n'est point sans tristesse que l'on songe à un passé si peu éloigné de nous et à tous les sites pittoresques disparus devant cette « correction » de la nature.

La vue prise à l'extrémité de notre lac, par M. Albert de Meuron, est un regret aussi, elle nous montre, au pied des arbres de rivage, une plage étroite qui a fait place à une immense grève caillouteuse, où les amateurs d'antiquités lacustres trouvent en abondance des pierres percées de dimensions plus grandes que partout ailleurs. — Nous sommes ici près de la station d'Onnens, qui a livré depuis tant d'objets précieux à différentes collections. C'est une compensation, c'est vrai, mais à quel prix l'a-t-on achetée ! — La dent de Vaulion domine l'horizon avec ses lignes élégantes de montagne grecque.

L'artiste qui nous a donné tant de paysages alpestres, aux espaces infinis et aux formes si accidentées, a rendu ce site modeste avec une liberté que le jeune graveur, M. Ed. Boulenaz, a su conserver. Ceux qui ont exploré les rives de notre lac en retrouveront ici un souvenir qui n'est point sans charme.

A. BACHELIN.



STATION LACUSTRE D'ONNENS (LAC DE NEUCHATEL)

Dessin de M. Alb. de Meuron.

# LE PROCÈS DE 1707 [1]

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1881, p. 125.)

## II

La duchesse de Nemours mourut regrettée du pays pour lequel elle avait souffert, et son souvenir, mêlé à celui des événements que nous venons de raconter, est resté longtemps vivant dans la mémoire des populations, surtout de celles du comté de Valangin. Mais on ne perdit pas de temps à la pleurer.

En prévision du procès qui allait s'engager, le Conseil d'Etat fit prêter serment à tous les fonctionnaires :

« De n'aller boire et manger chez aucun des seigneurs prétendants qui se rendraient à Neuchâtel, de ne recevoir d'eux aucun présent, ni directement ni indirectement, et de ne s'engager à aucun d'eux par promesse de récompense. »

La précaution était bonne, quoique un peu tardive. Le même serment fut prêté par les corps et communautés ; « *il fut bien mal gardé* », dit le journal d'Osterwald.

On célébra ensuite un jour de jeûne général. Puis on attendit les prétendants qui ne tardèrent pas.

On vit arriver successivement :

Le comte de Sillery, M. le marquis de Xaintrailles et l'abbé de Gravel, qui précédaient S. A. S. Monseigneur le prince de Conti,

Le duc de Villeroi, représentant de Madame Paule-Françoise de Gondy, duchesse de Retz et de Lesdiguières,

Le comte de Matignon,

Le comte de Metternich, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse,

[1] Conférence faite le 22 février 1881 par P. Jacottet, avocat.

Le comte de Barrata de Sainte-Agnès, représentant de S. A. Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan,

Madame de Soissons et sa fille Louise-Léontine-Jaqueline de Bourbon,

Et enfin S. A. S. Monsieur le prince de Conti lui-même.

M. de Metternich et M. le prince de Conti étaient accompagnés d'une nombreuse suite. Celle du premier ne comptait pas moins de trente-six chevaux et celle du second cinquante. Pour leur témoigner une égale considération, on tira en l'honneur de chacun d'eux trois volées de sept canons.

Les mémoires du temps ne nous disent pas où tous ces Messieurs logèrent. Neuchâtel, qui ne comptait pas plus de 3000 habitants dans son étroite enceinte (bornée à l'ouest par le château et à l'est par la tour de Salanchon, emplacement actuel du quai nord du port), offrait bien peu de ressources. Il n'y existait que deux hôtels, le *Singe* et le *Coq-d'Inde,* Le prince de Conti s'établit dans la maison qu'il avait occupée en 1699 (l'ancien hôtel des seigneurs de Gorgier, qui appartenait à la veuve du conseiller d'Etat Bergeon), et sa suite à l'auberge du Coq-d'Inde.

Les autres prétendants furent sans doute aussi logés dans des maisons particulières.

Dans le même temps, arrivèrent à Neuchâtel les ambassadeurs de France, d'Angleterre et des Etats-généraux, qui venaient pour appuyer de leur présence, le premier, les prétendants français, et les seconds le roi de Prusse. L'empereur Joseph et le roi de Suède, Charles XII, écrivirent en faveur de ce dernier au Sénat de Berne, qui se fit aussi représenter par un de ses membres, le bailli Steiger. La reine d'Angleterre et les Etats-généraux adressèrent en outre à leurs *très chers* et *illustres* amis les gouverneurs, conseillers d'Etat et Quatre-Ministraux, des lettres spéciales de recommandation pour le roi de Prusse. Il n'y eut pas jusqu'au nonce du pape qui ne crut aussi devoir dire son mot ; il écrivit dans ce but au ministre de l'empereur, M. de Trautmansdorf, qui fit à cette ouverture une réponse d'un goût douteux et fort peu respectueuse pour la cour de Rome, qu'il comparaît au cyclope Polyphème ([1]).

A s'entendre traiter de *chers et illustres amis* par Sa Majesté britannique et à se voir l'objet des sollicitations de tant de hauts personnages, de plus fins eussent pu y perdre la tête. Mais quoique l'ayant assez près du bonnet, nos pères savaient au besoin la conserver froide. Tous, gouvernement, Quatre-Ministraux, bourgeoisies et peuple, montrèrent dans

([1]) Annales de Boyve.

cette circonstance un tact et un sens politique remarquables [1]. En gens avisés qui ne laissent pas échapper l'occasion, ils commencèrent à tout événement par faire confirmer et étendre leurs franchises et libertés par les prétendants, qui promirent tout ce qu'on leur demanda et même au-delà. Cet acte de confirmation, espèce de *cahier des charges,* qui devint la charte constitutionnelle de l'Etat, reçut le nom d'*articles généraux;* il y en eut aussi de *particuliers* pour les bourgeoisies de Neuchâtel et Valangin.

En même temps, le gouvernement s'occupait de la composition du Tribunal devant lequel le procès devait s'instruire.

Ce Tribunal, abrégé des anciennes Audiences auxquelles il avait définitivement succédé en 1618, était formé de douze juges, dont quatre par Etat.

Le banc du clergé, qui n'avait plus de représentants depuis la Réformation, était occupé par les *officiers,* châtelains et chefs de juridiction. Le tiers Etat était représenté par les Quatre-Ministraux de Neuchâtel, dont une décision prise par le Conseil de ville faisait de simples députés de ce corps votant d'après des instructions. Et c'étaient des conseillers d'Etat qui, depuis l'extinction de la noblesse féodale, occupaient le banc réservé à celle-ci. Il n'est pas sans intérêt de rappeler en outre que, par une décision des Etats eux-mêmes, les conseillers d'Etat et chefs de juridiction non regnicoles avaient été déclarés inhabiles à juger dans les questions de souveraineté. Cette décision, prise en 1694 [2] contre les Suisses contistes des cantons de Fribourg et de Soleure qui siégeaient aux bancs de la noblesse et des officiers, eut encore pour effet, cette fois, d'éloigner du Tribunal deux *contistes,* membres de la famille d'Estaway, autrefois Nemouristes, mais maintenant ralliés avec leur parent, le gouverneur François d'Estaway-Mollondin, au parti du prince. (François d'Estaway-Mollondin était le fils de ce Blaise Mollondin qui avait été

[1] Les réponses faites par les *Quatre-Ministraux* aux lettres de sollicitations qui leur furent adressées sont caractéristiques :

« Nous ferons ensorte, autant qu'il dépendra de nous, que la Justice puisse être rendue à qui elle appartient, le repos et la paix de cet Etat constamment affermis, nos franchises et libertés spirituelles et temporelles à jamais conservées et transmises à notre postérité. »

Cette phrase, expression digne et vraie de leurs sentiments, se retrouve dans toutes les réponses des Quatre-Ministraux. Ce qui les préoccupait avant tout, c'était la conservation des franchises et libertés des peuples.

*(Correspondance. — Archives de la Commune de Neuchâtel.)*

[2] Voyez Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin.*

banni en 1672, puis nommé gouverneur en 1679 par la duchesse de Nemours en récompense de ses services.)

Les trois cantons catholiques combourgeois protestèrent, mais le Conseil d'Etat passa outre et le Tribunal fut définitivement composé de MM. Louis Guy, J.-J. Sandoz, Sam. Chambrier et Sam. Marval, conseillers d'Etat, pour l'ordre de la noblesse, Jonas Hory, châtelain de Boudry, Simon Chevalier, châtelain de Thielle, et Fr. Perroset, lieutenant et receveur du Landeron pour l'ordre des officiers, et des maîtres-bourgeois de Neuchâtel, David Bullot, Fréd. Chambrier, H. Petitpierre et Jean-H. de Pierre pour le tiers Etat.

Pendant ce temps, les prétendants répandaient leurs mémoires et cherchaient à s'assurer la faveur du peuple. Le pays était très divisé d'opinions et subissait les influences les plus diverses. Comme nous l'avons dit, la plupart des chefs Nemouristes s'étaient ralliés peu à peu à la cause du roi de Prusse (1), la bourgeoisie de Valangin et les populations des montagnes l'avaient épousée chaudement.

Le Landeron, en revanche, qui s'était distingué par son zèle pour la duchesse de Nemours, ne les avait pas suivis dans cette évolution; la communauté de religion le rattachait à la cause des prétendants français. Le prince de Conti avait un parti nombreux dans la ville de Neuchâtel, et le Val-de-Travers, plus rapproché de la France, en subissait l'influence. La vénérable Classe, dont les sympathies paraissaient devoir être acquises à la cause du prétendant protestant, était partagée. Un de ses membres influents, J.-F. Osterwald (2), était du parti des prétendants français; il craignait sans doute pour l'indépendance de l'Eglise, qui avait acquis son autonomie sous la dynastie catholique d'Orléans à la faveur de l'éloignement dans lequel ses princes avaient été obligés de se tenir des affaires ecclésiastiques.

Mais chacun sentait que la solution dépendait des événements extérieurs; la cause des prétendants français était liée au succès des armes de la France, car il était bien difficile d'admettre que Louis XIV vainqueur consentît jamais à laisser tomber le comté de Neuchâtel, depuis deux cents ans patrimoine de princes français, dans les mains d'un de

(1) Chambrier rapporte dans son histoire que le plan des partisans du roi de Prusse avait été arrêté dans une conférence secrète, tenue à Bevaix, en 1704, chez le banneret Emer de Montmollin.

(2) *Tribolet.* Histoire de Neuchâtel depuis l'avènement de la maison de Prusse. Les trois pasteurs de la ville étaient contistes.

ses ennemis. Les échecs subis par ses armées avaient immédiatement leur contre-coup à Neuchâtel.

## III

C'est le 28 juillet 1707, *jour des six semaines,* que le Tribunal se réunit au château dans la salle des Etats, aujourd'hui salle de la Cour d'appel, et que les procureurs des hauts prétendants comparurent devant lui pour demander la mise en possession et investiture du pays. Ce spectacle n'était pas nouveau, comme nous l'avons vu. Le Tribunal des Trois-Etats avait déjà été appelé à se prononcer sur les différends de ses princes entre eux; mais dans ces divers cas la souveraineté proprement dite n'était pas en jeu.

Aujourd'hui c'était bien d'elle qu'il s'agissait et c'était un Tribunal composé de sujets qui allait en décider.

Je ne pense pas qu'il existe deux exemples d'un pareil procès. Aussi bien celui-ci n'en avait-il que l'apparence. On suivit à la vérité les formes en usage pour l'instruction des causes de succession, et le Tribunal statua comme il l'aurait fait dans un différend entre particuliers. Mais sa sentence fut moins la reconnaissance solennelle d'un droit qu'un acte de souveraineté accompli sous les yeux et avec l'assentiment de la nation.

Le Tribunal, pour nous servir d'une expression empruntée au langage de la jurisprudence, *ne déclara* pas le droit, il *le créa. Il donna* le sceptre, il ne l'*adjugea* pas. Et c'est bien ainsi que sa mission fut comprise dès l'origine. Jamais juges ne furent plus surveillés! Tous les corps de l'Etat étaient représentés aux séances par des délégations. La Compagnie des pasteurs, dit le journal d'Osterwald, fut placée sur les bancs derrière les juges des deux premiers Etats, et les officiers du prince derrière les pasteurs. Le banneret (de Neuchâtel) et les anciens maîtres-bourgeois venaient après le tiers Etat et, derrière eux, le reste de la Classe et le Conseil des Vingt-Quatre. Le long de la paroi du même côté, les bourgeois de Valangin, le Conseil des Quarante au-devant de la galerie, les vassaux derrière le procureur-général et Messieurs du Conseil d'Etat.

Le gouverneur F. d'Estaway-Mollondin présidait le Tribunal. Le siège du procureur-général était occupé par M. Jonas de Chambrier. Enfin, détail qui intéressera peut-être quelques personnes, les avocats des parties se tenaient à la barre qui se voit encore dans la salle des Etats; elle n'a changé ni de place, ni de destination.

Nos pères avaient pour les formes judiciaires établies le respect des peuples qui ont conquis leurs libertés pied à pied. Ils y voyaient avec raison la sauvegarde du droit, et lorsque la question de la succession de Neuchâtel se posa devant les Trois-Etats, nul ne songea à faire pour l'instruction de ce procès exceptionnel un règlement exceptionnel; on le traita comme un procès ordinaire et on lui appliqua la loi commune. Un arrêt du Conseil ordonna simplement que les parties ne paraîtraient pas elles-mêmes, afin d'éviter les conflits de préséance entre le comte de Metternich et le prince de Conti, qui, n'accordant pas au roi de Prusse le titre que son maître ne lui reconnaissait pas, prétendait avoir le pas sur l'ambassadeur de Sa Majesté prussienne.

On commença par vérifier les pouvoirs des procureurs des prétendants qui étaient au nombre de treize, savoir:

1. Franç.-L. de Bourbon, prince de Conti.
2. Louise-Jaqueline-Léontine de Bourbon, fille du chevalier de Soissons.
3. Paule-Françoise de Gondy, duchesse de Lesdiguières.
4. Jaques, comte de Matignon.
5. Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan.
6. Frédéric Ier, roi de Prusse.
7. Jeanne de Mouchy, marquise de Mailly et de Nesle.
8. Ives, marquis d'Allegres.
9. Léopold-Eberhard, duc de Wurtemberg-Montbéliard.
10. Frédéric Magnus, margrave de Baden-Hochberg.
11. Les princes de Fürstemberg.
12. Béat-Albert-Ignace, baron de Montjoie.
13. Enfin le *louable* canton d'Uri, qui fondait ses prétentions à la souveraineté sur l'opposition qu'il avait faite à la restitution du comté saisi par les Ligues en 1512.

Le prince de Conti, exclu par la sentence des Trois-Etats du 8 mars 1694, en demandait le relief ou l'annulation pour pouvoir ensuite se porter héritier. Le margrave de Baden-Hochberg, les princes de Fürstemberg et le canton d'Uri réservaient simplement leurs droits et les autres prétendants demandaient dores et déjà la mise en possession et investiture du comté.

Appliquant la coutume du pays d'après laquelle ceux qui prétendent des droits à une succession doivent se constituer demandeurs en investiture le quarante-deuxième jour dès le décès du défunt, le Tribunal renvoya toutes les parties à comparaître *sur le vendredi vingt-sixième*

*jour* du mois d'août pour suivre à leurs demandes et réquisitions, *tant celles qui aspirent présentement à la succession que celles qui n'ont fait que des réserves et protestations, le tout à peine de forclusion.* (V. Manuel du Tribunal.)

Au jour fixé, le Tribunal se réunit de nouveau. Mais dans l'intervalle deux nouveaux prétendants s'étaient annoncés. C'étaient le prince de Nassau-Siegen et Madame Julianne-Catherine d'Amont, épouse de Henri de Martines, seigneur de Sergy et de Baisenaz (1), qui tiraient tous deux leurs droits de la maison de Châlons, dont ils se disaient les successeurs. Malheureusement ils avaient omis de les faire valoir le jour fatal des *six semaines* et le Tribunal s'empressa de les débouter l'un et l'autre pour ce motif. Il débouta également sans autre forme de procès le *louable* canton d'Uri et donna au margrave de Baden et aux princes de Fürstemberg acte de leurs réserves, attendu qu'elles avaient pour objet des droits non encore ouverts. Ces diverses éliminations et le désistement postérieur du baron de Montjoie, réduisirent à neuf le nombre des prétendants. Ces neuf prétendants pouvaient être rangés, d'après la nature des titres sur lesquels ils fondaient leurs droits, en trois classes, composées :

La première, de ceux qui invoquaient en leur faveur des dispositions testamentaires des derniers souverains (le prince de Conti et M^lle^ de Bourbon) ; la seconde, de ceux qui invoquaient leur parenté avec la maison de Longueville (M^me^ de Lesdiguières, M. de Matignon et le prince de Carignan) ; la troisième, de ceux qui venaient à la succession du chef de la maison de Châlons, en vertu de son droit de suzeraineté (le roi de Prusse, le marquis d'Allègre, la marquise de Mailly et le duc de Wurtemberg-Montbéliard).

Aussi le plan des héritiers testamentaires et des héritiers du sang, qui tiraient leurs droits de la maison de Longueville, devait-il être de faire juger en premier lieu les prétentions des successeurs de la maison de Châlons et du plus redoutable d'entre eux, le roi de Prusse.

C'est le moment d'expliquer l'apparition inattendue de ce prétendant.

(1) Voyez sur cette prétendante peu connue la notice intéressante publiée en 1871 par M. *Charles Berthoud* dans la *Bibliothèque universelle,* livraison de septembre : « Une prétendante à la souveraineté de Neuchâtel. »

Madame d'Amond cachait sous ce nom modeste une origine illustre. Elle descendait par sa mère de *Guillaume le Taciturne*, et comptait parmi ses ancêtres le roi *Emmanuel de Portugal*.

## IV

Comment les droits surannés de Jean de Châlons, l'adversaire malheureux de Rodolphe de Hochberg, étaient-ils sortis de l'oubli où ils dormaient depuis 250 ans, et se trouvaient-ils représentés par cet électeur, roi de fraîche date, dont les descendants devaient restaurer l'antique empire d'Allemagne ?

Le chancelier de Montmollin nous en donne le secret dans ses mémoires.

Serviteur fidèle et ami de Henri de Longueville, conseiller de sa veuve, le chancelier de Montmollin avait consacré sa vie au service de ces princes, dont il ne parle jamais qu'avec respect et attendrissement. Ses souvenirs, la pente de son esprit, sa culture qui était toute française, ses fréquents séjours à Trye chez la duchesse de Longueville, qui l'avaient mis en relations avec de hauts personnages, notamment avec le grand Condé, tout semblait devoir le rattacher à la cause des princes français et l'éloigner de celle des héritiers de la maison de Châlons, — même son amour-propre de jurisconsulte et d'écrivain. Car il avait consacré plusieurs pages de ses *Mémoires* à établir la complète indépendance du comté de Neuchâtel et son affranchissement de tout lien de vassalité à l'égard de la maison de Châlons.

Mais le chancelier de Montmollin était un homme d'Etat doublé d'un patriote. Chambrier nous le peint, dans les loisirs forcés que lui avait faits la duchesse de Nemours, réfléchissant à la lueur de sa lampe aux destinées que la prochaine extinction de la maison d'Orléans réservait à ce *pauvre petit* pays et discutant avec lui-même les droits des divers prétendants possibles.

Après avoir exclu le prince de Conti et le chevalier de Soissons, comme inhabiles à succéder en vertu de dispositions testamentaires à une souveraineté *inaliénable*, à un état *successif* et *non patrimonial*, il reconnaît que c'est dans la descendance d'Antoinette d'Orléans, épouse de Henri de Gondy, que se trouverait le légitime successeur à la souveraineté, puis il écrit ce passage remarquable, qui donne la *clef* de sa conduite future :

« Mais comme il est souvent nécessaire en politique, ainsi qu'en chirurgie, de faire un mal pour en éviter un plus grand ou en vue d'opérer un bien considérable, l'état des choses demandera peut-être qu'à la prochaine vacance on fasse violence à la loi en faveur du salut public. Or, quels souverains nous présentent les lignes collatérales féminines,

soit de Gondy, soit de Matignon? Des gentilshommes ou si l'on veut des seigneurs français qui, selon toute apparence, soutiendraient faiblement nos efforts en faveur de la loi, quand ils auraient à lutter contre François-Louis de Bourbon-Conti, prince du sang de France, étayé par Louis XIV et par les cantons catholiques. A quoi j'ajoute que les gentilshommes ou seigneurs français, asservis comme ils le sont à cette heure, seraient des princes dangereux pour ce pays, moins par les choses qu'ils pourraient faire au-dedans, que par celles qu'ils ne pourraient empêcher au dehors. D'autre part, je suis bien informé, et cela de bon et haut lieu, qu'à l'ouverture susdite plus d'un soi-disant ayant-droit, comme issus du sang de Châlons, se présenteront pour faire revivre l'antique et caduque suzeraineté de cette maison éteinte.

« Au milieu de tout cet appareil qui menace rudement ce pauvre pays par tant de conflits dont on ne peut rien prévoir de bon, il est certes bien raisonnable de s'occuper l'esprit d'une nécessaire et périlleuse occurence toute prochaine, et de ruminer un peu d'avance sur le parti le plus opportun à prendre. »

Et le chancelier se met à *ruminer*. La conversion du pays en une république suisse aristo-démocratique, qu'il qualifie de *grande, belle* et *bonne* idée, lui sourit un instant, mais il la rejette comme incompatible avec nos têtes *pleines de feu et de montant*, soit par influence du Jura, soit *par l'effet des droits et libertés de la multitude,* et propre à susciter des difficultés de la part de la France; il rejette également l'idée de faire de Neuchâtel un baillage suisse, parce qu'il ne veut pas devenir d'*évêque meunier*, et découvre enfin le plan qu'il mit plus tard à exécution dans ce passage souvent cité:

« Il me semble que s'il y avait quelque part un prince en état de nous protéger et de nous faire du bien, et assez éloigné pour ne pouvoir nous nuire, un prince en grande considération par toute l'Europe, défenseur déclaré des libertés spirituelles et temporelles des peuples, à l'exemple de tous ceux de sa race et en faveur duquel on pourrait établir d'une manière assez éblouissante le droit de succéder à la maison d'Orléans, une fois éteinte, il me semble, dis-je, que puisqu'il est question de chercher, non le vrai et légitime successeur que la loi appelle, mais celui qui politiquement nous conviendrait le mieux, un souverain tel que je viens de le décrire serait bien notre fait. Or, je crois l'apercevoir en la personne du prince d'Orange, Guillaume-Henri de Nassau, possesseur des droits et titres de l'ancienne maison de Châlons-Orange. »

Ce plan conçu et mûri en silence pendant la régence de la duchesse

de Nemours, fut présenté au prince Guillaume d'Orange, avec un mémoire à l'appui, par les fils du chancelier qui servaient dans l'armée des Etats-généraux.

Guillaume l'accueillit comme il accueillait tout ce qui pouvait contrecarrer et diminuer l'influence de la France; et quand la révolution de 1688 l'eût placé sur le trône d'Angleterre, il fit faire la déclaration officielle de ses prétentions sur Neuchâtel en 1697 au congrès de Ryswick, déclaration dont le premier effet fut d'empêcher l'exécution des projets du prince de Conti.

Les événements avaient ainsi donné un commencement de réalité au rêve du chancelier et c'est avec une satisfaction profonde mêlée d'étonnement et aussi d'une certaine inquiétude qu'il constate ce succès inespéré.

« Il me semble, écrit-il peu de temps avant sa mort, que cette affaire est un pur songe; toutefois, plus je rumine à cette tournure non attendue, plus je me persuade avec joie et satisfaction que tous les vrais et sages enfants de la patrie ne me blâmeront, ains me sauront gré d'avoir amené sur les rangs un tel prétendant. »

Cependant il a des scrupules. Le jurisconsulte, peut-être aussi le vieux serviteur de la maison d'Orléans, se regimbent en lui. Mais il se *raisonne*, proteste de la loyauté de ses motifs, et continue non sans une certaine hésitation.

« Et puisque la rigueur des circonstances annonce que ceux-là qui auraient un légitime droit à la souveraineté ne manqueraient pas d'être éclaboussés par des étrangers sans droits et n'ayant que des testaments, tels que le prince de Conti, étayé par le roi Louis XIV, et le chevalier de Soissons, sans étaie, il me semble que nous pouvons bien aussi en choisir un qui allèguera pareillement aussi une disposition de Réné de Nassau, et qui s'étaiera lui-même. »

Car le chancelier ne se dissimule pas le côté faible de son système. S'il est vrai que le comté de Neuchâtel soit un fief inaliénable, la disposition de Réné de Nassau est entachée du même vice que celle de l'abbé d'Orléans ou de la duchesse de Nemours. Aussi le chancelier redevient-il perplexe! Mais ici encore la raison d'état arrive à propos pour rassurer la conscience de l'homme d'Etat.

« Quoiqu'on fasse, l'ordre constitutif sera perverti; toutefois, avec cette différence, ajoute-t-il, que les prétentions du prince d'Orange pourraient être si bien *vêtues*, que la *majeure partie des yeux ne verraient pas les coutures*. Puis il clôt la conversation par cette réflexion aussi vraie

qu'heureuse d'expression et qui doit l'absoudre à ses yeux comme à ceux de la postérité :

« Je l'ai dit, les légitimes héritiers seraient les descendants d'Antoinette d'Orléans, et, après ceux-ci, les descendants d'Eléonore d'Orléans; mais nous n'aurions toujours que des *étourneaux*; encore les anciens étaient-ils en liberté, ceux-ci ne seraient qu'*étourneaux en cage,* c'est encore pis. »

Guillaume III mourut en 1702, (un an avant le chancelier de Montmollin) en laissant pour successeur aux droits de la maison de Châlons son cousin Frédéric I^er^, électeur de Brandebourg et roi de Prusse, qui posa sa candidature par une lettre adressée au Conseil d'Etat le 13 février 1703 (1).

« Les prétentions du prince d'Orange pourraient être si bien vêtues que la majeure partie des yeux n'apercevraient pas les coutures », avait dit Montmollin. En cela encore il ne s'était pas trompé. Ses adversaires virent les coutures et les signalèrent, mais la masse ne les aperçut pas, et ce qui paraissait à l'origine, aux premiers, quelque chose d'absolument artificiel, ne tarda pas à prendre racine dans le sol, à leur grand étonnement. Aussi Samuel Pury — un des chefs du parti contiste — ne peut-il assez s'extasier dans ses *Mémoires* (dont nous devons l'obligeante communication à l'un de ses petits-neveux), sur la découverte du vieux chancelier qu'il admire comme un joaillier en pierres fines admirerait un diamant artistement imité.

Le chancelier savait que l'essentiel en politique est d'arriver à point et sa combinaison arrivait à point. Le pays avait appris à se défier de la France; il craignait pour ses libertés religieuses et politiques, mais il ne savait comment échapper au danger qui le menaçait. — La combinaison du chancelier lui en fournissait le moyen. — C'est ce qui fit son succès.

Où d'ailleurs n'y avait-il pas de *coutures?*

Seules, les prétentions de la duchesse de Lesdiguières et du comte de Matignon en étaient exemptes. Mais parmi les candidats sérieux à la souveraineté de Neuchâtel, c'étaient encore ceux qui avaient le moins de chances.

Grands seigneurs français sans doute, mais grands seigneurs sujets d'un roi absolu, ils personnifiaient aux yeux du peuple neuchâtelois « ces étourneaux en cage », dont l'avénement possible avait à ce point

(1) Voyez Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin.*

effrayé le patriotisme du chancelier, qu'il avait, qu'on me pardonne l'expression, inventé un prétendant pour le prévenir.

La lutte, la vraie lutte, n'était et ne pouvait être qu'entre le prince de Conti et le roi de Prusse, et, pour chacun d'eux, il ne s'agissait que d'*habiller* convenablement ses prétentions.

« Le droit et la négociation, avait dit un agent de la cour de Prusse dans une lettre interceptée (1), sont les deux moyens qui doivent, humainement parlant, conduire au succès les prétentions de Sa Majesté le roi de Prusse, le droit n'y est proprement que pour le *décorum*, au lieu que de la négociation dépend absolument le succès de cette affaire (2). »

De son côté, le prince de Conti n'avait qu'une confiance médiocre dans la force de son droit. Il comptait plutôt sur la crainte qu'inspirait son royal cousin de France et le charme qu'il exerçait par ses qualités personnelles.

Les mémoires, distribués à profusion, étaient évidemment pour la galerie.

Nous sommes cependant obligé d'en parler.

*(A suivre.)* P. JACOTTET.

---

# LES GENS D'OUTRE-AREUSE

## EN 998

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1881, p. 137.)

Après les seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, *le peuple*. L'acte de fondation du prieuré de Bevaix partage en deux classes les hommes cédés au monastère, les *tenanciers de manses* et les *serfs*.

« Je donne au monastère, disait en 998 le seigneur Rodolphe, les terres suivantes: le manse de Chunibert, située en la *villa* de Bevaix; le

(1) L'avocat Dupuis.

(2) Mémoires de S. Pury.

manse de Girald, avec toutes ses dépendances; le manse d'Airold, avec toutes ses dépendances; le manse de Dominique, avec ses dépendances; le manse d'Adalbert, avec ses dépendances; le manse de Costabule, avec ses dépendances; le manse d'Odulbald, avec ses dépendances; le manse de Martin, avec ses dépendances », — soit huit manses ou *maix*. Le noble homme Rodolphe cède les manses sans parler des hommes; mais il va de soi que, les manses [1] allant au prieuré, ceux qui en étaient tenanciers passaient au service du monastère, de même qu'un propriétaire actuel qui vend une ferme transmet à l'acquéreur les droits qu'il a sur les rentes de son fermier.

« Je lui donne de plus, disait encore Rodolphe, les serfs et serves qui se nomment comme suit: Girald et Ingeltrude, avec leurs enfants; Constantin et Cyrarda, avec leurs enfants; Vandalène et sa femme, avec leurs enfants; Sophorin et sa femme, avec leurs enfants; Costabule et sa femme Richilde, avec leurs enfants; Ayroald et sa femme, avec leurs enfants; Adalbert et sa mère; Aynulf et Raynulf avec leur mère; Béricor et Gausmar; Oubald Pierre; de même Oubald et Constantin; Berchilde; Ambuina, femme de Dominique; Ermengarde; Gisbert; Ermintrude, femme du bon fils; Belviura; Allo et son frère Teudin; Dominique; Odulric; Ermentrude; Aldoin; Mainbald et Domnolène et leurs femmes; Leudmann, Leudolf, Baruzo, Aldevald, Alboin, Martin, ces six avec leurs femmes et leurs enfants »; c'est-à-dire seize familles et dix-sept serfs ou serves isolés.

Qu'étaient ces tenanciers de manses et ces serfs? — Nous avons dit qu'en arrivant dans nos contrées, les Burgondes s'y établirent à titre d'*hôtes* sur les domaines des riches propriétaires gallo-romains, et comme *lètes* sur les terres du fisc ou de l'Etat. On sait que déjà avant leur arrivée chez nous, les chefs burgondes avaient des serfs attachés à la terre, qui en donnaient les produits à leurs maîtres, et que, comme les autres

[1] D'après Hanauer, le *manse* avait, en Alsace, une étendue variant de 6 à 12 hectares. On n'avait pas de mesure agraire précise et absolue. Destiné à l'entretien d'une famille, le manse voyait sa superficie s'étendre ou diminuer selon la fécondité du terrain et la difficulté du labour; aussi ne cherchait-on pas à le définir par des règles fixes et invariables; on se bornait à dire: c'est la quantité de terre que deux bœufs peuvent labourer dans l'année. De même la *faux (seytorée, soiture, fauchée)*, était l'étendue qu'un homme pouvait faucher d'un jour; la *pose*, ce qu'il abattait jusqu'au repos de midi; l'*homme* ou l'*ouvrier*, l'étendue de vigne qu'un vigneron pouvait fossoyer d'un jour. De là encore les expressions des chartes et les nôtres: jet de marteau (1282), jet de hache (1340), jet de pierre, portée de fusil, de carabine, etc. — D'après M. L. de Charrières, le manse contenait environ 36 poses arables, outre les fauchées de prés qui y étaient jointes.

Germains qui s'établirent dans l'empire, ils les amenèrent avec eux chez nous. Les deux classes d'habitants que l'on trouve en 998 à Bevaix, nous paraissent répondre à ces deux situations et en descendre. Les tenanciers de manses, libres de leurs personnes, étaient des descendants de Burgondes libres, établis en groupes, chaque groupe sur un territoire d'abord commun, puis partagé selon les *feux* ou en manses, quand la propriété se fut fixée. Les serfs étaient les descendants de serfs ou esclaves ruraux.

En donnant à l'abbé Odilon et à ses moines les manses de Chunibert, d'Airold, d'Odulbald, etc., Rodolphe transmettait aux religieux les droits qu'il avait sur ces derniers; en leur donnant, outre ces manses, un domaine déterminé, sans fermiers, attaché aux bâtiments mêmes du prieuré, composé de champs, de vignes; entre autres, il leur cédait les serfs qui devaient le cultiver, faire les travaux agricoles qu'exigeait une exploitation aussi importante. Les manses formaient ce qu'on appelait les *terres tributaires*, le reste comprenait les *terres domaniales*. Le manse était héréditaire et à rente fixe; la redevance ou tenure du serf était toute autre chose; elle était à la merci de son maître, qui le faisait travailler sans lui *devoir* aucune rétribution.

En 998, soit à la fin du X^e^ siècle, le maître possédait encore son serf corps et biens; il avait le droit de le donner, de l'échanger, de le vendre, et il en disposait comme d'une bête de somme. Les termes de l'acte cité plus haut sont explicites et le même fait s'est reproduit plus d'une fois dans notre pays. Ainsi, en 1010, le roi Rodolphe III et son frère, l'archevêque Bourchard, à la prière de l'abbé Odilon, firent donation au monastère de Romainmôtiers de serfs et serves demeurant à Bannens, Eidenard, Willimar, Rainer, Langis, Gise, Martin, etc; — en 1026, en faveur du même couvent, don de Conrad, grand de l'époque, de deux serfs et de deux serves, Durand, Léotard, Gemèse, Gerberge; — en 1024, don à Romainmôtiers, par Enguizon, Ymmon et Adalbert, pour le remède de l'âme de leur frère Lambert, d'un manse à Vuitebœuf, avec un serf nommé Vuarembert (soit Huarembert), lequel devra livrer chaque année au monastère, à la fête de saint Pierre, la valeur d'un denier de cire; — en 1042, Beroard et sa femme Acilina, donnent au même prieuré, pour le remède de l'âme de leur fils Beroard, un lunage (1) avec un serf nommé Costable, sa femme Biliarde et leur descendance.

Le servage était donc un droit de propriété pur et simple. Seulement il comptait plus d'un degré qui finirent par se confondre, mais qui, à

(1) En 1228, le manse est indiqué comme contenant quatre lunages, à Travers.

l'origine, étaient parfaitement distincts. On trouvait des *serfs de corps* et des *serfs de la glèbe*, les premiers attachés à la demeure et au domaine propres au maître, les autres vivant sur une partie de ses terres, distincte et séparée; les serfs Huarembert et Costable, attachés à des manses serviles, indiqués ci-dessus, semblent avoir appartenu à cette dernière catégorie; ce servage-là pourrait bien n'avoir été autre chose que le colonat romain aggravé par les mœurs barbares. Au-dessus de ces derniers se trouvaient, comme nous l'avons dit, les tributaires ou censitaires libres, qui plus tard seront les *preud'hommes*, libres de leurs personnes, ayant la faculté d'acquérir et de tester, mais obligés, par leurs tenures, à un cens, à des impôts et redevances, à des corvées ou services corporels, qui comportaient en faveur du grand propriétaire les obligations les plus variées; c'étaient eux qui formaient le conseil du village. de la communauté, et qui assistaient au plaid présidé par l'avoué ou le prieur, suivant les cas. Ils avaient la liberté de quitter le manse qu'ils cultivaient et de se marier comme ils l'entendaient; tandis que les serfs attachés au sol ne pouvaient émigrer et se marier sans une autorisation du maître; car les enfants devaient suivre la condition de leur mère, soit appartenir au maître de celle-ci, au moins c'était généralement reconnu en principe chez nous. C'est pourquoi, dans l'énumération des serfs donnés au prieuré, on trouve des serves sans leur mari: « Ambuina, femme de Dominique; Ermintrude, femme du Bon fils »; il est probable qu'Ermintrude et Ambuina avaient épousé des hommes qui n'étaient pas serfs.

Cependant, en 1005, les serfs de Bevaix pouvaient acquérir de la fortune; ils en pouvaient même disposer (peut-être en faveur de l'Eglise seulement): dans un acte relatif à un échange de deux serves entre le prieuré de Bevaix et son fondateur, il est dit « qu'ensuite de convention entre l'abbé Odilon avec les frères qui vivent dans le monastère de Bevaix, et le seigneur Rodolphe, homme très noble, ce dernier donne en échange au prieuré une serve *avec tout ce qu'elle possède*, du nom de Domenica, contre une autre serve nommée Aldedrude *qui a laissé ou abandonné au prieuré tout ce qu'elle possédait;* en telle sorte que, dès ce jour, les susdits fassent des *choses* (1) désignées plus haut, tout ce qu'ils voudront faire justement. — Ainsi, Rodolphe pouvait, en 1005, donner en échange une serve avec ses biens contre une serve qui était libre de délaisser les siens et de les abandonner au monastère.

(1) *Ex nominatus rebus.*

Peut-être cette époque de l'an 1000 marque-t-elle, chez nous, l'évolution qui s'est accomplie dans la condition des serfs, lesquels de la servitude passèrent au servage : durant le servage, c'est-à-dire pendant l'époque dite féodale (XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècle), le serf retire sa personne et son champ des mains de son seigneur ; il doit à celui-ci non plus son corps, ni son bien, mais seulement une partie de son travail et de ses revenus, et, à la fin de cette époque, il n'est plus qu'un tributaire. — Un certain nombre de serfs furent d'ailleurs affranchis par actes réguliers. Ainsi, le 17 janvier 981, la veuve Ilderude (mère de Lambert I^er^ de Grandson), assistée de son avoué Costabule, agissant à la gloire de Dieu et pour le remède de son âme, affranchit des liens de la servitude le serf Durand, qui dorénavant livrera chaque année à l'autel de saint Pierre de Romainmôtiers, de la cire pour la valeur d'un denier. Et l'année suivante, le 3 septembre 982, la même Ilderude, devenue l'épouse de Costabule, précédemment son avoué, agissant à la gloire de Dieu et pour le remède de leurs âmes, affranchit également le serf Isnard, sous la même clause (un denier de cire). En 1058, Adalbéron, prévôt de l'église de sainte Marie de Lausanne, affranchit, par les mains de Rodolphe, son avoué, le serf Bourcard, etc., etc.

Deux cents ans plus tard, les serfs du prieuré ne sont plus désignés sous ce nom ; ils sont devenus les *hommes de la maison de Bevaix* ou les *hommes du prieur* ([1]), tandis que les autres habitants de Bevaix sont qualifiés de *bons hommes* ou *preud'hommes*, personnages dont l'avis intervient dans certains cas, qui assistent au plaid. Les « hommes du prieur » sont l'objet de dispositions spéciales dans la charte de 1268 : leurs plaintes doivent être portées devant le prieur seul ; ce n'est que par exception qu'elles peuvent être soumises à l'avoué ; encore ne doivent-elles pas avoir trait aux terres du prieuré.

Nous le répétons, les preud'hommes occupaient en tenure le sol qui leur avait été concédé originairement par le propriétaire (Etat ou grands du temps) ; ils jouissaient de la liberté civile ; ils n'étaient pas contraints de rester attachés au sol ; ils pouvaient léguer ou tester ; ils avaient enfin un droit civil, des coutumes protectrices, même des privilèges. Seu-

([1]) Au XIII^e^ siècle, dans les domaines ecclésiastiques de Wissembourg, les serfs sont les *hommes de saint Pierre ;* dans la marche de Marmoutier, ce sont les *hommes de saint Martin ;* à Ebersmunster, ce sont les *gens du couvent* (Hanauer) ; à Romainmôtiers, c'étaient les *hommes de saint Pierre ;* en 1158, Barthélemy de Grandson donne à Romainmôtiers les femmes de sa seigneurie qui ont épousé des « hommes de saint Pierre. »


SERVICE D'ANGLETERRE
REGIMENT DE MEURON
1805-1816.
Officier
porte-enseigne.
A. BACHELIN.

lement, nous l'avons dit, le sol qu'ils occupaient héréditairement n'était pas à l'origine leur propriété; ils en payaient donc une redevance annuelle, un cens, et, s'ils étaient autorisés à en léguer ou à en vendre la jouissance, ce ne pouvait être que sous des conditions qui gardassent intacts les droits du propriétaire *direct*.

Fritz CHABLOZ.

---

# CHARLES-DANIEL DE MEURON

## ET SON RÉGIMENT

(AVEC PLANCHE)

(Suite. — Voir la livraison de Février 1881, page 37.)

La Hollande n'était pas encore remise des embarras causés par les troupes prussiennes chargées de replacer le Stadthouder sur le trône, que le gouvernement se vit ébranlé par les principes de la révolution française qui pénétrèrent dans le pays. Ils se développèrent naturellement dans le parti républicain, réduit à l'inaction depuis l'occupation prussienne.

Il y avait déjà quelques années que l'Angleterre faisait tous ses efforts pour ruiner les colonies des autres nations, probablement dans le but de s'en emparer plus tard. Elle s'était déjà rendue maîtresse d'une partie des possessions françaises dans les Indes.

En 1793, un officier supérieur de l'état-major de l'armée des Indes avait fait parvenir un rapport intéressant au bureau de la guerre, à Londres. Ce rapport discutait les avantages qui résulteraient de la réunion du régiment suisse de Meuron à l'armée anglaise. Ce régiment, composé de soldats aguerris, disciplinés, commandé par des officiers capables, était, comme on le sait, au service de la compagnie des Indes hollandaises et tenait garnison dans l'île de Ceylan. Le rapport de l'officier parut oublié jusqu'au moment où le Stadthouder vint se réfugier en Angleterre. Président suprême des possessions hollandaises, il plaça les

colonies sous la protection du gouvernement anglais et leur intima l'ordre de recevoir les drapeaux et les pavillons de ce pays. L'occasion était donc venue de reprendre la question relative au régiment de Meuron qui avait été soumise, en 1793, au bureau de la guerre.

Le colonel Cleyhorn partit pour Neuchâtel avec la mission d'engager le colonel de Meuron à passer avec son régiment au service de l'Angleterre. Le général Dundas, ministre du département des colonies en Inde, avait donné à Cleyhorn les instructions suivantes. Elles sont datées du 17 février 1795.

« Le régiment recevra la paye anglaise du jour où il sera détaché du service hollandais ; il continuera à la recevoir, sous garantie du gouvernement, pour le même nombre d'années pour lesquelles il s'était engagé au service des possessions hollandaises aux Indes.

« La personne chargée de traiter avec le colonel sera autorisée à promettre le payement de tels arrérages qui pourroient être dus au régiment par la compagnie hollandaise des Indes orientales. »

Le général Dundas recommandait à Cleyhorn d'employer tous les moyens possibles afin d'obtenir du colonel comte de Meuron le transfert de son régiment dans l'armée des Indes et demandait une grande célérité dans les affaires avec le plus profond secret. Il ajoutait:

« *Si le comte accède aux conditions, vous signerez une capitulation à cet effet que vous me transmettrez.* »

Cleyhorn arriva à Neuchâtel dans la première quinzaine du mois de mars et y rencontra le colonel Charles-Daniel de Meuron, brigadier général, par brevet hollandais. Dans plusieurs entrevues, Cleyhorn discuta tous les justes sujets de mécontentement du colonel de Meuron. Depuis trois ans la colonie de Ceylan ne recevait plus ni argent, ni renforts, ni provisions. Les réclamations au sujet du non-payement des sommes arriérées, tant pour la solde des hommes du colonel que pour les dettes diverses de la compagnie, étaient restées sans résultat. Pourtant le gouverneur général de Ceylan, Van Graaf, se rendant à Batavia en 1794, avait examiné et approuvé les réclamations du colonel de Meuron en lui donnant l'espoir d'un changement favorable. Puis il avait pris à bord de son escadre la compagnie du régiment commandée par le capitaine Gigaud, que le gouverneur tenait en grande estime et qu'il avait choisi pour l'aider à son installation à Batavia. Il avait une telle confiance dans les talents de Gigaud, qu'il lui remit le commandement général des troupes montées sur son escadre, composée de quatre vaisseaux de guerre.

Le colonel Cleyhorn sut persuader à Charles-Daniel de Meuron que les colonies hollandaises étant placées sous le protectorat de l'Angleterre, son régiment se trouvait autorisé à passer au service de l'armée anglaise. Du reste, tout engagement avec la Hollande était expiré depuis plusieurs mois et ne pouvait se renouveler dans des conditions semblables. Cleyhorn, qui avait compris toute l'importance de sa mission, communiqua au colonel la copie du rapport de l'officier de l'état-major des Indes, adressé le 9 Juin 1793 à Milord Fitz Gérald, et qui se terminait ainsi :

« Si l'Angleterre agréoit cette ouverture, il serait facile de faire une capitulation provisoire pour le régiment en question, d'engager la compagnie hollandaise de s'en dessaisir et peut-être même d'obtenir des Etats généraux que le dépôt du régiment restât à Midelbourg.

« Ce serait une liaison de plus entre l'Angleterre et la Suisse, un avantage aux deux nations et conforme aux sentiments qui paroissent animer Sa Majesté pour le corps helvétique. »

Le gouverneur général de Ceylan, Van den Graaf, n'avait pas tenu ses promesses à l'égard du régiment suisse. Le colonel comte Charles-Daniel de Meuron ne résista pas aux sollicitations empressées du colonel Cleyhorn et se crut suffisamment autorisé de faire passer son régiment au service de Sa Majesté britannique. Une capitulation provisoire fut signée à Neuchâtel le 30 mars 1795. Elle fut immédiatement expédiée au ministre Dundas qui la ratifia avec la date du 13 avril 1795. Il la renvoya au colonel Cleyhorn en l'accompagnant des instructions suivantes :

« Vous insisterez auprès du colonel pour qu'il se rende aux Indes avec vous, pour réorganiser son régiment et procéder, avec le gouvernement de Madras, de parfaire de gré à gré la capitulation passée à Neuchâtel. Vous partirez le plus tôt possible et vous trouverez à Venise des instructions plus complètes.

« J'ai donné l'ordre aux lords de l'Amirauté de tenir à Livourne un vaisseau à votre disposition pour vous transporter au travers de la Méditerranée. Vous choisirez la route la plus courte, à votre convenance, pour vous rendre aux Indes. »

Charles-Daniel de Meuron consentit à partir avec le colonel. Les préparatifs de voyage hâtivement terminés, ils se mirent en route et furent rejoints à Venise par un courrier de cabinet qui leur remit les instructions annoncées :

« Les articles 1, 2, 3 de la capitulation provisoire seront basés sur la solde des troupes de la compagnie anglaise des Indes.

Article 4. — « Quant à ce qui regarde l'administration de la justice, de la police, de la discipline et de la tenue du régiment, ainsi que de tous les autres

avantages qui lui sont attribués par la capitulation passée, lors de sa création, avec la compagnie hollandaise, il restera sur le même pied jusqu'à la nouvelle capitulation qui devra se traiter de gré à gré avec le gouvernement de Sa Majesté à Madras et le colonel propriétaire ou son frère, comme son fondé de pouvoir, et trois mois au plus tard après que le régiment aura passé au service de Sa Majesté britannique.

Article 8. — « Aussitôt que le régiment sera entré au service de Sa Majesté, on payera au colonel propriétaire tout ce qu'en vertu de l'ancienne capitulation la compagnie hollandaise reste légitimement devoir, soit au dit colonel personnellement, soit au régiment.

« Les titres et créances qui fondent les réclamations du colonel propriétaire seront examinés par des commissaires respectifs par le gouvernement de Madras, au nom de Sa Majesté britannique et par le colonel pour sa part.

« Sur leur décision, le solde de ses créances lui sera remis en lettres de change sur la banque de Londres, ou en espèces sonnantes, à son choix, à Madras.

« J'observe avec beaucoup de satisfaction que vous avez fait tous les efforts possibles pour amener la négociation dont vous vous étiez chargé à une fin prompte et heureuse. J'ai toujours considéré comme un objet important que Monsieur le comte se déterminât à vous accompagner aux Indes où je suis persuadé que son influence personnelle sur les officiers de son régiment les doit engager fortement à accepter les avantages offerts au régiment par la capitulation proposée.

« Les stipulations contenues dans les articles de cette capitulation auxquels vous trouvez des difficultés d'accéder n'étoient pas, en vérité, prévues avant votre départ, mais comme je ne doute pas que vous vous soyez servi de tous les moyens possibles pour les lever, autant qu'il se pouvoit, sans compromettre le succès de la négociation, Sa Majesté me charge de vous dire qu'elle approuve la convention que vous avez faite avec le comte de Meuron en lui accordant ses demandes.

« Les inconvénients qui peuvent arriver en s'accordant à ces stipulations, quoi qu'elles soient plus graves actuellement que je ne croyois, ne peuvent être balancés un moment avec l'importance de s'assurer dans les circonstances présentes à notre patrie des avantages du service du régiment du comte de Meuron. Sur les objections qui se présentent sur les articles 11 et 12, je m'empresse de vous informer des arrangements qui ont été pris pour leur donner efficacité.

Article 11. — « Le comte de Meuron ne demande point qu'il soit ici statué un traitement fixe pour sa personne. Il s'en rapporte sur ce point à la loyauté du gouvernement anglais et à la générosité de Sa Majesté....

Article 12. — « Comme il ne pourroit, sans exposer sa réputation et susciter des embarras fâcheux à sa famille avant d'avoir réglé ses comptes et mis ordre à toutes ses affaires, il lui sera fait, dès à présent, sur ce qui devra lui être payé dans la suite une avance de 4000 livres sterling, afin qu'il puisse se liquider entièrement, et que son départ précipité, et dont le motif doit rester secret, ne puisse point avoir l'air d'une fuite, ni être interprêté au désavantage de son honneur. «

Ces instructions reçues à Venise, ces Messieurs, accompagnés du capitaine Bolle, aide de camp du comte de Meuron, qui avait précédemment servi dans le régiment de Sonnenberg, s'embarquèrent pour Alexandrie. Ils passèrent au Caire, puis à Suez, où ils trouvèrent un vaisseau anglais et arrivèrent à Madras à la fin de septembre.

En juillet 1795, le gouverneur de Madras, Mylord Hobart, envoya le major Angnew à Colombo avec la mission d'annoncer au gouverneur Van Angelbeck que le Stadthouder avait placé les colonies hollandaises sous la protection du gouvernement anglais. Il devait, en même temps, faire part de l'intention qu'avait l'Angleterre de faire passer le régiment de Meuron dans l'armée de Sa Majesté aux Indes. En vertu du protectorat conféré par le Stadthouder, milord Hobart demandait l'autorisation de renforcer de trois cents hommes la garnison des forts de Trincomale et d'Osterbourg, composée de troupes hollandaises et des trois compagnies détachées du régiment de Meuron.

Le gouverneur de Madras ne dépassait point les instructions de son gouvernement en demandant de faire entrer des soldats anglais dans les forts que j'ai nommés. La rade de Trincomale était la plus sûre, la plus vaste de toutes celles de la mer des Indes et pouvait rendre avec le temps de grands services à l'Angleterre. D'ailleurs, le régiment suisse de Meuron y tenait garnison; ses officiers étaient fort distingués, ses soldats admirablement disciplinés.

La mission du major Angnew jeta le gouverneur de Ceylan dans la plus grande perplexité. Il résolut de garder le plus profond silence sur ces communications inattendues et d'attendre les événements. Le colonel P.-F. de Meuron, qui remplaçait le colonel Driberg, malade, dans le commandement général des troupes à Ceylan, pénétra le secret du gouvernement. Membre du conseil de défense de Colombo, il redoubla d'activité pour mettre la ville en état de défense.

Sur ces entrefaites, le major Angnew présenta aux commandants des forts la proposition de renforcer la garnison de trois cents soldats anglais, mais il ne reçut que des refus énergiques. Le gouverneur de Madras équipa une escadre dont il remit le commandement à l'amiral Reinier. Trincomale et Osterbourg assiégés se rendirent. Les Anglais s'emparèrent encore de quelques postes importants : la reddition du fort Manaar eut lieu le 5 octobre.

Le major Angnew reçut l'ordre du gouverneur de Madras de réclamer le régiment de Meuron comme propriété anglaise, en vertu d'une capitulation provisoire, en demandant que celui-ci fût relevé de son serment.

Le colonel P. Frédéric, qui avait espéré la gloire dans les opérations militaires du régiment, entra dans une grande colère. Mais le gouvernement hollandais avait des troupes trop faibles à opposer à l'armée anglaise. Le gouverneur Van Angelbeck et le conseil de la régence, rendus prudents par la perte de plusieurs postes importants et de leurs garnisons, relevèrent de son serment le régiment suisse du colonel de Meuron dont nous avons déjà raconté la translation dans l'Inde anglaise.

On nous pardonnera d'être revenu sur quelques faits cités déjà précédemment, mais il nous a paru nécessaire de les exposer avec des documents plus précis.

*(A suivre,)* Th. DE MEURON.

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1881, pag. 145.)

MOTIERS : I.

PARSSE (paroisse) EN
1805 MOT. BOV.
COUV. ET FLEUR[R]
EN 1802 MOT.
ET BOV.

FENIN : I.

J'EXISTE EN VERTU D'UNE DÉLIBÉRATION
DE LA PAROISSE DE FENIN VELARD ET SAULES COMPOSÉE DE 68
FEUX TENANS.... etc. (1736.)

PLANCHETTES : I.

S A MAD MARIE DORLAN
PRINCESSE SOUVERAINE DE NEUFCHATEL ET VALANGIN
A DONNE ACTE DETABLISSEMENT DE LEGLISE DES PLANCHETTES
AVEC UNE RENTE ANNUELLE POUR LA SUBSISTANCE DICELLE
LANNEE 1702....

ROCHEFORT : I.

LEGLISE DE ROCHEFORT A ETE BATIE LES ANNÉES 1574 ET 1755.

SAVAGNIER : I.

LA COMMUNE AVAIT (en 1845) 148 FEUX-TENANTS ET 100 C^NIERS SIÉGEANTS QUI SONT (suivent leurs noms désignés par des initiales).

SAVAGNIER : II. Cette cloche porte également la désignation par de simples initiales, des communiers de Savagnier en 1736.

2° INCENDIES.

Plusieurs de nos villages neuchâtelois ont été détruits à diverses époques et à peu près de fond en comble par d'effroyables incendies, qui ont laissé des souvenirs vivaces tant parmi la génération contemporaine de l'événement que parmi celles qui l'ont suivie. J'ai trouvé dans six localités différentes la mention d'événements de cette nature, exposée avec plus ou moins de détails et dans un style lapidaire plus ou moins sentimental. Ce sont :

BRENETS : II.

INCENDIE DES BRENETS
LE 19 SEPTEMBRE 1848

Cette inscription, d'une si grande sobriété, est complétée par celle qui se lit sur la cloche I, comme suit :

LE PLAN DE REEDIFICATION DES BRENETS
EST ADOPTE LE 14 DECEMBRE 1848

CHAUX-DE-FONDS : I.

DETRUITES PAR L'INCENDIE DU 5 MAI 1794
QUI CONSUMA LE TEMPLE ET LA CURE AVEC 52
MAISONS AU CENTRE DU VILLAGE ET CAUSA PASSE
700000 ECUS DE PERTE REFONDUE LES TROIS A LA
CHAUX DE FONDS LA MEME ANNEE AUX FRAIS DE LA
COMMUNAUTE DU DIT LIEU

COFFRANE : I.

DÉTRUITE AVEC MES SOEURS
PAR UN AFFREUX INCENDIE LE 29 JUILLET 1841

NEUCHATEL, TOUR DE DIESSE : CLOCHE DES QUATRE MINISTRAUX.

QVVM INFAUSTA NOCTE QVI XVII KAL. OCTOB. ILLVXIT A. S. CIↃ IC CCXIV SVPRIORIS VRBIS MAXIMAM PARTEM ABSVMPSISSET IGNIS ET ME VVLCANO SVPERANTE LIQVI OPORTVIT IAM PROXIM SEQUENTE ANNO ET MAGIS CANORVM EX CINERIBUS RENASCOR ET TVRRIS IVLIA MVTATA FORMA SVRGIT ALTIOR VTINAM FATA NOS MELIORA MANEANT.

C'est-à-dire : « La flamme qui brilla dans la nuit fatale du 15 septembre 1714 et qui détruisit la majeure partie du quartier supérieur de la ville me fit fondre sous son étreinte ; mais dès l'année suivante je renais de mes cendres, ma voix est plus harmonieuse ; la tour Julienne change de forme et se dresse plus haut vers le ciel. Puissent des destins meilleurs nous être réservés ! »

On voit que dans cette inscription la Tour de Diesse est désignée sous le nom de *Turris Julia* — tour julienne ou de Jules — faisant ainsi revivre la tradition qui attribue à Jules-César la construction de ce vénérable monument.

TRAVERS : I.

J'AI EXPIRÉ DANS LE TERRIBLE INCENDIE QUI A
DÉTRUIT CE CLOCHER DE 150 PIEDS ET 101 MAISONS
DE CE VILLAGE LA NUIT DU 13 SEPT^BRE 1865

SAINT-SULPICE. L'inscription mentionne, mais sans aucun détail, l'incendie du 22 avril 1820.

*(A suivre.)* Ch.-Eug. TISSOT.

MOTIERS



MOTIERS - TRAVERS.
Croquis pittoresques par Mr. G. Jeanneret.

# RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

## à Môtiers, le 4 juillet 1881.

---

Le matin du lundi 4 juillet, toutes les routes du Val-de-Travers étaient couvertes de voitures et de piétons, se dirigeant sur le chef-lieu du vallon. Le train de Neuchâtel débarqua à Couvet la plus forte colonne, qui s'achemina sur le lieu de réunion où les plus gracieuses surprises lui étaient réservées.

La population de Môtiers et le comité d'organisation n'avaient rien épargné pour bien recevoir leurs hôtes. Toutes les maisons étaient pavoisées, toutes les fenêtres décorées, enguirlandées avec une parfaite élégance. La musique du village prêtait son concours à la fête et un musée historique et archéologique renfermait une foule d'objets se rapportant à l'histoire de Môtiers ou à celle du Val-de-Travers tout entier.

La séance a lieu au temple, à 11 heures, sous la présidence de M. Fritz Berthoud.

Sur la proposition du Comité, Corcelles est voté comme lieu de réunion pour 1882. M. Auguste Bachelin est nommé président, et le bureau est confirmé dans ses fonctions ; il est composé comme suit :

*Président :* M. Auguste Bachelin.

*Vice-présidents :* MM. Fritz Berthoud et Alex. Daguet.

*Caissier :* M. Ferdinand Richard.

*Secrétaires :* MM. J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.

*Assesseurs :* MM. L[s] Favre, D[r] Guillaume, Louis DuBois, E. Desor, Alph. de Coulon, A. de Mandrot et J. Breitmeyer.

On passe ensuite à la réception des candidats, qui sont admis à l'unanimité ; ce sont :

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. Alioth, Alphonse, | Valangin. | MM. Jeanrenaud-Kupfer, C., | Neuchât. |
| Dr Béguin, | Corcelles. | Juillerat, Léon, past., | Savagnier. |
| Berger, Eug., prof., | Cernier. | Lambert, Jacq., étud., | Neuchâtel. |
| Berthoud, C., ministre, | Neuchâtel. | Leuba, Louis, | Colombier. |
| Bille, Ernest, | Cernier. | Marchand, Alcide, | Fleurier. |
| Bobillier, Paul, | Môtiers. | Martin, Eug., instituteur, | Môtiers. |
| Borel-Petitpierre, Ul. | Bruxelles. | Matthey, Edm., | Ponts. |
| Bourquin, Fréd., | aux Ponts. | Mauler, Louis, | Môtiers. |
| Bourquin, Henri, | Neuchâtel. | Miéville, Paul, instit., | Noiraigue. |
| Chopard, Tell, pharm., | Couvet. | Paris, Emile, Dr, | Fontaines. |
| de Coulon, Georges, | Neuchâtel. | Paris, Eug., architecte, | Neuchâtel. |
| Dumont, Paul, pasteur, | Fleurier. | Perrenoud, Ulysse, instit., | Ponts. |
| Fath, Aug., négociant, | Môtiers. | Petitpierre, Ed., député, | Fleurier. |
| Grellet, Jean, | Colombier. | Rossel, F.-L., instit., | Fontaines. |
| Guigou, Pierre, pasteur, | Bayards | Rosselet, Hyppolyte, | Verrières. |
| Henriod, Gust., pasteur, | Fleurier. | Scherf, Fritz,, instit., | Neuchâtel. |
| Jaquet, Edm., instituteur, | Peseux. | Umilta, prof., | Neuchâtel. |
| Jeannet, F.-E., instit., | Noiraigue. | Zintgraff, Hermann, | Saint-Blaise. |

Après la réception des candidats, M. Ch. Châtelain propose de charger le Comité d'examiner s'il ne serait pas possible de transformer le château de Valangin en un musée historique du canton de Neuchâtel. Cette proposition, qui ne donne lieu à aucune discussion, est adoptée à l'unanimité.

M. Fritz Berthoud ouvre ensuite la série des travaux par l'allocution pleine de sel et de grâce que nos lecteurs trouveront plus loin.

M. le pasteur Perrin lit des fragments d'une monographie de Môtiers ; ce travail substantiel, plein de faits intéressants, exposés avec élégance et clarté, fait l'historique du village, du prieuré et du château.

M. le professeur A. Daguet a eu l'heureuse chance de mettre la main sur une lettre de l'avocat-général Gaudot. Ce curieux document et le commentaire du savant professeur, dépeint admirablement le caractère intrigant du personnage dont la fin fut si tragique.

Le temps s'est écoulé et on doit renoncer à entendre divers travaux annoncés, mais qui trouveront leur place dans le *Musée*. Le cortège se forme et la Société et ses amis se dirigent vers la grotte en passant devant la maison de Rousseau, où une pluie de bouquets de fleurs des champs les attend. La grotte est éclairée, illuminée, et des feux de Bengale en dévoilent les profondeurs.

A 2 heures, quatre cents convives prennent place dans la cantine élevée sur la place et gracieusement décorée, le banquet s'ouvre et avec

lui les discours arrivent. Nous ne pouvons répéter toutes les excellentes choses que nous entendîmes de MM. F. Berthoud, Cottier, Parel, Ph. Godet, Daguet, Jurgensen, H. Etienne, Breitmeyer, Bachelin, Eugène Courvoisier, Dr Guillaume, L. Wittnauer et P. Sandoz.

M. le pasteur Borel, de Colombier, lit de très curieux souvenirs militaires du Val-de-Travers, qui seront une bonne fortune pour le journal de notre Société.

M. le pasteur Borel-Girard envoie un télégramme en vers :

Traversant les plans de Frénières,
Par Olivier souvent chantés,
Je bois, Messieurs et chers confrères,
A vos santés.

Sur la proposition de M. H. Etienne, on adresse des félicitations au Comité de l'Exposition horlogère de la Chaux-de-Fonds. Celui-ci répond à notre président :

« Nous avons été très sensibles aux témoignages de sympathie que la Société cantonale d'histoire nous a fait parvenir lors de sa réunion du 4 juillet. Nous sommes heureux de nous sentir appuyés et encouragés par tout ce que le pays compte d'hommes distingués et dévoués, et nous remercions vivement la société de l'intérêt qu'elle porte à l'industrie horlogère suisse. »

A 6 heures et demie, la partie officielle de la fête est terminée, mais la joie continue à Môtiers, où il semble que tous les habitants du beau vallon se soient donnés rendez-vous. Le dernier train emporte les sociétaires, qui conserveront le plus agréable souvenir de la journée de joie, de concorde et de patriotisme, que nous a procuré l'accueil aimable et gracieux des habitants du beau village de Môtiers.

# LA FÊTE DE MOTIERS

Le Comité du *Musée neuchâtelois* ayant à désigner un de ses membres pour faire ici le compte-rendu de la réunion du 4 juillet à Môtiers, m'a fait l'honneur de me confier cette tâche. Le lecteur attend de moi que je fixe l'impression extraordinairement agréable que tous ont conservée de cette journée charmante, où la population de Môtiers a pris rang parmi celles dont l'hospitalité mérite de passer en proverbe ; — ma besogne n'est point aisée : comment mettre mon style à la hauteur des événements ? — Chez les anciens, on adressait en pareil cas une invocation à la muse; j'adresse mon invocation à la bienveillance de mes lecteurs, qui m'ont déjà souvent prouvé qu'on n'y fait pas appel en vain.

Ce préambule serait incomplet si je ne faisais un aveu nécessaire : la partie de mon compte-rendu relative à l'exposition historique et archéologique de Môtiers, n'est pas de moi ; dans cette description tracée d'une main à la fois sûre et légère, dans ce style qui unit la précision technique à l'élégance et au pittoresque, vous reconnaîtrez l'homme à la fois compétent et modeste qu'un orateur de Môtiers a justement baptisé le *bénédictin* de la Société d'histoire. Si je ne le nomme pas, c'est que tous l'ont déjà nommé.

* * *

Donc, le 4 juillet, le soleil se levait dans un ciel sans nuage, et de tous les points du pays, les amis de l'histoire accouraient à Môtiers. Nous ne rappelons pas un léger accident survenu à la machine du premier train de Neuchâtel : cette mésaventure fut promptement oubliée et elle n'aurait d'intérêt que s'il fallait y reconnaître après coup un fâcheux présage ; or il n'en est rien : nul événement pénible n'a assombri le cours de cette joyeuse journée.

Le cortège officiel, précédé de la fanfare l'*Harmonie*, de Môtiers, fait son entrée, un peu après 10 heures, dans le village. Les rues sont pavoisées et décorées avec goût, et l'on sent dans ces apprêts de fête le mou-

vement sympathique unanime de la population : pas une maison, même la plus humble, qui n'ait trouvé moyen de s'orner coquettement. Aussi l'aspect seul de Môtiers suffirait déjà à disposer favorablement les esprits de ses hôtes. Et puis, voici, adossée au mur du jardin du Prieuré, une cantine élevée tout exprès par le Comité d'organisation ; elle est ornée avec goût de feuillage et de drapeaux, une tribune y attend les orateurs et les tables rustiques sont chargées d'une collation qui servira de base solide aux études historiques qui vont suivre. — On vide quelques bouteilles, on mange un morceau, et, sans plus tarder, tous se rendent, sur l'invitation de M. F. Berthoud, président, dans le Temple, où sera tenue la séance.

* * *

Le vieil édifice est complètement rempli ; les habitants de Môtiers, beaucoup de personnes des divers villages du vallon, sont venus s'ajouter aux membres déjà nombreux de la Société d'histoire. Celle-ci va faire de nouvelles recrues : plus de trente candidats sont reçus à main levée ; on procède ensuite au règlement de quelques affaires administratives, parmi lesquelles je signale l'élection de M. Auguste Bachelin comme président pour le prochain exercice.

Puis viennent les travaux, inscrits en grand nombre et dont nous ne pourrons entendre qu'une petite partie. M. Fritz Berthoud, après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la société, ouvre la série de ces intéressantes communications. Il serait naïf de ma part d'entreprendre un résumé de son allocution, puisqu'elle va être mise sous les yeux de nos lecteurs; mais ce que M. Berthoud se gardera de vous apprendre et ce que je tiens à vous dire, c'est le plaisir très-vif goûté par l'auditoire à la lecture de ce travail fait d'humour, d'émotion discrète et de douce et sereine philosophie.

M. le pasteur Perrin a fait une étude magistrale sur les monuments historiques de Môtiers : il nous a promenés de l'Eglise au Prieuré, du Château à l'Hôtel-de-Ville, et nous avons suivi sans fatigue et avec un intérêt croissant, ce guide sûr et si bien renseigné. Ici encore, je laisse au *Musée* le soin d'édifier plus amplement mes lecteurs.

M. le professeur Daguet clôt la série des travaux par une notice sur une lettre inédite de l'avocat-général Claude Gaudot. Cette lettre, à vrai dire, fait apparaître à mes yeux Gaudot bien plus comme un solliciteur naïf et maladroit que comme un habile intrigant. Son style même est sans malice, gauche et filandreux. Ce n'est pas le style d'un roué. Mais je m'oublie à discuter une question que mes lecteurs seront, je l'espère,

mis prochainement à même de juger par la publication de l'intéressant travail de M. Daguet. Que ce vétéran des recherches historiques me permette de saisir cette occasion pour lui exprimer le sentiment d'affectueuse vénération dont l'entourent tous les membres de la Société d'histoire et en général ses concitoyens reconnaissants.

*
* *

Je ne vous cacherai pas qu'il faisait très chaud, à une heure après-midi, pour se rendre à la grotte de Môtiers. C'est égal, le cortège, composé d'hommes vaillants, se met en route, et la fanfare, au mépris du thermomètre, qui marque bien 25 degrés à l'ombre, joue une marche allègre et crâne.

Voici la maison de Jean-Jacques ; la façade qui donne sur la rue n'a plus rien de celle d'il y a cent ans ; il faut pénétrer dans la cour pour apercevoir la fenêtre, encore intacte, du philosophe. Un écriteau et le portrait de Rousseau encadré dans une des fenêtres nous avertissent que cette maison servit de retraite à l'hôte de M^me^ Boy de la Tour. « Vive Rousseau ! » Ce cri retentit dans les rangs du cortège, et, des fenêtres de la maison, une pluie de bouquets de fleurs champêtres répond à notre salut.

Bonne maison, va ! Il y a un siècle, on te jetait des pierres, et aujourd'hui, tu nous jettes des fleurs ! N'est-ce point là l'image du philosophe lui-même ? Maudite, persécutée il y a cent ans, sa pensée féconde répand aujourd'hui ses bienfaits sur les petits-enfants de ceux qui l'ont méconnue !

*
* *

La grotte de Môtiers s'ouvre aux pieds d'une haute paroi de rochers, dans le fond d'une petite gorge ombragée. Quand nous arrivons, ce site pittoresque est animé par la présence des dames, qui nous ont précédés et qui seules peut-être ignorent le caractère d'aimable et fraîche poésie qu'elles prêtent au tableau.

Du sommet des rochers, une cascade commence à tomber : c'est à croire que le Comité dispose de la verge de Moïse et peut faire jaillir à son gré les fontaines. On pénètre dans la grotte ; on en parcourt les profondes galeries, où brûlent des infinités de bougies. Tout à coup, des feux de Bengale projettent leurs lueurs féeriques jusque dans les lointaines excavations. Pendant que les plus hardis fouillent ainsi les entrailles de la terre, d'autres, plus pratiques et d'un épicurisme qui ne cherche aucun déguisement, goûtent paisiblement une absinthe à

l'entrée de la grotte. Enfin, le cortège reprend le chemin du village; à deux heures, banquet !

Plusieurs mettent à profit ce moment en visitant le petit musée, organisé pour la circonstance dans une des salles de l'Hôtel du district. Entrons-y pour quelques instants.

* * *

Ces expositions formées d'objets recueillis dans la localité sont un complément aujourd'hui inséparable des réunions de la Société d'histoire : c'est là qu'on trouve la pièce à l'appui, le document qui affirme le récit, l'explique ou le prouve.

Celle de Môtiers a son intérêt : nous y remarquons tout d'abord les preuves de l'activité et de l'industrie de cette partie du pays. Voici les outils et les produits de la fabrication des dentelles, une des sources de prospérité du vallon. Les coussins sont aujourd'hui un objet de curiosité ou de souvenir que plus d'une visiteuse ne s'explique pas ; la machine a remplacé le travail des doigts et le temps où l'on filait se confond peut-être, dans l'imagination de quelques-unes, avec celui de la reine Berthe, notre gracieuse souveraine de l'an 927.

Les rouets de nos grand'mères figurent donc là, avec leurs fines roues aux jantes tournées, leurs élégantes charpentes de bois roussi ; le ronron de ce joli meuble nous revient en mémoire avec celui des mains habiles tirant gaîment le lin de la quenouille entourée de rubans roses; comme fond à la scène, des parois de bois avec des portraits d'ancêtres en perruques, en mouchoir et en *pierrot* de gaze, comme la Juliane des *Lettres neuchâteloises* de Mme de Charrière; puis, en-dessous, le grand Frédéric à cheval, de profil, gravé par Abraham Girardet.

Les coussins à dentelles nous rappellent des scènes du même genre, avec le petit bruit des fuseaux de bois se croisant autour des épingles de cuivre jaune. Dans une pièce à côté, des ouvriers à l'établi, denticulant des roues. Au dehors, la neige, avec les grandes plaques noires des sapins, sur une pente du Jura.....

Tout cela..... vieux temps ! vieux souvenirs ! Allez au rebut, au « galetas », dont on vous tirera pour la fête de la Société d'histoire. Le bois poli s'est terni, le crin du coussin darde ses aspérités par les trous de l'étoffe verte, et les épingles sont oxydées. — Seul, un de ces meubles est là propre, soigné, avec sa dentelle commencée, ses épingles polies par la soie qui s'y enroule et par les doigts qui les font avancer sur le dessin tracé en noir sur un carton ; c'est à croire qu'un des aimables membres du comité d'organisation vient de l'emporter de chez

quelque douairière du siècle passé. — C'est comme vous le dites : M^lle Bobillier, la doyenne du village, âgée de 87 ans, a bien voulu interrompre la dentelle commencée pour nous la laisser voir. — On lui rendra son coussin tout de suite après la fête..... n'oublions pas !

Merci, mademoiselle ! Nous nous inclinons bien bas, bien bas, pour que vous ne voyez point l'émotion qui nous gagne à la vue de cet objet qui nous dit toutes les poésies d'un autre siècle, avec ses intimités, sa vie de famille, son horizon circonscrit, le travail..... et la coquetterie de la dentelle.

Ici nous apparaît encore un intéressant souvenir du siècle passé et de la première partie de celui-ci : sur un pied en bois assez élevé sont disposés des globes de verre, terminés en pointe et fichés dans des trous autour d'une place restée vide ; c'est là un système d'éclairage aujourd'hui complètement disparu ; la lampe ou la chandelle, placée au centre et derrière ces globes remplis d'eau, jetait une lumière plus pure et plus vive. Voyez-vous le repas de la famille illuminé de cette étrange façon ! Les Conseils même, dit-on, rendaient des arrêts sous ces clartés, qui demandaient leurs rayons à l'eau pure des fontaines.

Un mélodieux carillon ramène les regards vers une pendule d'assez grande dimension, à ornements dorés. C'est un beau spécimen d'une industrie aujourd'hui disparue de notre pays ; celui que nous admirons a été fabriqué à Couvet, à la fin du siècle dernier ; il est la propriété de M. Favre-Barrelet.

A la même époque, on fabriquait aussi à Neuchâtel des poêles en faïence à émail stannifère, la plupart blancs, décorés en camaïeu bleu. D'autres aussi en vert de cuivre de différentes nuances, comme on en remarque un dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Môtiers. Simon-Jean Renaud, qui travaillait de 1735 à 1775, sans doute natif du Val-de-Travers, et cité parmi les artistes de la céramique, a vraisemblablement travaillé dans cette partie de notre pays. Le grand plat à ornements rustiques, fleurs et oiseaux, portant la date de 1763, est-il peut-être aussi un produit local ? Nous le croyons, sans pouvoir l'affirmer.

Mais voici quelque chose de plus certain : un plat concave, sans marly, en terre rouge et fine, peu émaillée, comme celle de certains vases étrusques, a été fabriqué en 1818 par Louis Petitpierre, avec de la terre de Couvet. Nous le signalons à ceux de nos concitoyens qui cherchent à doter notre canton de nouvelles industries ; ne pourrait-on peut-être raviver celles du passé ?

Plus loin, une selle ornementée de pièces de métal, comme la selle d'un chef arabe, attire les regards. Là-dessous aussi, il y a une histoire

du vieux temps. On nous la raconte, hâtons-nous de l'écrire, pour qu'elle ne s'envole pas avec tant d'autres choses charmantes que le temps emporte. Le lieutenant Besancenet, de Boveresse, parcourait volontiers le Val-de-Travers à cheval, et, avec la selle que voici, nous reconstituons la monture et le cavalier, qui nous paraissent avoir eu leur allure, leur originalité, leur élégance. Ce lieutenant passe, à tort ou à raison, nous n'affirmons rien, pour l'inventeur des boîtes à musique. La première qu'il fabriqua fut vendue par lui à Toussaint Louverture, le malheureux prisonnier de la France, qui grelottait en plein juillet dans sa prison du Fort de Joux. Voyez-vous le cavalier montant les rampes du vieux donjon et le général nègre rêvant de Saint-Domingue, d'océan et de soleil, aux sons de la boîte à musique du lieutenant Besancenet! Tableaux! poëme! Et c'est la Société d'histoire qui nous les révèle.

La fête de la Société d'histoire à Môtiers était beaucoup celle de Rousseau. Parmi les souvenirs du philosophe, nous remarquons deux autographes (dont un billet adressé à M^me^ de Montmollin, femme du pasteur, avec l'obole du paroissien Jean-Jacques), et un plat d'étain portant cette inscription : « Donné par M. J.-J. Rousseau, 1764, à l'abbaye des tireurs de Môtiers. » Cet objet fait partie de la collection de feu Troyon, à Lausanne. Signalons encore un dessin lavé représentant la *chambre de Rousseau, à Môtiers.* — Parmi les portraits, celui du pasteur Frédéric-Guillaume de Montmollin, quoique un peu noir, nous représente un homme qui ne paraît ni meilleur ni pire que les autres. Nous lui préférons de beaucoup celui du procureur-général d'Ivernois ; c'est un élégant du siècle dernier, peint avec une désinvolture toute charmante et d'une gaie couleur. Le docteur d'Ivernois est plus sombre que le procureur son homonyme; mais on doit être grave sous une robe de docteur.

Les héros de l'épopée impériale, Ney, Augereau, Murat, Lassalle, Rapp, et tant d'autres, ont, dans leurs portraits, des allures triomphantes que les peintres de l'école de David ont popularisées. Ces façons étaient de mode, et Ch. Bobillier, lieutenant au bataillon du prince Berthier, se remarque par son port de tête audacieux autant que par son uniforme jaune à plastron rouge; madame Bobillier, sa femme, porte avec élégance le costume du temps de Marie-Louise.

On peut citer encore de fines miniatures représentant Henri Bobillier et sa femme, à la fin du siècle passé.

Le peintre du Val-de-Travers, C. Calame, est représenté par quelques vues peintes à l'huile et par ses belles lithographies des principaux sites

du vallon; nous reviendrons plus tard sur la vie et l'œuvre de cet artiste.

Nous remarquons enfin des cartes, des vues, quelques armes, des faïences, des livres, des gravures, etc..... Une pièce d'artillerie avec son avant-train (système Gribeauval), portant les armes de la ville de Neuchâtel, et placée au bas de l'escalier de l'Hôtel du district, où se trouve l'exposition, donne à la cour un aspect militaire fort imposant.

* * *

Mais, si amateurs que nous soyons de vieux bibelots et de vieilles histoires, l'appétit commence à nous pousser impérieusement du côté de la cantine. Excellent dîner! s'écrie chacun, rien n'y manque, et nous voilà assez bien lestés pour nous embarquer sur le fleuve d'éloquence. M. Cottier, l'homme aimable, actif et dévoué, membre du Comité d'organisation, est désigné comme major de table. Il donne la parole à M. F. Berthoud, qui porte en termes émus le toast obligé à la patrie : « Jean-Jacques, aime bien ton pays ! » avait dit l'horloger de Genève à son fils, en l'embrassant avec transport. Tel est le texte que développe éloquemment M. Berthoud, et sa parole vibrante : « Aime bien ton pays ! » nous ne saurions l'oublier, que l'orateur en soit bien certain!

Voici M. le pasteur Parel, membre du Comité. Il boit à la Société d'histoire ; il salue en elle une réunion de citoyens qui ont le culte du passé, le respect et l'amour de nos pères. Nos pères ont lutté constamment et avec une persistance et une ardeur peu communes pour le progrès et la liberté : la Société d'histoire a raison de leur rendre hommage, en recherchant ce qu'ils furent, ce qu'ils ont pensé, aimé, senti.

M. Ph. Godet, chargé de répondre à ce toast, ne se sent pas la facilité de parole du successeur du pasteur de Montmollin. Aussi a-t-il cru devoir noter son toast en quelques lignes rimées..... Ce n'est pas à moi qu'il appartient de qualifier ce toast : je constaterai simplement et sans fausse modestie que, la gaîté générale et les excellents vins d'honneur aidant, ces vers ont été favorablement accueillis et applaudis chaleureusement par un auditoire d'un optimisme inébranlable. Le poète décrit le caractère du Môtisan, sa langue pointue, son esprit vif et caustique ; aussi :

.....redoutez l'Hôtel-de-Ville
Et le fameux *banc des moqueurs.*

Mais il constate en revanche ce que tous peuvent constater aujourd'hui : à Môtiers, on a le cœur sur la main. On l'a vu lors du passage des malheureux soldats de Bourbaki :

Tous étaient à la tâche sainte
Et personne au banc des moqueurs.

Puis vient le souvenir de Jean-Jacques : s'il apparaissait à notre fête, comme il serait reçu par les petits-fils de ceux qui l'ont lapidé ! Que de progrès il constaterait parmi eux !..... Et nous lui dirions :

.....Notre progrès qui t'étonne,
Nous vient de t'avoir écouté.

L'orateur termine par une énumération des charmes de cette fête et des surprises qui l'ont embellie :

Ces cascades improvisées
Que vous faites tomber des monts
Et ces cavernes arrosées
De l'absinthe que nous aimons.

Môtiers est proclamé, pour finir, et avec raison, un village unique au monde ([1]).

Le *Musée neuchâtelois* publiera le curieux travail lu au banquet par M. le pasteur Borel, de Colombier, et qui renferme des souvenirs personnels du Val-de-Travers.

Après lui, M. Daguet parle avec une véritable élévation du Tribunal de l'histoire, et de la mission de l'histoire, cette conscience de l'humanité. Il mêle à son toast telle anecdote humouristique (les sept chameaux de l'empereur de la Chine, par exemple), qui fait écouter mieux encore les hauts et utiles enseignements de sa parole respectée. M. Jules Jurgensen, l'orateur élégant que l'on connaît, paie un juste tribut de reconnaissance à nos vétérans, à MM. Daguet, F. Berthoud, Desor, Louis Favre. Voltaire écrivit un jour à Vauvenargues : « Que ne vous ai-je connu plus tôt ! Mes ouvrages en vaudraient mieux. » M. Jurgensen paraphrase cette parole et l'adresse à nos anciens : « Que ne vous ai-je connu plus tôt; j'en serais meilleur !..... » Tous, nous en disons autant.

M. Hippolyte Etienne boit à l'initiative privée, qui se manifeste dans notre pays d'une si réjouissante façon par l'exposition horlogère de la Chaux-de-Fonds : on envoie un télégramme au comité de l'exposition.

Dirai-je toutes les productions qui se succèdent ? M. Daguet, chantant le *Ranz des vaches* avec la voix vibrante d'un *armailli* authentique ; M. Ed. Petitpierre plaidant avec chaleur la cause du chemin de fer

([1]) On avait demandé à l'auteur de ce toast de le publier; il ne l'a pas jugé digne de l'impression, mais n'a pas cru devoir s'abstenir d'en donner ici quelques bribes, qui suffiront à prouver que le reste n'est pas à regretter.

régional ; M. Breitmeyer déroulant aux yeux des convives la plus flatteuse des statistiques, et montrant, dans un discours aussi nourri quant au fond que piquant et gracieux quant à la forme, les services immenses déjà rendus par la Société d'histoire, par le *Musée neuchâtelois* et par le *Messager boîteux* ? Rappellerai-je la *Géographie du canton de Neuchâtel* chantée par l'auteur avec reprise du chœur, c'est-à-dire de l'assemblée tout entière ; les nombreux morceaux exécutés par l'infatigable *Harmonie* ? Dirai-je que M. Aug. Bachelin, appelé à la tribune comme nouveau président, oublie de parler de lui et couvre de fleurs son prédécesseur, qui ne les a d'ailleurs pas volées ? Dirai-je les excellentes paroles prononcées tour à tour par M. Eugène Courvoisier, qui célèbre la patrie, par M. le Dr Guillaume, qui parle savamment des sociétés de notre pays poursuivant un but d'utilité publique, par M. Louis Wittnauer, qui boit aux dames de Môtiers avec cette fougue d'enthousiasme qui est un don de famille, par M. Paux, professeur à Colombier, qui rappelle de tous ses vœux la vieille armoirie neuchâteloise, ces antiques chevrons de nos pères, qui ont figuré avec honneur à Morat et à Grandson ?

Vous voyez que les orateurs n'ont pas manqué. Il est six heures et l'on *toaste* encore. Cependant, la cantine se vide, et peu à peu les hôtes de Môtiers se dispersent : les uns vont à Saint-Sulpice constater une fois de plus l'excellence du ciment Dubied et la cordialité du fabricant ; les autres prennent le chemin de Couvet qui, pavoisé depuis le matin, offre à plusieurs une hospitalité de quelques instants trop courts.

La fête est finie, mon rôle de chroniqueur s'arrête ici. Je serai cependant indiscret, comme beaucoup de mes confrères, et j'ajouterai que la fête de Môtiers ne s'est terminée en réalité que le mardi soir, 5 juillet, par une réunion à la cantine : des remerciements bien mérités ont été adressés par le Comité aux dames, qui avaient si élégamment décoré le chef-lieu du vallon et qui ont prêté à toute cette fête le charme de leur participation à la fois active et discrète. — On a même un peu dansé le mardi.

« Quelle jolie fin d'article ! » s'écrie le correspondant auquel je dois ces détails et auquel j'aurais volontiers laissé le soin de raconter cette fête, « quelle jolie fin d'article ! Ces demoiselles piétinant sur la philosophie de Rousseau, le tribunal de l'histoire, les sept chameaux de l'empereur de la Chine, Vauvenargues et Voltaire, les vaches du père Daguet, le régional, la statistique et les chansons du poète Godet ! »

Eh ! oui, mon correspondant a raison ! Qu'est-ce que tout cela, qu'est-ce que nos discours, notre bagage d'historiens et de gens de lettres,

auprès d'une jeune fille dans l'éclat de ses dix-huit ans, emportée au tourbillon de la valse? Nous sommes la Société d'histoire, c'est-à-dire la science du passé ; elle est la jeunesse, c'est-à-dire le charme et les promesses du printemps !

Ph. Godet.

# ALLOCUTION DE M. FRITZ BERTHOUD

La Société d'histoire a déjà trois fois tenu ses assises annuelles au Val-de-Travers. — En 1864, à Fleurier, en 1872, à Couvet, et aux Verrières en 1875.

Si la Société n'a pas commencé par Môtiers, ce n'est pas qu'elle ait méconnu l'importance que lui donne son antique origine et son titre de chef-lieu du district. Tout au contraire, elle se l'est réservé comme on fait des mets recherchés et des vins de choix mis à part pour les derniers services.

Après avoir entendu l'histoire de sa longue carrière, écrite avec un soin filial par l'un de ses enfants d'adoption, chacun reconnaîtra qu'en agissant ainsi, la Société a montré autant de discernement que de bon goût et de justice.

Peut-être n'a-t-elle pas été aussi bien inspirée en me désignant pour présider cette réunion. Elle a sans doute pensé qu'il fallait assortir les âges, et voulant fêter l'un des plus vieux villages du pays, se mettre, pour ne rien heurter, sous la direction de l'un de ses plus vieux membres.

Ce sont, en quelque sorte, les noces d'or d'un vieux couple. Seulement l'un des conjoints vivra longtemps encore, toujours rajeunissant, tandis que l'autre s'en ira, s'en va, chercher ailleurs les éléments mystérieux d'une autre vie.

Pour le moment et dans cette journée qui restera, je l'espère, un bon souvenir au cœur de tous ceux qui sont ici, c'est aux choses passées, aux temps disparus, que nous demanderons des conseils, des encoura-

gements et des espérances pour l'avenir. Des roses fanées, nous ferons de fraîches guirlandes, et des rayons du matin, les lumières du soir.

L'état civil permet aux hommes, du moins à ceux de notre époque, de connaître exactement l'année, le jour, presque l'heure de leur naissance, date sans cela facilement oubliée et qui semble, à la voir de loin, se perdre dans la nuit des âges primitifs. Mais la nature a toujours manqué d'un greffier exact et scrupuleux : nous ne savons qu'à quelques milliers de siècles près, l'âge des rochers et celui des montagnes.

Deux gouttes d'eau qui se rencontrent par hasard dans le creux d'un ravin deviennent une rivière, et personne ne peut dire comment et quand la chose se fit. Quelque voyageur fatigué s'arrête au pied de la forêt; au bord d'une onde claire, il bâtit une hutte; voilà le germe de la cité. Chaque chose attire son semblable; l'homme invite l'homme, la maison appelle la maison, et bientôt des intérêts communs, les liens de l'affection, de l'habitude, de la solidarité, forment le centre, le point vital autour duquel vont se grouper de nombreuses familles.

Ainsi a commencé Môtiers, longtemps, dit-on, avant les autres villages de la vallée. Une église a consacré ensuite ses droits de premier-né; elle est devenue sa marraine et lui a donné son nom. L'autorité spirituelle est-elle venue se mettre sous la protection des maîtres temporels du vallon, ou bien le château a-t-il élevé ses épaisses murailles à l'abri du clocher déjà puissant ?

On nous le dira tout à l'heure. Ce qui est certain, c'est que Môtiers a dû son développement à l'alliance de ces deux pouvoirs. Le sceptre et l'autel installés sur son territoire lui ont assuré la prépondérance dans la vallée, et conquis l'héritage dont il jouit encore.

Le médecin Abraham Amiest, dans sa description du pays de Neuchâtel, imprimée en 1693, attribuait déjà à cette double influence la prospérité de Môtiers :

« La châtelanie du Vaux-Travers, dit-il, contient *Môtiers*, en langue helvétique, *Muster*, qui est le lieu capital de tout le ressort, où s'exerce la justice spirituelle et temporelle, avec onimode juridiction ; il y a deux temples, des hâles et des maisons aussi superbes que celles qui sont dans les villes. Il s'y tient quatre foires l'année et toutes les semaines un marché, où il se trouve toutes sortes de denrées. Il y a aussi un bon terroir, mouillé par un petit ruisseau et des habitants qui ont beaucoup d'esprit et de générosité, entre lesquels il y en a de fort distingués. »

Un français, nommé Garcin, qui, au siècle dernier, je ne sais pour quelle cause ni comment, passa à Fleurier dix mois d'exil, ce qui ne

lui permet pas, dit-il, de chanter ce village, a, dans un poème sur les Rulhières, parlé de Môtiers comme le vieil Amiest :

Môtiers, lieu présidial
Et village d'importance
Où Thémis tient la balance
Sur un double tribunal.
Maint noble, juge ou fiscal
Y forme sa résidence.

Il ajoute que l'aisance y frappe les yeux, et que le séjour serait des plus gracieux.

Si l'on n'y suivait le code
Des compliments ennuyeux,
Du ton cérémonieux
Et du jargon de la mode.

Je passe sur ce dernier point, qui ne s'applique plus à rien, ni à personne aujourd'hui ; je ne l'ai rappelé que pour montrer combien les choses changent, si toutefois il a jamais été vrai.

En revanche, il est curieux de voir ces deux peintres, faisant le même portrait à un siècle de distance, signaler comme cause première et trait capital de la supériorité de Môtiers, la réunion des autorités civiles et religieuses. L'un dit que Môtiers avait deux temples, l'autre un double Tribunal, mais tous deux s'accordent aussi pour reconnaître que le terroir est bon, la situation charmante, et la société distinguée ; jugement que nul ne contestera.

Ce qui n'est pas moins assuré, c'est que ces avantages et ces agréments ont fait de Môtiers non-seulement le chef-lieu de la vallée, mais encore pendant longtemps le rendez-vous d'été des principales familles de Neuchâtel.

S'il faut en croire d'Escherny, ces villégiatures se prolongeaient, ou se renouvelaient, jusqu'en hiver. Lui qui avait loué, à Môtiers, « une petite maison pour jouir des charmes d'un vallon délicieux, pour y être seul et vivre avec lui-même, » parle d'une fête, d'un bal, dans lequel, en février, quatre-vingts personnes des deux sexes, toutes bien mises, et dans le nombre vingt croix de Saint-Louis, se trouvaient réunies.....

Vingt croix de Saint-Louis ! ordre qui ne se donnait qu'aux officiers, et aux officiers supérieurs, au service de France !..... Assurément, on ne les aurait pas trouvés dans tout le Vaux-Travers, il fallait qu'ils y fussent venus de la ville et des quatre coins du pays, — et qu'on ait battu le rappel encore !

D'autres témoignages et le souvenir même des patriarches du vallon, attestent aussi le vif attrait que les habitants de la capitale et de la

plaine éprouvaient autrefois pour le Val-de-Travers et ses montagnes. Ce goût a changé; il n'y a plus que les truites qui remontent l'Areuse. Des habitudes plus molles, un bien-être plus exigeant, peut-être des caractères moins énergiques, se trouvent plus à l'aise dans un climat plus doux. Le courant s'est établi en sens contraire. Le lac est comme un bassin de miel. Non-seulement les heureux mortels nés sur ses bords y restent attachés, mais dès que les abeilles industrieuses des hautes vallées y ont volé une fois, on ne les revoit plus sur les sommets. Ce sont maintenant les fils heureux du vallon qui peuplent la zone où la vigne fleurit, et il faut une fête à Môtiers, comme celle-ci, pour les y ramener un moment.

A la fin du siècle dernier et dans le commencement du nôtre, il n'en était pas ainsi. Pour connaître de près et vivre dans l'intimité des premières familles de la principauté, c'est à Môtiers qu'il fallait s'établir.

Rousseau, chassé de France, de Genève, des Etats de Berne, eut, dans son malheur, la bonne fortune d'être jeté dans ce milieu sympathique, bienveillant, instruit, où il se trouva d'emblée entouré d'hommes capables de le comprendre et dignes de le recevoir.

Bien accueilli à Yverdon par le bailli, M. Gingins, de Moiry, il pouvait s'y croire en sûreté; ses amis, et M. le bailli lui-même, le crurent aussi. Tous se trompaient. A peine installé, l'ordre vint de l'expulser sans délai, au grand chagrin de M. de Gingins, qui ne comprenait rien à cette rigueur, et de M^me^ de Gingins elle-même, qui fut toute émue en embrassant l'exilé, ainsi que le raconte le bailli, dans une lettre à son ami Tscharner.

Trois ans plus tard, un autre bailli, M. Graffenried, de Nidau, fut également obligé, à contre-cœur et malgré lui, de mettre à exécution une mesure pareille, contre le fugitif de Môtiers, retiré à l'île de Saint-Pierre !.....

Une remarque à faire en passant, c'est qu'aucun gouvernement n'a poursuivi le pauvre Jean-Jacques, soit de haine naturelle, soit de peur, autant que le sénat de Berne.

Rousseau a pu rentrer en France, il aurait pu retourner à Genève, jamais l'ours ombrageux et implacable ne l'a supporté sur son territoire, ni auprès : il le fit expulser de Bienne, et son influence ne fut pas étrangère aux tracasseries qui obligèrent l'hôte de Môtiers, le protégé du gouvernement de Neuchâtel, à fuir de notre pays.

Je n'ai pas en ce moment la tâche de raconter ce procès, encore moins celle de faire la part des responsabilités et des torts de tous ceux qui y ont joué un rôle. Cette réunion n'est pas plus un tribunal qu'un

consistoire, et d'ailleurs « les bons arguments tirés de la cave » que Môtiers nous offre aujourd'hui, ne sont point comme ceux de M. de Montmollin, au dire du spirituel colonel Pury, dirigés contre l'auteur d'Emile et des Lettres de la montagne, mais au contraire, contre ceux qui, alors et depuis ont, à cette occasion, médit du Vaux-Travers et de son chef-lieu.

Quelques nuages à la fin d'un beau jour ne doivent pas en effacer tous les rayons et troubler tous les souvenirs. Les trois années que Rousseau passa dans ce village peuvent certainement être comptées parmi les plus heureuses de son existence errante et troublée. On ne saurait mettre au-dessus, ou même seulement leur comparer, que le séjour des Charmettes et celui de Montmorency.

Aux Charmettes, ce sont les belles heures de l'étude, le premier printemps, l'avril incertain des récoltes prochaines. A Montmorency, la sève lentement amassée, longtemps contenue, éclate, déborde et l'arbre se couvre de fruits. C'est là que naissent ces ouvrages immortels qui, tout en restant un sujet de débats et de controverses parmi les hommes, les ont affranchis de la servitude et conduits au pays de Canaan. Les libertés, les droits, les principes qui sont la base des sociétés modernes, nous les devons à Rousseau.

Sans peut-être se rendre compte de la révolution que ses doctrines, et aussi ses utopies, allaient apporter dans le monde, les Neuchâtelois du siècle dernier, et surtout ceux dont les voyages et la lecture avaient mûri l'esprit et élargi l'intelligence, sentaient bien la valeur de ce fugitif qui tombait chez eux, sinon du ciel, au moins de la montagne, par le même chemin que les glaciers du Mont-Rose avaient jadis suivi, à ce qu'on assure, pour pénétrer dans notre étroite vallée.

Du reste, si leur propre jugement ne les avait avertis, ils l'eussent été par le concours énorme d'étrangers de tous les pays, de toutes les classes, que la présence de Rousseau attira à Môtiers.

Dès que cet hôte inattendu fut installé dans la maison de M^me^ Boy de la Tour, les visiteurs remplirent l'hôtel-de-ville, les lettres affluèrent à la poste, et ce mouvement dura jusqu'à son départ.

Notre vallon, si obscur, s'illumina tout à coup, comme Ferney par le séjour de Voltaire, et devint pour un moment un point lumineux, une étoile de première grandeur sur la carte de l'Europe. Singulière puissance de l'esprit et de la pensée ! Triomphe de la pauvreté et du malheur ! Où sont les persécuteurs du fils de l'horloger ? Quelle gloire la savante Sorbonne de Paris, les austères Conseils de Genève, l'impitoya-

ble sénat de Berne, ont-ils retirée de leurs condamnations ? et à quoi ont-elles servi ? O vanité de la force contre l'idée, du glaive contre l'intelligence ! On a beau mettre aux fers Galilée, à mort Servet, la terre tourne et le sang circule, et l'humanité s'avance vers toutes les lumières et vers toutes les vérités successivement aperçues à travers les nuées, dans son ciel orageux.

Je ne veux pas oublier qu'ici même, à Môtiers, Jean-Jacques a rencontré aussi des adversaires, et qu'il l'a quitté, poursuivi des clameurs d'une partie de la population. Personne ne me saurait gré d'avoir l'air d'ignorer des faits incontestables ou de les nier résolument. L'histoire est l'histoire. Nous ne l'étudions pas pour en faire un roman agréable qui flatte nos goûts et notre amour-propre national ; nous y cherchons des enseignements. Nos pères, assurément, n'étaient pas de méchantes gens, ni des fanatiques sombres, à la manière des moines espagnols, mais c'étaient, on l'a très bien dit, *des têtes mousseuses* faciles à s'engouer, à s'irriter, pour ou contre une théorie, ou une personnalité. Lorsque Rousseau vint parmi eux, l'effervescence produite par la question de l'éternité des peines, n'était pas encore apaisée. Il en restait une certaine hostilité, entre le gouvernement et la classe, et comme un ferment d'agitation dans le pays. On peut croire sans témérité que dans d'autres circonstances, M. de Montmollin n'aurait pas si bien réussi à mettre en ébullition ses pacifiques paroissiens, sur des questions qu'ils entendaient peu et contre le tranquille écrivain qu'ils aimaient, qu'ils respectaient, et avec lequel ils n'avaient que des rapports agréables.

Les choses de ce monde ne sont jamais simples et ne vont jamais droit leur chemin. Une foule d'influences accessoires étrangères s'y mêlent, les compliquent, et souvent les modifient complétement.

Dans cette occasion, contre l'usage, le fort et le puissant paya pour le faible et l'inconnu. L'orage de Môtiers fut la suite et la conclusion de celui de la Chaux-de-Fonds. Le pauvre Jean-Jacques ne soupçonna jamais, heureusement, que les pierres qu'on lui jetait avaient été préparées pour un autre, et qu'en frappant l'auteur des *Lettres de la Montagne* on poursuivait encore l'innocente hérésie, — si toutefois c'en est une, — de l'honnête Ferdinand-Olivier Petitpierre.

Il est juste de rappeler aussi que le caractère ombrageux, susceptible et déjà aigri de Rousseau eût une part dans tous ses chagrins ; il les provoquait, il les augmentait et même il en créait d'imaginaires qui n'en étaient pas pour cela les moins vifs et les moins réels. Le talent, qui n'est peut-être qu'une délicatesse extrême de tout l'organisme, permet rarement l'égalité d'humeur, et l'heureux équilibre des facultés ; le

moindre choc, le moindre souffle, prend chez ceux qui en ont reçu le don, des proportions de catastrophe et de tempête, et les bourgeoises douceurs d'une vie obscure et tranquille leur sont refusées.

Si cette disposition malheureuse empêcha Rousseau d'apprécier les égards et les soins affectueux dont il fut jusqu'à la fin — et surtout à la fin — entouré à Môtiers, nous n'en devons pas moins reconnaître et constater qu'il pût jouir parmi nous, en toute liberté, selon ses goûts et son caprice, des plaisirs du repos, de l'étude, de la promenade, de la solitude ou des agréments d'une société prévenante.... lorsqu'il lui plaisait de ne pas être seul.

En outre toutes les satisfactions de la célébrité vinrent l'y chercher. Ce fut l'heure brillante, la fleur épanouie de sa renommée ; il est vrai que la renommée et la gloire entraînent avec elles un nombreux cortège d'ennuis et d'importunités, voire d'envies et de haines; mais cela même a des attraits et devient bientôt une chère habitude et un besoin. Rousseau s'en plaignait, il en gémissait, il en souffrait très sincèrement, et il n'aurait pu s'en passer. Sans aller comme d'Escherny, jusqu'à dire qu'il ait désiré et provoqué les scènes pénibles qui ont précédé son départ de Môtiers, il est permis de supposer qu'il n'en a pas été trop fâché et que leur retentissement en a été déjà pour lui une consolation.

D'un autre côté, le séjour du grand écrivain a laissé sur Môtiers, comme une lueur, comme une auréole, qui le signale aux étrangers.

Les seigneurs qui ont bâti le fier donjon sur le haut rocher sont oubliés : leur mémoire même a péri et le château n'est plus qu'une honnête métairie où les enfants vont le dimanche boire une tasse de lait, sans se douter de toutes les fêtes et de toutes les tragédies dont ce lieu superbe et funèbre a été le théâtre..... Mais il n'en est pas un qui, en traversant le petit bois, tapissé de fleurs, ne s'écrie joyeusement : Ah ! voilà la pervenche de Rousseau !

Le prieuré est toujours là, debout, mais les moines où sont-ils ? Une famille heureuse, qui n'a pas fait vœu de célibat, occupe leurs cellules, et des chérubins roses jouent dans le large corridor où de tristes vieillards en robe blanche, mornes, soucieux, désenchantés, marmotaient leur bréviaire. Leur chapelle sombre est un atelier où la joie se met en bouteilles et pétille d'une aube à l'autre.

L'église a gardé son beau caractère antique et sérieux ; son clocher reconstruit en pierre, brave le temps et la foudre; mais ce n'est plus le *Motie* de la vallée, l'unique rendez-vous des fidèles le dimanche. Chacun des villages d'alentour a son temple — plusieurs en ont même deux, — car ils ont grandi ces villages, ils se sont développés comme des fils

robustes, ils se sont émancipés de la tutelle paternelle, et le vieux doyen n'a plus de pouvoir à leurs yeux, ni de prestige, hélas ! Il lui reste le tribunal, le greffe, une prison, voire un pénitentier. Il est toujours le chef-lieu, le siège de l'autorité, le domicile officiel du préfet. C'est quelque chose, j'en conviens ! Et pourtant, que tout cela rappelle peu l'ancienne splendeur, le droit de haute et basse justice, le gibet, les exécutions sanglantes, et les seigneurs et les châtelains, tout cet appareil de la Justice et du Pouvoir qui frappait les simples mortels de stupeur et de vénération.

Les amis, les courtisans, ont disparu à leur tour; la mode les retient ou les pousse ailleurs. Mais la montagne, la vallée, les sites charmants qui entourent le village, les belles rivières qui l'arrosent, sa cascade, sa grotte, ses arbres séculaires, en ont-ils moins de charme, moins de beauté ?

Non, assurément, et assurément aussi l'on n'est pas moins heureux à Môtiers qu'autrefois; on l'est peut-être davantage. Une population sage, laborieuse, amante du progrès et de la philosophie, y vit en paix, sans trop se soucier des vaines grandeurs passées, sachant bien au surplus, qu'un lieu où Jean Jacques a vécu, pensé, écrit, souffert, porte à son nom une couronne que le temps ni les hommes ne lui arracheront pas.

# LE PROCÈS DE 1707

(Suite et fin. — Voir la livraison de Juillet 1881, p. 149.)

Le roi de Prusse et les autres prétendants du chef de la maison de Châlons commençaient par poser en fait que Neuchâtel était un fief mâle de cette maison. Puis reprenant le procès plaidé en 1457 entre Louis de Châlons et Rodolphe de Hochberg, ils soutenaient que le comté de Neuchâtel avait fait retour à la maison de Châlons à la mort de Jean de Fribourg, dernier représentant du *Chezaul* de Neuchâtel.

Mais à qui appartenait la succession de Châlons ?

La thèse défendue par le roi de Prusse était celle-ci :

Le dernier des comtes de Châlons était mort en 1530 en instituant pour héritier son neveu René de Nassau, fils de sa sœur, lequel avait, de son côté, institué pour héritier son cousin Guillaume de Belgique, dont la succession se trouvait dévolue, ensuite de la mort de Guillaume III et d'un fideicommis de René de Nassau appelant les femmes à succéder à défaut de mâles, au roi Frédéric I, du chef de sa mère Louise de Nassau. Mais cette conclusion du roi de Prusse était contestée par le marquis d'Alègres, le duc de Wurtemberg et la marquise de Mailly, qui tous se disaient successeurs de Châlons, chacun à un meilleur titre que l'autre.

Tout en ayant une certaine apparence de rigueur logique, ce système prêtait le flanc de plusieurs côtés.

L'inaliénabilité du comté et son caractère de fief mâle, que le roi de Prusse opposait aux prétendants français, se retournaient contre lui, attendu, d'une part, que c'était par le testament de Philibert de Châlons que la succession de Châlons était entrée dans la maison de Nassau, et, d'autre part, que la branche masculine de Guillaume de Belgique s'était éteinte en la personne de Guillaume III d'Angleterre.

Mais ce système avait un défaut plus grave et qui, dans d'autres circonstances, eût suffi pour lui aliéner l'opinion.

Fondé sur un principe de droit féodal suranné, il faisait reculer l'histoire de deux siècles en ramenant le pays au temps de Rodolphe de Hochberg. Du coup, par conséquent, les souverains qui avaient gouverné le comté, à partir de Jean de Fribourg, devenaient des *usurpateurs* et leurs actes des actes d'*usurpation*, — ainsi, du reste, que les jurisconsultes du roi de Prusse avaient été entraînés à les qualifier dans leurs écrits.

Il y avait là un beau champ à exploiter pour les adversaires ! Qu'allaient devenir les franchises et libertés des peuples, si les souverains qui les avaient accordées se trouvaient n'avoir eu aucun titre légitime ?

S'apercevant à temps du danger, le comte de Metternich s'empressa d'apaiser les craintes, qui commençaient à se produire, par la publication d'un manifeste, signé du roi lui-même, le 10 août 1707 (1), et dans lequel celui-ci s'engageait à confirmer « les franchises, libertés, immunités, exemptions, lois, usances et coutumes écrites et non écrites et à ratifier expressément tous les actes de concession, de privilèges, d'accensement, d'octroi, en un mot tous les titres perpétuels de quelque nature qu'ils fussent, qui avaient été accordés par le passé, tant aux corps et

(1) Voy. Annales de Boyve.

communautés, qu'aux particuliers de l'Etat, par toutes les personnes qui ont dominé sur eux, soit de droit soit de fait, nommément par Rodolphe de Hochberg et tous ses successeurs, surtout en dernier lieu par M^me^ de Nemours ». Cette conséquence du système n'en restait pas moins le côté faible.

*Le prince de Conti* s'appuyait, comme nous l'avons vu, sur le testament de l'abbé d'Orléans. Il plaidait l'*aliénabilité* du comté, mais en s'engageant à reconnaître le principe contraire, dès qu'il serait déclaré souverain. En attendant, et comme la sentence des trois Etats du 8 mars 1694 avait condamné ses prétentions en proclamant l'inaliénabilité du comté, il était obligé, d'après les formes de la procédure civile, de commencer par demander le *relief*, c'est-à-dire l'annulation de ce jugement. Mademoiselle de Bourbon, qui invoquait en sa faveur une donation de la duchesse de Nemours, soutenait naturellement la même thèse tout en s'opposant aux conclusions du prince de Conti, avec lequel elle devait immédiatement entrer en conflit si le relief de la sentence de 1694 lui était accordé (puisqu'il y aurait lieu, dans ce cas, de décider entre les deux testaments).

*La duchesse de Lesdiguières et le comte de Matignon* étaient seuls sur un terrain solide. Leurs mémoires se distinguent par une grande netteté. Ceux de la duchesse de Lesdiguières, rédigés par M^e^ Terrasson, avocat au Parlement de Paris, sont particulièrement bien faits.

La contestation entre les prétendants de cette classe portait sur la question de savoir si c'était à la ligne et au plus proche parent paternel, sans distinction de ligne aînée ou cadette (qui, dans ce cas, eût été le comte de Matignon, descendant d'Eléonore d'Orléans) que la souveraineté devait être dévolue ?

Le *prince de Carignan*, issu d'une sœur de la mère de la duchesse de Nemours, était son plus proche parent en degré, mais du côté maternel ; or Neuchâtel était un bien paternel. Ce prétendant plaidait une thèse contraire à la règle encore en vigueur chez nous : *paterna paternis, materna maternis.*

Le Tribunal se trouvait ainsi en présence, non seulement de trois systèmes principaux, mais d'autant de systèmes particuliers qu'il y avait de prétendants, puisque les successeurs du chef de Châlons, comme les successeurs testamentaires et les héritiers du sang, contestaient encore entre eux.

Il serait surprenant que la première idée du chancelier de Montmollin de constituer Neuchâtel en république, celle qu'il qualifiait de *grande*,

*belle et bonne*, n'eût pas surgi de ce chaos de prétentions contraires.

C'est effectivement à ce moment que parut une brochure, intitulée le *Tombeau des Prétendants*, que Samuel Pury attribue dans ses Mémoires à son beau-frère, le commissaire-général Meuron.

L'auteur, recherchant l'origine de la souveraineté, la place dans le peuple, et trouvant les prétentions de chacun des héritiers de Châlons, des héritiers testamentaires et des héritiers du sang, mal fondées, en conclut que le peuple doit rentrer en possession de sa souveraineté.

Cette brochure trop théorique, qui s'inspirait des idées que Rousseau n'avait pas encore popularisées, ne fit pas grande sensation, bien que la pensée d'ériger Neuchâtel en république eût traversé, dit-on, l'esprit de Guillaume III lui-même et de quelques personnes influentes, entre autres de Samuel Pury, qui ne la croyait point aussi chimérique qu'on l'a dit.

Mais pour la réaliser, il eût fallu le concours de Berne, et Berne, qui avait eu des vues intéressées sur Neuchâtel dont il avait songé un moment à faire un baillage, était maintenant complètement gagné à la cause du roi de Prusse. — Il ne paraît pas, d'ailleurs, que l'idée ait eu de l'écho dans le peuple, qui n'avait rien à gagner à l'établissement d'une république, dont la constitution eût été nécessairement aristocratique et qui aurait encore augmenté l'influence de la capitale.

Revenons au procès ou plutôt à la procédure.

## V

La première question était celle du *relief* demandé par le prince de Conti, puisque sa position de prétendant en dépendait [1]. En effet, pour être admis à se porter héritier, le prince de Conti devait commencer par obtenir l'annulation de la sentence de 1694 qui l'avait exclu de la succession en statuant que la souveraineté de Neuchâtel ne pouvait « être transmise par testament ou autrement. »

Mais le tribunal ne pouvait accorder ou refuser le relief, sans préjuger le fond même du débat. S'il l'accordait, il infirmait le principe de l'inaliénabilité et déboutait indirectement tous les autres prétendants;

[1] On appelait *relief* l'acte par lequel une partie était rétablie dans les droits qu'elle avait perdus. On distinguait les reliefs en reliefs d'actes de procédure et reliefs de jugements, aujourd'hui appelés *révisions*. C'était un relief de cette dernière espèce que demandait le prince de Conti.

s'il le refusait, il prononçait par le fait l'exclusion du prince qui était le seul prétendant capable de lutter avec le roi de Prusse.

C'était le nœud du procès ! Le prince avait pris ses dispositions en conséquence. Parmi les juges dont se composait le tribunal, il s'en trouvait trois, MM. Sandoz, Marval et Hory, qui siégeaient déjà aux Etats de 1694. Le prince les récusa pour ce motif. Il fit valoir en outre un motif spécial à l'appui de la récusation du conseiller Hory qui lui était suspect à cause de ses relations de parenté avec M. de Bondely, agent de la Cour de Prusse. Il proposa également la récusation d'un quatrième juge, M. Chevalier, châtelain de Thielle, pour des raisons particulières.

L'incident s'instruisit à l'audience du 6 septembre. On discuta beaucoup. Le procureur-général, le banneret de Neuchâtel, les maîtres-bourgeois de Valangin protestèrent, selon l'usage, pour le maintien et la conservation des droits de l'Etat et des franchises et libertés des peuples, protestations qui étaient l'accompagnement obligé de tous les actes de la procédure; puis le tribunal, ne prenant en objet que la première partie de l'incident, écarta les moyens de récusation proposés contre les juges qui avaient siégé aux Etats de 1694, et renvoya la discussion des autres au lendemain.

Mais au lieu d'y suivre, le prince fit lire à l'audience, à l'ébahissement de tous, une déclaration par laquelle il protestait de nullité contre tout ce qui avait été et serait jugé au préjudice de ces droits, se réservant de recourir à tel juge qu'il lui conviendrait (1). Et comme pour donner plus d'effet à sa protestation, le prince quittait Neuchâtel le jour même pour retourner à Paris.

Cette retraite d'un des principaux prétendants, — car c'était bien une retraite, — changeait complètement la face des affaires.

Pourquoi le prince de Conti, qui était arrivé à Neuchâtel plein d'espérance, qui y avait des partisans nombreux et dévoués, désertait-il ainsi la partie ? S. Pury en donne l'explication dans ses Mémoires.

Le prince de Conti avait reçu en quittant Paris, de la bouche même de Louis XIV, les assurances les plus positives de sa protection. Sa confiance en lui était extrême : mais deux circonstances vinrent l'ébranler.

Le marquis de Puysieulx, ambassadeur de France en Suisse, qui avait témoigné un zèle ardent pour sa cause en 1699, et M. de la Closure, résident français à Genève, s'étant rendus à Neuchâtel, y déclarèrent hautement que, tout en s'opposant à ce qu'aucun autre que l'un des prétendants français fût mis en possession de la souveraineté, le roi leur maître

(1) Voy. Manuel du Tribunal des Trois-Etats.

n'en favoriserait aucun spécialement. Cette déclaration équivoque, peu conforme au langage que le roi lui avait tenu à son départ, était bien faite pour exciter la défiance du prince. Il conçut des soupçons, que la conduite ultérieure des deux ministres ne tarda pas à changer en certitude. L'apparente neutralité de Louis XIV cachait en réalité une préférence.

Les prétendants français étaient très jaloux du prince de Conti, dans lequel ils voyaient leur principal antagoniste. Exploitant cette disposition, le banneret Emer de Montmollin, neveu du chancelier, « la meilleure tête du parti, » au dire de S. Pury, eut l'art de leur persuader de faire momentanément cause commune contre lui avec le roi de Prusse, que le banneret leur représentait comme prêt à abandonner la partie et, qu'avec un aveuglement naturel aux sujets du *roi-soleil*, les prétendants français considéraient d'ailleurs comme un adversaire peu redoutable.

Ce vrai marché de dupes fut conclu au commencement de septembre, dans une fête offerte à la Borcarderie par M. de Montmollin aux divers prétendants, mais à laquelle n'assistaient ni le prince de Conti ni le comte de Metternich. Le marquis de Puysieulx y avait, paraît-il, donné son assentiment.

Lorsque la nouvelle en parvint au prince, il fut plus indigné encore qu'irrité. — Comme Français, il ne comprenait pas que des gens de sa nation fissent cause commune avec l'électeur de Brandebourg, et son orgueil de prince du sang souffrait à la pensée que le roi lui préférait un simple gentilhomme, cet *imbécile* de Matignon, comme il l'appelait : car c'est le comte de Matignon qui paraissait être l'objet de la faveur royale. — Il y vit la main de M^me^ de Maintenon, et résistant à toutes les instances de ses amis, qui le suppliaient de ne pas se décourager, il prit la résolution de partir.

S. Pury, témoin de ces scènes, rapporte les propres paroles arrachées par la douleur et l'orgueil au pauvre prince désabusé : « Je suis joué..... c'est la Maintenon ! Oui, c'est elle ! Maintenant que je n'ai plus le roi pour moi, mon épée est trop courte, et je souhaite que mes amis se jettent dans le parti de Brandebourg, car je mourrais de douleur si un gentilhomme français, et surtout cet imbécile de Matignon, l'emportait sur moi. »

Et effectivement, le 5 septembre au matin, il fit appeler auprès de lui ses principaux affidés et exigea d'eux qu'ils se rattachassent à la cause du roi de Prusse.

On voit par là que l'incident de récusation soulevé à l'audience du

6 septembre, n'était en réalité, — quel que fût son mérite au fond, — qu'un moyen de couvrir la retraite du prince en lui fournissant un prétexte de protestation. Son parti était pris depuis la veille.

C'était la troisième fois qu'il voyait ses espérances déjouées, et ce titre de « souverain », l'objet le plus cher de son ambition, lui échapper, à Neuchâtel comme en Pologne.

Trois ans après, il mourait à Paris, regretté de tous ses amis, et laissant la réputation d'un des hommes les plus aimables du grand siècle. Massillon fit son oraison funèbre.

Les Neuchâtelois auraient trouvé en lui un second Henri II, bienveillant, gracieux, brave et spirituel ; mais qu'eussent été ses successeurs et que fût devenu le pays sous leur autorité ?

Le départ du prince simplifiait la situation. Le procès continua ; on plaida et incidenta beaucoup, mais la cause du roi de Prusse était gagnée, et les prétendants français ne durent pas tarder à reconnaître l'erreur dans laquelle ils étaient tombés. Le grand roi eut beau menacer. Tout conspirait contre lui : « On n'est pas heureux à notre âge, » avait-il dit au maréchal de Villeroy, au lendemain de la bataille de Ramillies. Le gros des amis du prince de Conti était allé grossir les rangs du parti du roi de Prusse et à leur tête Sam. Pury. Le reste s'était rallié aux héritiers du sang, dont les avocats s'escrimaient avec ceux du roi de Prusse sur des questions de procédure.

Les avocats des parties étaient pour la plupart étrangers; nous ne voyons figurer au procès, comme avocats du barreau neuchâtelois de l'époque, que MM. Meuron et Jacot, en qualité, le premier, de procureur du margrave de Baden et le second de procureur du canton d'Uri. Les prétendants français de Longueville étaient assistés par MM. Terrasson, Tribolet, avocats au Parlement de Paris, et Le Fort, avocat à Genève. Le prince de Carignan avait pour conseiller M. Fortis, de Turin, et le roi de Prusse, MM. Peyrol et de Normandie [1]. — Le duc de Wurtemberg, le marquis d'Alègre, et la marquise de Mailly étaient assistés par MM. Esprit-Vieux, avocat au parlement, et Verdeilhan, avocat, à Yverdon.

[1] MM. Peyrol et de Normandie étaient les avocats plaidants. Mais il résulte des *Mémoires* du temps et de la correspondance, que rien ne se faisait sans avoir été préalablement délibéré dans un conseil ou comité qui comptait parmi ses membres les plus actifs deux Suisses d'origine : MM. de Pème de Saint-Saphorin, général au service de l'empereur, et de Bondely, patricien bernois, au service de Prusse. — V. Tribolet, Hist. de Neuchâtel depuis l'avènement de la maison de Prusse.

L'envoi en possession fut accordé, selon la règle, à tous les prétendants. Mais, sur la demande d'investiture, il s'éleva immédiatement une difficulté de procédure.

Les prétentions des héritiers de Châlons étaient exclusives de celles des héritiers de Longueville, testamentaires ou *ab-intestat*, aussi bien de M^lle^ de Bourbon, de la duchesse de Lesdiguières, que du prince de Carignan, tous ayant-droits de la maison de Longueville. Ensorte que le droit en discussion était en réalité le droit de cette maison elle-même. Si le fief de Neuchâtel avait fait retour à Châlons en 1457, — comme le soutenait le roi de Prusse, — le procès était jugé à l'égard des héritiers de Longueville qui se trouvaient tous exclus, et réciproquement dans le cas contraire, sauf ensuite au Tribunal à déterminer quel était, entre les prétendants de Châlons ou les prétendants de Longueville, celui auquel la succession de Neuchâtel devrait être dévolue.

Cette séparation ou division de cause demandée par les héritiers de Longueville eût été toute dans leur intérêt. Elle leur aurait permis de réunir leurs efforts contre les prétentions du roi de Prusse et de faire ressortir, en l'isolant, les côtés faibles de son système.

Mais la procédure en usage ne se prêtait pas à cette division. D'après les règles établies, les prétendants à une succession étaient tenus d'établir simultanément leurs droits respectifs et le Tribunal prononçait entre eux par un seul et même jugement.

Cependant les Trois-Etats parurent un moment vouloir sortir de la règle. Ils appointèrent les prétendants de Châlons *en preuve* les premiers. Et quand ceux-ci eurent fait restriction, *en nomination de preuves,* à l'audience du 14 septembre (nous demandons pardon de ces détails qui n'offrent d'intérêt que pour les archéologues en procédure), ils admirent, malgré l'opposition du roi de Prusse, les héritiers de Longueville à proposer ensuite leurs moyens spéciaux ou exceptions.

Ces derniers en profitèrent pour opposer, à titre de fin de non recevoir, le jugement par lequel l'Official de Besançon avait débouté Louis de Châlons, des prétentions que le roi de Prusse faisait revivre. Cette production souleva un incident. Il ne pouvait pas convenir aux prétendants de Châlons de laisser juger préalablement un pareil moyen. Aussi l'avocat du roi, Peyrol, reprit-il sa thèse; il soutint que tous les prétendants devaient fournir leurs preuves.

Le Tribunal, qui s'était un peu compromis la veille, se tira d'embarras en ordonnant que les héritiers produisissent toutes les pièces dont

ils entendaient faire usage comme exceptions, sauf au Tribunal à décider ensuite s'ils devraient faire leurs preuves au fond.

Les productions se firent à l'audience même. Peyrol ayant demandé un délai pour les examiner, l'audience fut remise au 23. — Ce jour-là, et après un préambule assez vif (l'affaire *s'engringeait*), où il traitait de *pancarte* la procédure de l'Official de Besançon, il lut une réfutation de cette pièce, et conclut à ce que les héritiers de Longueville fussent condamnés à établir leurs droits au fond, afin qu'il pût être statué par un seul jugement sur chacune des demandes.

Sans se prononcer encore et en se réservant de nouveau de statuer sur ce dernier point, le Tribunal ordonna aux héritiers de Longueville de faire leurs productions au fond.

Mais il était visible que l'opinion du Tribunal était formée. On lit, à la date du 24 septembre, dans le *Journal d'Osterwald* : « On croit que le roi de Prusse viendra à bout de faire juger tout à la fois, et qu'en ce cas, il obtiendra la souveraineté, et son parti est très fort. L'affaire dégénère en pure faction, et la justice n'est plus guère écoutée. J'ai peine à croire que par ce moyen elle réussisse, à moins que Dieu ne veuille châtier cet Etat. »

C'est au cours de cette audience qu'eut lieu une assez vive altercation entre M. de Normandie, un des avocats du roi, et l'un de ses confrères français, qu'il menaça de coups de bâton. — L'affaire fit un certain bruit.

Les prétendants de Longueville s'exécutèrent aux audiences des 24, 27 et 30 septembre. Mais ils déclarèrent ne faire restriction que contre la maison de Châlons, persistant à demander la séparation des deux causes.

Cette fois, le Tribunal ne pouvait plus se dispenser de statuer. Comme Osterwald le prévoyait, il ordonna aux prétendants de Longueville de faire leur restriction finale. C'était le dernier coup !

M^me de Lesdiguière, M^lle de Bourbon et le comte de Matignon, firent ce qu'avait fait le prince de Conti un mois auparavant. Leurs avocats ne se présentèrent à l'audience du lendemain que pour y déposer une protestation, qui fut suivie des contre-protestations obligées du procureur-général, du banneret de Neuchâtel et des maîtres-bourgeois de Valangin. Après quoi ils se retirèrent, et le Tribunal ajourna les parties au 17 octobre pour plaider.

On lit ce jour-là dans le *Journal d'Osterwald* :

« On ne voit plus de ressources pour les prétendants français. M. le duc de Villeroi, MM. de Matignon et de Torigni, sont partis, le pre-

mier lundi, les autres mardi, pour Pontarlier. M. de la Closure s'en va à Soleure, et M. de Béarnais retourne à Pontarlier. »

M. le duc de Villeroi était le petit-fils de la duchesse de Lesdiguières. M. de Béarnais était le gouverneur de Pontarlier.

Osterwald était très attaché à la cause des prétendants français. Il paraît qu'à l'exemple de son prédécesseur Girard, il faisait aussi de la politique en chaire, car il raconte que MM. les Quatre-Ministraux mirent en délibération si l'on ne ferait pas de plainte contre lui à raison de son sermon du jeûne.

Cependant tout n'était pas fini ! La protestation avait jeté un certain trouble dans les esprits. On appréhendait l'intervention de la France que deux mémoires du marquis de Puysieulx, adressés au Conseil d'Etat et aux Quatre-Ministraux, faisaient redouter. Ces mémoires étaient, en effet, très inquiétants. L'ambassadeur s'y plaignait de la partialité du Tribunal et demandait qu'on accordât un délai aux prétendants français en lui donnant l'assurance que l'on examinerait séparément leur cause et celle de Châlons, menaçant, en cas de refus, de l'indignation du roi dont rien ne serait *capable d'arrêter* les effets.

Mais ce langage n'était plus en rapport avec la situation de Louis XIV. Leurs Excellences de Berne informées assurèrent le conseil et la ville de leur intention de faire respecter la liberté du Tribunal ; les ministres d'Angleterre et des Etats-généraux promirent leurs secours. Et lorsque le marquis de Puysieulx se présenta à Neuchâtel, il trouva des gens affermis dans leurs résolutions ; le discours qu'il tint lui-même aux Etats ne les en fit pas changer. Le Tribunal refusa le délai demandé et décida que la lecture de la procédure commencerait le 24 octobre.

L'ambassadeur de France répondit à ce refus par une défense à l'administration des salines de Salins de fournir du sel à l'Etat. Puis il quitta Neuchâtel.

La lecture publique de la procédure était l'acte qui précédait immédiatement les plaidoiries.

Ici se place un incident comique qui mérite d'être rapporté. Le plan des adversaires du roi de Prusse était de traîner le procès en longueur, pour laisser à la France le temps de mettre ses menaces à exécution ; celui du roi de Prusse était naturellement d'en hâter la solution. La marquise de Mailly, le marquis d'Alègres et le prince de Carignan, qui étaient restés en cause avec le duc de Wurtemberg-Montbéliard, cherchèrent sous divers prétextes à obtenir un nouveau délai qui leur fut refusé, et la lecture commença enfin le 25. Mais le gouverneur Mollondin,

Contiste déclaré et non rallié, ne la pressait pas; — au coup de midi il levait la séance. — Les partisans trop zélés du roi de Prusse imaginèrent alors de retarder l'horloge et d'empêcher le marguillier de sonner la cloche à midi. Ils gagnèrent ainsi une demi-heure à l'audience du 25. Mais le gouverneur s'en étant aperçu, adressa une sérieuse remontrance aux auteurs de cette gaminerie.

Le manuel des Etats relate l'incident en ces termes :

« Ensuite de quoi on a repris la lecture de la procédure à l'endroit où l'on finit hier, et l'on a continué jusqu'à la fin de l'audience du 13 septembre, que M. le gouverneur ayant fait cesser de lire, a dit : que quoiqu'il ne soit pas encore midi à l'horloge, il est cependant midi et demi, et qu'il avait bien voulu laisser continuer la lecture pendant cette demi-heure de plus que la règle..... Qu'au reste, il voulait bien faire connaître qu'il s'était aperçu du retardement de l'horloge, ce qui était honteux de se jouer ainsi du Tribunal et de mettre en usage pour cela des moyens qui seraient à peine soufferts dans un collège pour arrêter les écoliers. Que ce n'était pas la première fois qu'on s'était ainsi joué du Tribunal, puisqu'il pouvait nommer la personne qui empêcha hier le marguillier de sonner la cloche après que midi fut frappé. »

La lecture occupa encore la séance du 29, qui fut marquée par la retraite de la marquise de Mailly, du marquis d'Alègres et du duc de Wurtemberg, et un nouvel incident provoqué par l'observation du gouverneur « qu'il y avait demi-heure que midi avait sonné », incident qui fut le prétexte de sa démission et provoqua les observations suivantes de la part d'Osterwald : « On a eu une ingratitude horrible envers M. de Mollondin. Ceux à qui il avait fait le plus de bien ont été le plus passionnés contre lui, comme ceux de Valangin. »

Le pays était las de l'interrègne. Les corps de l'Etat, à l'exception de la bourgeoisie du Landeron qui restait Contiste quand même, demandèrent qu'on y mît fin.

« Le dimanche 16, arrivèrent les députés de toutes les communautés. — Ceux de Valangin, dit Osterwald, sont attachés plus que jamais au roi de Prusse, et ont parlé fortement à M. de Puysieulx et marqué peu de respect pour le gouvernement. »

Il ne restait plus sur les rangs que le roi de Prusse et le prince de Carignan. Le jour des plaidoiries fut fixé au 31 octobre. M. Nicolas Tribolet, inspecteur général des milices et conseiller d'Etat, fut désigné pour présider le Tribunal en l'absence du gouverneur démissionnaire.

L'issue n'était pas douteuse.

Osterwald écrivait le 19 : « Il a paru dans toute cette affaire une espèce d'aveuglement d'un côté, et une passion qui allait jusqu'à la fureur de l'autre. Il y a en tout ceci une providence particulière. Si la France avait agi, les choses changeaient dans ce pays. Quoi qu'il arrive, les auteurs ne seront pas impunis. »

Et il les nomme.

Les plaidoiries eurent lieu le 31 ; elles ne furent pas longues. Peyrol parla une heure, l'avocat du prince de Carignan, trois quarts d'heure. Osterwald raconte que ce dernier voulait s'en aller, mais qu'il eut ordre de rester « afin qu'il y eût au moins quelqu'un qui plaidât contre le roi de Prusse. »

La sentence fut rendue le 3 novembre.

Le Tribunal adopta en plein le système plaidé par le roi de Prusse. Admettant avec lui que, par la mort de Jean de Fribourg, l'utile avait été consolidé à la directe, qui appartenait à la maison de Châlons, dont les droits imprescriptibles transmis légitimement à Guillaume de Belgique étaient parvenus, ensuite du décès de Guillaume III, à Frédéric Ier, roi de Prusse.

« MM. des Trois-Etats (ainsi se terminait le jugement) donnent et adjugent par sentence souveraine et absolue, à Frédéric Ier, roi de Prusse, l'investiture de cet Etat et souveraineté, pour être par lui possédé comme Etat indépendant, inaliénable et indivisible en conservant les franchises, privilèges et immunités, tant des bourgeois que des autres peuples de cet Etat. »

## VI

Cette solution attendue et qui s'imposait comme la seule conciliable avec le maintien des institutions et de l'indépendance religieuse et politique du pays, fut accueillie favorablement par les populations.

Il y eut des mécontents à Neuchâtel et au Val-de-Travers. Le journal d'Osterwald le prouve. Mais ce furent des mécontents isolés. Sauf au Landeron, dont la bourgeoisie fit mine un moment de vouloir résister et qui ne se rendit que sous le coup d'une occupation, il n'y eut de velléité de résistance nulle part.

C'est ainsi que Neuchâtel passa sous le sceptre de la maison de Brandebourg.

Ce résultat, absolument imprévu au moment de la mort du comte de Saint-Pol, était dû en première ligne à la politique de Louis XIV qui avait

ruiné la cause des prétendants français. Froissé dans sa dignité et dans sa susceptibilité nationale, inquiet pour sa religion, sans confiance dans l'avenir qui lui était réservé sous des princes sujets d'un roi absolu dont les Etats s'étendaient maintenant jusqu'à sa frontière, le peuple neuchâtelois avait compris que, pour rester lui-même, il devait chercher ailleurs un appui, et il était entré en plein dans l'idée du chancelier de Montmollin.

La crainte de la France pouvait seule le retenir, et elle le retint en effet; mais la grandeur de Louis XIV était sur son déclin. Réduite à défendre son territoire, la France ne voulait pas courir le risque de s'attirer de nouveaux ennemis en violant le sol helvétique; tout se réduisit de sa part à des menaces qui tinrent pendant quelque temps encore le pays dans l'agitation. Puis les relations, momentanément interrompues avec la France, furent rétablies, et le roi lui-même reconnut le nouveau prince de Neuchâtel.

La suite des événements prouva que le pays ne s'était pas trompé. Neuchâtel, principauté française, serait devenu pour la France un poste avancé, duquel elle aurait menacé Berne et la Suisse. (Ce n'est pas sans motif que Berne avait aidé de tout son pouvoir à amener cette solution.) Et à la Révolution, si ce n'est plus tôt, Neuchâtel aurait été réuni à la France.

Nous aurions encore bien des choses à dire. Nous pourrions examiner les conséquences et les effets de cet événement sur le développement de nos libertés, de nos mœurs, de notre esprit et de notre langue, — car il en eut même sur celle-ci. — Personne n'a plus écrit à Neuchâtel comme le chancelier Montmollin.

Mais cela sortirait de notre sujet.

* * *

En recevant le sceptre des mains de Nicolas Tribolet, président des Etats, le comte de Metternich prononça un discours qui commençait ainsi :

« Le sceptre que j'ai eu l'honneur de recevoir de vos mains au nom de Sa Majesté » (1).

Ce passage, critiqué par les jurisconsultes de l'époque, caractérisait mieux que tous les commentaires l'acte qui venait de s'accomplir.

Les Etats n'avaient pas *adjugé* le sceptre; ayant à choisir entre treize prétendants, ne pouvant ou ne voulant pas établir la république, ils

(1) Mém. de Samuel Pury.

l'avaient *donné* à celui d'entre eux qui offrait le plus de garanties pour le maintien des libertés politiques et religieuses du pays. Et en le lui donnant, ils avaient inauguré une ère nouvelle.

Quoique puisant son titre apparent dans une règle du droit féodal pur et en conservant certaines formes, la monarchie avait cessé d'être féodale.

Elle reposait maintenant sur le consentement des peuples.

P. Jacottet.

---

# ADAM FABRI, CURÉ DE CRESSIER

## 1504—1526

(Suite et fin. — Voir la livraison de Juin 1881, p. 142)

Cette sentence fut immédiatement exécutée, malgré l'appel du curé dépossédé, qui porta de nouveau sa cause devant les ambassadeurs des cantons suisses, réunis à Neuchâtel l'année suivante. Choupart [1] nous a conservé l'analyse de ce curieux procès : on y trouve indiqués plus en détail les travaux d'Adam Fabri, en même temps qu'on y surprend le premier indice de certains dissentiments qui, à mon avis, préparèrent et amenèrent les troubles de 1546. Voici cette pièce, intéressante à plus d'un titre :

« Du 2 juin 1527. Adam Fabry, *ancien* curé de Cressier, paraît devant les ambassadeurs des XII cantons, et se plaint qu'aux comptes

[1] Manuscrit de la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. I, p. 271.

dernièrement tenus à Neuchâtel, d'imputations à lui faites par *quelques-uns de ses malveillants* dudit Cressier, par les ambassadeurs qui étaient alors à Neuchâtel, il avait été ôté de son bénéfice, parce qu'ils disaient qu'il avait quelque défaut à l'égard de l'ouïe, quoiqu'il se fût toujours offert de garder un chapelain idoine et suffisant pour régir icelle cure, et remis et renvoyé en la religion pour y vivre avec les autres religieux. Ce qui lui semblait chose étrange, attendu qu'à la prière et requête desdits de Cressier, il avait été présenté et institué curé dudit lieu, et qu'il avait régi ladite cure plus de vingt ans durant *sans aucun reproche.* Qu'il les suppliait d'agréer l'offre qu'il faisait d'entretenir un chapelain et de vouloir le *remettre* dans son bénéfice, eu égard aux gros frais qu'il avait soutenus en *reédifiant la maison de cure, les cloches, monstrances et autres frais* qu'il avait soutenus, et de vouloir avoir égard à sa vieillesse, puisqu'il offrait de servir ladite cure tant par sa personne que par un vicaire compétent et suffisant. Que si cela ne se pouvait, que restitution lui fût faite du bâtiment, de la maison, des cloches, monstrances et autres, afin qu'il n'eut plus aucune occasion de se plaindre. Qu'outre cela, il suppliait qu'il fut pourvu honorablement, selon son état de sa vie, comme en tel cas appartenait. Les paroissiens de Cressier répondent qu'à la vérité ils avaient fait des plaintes auxdits ambassadeurs contre ledit Adam Fabry, leur *ancien* curé, parce qu'il n'était pas capable de gouverner leur église, parce qu'il était sourd, avec d'autres raisons qu'il n'était pas nécessaire de rapporter, pour lesquelles ils ne pouvaient plus souffrir ledit curé. Qu'ils suppliaient les nouveaux ambassadeurs de vouloir confirmer l'ordonnance, faite l'année précédente, et de *vouloir leur laisser leur nouveau curé*, puisqu'il était très capable de gouverner leur église. Sur ces allégations de part et d'autre, les ambassadeurs arrêtèrent et prononcèrent unanimement : 1° *Que le nouveau curé élu par l'abbé demeurerait* conformément à ce qui avait été fait l'année précédente par les autres ambassadeurs. 2° Que ce serait à condition que l'abbé récompenserait ledit Adam Fabry de ce qu'il avait édifié dans la maison de cure, le tout à la connaissance et ordonnance du moderne baillif, qui était Balthasar Hildbrand, de Bâle, et d'autres gens de bien qu'il pourrait appeler avec lui. 3° Que ledit baillif pourrait ordonner audit Adam Fabry un état honnête, sa vie durant, comme par raison appartiendra, soit en blé, vin ou argent, afin qu'il pût vivre moyennement, en bon et suffisant état. 4° Ils ordonnent aussi audit baillif de contraindre l'abbé de délivrer audit curé ancien ce que par ledit baillif lui serait ordonné. 5° Que lesdits ambassadeurs le voulaient entretenir en cela et

cela par pitié. Et parce que le nouveau curé avait fait difficulté de laisser célébrer messe audit Adam Fabry, ils ordonnent en 6me lieu, que quand ledit curé serait disposé à dire messe, ledit curé nouveau et ses successeurs seraient tenus lui donner calices et autres revêtements d'autel, pour pouvoir dire messe, sans contredit quelconque. La lettre est scellée du sceau du susdit baillif, au nom des susdits ambassadeurs. Elle est signée par le secrétaire Claude Baillods. »

Restait à fixer le chiffre de l'indemnité allouée au vieux curé et à déterminer la pension qui lui avait été accordée, sa vie durant, à titre de compensation. Tout cela fut réglé, peu de temps après, par le bailli Balthasard Hiltbrand, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus à cet effet. L'acte, du 23 novembre 1527, est rédigé avec un luxe de détails et de précautions, qui laissent voir l'intention de réparer l'injustice dont Adam Fabri était victime et qui indiquent en même temps l'étendue des sacrifices faits par le religieux mis à la retraite. L'original, sur parchemin et muni d'un sceau en cire rouge, se trouve aux archives de la cure de Cressier. En voici la teneur : « Je, Balthesard Hiltprand, de Bâle, bally et gouverneur général du conté de Neuffchastel, pour et en nom de mes très redoubtés seigneurs, messieurs des douze quanthons des ligues, fais savoir à tous par ces présentes, comme il soit ainsi que par ung plaintiff dernièrement à mesdits seigneurs, icy en rendant leurs comptes, fait par religieuse personne, frère Adam Fabry, ancien curé de Crissiez, touchant la récompense qu'il desmandait à luy debvoir à faire, des édiffices, maisonnemens et réparacions, par luy en icelle cure tant en la maison comme en la grange, faites, ensemble d'ung nouveaulx poile construict et édiffié ; semblablement des effrais (frais) coustes et missions, par luy soustenu, accause de recognoissances et aultres lettres, faites à l'ayde et au prouffit de ladite cure. En demandant avecq cellas estat honorable, sa vie durant, tant en blez, argent, que en vin, mesdits redoubtés seigneurs luy ayant cellas ordonné et sentencé. Touttefois le tout à mon advys et regard, et aultres gens de bien, ainsi qu'est contenu amplement en la lettre de ladite sentence, que ledit frère Adam a vers luy ; c'est assavoir que, je, ledit bally, à l'instance dudit frère Adam, moy avoir veheu (vu) et visité, ensemble aultres gens de bien, icelluy édiffice et maysonnement, et estre informé desdites missions et effrais qu'il a soustenu, pour lesdites lettres et recognoissances, en ensuyvant la sentence de mesdits redoubtés seigneurs, ay ordonné, prononcé de plaire, ordonne, prononce de plaire au mode suivant : Assavoir, que révérend Père en Dieu, frère Loys Collomb, abbé de Fontaine-Andrey,

comme patron et vray collateur de ladite cure de Crissiez, soit entenu et doibve donner, expédier et deslivrer audit frère Adam, son religieux pour tous lesdits édiffices et maisonnemens, coustes, missions et effrais, aussy pour toutes aultres querelles et desmandes que luy ne ses frères, à l'occasion des chouses susdites pourraient aulcunement avoir avec luy, assavoir quattre cens livres foibles, monnoye courant au conté de Neuffchastel, le tout pour une fois ; desquelles quattre cens livres susdites, sera et doibvra estre ledit sieur abbé récompensé et deschargé par le curé nouveaulx dudit Crissiez, de la réparacion dudit poille et de tous aultres maisonnemens qui (mot illisible) ne soulaient avoir esté fait tant en la maison comme en la grange de ladite cure ; ensemble aussi des coustes et missions par ledit vieulx curé soustenues, pour lesdites lettres et recognoissances, le tout aussi au regard de gens de bien. Et quant au desmorant, ledit sieur abbé sera entenu de donner et annuellement expédier audit frère Adam, curé ancien susdit, pour son estat, sa vie durant, tant seulement, nommément : trois muys de vin, ung muys de blez, mesure dudit Neuffchastel, et vingt livres foibles, monnoye susdite, assavoir ledit vin, en temps de vendanges, et ledit blez et argent, en la feste Saincte-Luce, vierge, sans contradiction ne empêchements quelconques ; pour et moyennant laquelle pension susdite, aussi en signe de obéyssance, doibvra et sera entenu ledit frère Adam de venir dire, chanter et célébrer une messe par sepmaine en ladite abbaye, par tel jour et en telle sorte que par ledit sieur abbé luy sera dist et notifié, et avecq ce, de venir à ladite abbaye par les quattre festes solempnelles de l'an, et illacq (là) soy ayder à faire le service divin que l'ung des aultres religieux. En rendant de présent et tout incontinent audit sieur abbé toutes lettres et aultres informations qu'il a ou peult avoire vers luy faisant à l'ayde de ladite cure. Le tout à la bonne foy, sans aulcune fraulde ne barat et pour tant que ceste présente mon ordonnance et déclaration est faite en ensuyvant le contenu de la sentence de mesdits redoubtés seigneurs ; je, ledit bally, pour et en nom d'iceulx, aussi en vigueur de la charge expressément à moy que dessus donnée, ay commandé et expressément commande auxdits sieur abbé de Fontaine-Andrey et frère Adam susdit, ensemble à toutes aultres personnes esqueulx ou esquelles ces présentes pourront compéter et appartenir, icelles d'ensuyvre et inviolablement accomplir, sans nullement y contrevenir en magnière que soit. Et, pour évidence perpétuelle de toutes les choses susdites, ay fait sceler ces présentes de mon propre scel armoyer avecq

le signe manuel du notaire souscript ici mys. Donnez et fait ce jour feste Sainct-Clément, l'an mille cinq cens vingt et sept. »

Le vieux curé, à l'abri de la misère, pouvait attendre en paix la mort et passer quelques années tranquilles dans l'antique maison où s'était écoulée sa jeuuesse. Il n'en fut pas ainsi : la Réforme, établie à Neuchâtel en 1530, supportait avec peine le voisinage du monastère de Fontaine-André et jetait un regard d'envie sur les riches possessions dont la piété des âges précédents avait doté les moines de Saint-Norbert. Journellement inquiétés et molestés, voyant leur église exposée au pillage et leurs revenus supprimés, les religieux durent prendre une résolution suprême. Pas un ne trahit sa foi : tous préférèrent l'exil à l'apostasie. Adam Fabry, âgé de plus de soixante ans et couvert d'infirmités, partit un des premiers. Le 23 juillet 1532, une scène touchante se passa dans la salle dite *du Landeron*, dernier refuge de l'abbé Louis Collomb : l'acte sur parchemin qui en contient la relation se trouve aux archives de la cure de Cressier ; vu sa longueur et les nombreuses répétitions dont il est hérissé, je n'en donne ici que l'analyse très exacte, tirée de Choupart [1] : Acte 11e, cotté M. Est du lendemain de la fête de Marie-Magdeleine, le 23 juillet de l'an 1532. Cet acte est une lettre testimoniale par laquelle il paraît que le jour et an que dessus Louis Collomb, abbé de Fontaine-André, d'une part, et Adam Fabri, ancien curé de Cressier, d'autre part, comparurent devant le notaire Chalimi (ou Chalmin ?), en présence de Claude-Olivier Barbier, bourgeois de Payerne, et de Georges Losret, cordonnier, du Russel, en la terre de Réalmont, dans le diocèse de Besançon, dans la salle dite la salle regardante le Landeron, à l'heure de midi. Adam Fabri, sachant que l'abbaye allait être ruinée, et considérant que le séjour dans le lieu de Vaulx-Dieu, en l'ordre de Saint-Benoît, dans l'évêché de Bâle, était agréable, — c'est-à-dire qu'on voulait bien l'y agréer, l'y recevoir, — demande son congé à l'abbé et la permission de quitter l'habit blanc de Prémontré et de prendre l'habit noir de l'ordre de Saint-Benoît ; ce qui lui fut accordé par l'abbé, par une lettre sur ce faite, sous le scel abbatial de Fontaine-André. Après quoi ledit Adam promit et jura, sur les saints Evangiles de Dieu, de mettre bas et quitter entièrement son habit blanc de l'ordre de Prémontré qu'il avait porté auparavant, à la fête prochaine de Nôtre-Dame de mi-août, sous peine d'excommunication, et de ne jamais reprendre ledit habit. L'abbé souhaita d'avoir acte de cela, qui lui fut ex-

[1] Ouvrage cité, vol. I, p. 99.

pédié par le notaire susdit, et fut scellé du scel de Jeanne de Hochberg. »

Trois ans plus tard, Adam Fabry, *devenu religieux de l'ordre de Saint-Benoît*, exerçait les fonctions de prieur de Saint-Pierre-des-Bois. La pension qui lui avait été garantie, sa vie durant, ne lui étant plus payée, en raison de la ruine de l'abbaye, Georges de Rive, à qui il avait adressé sa réclamation, lui fait allouer une somme de 150 livres faibles, à payer au terme pris entre les deux parties ; moyennant laquelle somme, ledit Adam Fabry donne une quittance générale à l'abbé et s'engage à ne lui plus rien demander à ce sujet. L'acte fut scellé par Georges de Rive, le 30 avril 1535 ([1]).

Il est donc absolument certain qu'Adam Fabry cessa d'être curé de Cressier en 1526, et qu'il quitta le comté de Neuchâtel en 1532 ; il n'a, par conséquent, été mêlé en aucune façon, ni directe, ni indirecte, aux événements de 1546. Du reste, son successeur à la cure de Cressier est connu, et l'on sait à quelle époque il y arriva. M. le doyen Varnier, qui fut curé de Cressier, de 1772 à 1797, a laissé un *Rentier* où sont indiqués avec beaucoup de soin les revenus du bénéfice curial : pour ce travail, il dut consulter un grand nombre d'actes, et, *d'après ces documents*, il a dressé un catalogue des curés de Cressier. Dans cette liste, qui renferme vingt-trois noms, et qui cependant n'est pas complète, il indique après Adam Fabri, — 1527, — Frère Louis Glane, et il ajoute : « Sous lequel le comté de Neuchâtel a quitté la religion catholique. » Suit, sur les événements de 1546, une note que je reproduirai en temps voulu ([2]).

Il est certain aussi que, dès 1526, il y avait dans la paroisse de Cressier des *malveillants* qui, par leurs intrigues, obtinrent la déposition d'Adam Fabri. Quels étaient ces mécontents ? De quoi se plaignaient-ils ? et quel fut leur rôle dans les troubles de 1546 ? C'est ce que j'essaierai de dire, après avoir réuni tous les documents nécessaires.

RAYMOND VUICHARD, *curé de Cressier.*

([1]) Choupart, ouvrage cité, vol. I, p. 279.

([2]) Rentier de la cure de Cressier, volume manuscrit, p. 169.

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Juillet 1881, pag. 170.)

---

6° *Témoignages de reconnaissance.*

Deux seules cloches dans le canton nous rappellent le souvenir de libéralités faites par des citoyens généreux : la première est celle de Bôle, qui, en énumérant les bienfaits du comte de Weymiss, Anglais d'origine, a cru devoir se laisser aller jusqu'à une plate adulation ; en voici le texte :

L'AN 1779 COMTESSE JE FVS NOMMEE
MON EXISTENCE EST DUE A S. E. MILORD
COMTE DE WEYMISS QUI ME DESTINA A LA
COMUNAUTE DE BOLE PAR UNE SUITE DE
SES LIBERALITES L'HORLOGE PLACE AU
DESSOUS DE MOY EST AUSSI UN DE SES
BIENFAITS IL NA CESSE DE COMBLER
CETTE COMMUNAUTE DE SES GENEROSITES
DES LINSTANT QUIL A BIEN VOULU LUY
FAIRE LHONNEUR DETRE DU NOMBRE
DE SES COMUNIERS.

Disons en passant que l'église de Bôle renferme la tombe de la jeune comtesse de Weymiss ; ce monument est un des plus beaux et des plus riches que l'on rencontre dans les temples de notre pays.

La seconde inscription se trouve à :

La Chaux-de-Fonds : cloche de l'hotel-de-ville.

DONNEE A LA COMMUNAUTE
DE LA CHAUX DE FONDS PAR M^R^
DAVID PIERRE BOURQUIN
BIENFAITEUR DU LIEU.

On sait que les frères Bourquin, entr'autres David-Pierre, firent preuve d'une excessive libéralité envers la Commune de la Chaux-de-Fonds après le terrible incendie du 5 mai 1794 ; on lui doit surtout la construction de l'ancienne cure et de l'Hôtel-de-Ville, sur la façade duquel se voit son monogramme ; une inscription peinte sur le banc de la justice à l'église, sert également à conserver le souvenir de cet homme généreux, qui fut une providence pour ses concitoyens.

### 7⁰ *Légendes versifiées.*

En réunissant sous cette rubrique un grand nombre de légendes qui n'ont d'autre caractère commun que la forme, j'avoue n'avoir pas agi d'une manière suffisamment méthodique, puisque, dans un classement comme celui que j'ai adopté, le fond aurait dû l'emporter sur la forme ; il eût été beaucoup mieux, évidemment, de les répartir suivant leur contexture dans telles ou telles catégories parfaitement déterminées ; en m'écartant pour cette fois des règles de la méthode, j'ai tenu à mettre en regard les produits variés de la Muse neuchâteloise, qui parfois s'élève jusqu'aux sommités du Parnasse et sait exprimer de grandes et sublimes pensées, tandis que d'autres fois elle se borne à produire d'insipides lieux-communs qui donnent et donneront encore à nos après-venants une assez triste idée des talents poétiques de leurs aïeux. Il sera facile, au reste, d'en juger, et après avoir entendu quelques-unes de ces légendes, plus d'un de mes auditeurs ne pourra s'empêcher de dire d'elles, comme l'Alceste de Molière :

La rime n'est pas riche et le style en est vieux.

Brot-Dessous :

ACCOUREZ MA VOIX VOUS APPELLE
DANS LE TEMPLE DE VOTRE DIEU
APPROCHEZ VOUS PEUPLE FIDELE
POUR LE BENIR EN SON SAINT LIEU.

BUTTES : III.

SEMBLABLE AU PHENIX QUI RENAIT DE CES CENDRES
COMME MES AINEES JE VEUX ME FAIRE ENTENDRE

CHAUX-DE-FONDS : III.

POUR LA JUSTICE ET POUR LA LOI
CRAIGNES DIEU HONORES LE ROI

LOCLE : N° 5.

JE NE FAIS RIEN SANS BRUIT
MON SILENCE EST SANS FRUIT
JE SUIS POUR DIEU ET LA JUSTICE
VOILA MON OFFICE

LIGNIÈRES : I.

C'EST ICI LA MAISON DE DIEU
C'EST ICI LA PORTE DES CIEUX

PLANCHETTES : I.

*Je vous appelle en ce lieu pour y adorer*
*nostre Dieu*

SAVAGNIER : I.

CELUI QUI ME CUBERA
32 QUINTAUX TROUVERA.

PESEUX : I.

NOUS SOMMES TROIS SŒURS DE BIEN BON ACCORD
ACCOURES MORTELS A NOS SONS AIGUS
NOUS ANNONCONS LE DANGER ET LA MORT
ASSEMBLES A NOS VOIX DE DIEU VOUS ETES VUS

PESEUX : II.

REFONDUES ENSEMBLE LES TROIS AVONS ÉTÉ
UNE ETOIT FENDUE ET DEUX SANS SON NI GAIETÉ

PESEUX : III.

QU'A JAMAIS LE PEUPLE DE PESEUX
SOIT CONTNET (*sic*) SAGE ET HEUREUX

Voici maintenant une note différente :

CERNEUX-PÉQUIGNOT : II.

UN JOUR VOUS ENTENDREZ MES SONS HARMONIEUX
DOUX ACCENTS DE RÉJOUISSANCE
ILS SALUERONT A SA NAISSANCE
CET ENFANT QU'EN SON TEMPLE UN DIEU SAUVEUR ADMET
LE SEIN DE L'AVENIR HELAS LUI VOILE ENCORE
LE SORT DE SES ENFANTS PASSAGERS.

ROCHEFORT : III.

HEVREVX PEVPLE CHRETIEN PAR MON SON IE RAPPELLE
MENTENANT AV CHEMIN DE LA VIE ETERNELLE
QUE MON SON NE FASCE NE TOVS TEMPS SOVVENIR
QVE TV RENDRAS COMPTE DE TOVS AV GRAND IOVR AVENIR

SAVAGNIER : II.

IE SVIS VN INSTRVMENT QVI TAPPELLE
AV CHEMIN DE LA VIE ETERNELLE
QVE DONC MON SON TE FASSE SOVVENIR
A LA MORT ET AV IVGEMENT AVENIR

SAINT-AUBIN : I.

SVS CHRESTIENS QVA MON SON IOYEVX OVIR ON VIENNE
LEVANGILE DE CHRIST ET CROYANT LE RETIENNE

SAINT-BLAISE : III.

RENDEZ VOUS ICI AU SON DE NOS VOIX
POUR CÉLÉBRER LE ROI DES ROIS.

SAINT-MARTIN : II.

IE TOUCHE PAR MON SON TANT SEULEMENT LOREILLE
CEST LESPRIT QVI DEN HAVT PENETRE DANS LES CŒURS
DONNE NOVS ETERNEL DEN SVIVRE TA PAROLE
POVR VIVRE A TOI CA (*sic.* pour ci) BAS ET REGNER DANS LES CIEVX

TRAVERS : II.

PLUS HEUREUSE QUE MES AINÉES
PUISSÉ-JE CHANTANT DU CHRETIEN
LES IMMORTELLES DESTINÉES
IGNORER LE BRUIT DU TOCSIN.

TRAVERS : III.

C'EST MOI QUI PAR MES SONS APPELLE
PETITS ET GRANDS JEUNES ET VIEUX
VENEZ TOUS ET QUE VOTRE ZELE
VOUS DONNE AZILE DANS LES CIEUX.

VALANGIN : II. (Voir à la fin de la Notice.)

CORTAILLOD : I. DÉBORA-PAROLE.

DIEU PARLE IL VOUS INSTRUIT VOUS SAUVE VOUS CONSOLE
HEUREUX QUICONQUE ECOUTE ET GARDE SA PAROLE.

CORTAILLOD : II. IRÈNE-PAIX.

A SA DOUCE PAIX GRATUITE ETERNELLE
VENEZ TOUS VENEZ TOUS DIEU VOUS APPELLE.

CORTAILLOD : III. NÉRÉE-LUMIÈRE.

ACCOUREZ CHERS ENFANTS A MES ACCENTS JOYEUX
LA VÉRITÉ VOUS LUIT POUR VOUS CONDUIRE AUX CIEUX.

On sonne cette cloche pour annoncer l'ouverture de l'école : de là viennent les allusions renfermées dans ce distique.

PONTS-DE-MARTEL : I.

MORTEL PRENDS GARDE AUX COUPS DONT JE RÉSONNE
ET COMME CHACUN D'EUX BIENTOT S'ÉVANOUIT
AINSI S'ÉCHAPPENT LES JOURS QUE DIEU TE DONNE
TES ACTES FRIVOLES ET CEUX DONT TU FAIS BRUIT
MAIS DIEU QUI SEUL JUGE OU DÉLIVRE
LES A TOUS INSCRITS DANS SON LIVRE.

COFFRANE : I.

LE CLOCHER FUT SANS VOIX ET LE TEMPLE DÉSERT
ECOUTEZ AUJOURDHUI NOTRE SAINTE HARMONIE
ACCOUREZ TOUS CHRETIENS VOTRE TEMPLE EST OUVERT

COFFRANE : II.

COMME UN MORT ON MA VU DESCENDRE DANS LA TOMBE
COMME UN RESSUSCITE REMONTER VERS LES CIEUX
CHRETIENS AINSI QUE MOI SORTEZ DE VOTRE CENDRE
POUR PRENDRE VERS LE CIEL UN ESSOR GLORIEUX

COFFRANE : III.

ENFANT ADULTE EPOUX PERE VIEILLARD MOURANT
MA VOIX TOUJOURS TE DIT TU PASSE EN COURANT

SAVAGNIER : I.

DANS LES AIRS ÉBRANLÉS AU LOIN SE FONT ENTENDRE
LES ACCENTS SOLENNELS DE MA PUISSANTE VOIX
DANS LES PARVIS SACRÉS MORTELS VENEZ APPRENDRE
QUELLES SONT DU DIEU FORT LES IMMUABLES LOIS.

CHAUX-DE-FONDS : I.

ACCOURÊZ O MORTELS QUAND MES SONS RETENTISSENT
J'AVERTIS DU DÊVOIR OU J'INSTRUIS DU DANGER
QUE VOS BESOINS COMMUNS VOS PERILS VOUS UNISSENT
ATOMES D'UN INSTANT SACHEZ VOUS SUPPORTER.

On aime à rencontrer des maximes comme celle-ci sur l'airain dont la mission est d'appeler les fidèles à la célébration d'un culte qui a pour premier précepte de morale la fraternité et la charité.

*(A suivre.)* Ch.-Eug. TISSOT.

---

## Règlement à observer au Tirage de la Compagnie des Mousquetaires de Cortaillod [1].

1° On doit y parroître avec décence.

2° Celui qui y parroît yvre est châtié à trois batz.

3° Celui qui jure en colère est châtié à quatre batz.

4° On ne peut tirer plus de deux personnes avec le même fusil.

5° Il faut avertir le Capitaine et le Chigard avant que de tirer.

6° On ne peut tirer sans épée à moins que s'exposer à perdre son coup [2]

(1) Cette société doit être une des plus anciennes du pays. Un acte d'échange du XVIIe siècle nous fait voir « que la commune de Cortaillod avoit *par cy-devant* de grâce spéciale, accordé à la noble compagnie des musquetaires du dit lieu, une certaine place et pasquier existantz dans les prelz des Tailles, le lieu dit à Somon avec les arbres sus-assis, contenant environ deux poses et demy ou ce qui y est pour la réduire en partie à nature de vigne afin que de la moiteresse en provenant, elle fust applicquée au proffit de la dite compagnie, *affin de les exercer et façonner à porter les armes par le moyen de l'attirage que la dite compagnie fait annuellement.* » Il est dit plus loin que « *la dite commune étant portée de bonne volonté en faveur de la dite compagnie, considérant que le nombre des tireurs s'augmente annuellement, et pour tant mieux accourager la jeunesse à s'exercer aux armes pour le service de Son Altesse sérénissime* a encore relasché à la dite compagnie des musquetaires le reste de la dite prise sous le Carat devers la bise, contenant deux hommes demi quart. »

(2) Cet article a été changé en 1805.

7° Il en est de même si c'est avec une épée empruntée.

8° Si la balle donne à terre et ensuite à la Cibe, le Coup n'est pas bon.

9° Si la balle ne perce pas la Cibe, pour que la Cheville s'y tienne, le coup est perdu, à moins qu'elle n'ait rencontré cloux ou branches.

10° On tire deux coups par jour; il n'y en a cependant un de bon, malgré qu'ils fussent tous deux à la Cibe.

11° La première passe commence à une heure et finit à quatre heures.

12° La seconde passe commence à quatre heures et finit à six heures et demi.

13° Il n'est pas permis à qui que ce soit, et sous aucun prétexte que ce puisse être de tirer son second coup pendant la 1re passe.

14° On ne peut accorder à personne de tirer son premier coup après quatre heures, et son second après six heures et demi.

15° Chaque tireur qui donne à la Cibe assez près pour que le Chigard y pose une cheville, doit prendre du préposé à la note des coups un carton, portant le Numéro de la Cheville posée.

16° Pendant l'inscription des Prix, les cartons doivent être produits, pour retirer ensuite un autre carton portant le N° du Prix.

17° Personne ne peut approcher de la Cibe pendant le Tirage, sans la permission de l'Avoyer, celui qui le fait est amendable de deux batz.

18° Il est défendu d'entrer et de sortir dans le Stang par la partie du côté de bise, à moins au contrevenant de payer un batz.

19° On ne peut non plus passer par devant le tirage depuis le premier au dernier coup, sans être amendable d'un batz.

20° Le tireur auquel son fusil ne part pas après qu'il a raté trois coups, doit se retirer afin de ne pas arrêter le tirage.

21° Si l'amorce brule trois fois sans que le coup parte, on ne peut plus tirer pendant la passe.

22° Chaque tireur ayant son fusil chargé doit passer du côté gauche pour tirer, et sortir ensuite par le côté droit en prenant un carton si son coup est bon.

23° Celui ou ceux des tireurs qui en verront en défaut pour les articles ci-dessus et qui ne les rapporteront pas au Capitaine, payeront la même amende que le cas exigeroit du contrevenant.

24° Toutes amendes quelconques sont payées au Capitaine, et sont au profit de la Compagnie

25° En explication des articles 11 et 12, il a été décidé que si un ti-

reur ayant son fusil chargé, et que quelques obstacles l'en empêchassent, comme un retard occasionné par les préposés à la note des prix, ou quelques dérangements à la Cibe, alors le Capitaine est autorisé à le laisser tirer après les heures indiquées pour première et seconde passe.

(*Communiqué par* Alb. Henry.)

# MISCELLANÉES

**Mémoyres de plussieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuits l'an 1614.**

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1881, page 24.)

Le dernier jour du mois de Janvier 1626 furent faites mes fiançailles avec Margueron, fille de feu noble David Barellier de Corcelles, vivant notaire et juré en la justice de la Coste, et y avoit de mon costé mon père, mon oncle Cosme Dubois, maire de Travers, qui fist la demande, mes oncles Gulliaume et Jehan Chailliet, mon beau-frère Brelincourt, Joncre Pierre Chambrier, mon oncle Gulliaume Vauchier, mon frère Louys Chailliet, et du costé de l'épouse, le S^r Jehan Petitpierre son oncle, frère de sa mère, le cousin Blayse Lardy qui estoit leur tuteur, le S^r secrétaire Gulliaume Preudhon, oncle de sa mère, le S^r Jehan Marval de Neufchastel, le S^r Jehan Purry du Singe, et Claudy Purry beau-frère de l'épouse, et son frère Louys Barellier, le tout se fist par bon adveu et consentement de père et de mère. Le Seigneur Dieu nous veuille combler de ses saintes benédictions, et nous faire la grace de le servir et vivre en son honneur et gloire, et crainte, amen.

Et le lendemain furent faictes les fiançailles de mon frère Louis Chailliet, avec Barbelly, fille de feu noble Abraham Barellier. L'on les fist à Neufchastel, sa mère s'étant remariée avec le S^r David Berthoud. Dieu les veuille aussi bégnir, amen.

Le 17^e Avril 1626, un lundi furent célébrées nos nopces, de mon frère Louis et de moi, et fusmes espousez à Collombier par Mons. Daniel

Berthoud nostre ministre. Le Seigneur Dieu nous fasse la grâce de vivre en son honneur et gloire et heureusement par ensemble, amen.

Nous avons estéz les derniers espouséz à Collombier de ceux d'Auvernier.

S'ensuict ce que l'on nous donna pour nos nopces de moi et de mon frère Louis :

Premièrement chascun deux bagues, deux émeraudes, deux jacintes.

J'eu une émeraude et une jacinte et lui les autres, qui coustèrent les quatre trois pistoles.

Plus chascun une pistole pour fiancer nos espouses.

Plus chascun une ceinture d'argent avec guaine et cousteau.

La bourse et le carrelet (sans chainette) de velours avec des boutons d'argent.

Item deux batz d'Angleterre pour les espouses. Souliers chascune un pair qui coustèrent six livres le pair.

Fault noter que je payay ceux de mon espouse de mon argent que j'avoys, car ma mère n'en vouloit achepter que de ceux de Paris.

Item quatre livres que je donnay pour les boutons de mon pourpoinct, présent Pierre Bachelin.

Item les souliers de maroquin.

Item les buret et fudar de satin bardé avec du velour et des petits cordonnets dessubs le velours; le fudar avec une teyle.

Item chascune un bonnet hault de velour, et chascune un miroir, un peigne d'ivoire.

Item les petits coffres des mondres que j'allai achepter à Concisse, qui coustèrent six escus les deux.

Item pour nos habits chascun un seul, couleur menime, coustât l'aulne dix-neuf livres, présent ma mère, Pierre Bachelin, et l'acheptèrent de Veclet, six aulnes pour les deux habits.

Item trois aulnes de gris argenté que l'on donnat au cousin Blayse Lardy, l'aulne douze livres.

Item aux deux mères des espouses chascune quatre aulnes de sargette pour chascune une fretange, coustât l'aulne sept livres.

Item les galons d'argent sur nos habits, qui coustèrent en tout pour les deux habits dix-sept escus, et en restat quatre ou cinq aulnes pour mon frère, que l'on mit sur ses chausses.

L'on obtint de Messieurs de la Classe et de la Seigneurie d'espouser ici Auvernier en l'Eglise, les mariages à la générale du mois d'Augst

1626. Et le presche sur semaine mits au mardi qui se faisoit auparavant le vendredi.

Et le 21 Augst 1626, Jonas Pierre, filz de Monsieur le maire Benoist Chambrier fust le premier espousé ici en l'Eglise de ce lieu Auvernier, un lundi, par Monsieur Daniel Berthoud nostre ministre, son espouse estoit Lucrece, fille du S[r] Jehan Rougemond, du Conseil de Neufchastel. Dieu le veuille bénir, amen. *(A suivre.)*

# VITRAIL DE L'ÉGLISE DE COUVET

(AVEC PLANCHE)

La décoration des édifices publics et des maisons particulières par le bel art de la verrerie était si populaire en Suisse aux XVI[e] et XVII[e] siècles, qu'on en trouve encore des vestiges dans d'humbles demeures. Le pays de Neuchâtel ne suivit pas cette mode avec le même emportement, elle n'y devint pas populaire, c'est ce qui résulte de l'étude que les archéologues ont faites de nos monuments. Il est évident, cependant, que nos églises étaient ornées, non-seulement de tableaux et de statues, mais de vitraux qui ne furent point respectés par les iconoclastes de la réforme. Nos châteaux, nos hôtels-de-ville et nos maisons de commune l'étaient aussi, sans doute, mais d'une manière moins abondante.

Un des buts de notre recueil est de faire connaître tout ce que l'art et l'industrie ont laissé d'intéressant dans notre pays. M. L. Reutter, qui y continue ses recherches au point de vue de l'architecture, ne néglige point l'étude des objets d'art décoratifs; il nous communique aujourd'hui le dessin d'un vitrail du XVII[e] siècle, à l'église de Couvet, le seul qui y existe encore ; il est placé dans une des fenêtres latérales au midi.

Ce vitrail, qui représente les armoiries de *Claudy Petitpierre, bourgeois de Neufchastel et maire pour Son Altesse aux Chaux-d'Etaillère,* accolées à celles de *Madelaine de Montmollin*, sa femme, n'a pas l'originalité et l'abondance de certaines compositions du même genre. La figure qui tient des balances doit vraisemblablement représenter la justice. Ce travail a sans doute été exécuté par des verriers suisses-allemands, il porte la date de 1659.

Nous ignorons les raisons pour lesquelles il a été placé dans l'église de Couvet. A. BACHELIN.

# MUSÉE NEUCHATELOIS.

## ANCIEN VITRAIL

de

## L'EGLISE DE COUVET.




*Dessiné et autographié
par L. Reutter, architecte
1881.*

# MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

Vous n'attendez pas, Messieurs, de votre rapporteur une étude complète du sujet qui lui a été prescrit par l'ordre du jour de cette séance. Les questions historiques se rapportant à Môtiers-Travers, à son temple paroissial, à son vieux Château, à son prieuré, ont déjà été examinées et discutées avec un soin minutieux dans de nombreux articles du *Musée neuchâtelois* ou même dans des brochures et des ouvrages spéciaux. Il faudrait donc en réalité plusieurs rapports comme celui-ci, pour vous exposer avec les détails explicatifs nécessaires, les importants résultats auxquels sont parvenus les amis de l'histoire dans leurs laborieuses recherches. La période que nous devons parcourir est d'ailleurs bien longue : force nous est en effet de remonter, sinon jusqu'au déluge, du moins jusqu'au commencement du IXe siècle pour assister aux humbles origines de l'Eglise de Notre-Dame de Môtiers, qui (avec sa filiale, l'Eglise de Fontaine, au Val-de-Ruz), est sans contredit, un des édifices religieux les plus anciens de notre pays. C'est vous dire, Messieurs, qu'il ne peut être question ici que d'une notice, — comme toutes les notices, — fort écourtée et fort incomplète. Ai-je besoin d'ajouter que si votre rapporteur, en revoyant pour la dernière fois ses notes, s'est promis de faire son possible pour ne pas abuser de votre attention, d'avance aussi, il a compté sur toute votre bienveillance. — Cela dit, et pour clore brusquement ce préambule qui risque de s'allonger outre mesure, permettez-moi dès maintenant de vous indiquer la marche que nous suivrons. Elle est on ne peut plus simple. Nous nous proposons de passer successivement en revue les édifices de Môtiers-Travers qui présentent un intérêt historique. Nous commencerons, si vous le voulez bien, par le temple paroissial, sous les voûtes duquel nous sommes maintenant réunis; puis nous passerons à son voisin, le Prieuré Saint-Pierre; nous dirigerons ensuite nos pas du côté de la colline du Vieux-Château, et après avoir essayé de rappeler à notre esprit quelques-uns des souve-

nirs qu'évoquent les ruines de l'antique manoir, nous terminerons nos pérégrinations par la halte réglementaire sous les arcades de l'Hôtel des six communes.

I

L'Eglise de Môtiers, dont nous devons nous occuper avant tout pour suivre notre itinéraire, a été la mère-église de toutes les autres chapelles et paroisses de la vallée, et c'est sans nul doute cette circonstance qui, dès le XIII[e] siècle, a valu son nom au village de Môtiers [1]. En vieux français, *môti* signifie église et ce mot *môti* est lui-même une corruption du latin *monasterium*. Lorsque ce nom est donné à une localité quelconque, nous pouvons en inférer presque à coup sûr que c'est à une fondation religieuse : chapelle, couvent, chapitre, que se rattache son origine. Ainsi en est-il de Moûtiers-Grandval, de Môtiers-Vully, de Romainmôtier, de Moûtier-Savoie, etc. Comme le prouvent les noms que nous venons d'indiquer, le mot *môti* a subi quelques altérations. Mais il désigne toujours la localité dont un district ou un canton relevait primitivement pour le spirituel.

Dans le petit ouvrage fort intéressant, d'ailleurs, qu'il a publié sur le Val-de-Travers, M. Allamand, se faisant l'écho de certaines traditions locales, émet l'opinion que la fondation de l'église de Môtiers serait de beaucoup plus récente que celle du prieuré. L'assertion contraire est bien plutôt la vraie, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

D'après Conon d'Estavayer, prévôt du chapitre de Lausanne et auteur d'une statistique faite en 1228 des paroisses et congrégations religieuses de l'évêché de Lausanne, 5 paroisses relevaient de Notre-Dame de Môtiers. C'étaient, au Val-de-Travers, Saint-Sulpice et Travers ; au Val-de-Ruz, Engollon et Fontaine, et enfin dans le Jura bernois, l'Eglise de Diesse. A l'occasion du conflit que la question de savoir à qui appartenait en droit cette dernière Eglise devait provoquer entre le prieur de Saint-Pierre et l'abbé de Saint-Jean de Cerlier, nous reviendrons dans un instant sur ce document. Bornons-nous à recueillir les renseignements que déjà maintenant nous fournit la statistique de Conon : l'église de Môtiers, dédiée à Notre-Dame, était dans l'origine indépendante du prieuré. Ce sont deux fondations religieuses distinctes. L'une sans doute, selon les lois de ce monde, a fini par être absorbée par l'autre. Ici encore, le fort a eu raison du faible. Mais, dès les premiers temps de sa

[1] Matile. Monuments de l'histoire de Neuchâtel. CLXVIII. Cet acte, daté du 14 février, 1268 (vendredi après l'octave de la purification de Notre-Dame, 1267), est le premier, croyons-nous, où Môtiers soit désigné sous le nom qu'il porte aujourd'hui : « Mostier en Vautraver. » Dans les documents plus anciens, son nom est celui de la vallée.

fondation et durant une période relativement longue, Notre-Dame de Môtiers a eu une existence à elle, une existence à part. Elle a possédé en propre certains privilèges qui ne nous sont guère connus, il faut le dire, que par les empiètements successifs de son ambitieux rival et voisin, le prieuré Saint-Pierre.

Remarquons en outre que parmi les cinq églises filiales de Notre-Dame, une surtout est fort ancienne : l'Eglise de Fontaine, au Val-de-Ruz. A en croire M. DuBois de Montperreux, le temple de Fontaine, dédié à la Sainte-Vierge et à Michel l'Archange, aurait été construit dans une époque antérieure au second royaume de Bourgogne qui subsista de l'an 888 à l'an 1020, et ainsi il serait le premier édifice religieux qui ait été fondé au Rotolium, sans en excepter même Saint-Martin cédé déjà en 998 au prieuré de Bevaix. Il est certainement regrettable que M. DuBois n'ait pas relevé dans ses notes manuscrites quelques faits tout au moins à l'appui de son assertion. Mais en elle-même et à elle seule déjà, cette assertion a une grande valeur pour quiconque sait avec quel soin ce savant illustre préparait tous ses travaux.

Le style du temple de Fontaine semble, il est vrai, contredire cette opinion. Mais comme chacun peut le constater, cet édifice, sans doute à l'époque de la réformation, a subi des réparations très considérables à l'intérieur et à l'extérieur. Et cependant, malgré ces restaurations qui, à tant d'égards, l'ont modernisé, le temple actuel de Fontaine a plus d'un rapport de ressemblance avec Notre-Dame de Môtiers. Dans ces deux édifices, la disposition des petites chapelles est la même, et le chœur de Fontaine, quoique appartenant à un tout autre style, porte aujourd'hui encore les traces d'une architecture beaucoup plus ancienne. Serait-il inutile de signaler ici le fait que dans le clocher de Môtiers se trouve une cloche évidemment sœur d'une ancienne cloche de Fontaine, de celle qui, malheureusement, a été fendue le 1 janvier 1871 et a dû être refondue? L'inscription de ces deux cloches, quoique différente, se compose des mêmes caractères. L'une et l'autre ont été fondues dans le même temps. Celle de Môtiers est, non de 1519, comme pourrait le faire croire à première vue un signe copulatif qui figure dans le millésime, mais de 1509, ainsi que l'indique M. Ch.-Eug. Tissot dans son intéressant mémoire sur les cloches historiques de notre pays. Il n'y a pas, enfin, jusqu'à l'ancien clocher de Môtiers détruit par le feu du ciel, le 26 mai 1869, qui ne rappelât par sa hauteur, la forme et l'élégance de sa coupe, celui de l'église de Fontaines. — Les quelques faits mentionnés plus haut prouvent donc l'exactitude de la statistique de Conon en établissant la

relation de filiation que l'église de Fontaine a soutenue avec Notre-Dame de Môtiers.

Et maintenant, pouvons-nous déterminer, au moins d'une manière approximative, l'époque de la fondation de cette dernière Eglise ? A défaut de documents que l'on chercherait en vain, au dire des érudits, dans les archives de Cluny, dans les bibliothèques de Besançon, de Neuchâtel et ailleurs, ne peut-on pas, en se fondant sur les indications de Conon et en se souvenant de la date que M. DuBois de Montperreux n'hésite pas à proposer, affirmer que l'Eglise de Notre-Dame de Môtiers a été fondée au plus tard dans le milieu du IX^e^ siècle, vers l'an 850, quelques années avant sa filiale, Fontaine au Val-de-Ruz? Quant à son style architectural, il est facile à caractériser. L'Eglise de Notre-Dame de Môtiers appartient au style roman, qui a surtout fleuri au siècle de Charlemagne. Cependant des traces de style ogival se distinguent sans peine au-dessus des trois fenêtres en plein cintre du chœur. Pour en relever la construction et la faire paraître moins massive, on a pratiqué, immédiatement au-dessus des fenêtres, des bourrelets en pierre qui se rejoignent en arceaux ogivaux à quelques pieds plus haut. Les voûtes qui séparent les nefs latérales de la nef centrale ont de même une forme ogivale. Nous n'insistons pas sur la disposition des fenêtres qui éclairent les galeries et les nefs des côtés. Quelques-unes de ces fenêtres ont sans doute été pratiquées beaucoup plus tard, dans une époque où l'ogive avait succédé au plein cintre du style roman. Remarquons toutefois que la chapelle Baillod, avec ses deux fenêtres séparées par une niche vide destinée à quelque image ou à quelque relique, appartient déjà à l'architecture gothique. Mais la nef centrale avec sa voûte et le chœur sont de style roman.

Si l'on pouvait se baser sur les données que fournit le style architectural d'un édifice du genre de celui-ci pour fixer l'époque de sa fondation, nous dirions que le chœur et la nef centrale de Notre-Dame de Môtiers ont été construits dans le courant du IX^e^ siècle, que la chapelle côté sud ou la chapelle Baillod, ainsi nommée d'une ancienne famille de Môtiers qui seule avait le droit d'y posséder un banc, a été ajoutée après l'an 1000 à l'édifice déjà existant. La petite chapelle désignée encore aujourd'hui sous le nom de chapelle Girardier, parce que cette famille, qui s'est éteinte en 1874, s'était acquis un droit analogue, est d'une époque beaucoup plus récente. Dans tous les cas, les dimensions différentes des deux chapelles nous autorisent à affirmer qu'elles n'ont point été bâties dans le même temps et que le temple actuel de Môtiers s'est

agrandi à mesure qu'augmentait la population de la vallée. C'est ce que prouve déjà le manque de proportion dans la hauteur et la disposition des fenêtres ogivales éclairant le temple proprement dit.

Au reste, et une fois complètement terminée, Notre-Dame de Môtiers devait, dans les XII^e et XIII^e siècles, frapper tous les regards par son style architectural grave et imposant. Supprimons en effet par un petit effort d'imagination les constructions en bois, escaliers et galeries, que les modernes, pour utiliser toutes les parties de l'édifice, ont successivement élevées. Rétrécissons les trois grandes fenêtres du chœur. Ayons soin seulement de leur conserver leurs formes régulières et de les disposer comme elles le sont encore aujourd'hui sur un même plan, mais réduisons-les à leurs premières proportions. Dans le sanctuaire, dont les limites sont encore parfaitement distinctes, plaçons, — pour un instant seulement, — l'autel de la Vierge et dans la chapelle Baillod qui lui était autrefois consacrée, l'autel de saint Donat. Mais surtout hâtons-nous d'enlever la couche de gravier de trois pieds d'épaisseur qui couvre depuis l'an 1802 le fond du temple. Du même coup, nous aurons restitué aux colonnes cylindriques qui supportent les voûtes leur hauteur primitive et révélé l'existence de leurs soubassements. Par la pensée, restaurons de la sorte Notre-Dame de Môtiers, et nous pourrons sans peine nous représenter l'aspect de la vieille église catholique au temps de sa plus grande prospérité, c'est-à-dire dans les XI^e et XII^e siècles.

Il serait intéressant de savoir par quelque parchemin authentique renfermant noms et dates, d'où venaient les premiers missionnaires qui réussirent à implanter assez solidement la foi nouvelle dans la vallée, pour pouvoir, dès le IX^e siècle, entreprendre la construction d'un temple comme celui de Môtiers. Malheureusement, il n'existe pas de documents qui puissent nous renseigner positivement sur ce point. Cependant le fait qu'un des autels de Notre-Dame était dédié à saint Donat, doit être pris en sérieuse considération. Il fallait que le personnage en question eût rendu des services signalés aux églises naissantes de la vallée pour qu'elles lui fissent l'honneur de lui consacrer une chapelle du principal de leurs temples. Or Donat, élève du monastère de Luxeuil, fondé dans la Haute-Saône en 590 par Colomban, et disciple de ce dernier, convertit au christianime la Gruyère. Il exerça aussi son ministère dans les Alpes vaudoises. De 624 à 660, il fut archevêque de Besançon, et métropolitain de la plus grande partie de l'Helvétie occidentale. Fervent continuateur de l'œuvre de son maître, il s'efforça de donner une impulsion nouvelle à l'évangélisation des territoires connus aujourd'hui

sous le nom de canton de Vaud. Des missionnaires venus du Midi, et dont les noms ont été conservés, y avaient déjà pénétré. D'après des traditions que rien ne nous engage à suspecter, Donat les aurait non-seulement encouragés à s'avancer plus au nord dans les gorges sauvages du Jura, il aurait encore envoyé dans nos contrées d'autres pionniers de la civilisation chrétienne. Par une remarquable coïncidence, ces missionnaires opéraient leur invasion pacifique dans le Val-de-Travers tandis qu'à l'autre extrémité de notre petit pays, l'Evangile était prêché pour la première fois dans le Val-de-Ruz par le ministère d'autres disciples du même Colomban, les Imer, les Bricius et leurs compagnons d'œuvre. Quoi d'étonnant si, pour honorer la mémoire de celui qui fut à tant d'égards leur bienfaiteur, les habitants de la vallée lui dédièrent, selon les idées du temps, une chapelle de leur temple?

Le document dont nous devons maintenant prendre connaissance nous transporte brusquement dans une toute autre époque, au milieu du XVe siècle. Il s'agit de la recension de la visite pastorale ordonnée par George de Saluces, évêque de Lausanne de 1440 à 1461, et faite par le vicaire général, François de Fuste, évêque de Grenade, et Henri d'Abberti, abbé du monastère de Filly, dans le diocèse de Genève. Cette visite commença le 26 mai 1453. — Le curé de la paroisse était alors un certain Jean de Billens.

Le dimanche, cinquième jour du mois d'août 1453, les visiteurs diocésains arrivaient à Môtiers. L'église de Notre-Dame avait depuis longtemps perdu sa position de fondation religieuse indépendante. Le prieuré saint Pierre se l'était annexée avec ses anciennes filiales et la chapelle de Buttes, construite dans l'intervalle. Cette annexion s'effectua sans contestation, par la force même des choses. Les monastères s'étaient tellement multipliés depuis l'an 1000, et ils avaient acquis une prépondérance si marquée sur toute autre institution religieuse, grâce à la munificence des grands! Quoi qu'il en soit, le nouveau régime ne paraît pas avoir été favorable à la vieille église. Car, d'après les ordres qu'ils donnèrent, les augustes visiteurs durent la trouver dans un état de délabrement assez complet. Elle manquait de maints objets réputés indispensables dans les temples catholiques les plus modestes. Ils constataient qu'il était urgent de construire une armoire dans la muraille [1], de placer devant cette armoire une lampe constamment allumée et de faire l'achat

[1] Cette armoire dans la muraille aurait-elle été placée dans l'ouverture en forme de fenêtre qui se voit encore aujourd'hui près de l'angle formé par la chapelle Baillod et la nef latérale? Ou bien la fenêtre intérieure en question marquerait-elle la place d'un ancien confessionnal??

d'un encensoir, de deux chandeliers en bois, d'un missel et d'un bréviaire sortables. Il fallait en outre poser une lampe devant le crucifix et se procurer une arche et des vases sacrés qui ne pussent être employés ailleurs que dans l'église. Au-dessus du grand autel, il importait d'établir un vaste paravent pour le garantir de la poussière, et d'installer près de la grande porte, en dehors, dans la muraille, un bassin renfermant l'eau bénite. La fenêtre du chancel, du côté du prieuré (1), devait être vitrée. Les visiteurs ordonnaient enfin de recouvrir de planches le fond de l'église, de fermer le cimetière par des murs qui devaient être construits dans l'espace de trois ans, et d'y dresser quatre croix, sans doute pour en marquer les limites. Les cimetières étaient à cette époque des terrains vagues, sans murs d'enceinte. — La recension se termine par la mention de l'autel de saint Léonard, « fondé dans la même église, mais non doté ». Il s'agit probablement ici de Léonard, disciple de saint Remi. Il vécut d'abord auprès de Clovis, puis se retira dans une solitude près de Limoges, et y fonda un monastère qui devait donner naissance à la ville de Saint-Léonard. L'autel de ce nouveau saint fut élevé sans doute dans la seule partie de l'édifice encore disponible, dans la chapelle Girardier. A ceux qui s'étonneraient de ne pas trouver dans le dit document la moindre allusion à l'autel de saint Donat, nous répondrons que les quelques lignes qu'il consacre aux différentes églises de l'évêché de Lausanne, avaient pour but de signaler avant tout les réparations jugées urgentes par les visiteurs. On se tromperait donc étrangement sur le sens historique de cette recension, si l'on voulait y voir un inventaire complet de tous les objets du culte, de tous les autels et de leurs chapelles respectives, qui pouvaient être employés ou exister dans les églises soumises alors à la haute surveillance de George de Saluces.

Mais, à quoi faut-il attribuer cette rapide décadence d'une fondation religieuse pourtant importante ? A deux causes : l'une toute locale. Les Bénédictins du prieuré, absorbés déjà alors par des intérêts bien autrement graves au point de vue de l'avenir de leur monastère, et sur le point d'être annexés à leur tour, n'avaient pas trop à l'influence et aux ressources dont ils disposaient encore, pour maintenir leur propre chapelle. L'autre plus générale. Les dissensions profondes qui s'étaient produites à cette époque de papes et d'anti-papes dans l'église romaine, avaient dû singulièrement refroidir le zèle des fidèles ; et il ne fallait rien

(1) La fenêtre du chancel (fenestra cancelli) a été supprimée. Dans la partie de l'édifice où elle se trouvait, on a construit une petite galerie avec son escalier et établi une porte.

moins que l'énergie et la persévérance de l'évêque de Lausanne, pour attirer avec efficace leur attention sur la restauration de leurs lieux de culte tombant en ruines (1).

Nous pouvons supposer que les ordres donnés par les visiteurs diocésains furent exécutés, à en juger du moins par un acte en latin déposé dans les archives des six communes, et portant la date du dimanche 5e jour d'août 1453 (lettre D). Il paraît que les envoyés de l'évêque n'eurent pas de peine à stimuler le zèle des fidèles, car le jour même de la visite diocésaine, la permission de placer une grosse cloche dans l'église paroissiale de Môtiers était demandée et aussitôt accordée au nom de l'évêque.

Ce que nous savons plus positivement, c'est que, deux siècles plus tard, en 1679, la vieille église fut restaurée, autant du moins que le permettaient les modestes ressources des fidèles de cette époque. Cette restauration dut être relativement considérable, puisque les autorités paroissiales jugèrent à propos d'en faire graver la date commémorative dans la muraille extérieure du chœur. Pour couvrir les frais de cette réparation, il fut arrêté le 1er janvier 1680, en assemblée de commune, que l'on ferait « un gits à tous les étrangers qui viennent dans l'église paroissiale du dit Vaux-Travers pour suppéditer à parties des frais quel sont été employé pour les reffactions de la dite église. Le tout revenants au profit des quatre communautés de Môtiers, Bouveresse, Couvet et Fleurier. (Journal de la Commune de Môtiers, fo 130, no 1.) C'est là l'origine des bancs fermés.

Ces bancs fermés ont disparu successivement. Lorsque l'état du temple nécessita de nouvelles réparations, ainsi en 1824 et en 1858, on les abolit, soit que les familles auxquelles ils appartenaient eussent quitté la

(1) M. Ruedin, curé du Val-de-Travers, à qui je dois d'avoir pu, il y a quelques années, me procurer une copie in-extenso de ce document, a bien voulu encore m'expliquer le sens de certains termes de la recension que je ne comprenais pas. J'extrais des renseignements précieux qu'il m'a fournis par écrit les passages suivants : Après les invasions successives des barbares, Allemanes, Huns, Burgondes, « les villes et villages ne furent plus qu'une agglo- « mération de misérables huttes, et les temples de la campagne pour la plupart que de pau- « vres cabanes en bois, recouvertes en bardeaux, sans planchers, ni plafond, ni porte, et « n'ayant pour tout ornement qu'un seul autel placé au milieu de l'église. Les vases sacrés « furent de bois dans l'origine, puis de verre jusqu'au milieu du IXe siècle. Dans le Xe siècle, « on commença à les fabriquer en métal. Une misérable habitation, construite dans le voisinage « de l'église, quelquefois simplement adossée contre celle-ci, servait de presbytère. A proximité « de cette habitation, quelques biensfonds dont l'étendue variait suivant les localités fournis- « saient à l'entretien du prêtre. Il les cultivait lui-même, aidé de ses serfs. Un édit du roi Da- « gobert établissait néanmoins que ces terres ne devaient pas être d'une contenance moindre « qu'une manse, ce qui représentait à peu près 40 de nos arpents. Tel fut l'état des églises « sous la domination des Burgondes et sous celle des Francs. »

localité ou se fussent éteintes, soit qu'il répugnât au sentiment populaire de conserver dans un temple ouvert à tous ce misérable reste des distinctions de la terre.

Un seul banc fut réservé : celui de la famille Chambrier. Sur le dossier de ce banc se trouve, d'un côté l'armoirie de cette famille, en bois sculpté, et de l'autre une plaque en cuivre portant l'inscription suivante : « Ce banc est donné par la paroisse à Noble et Généreux Charles Louis Chambrier, ancien Colonel suisse au service de leurs Hautes puissances les Etats généraux des provinces unies des Pays Bas et Cosseigneur du fief foncier au grand Jacques du Vaultravers, ainsi qu'à ses successeurs à ce fief : En reconnaissance du don du pain et du vin à cette église pour la communion des deux dimanches de Pâques qu'il a fondé à perpétuité sur sa part au dit fief, par le consentement de la Seigneurie du 27 décembre 1757. » Le don mentionné dans cette inscription a été maintenu jusqu'à ce jour.

L'Eglise de Môtiers ne renferme qu'une seule tombe. Dans le chœur a été inhumé un des ancêtres de la famille noble que nous venons de nommer : Ferdinand Le Chambrier, receveur du prieuré du Val-de-Travers, né le 4 août 1694 et enseveli le 8 décembre 1724.

Le temple de Môtiers a été jusqu'en 1710 le temple paroissial de Fleurier et de Couvet. Mais à cette époque, ces deux villages furent érigés en paroisses distinctes avec leur temple respectif. Les communiers de Couvet et de Fleurier gardèrent pendant un siècle encore le titre, les droits et les charges de paroissiens de Môtiers. Couvet y renonça en 1806, Fleurier en 1809, tout en obtenant du gouvernement que les ressortissants des deux communes domiciliés à Môtiers ne payassent pas l'émine de moisson.

La tour de l'Eglise a, elle aussi, son histoire — et sa tragique histoire. D'après les annales de Boyve, la foudre l'endommagea le dimanche 16 août 1668, durant le service du soir. Elle tua un homme et en blessa plusieurs autres. La date indiquée par Boyve n'est pas exacte, car, à supposer que le fait rapporté ait eu lieu, l'autorisation « de pouvoir faire la nouvelle tour tombant en ruine » fut accordée par le gouverneur Stavay-Lully déjà le 9 juin 1668. (Archives des six Communes, lettre O. O.) L'ancienne tour du temple, d'après ce document, aurait été attenante au prieuré. Si l'on voulait en déterminer l'emplacement, il faudrait le chercher, nous paraît-il, entre la chapelle saint Clairon et la tour actuelle.

Le clocher fut de nouveau foudroyé en 1777. M. Allamand faisait ob-

server dans sa statistique 1836, « que la hauteur et la forme de ce clocher l'exposaient singulièrement à la foudre. » Rien d'étonnant donc si, le 26 mai 1869, jour du prix du village, il fut pour la troisième fois frappé par le feu du ciel et consumé. Heureusement, les poutres massives en bois de chêne qui supportent les cloches résistèrent à l'action du feu, et la sonnerie si harmonieuse et si solennelle de la vieille église put être sauvée.

Malgré la dépense considérable qu'une telle restauration devait nécessiter, les deux communes de Môtiers et de Boveresse décidèrent de faire construire en pierre le clocher. La tour fut exhaussée de quelques pieds, et déjà à la fin de l'été 1870, un majestueux clocher attirait tous les regards par la solidité et les belles proportions de son architecture. Tous ces travaux, qui font honneur aux administrations qui les ont décrétés, à l'architecte (M. Léo Châtelain) et aux ouvriers qui les ont exécutés, s'effectuèrent sans accident.

Profitant des leçons de l'expérience, la commune de Môtiers fit placer sur le nouveau clocher et sur le temple un double paratonnerre. Cette sage précaution préservera, s'il plaît à Dieu, l'église paroissiale de Môtiers du danger qui, à trois reprises, a failli causer sa ruine (1).

*(A suivre.)*

L. Perrin, pasteur.

(1) Des trois cloches que renferme le clocher actuel, une seule est remarquable au point de vue historique, la petite cloche. Nous avons déjà dit un mot du millésime qui figure dans son inscription. L'invocation suivante s'y lit en caractères très distincts : « Sancta Maria ora pro nobis — Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat. — Christus ab omni malo nos defendat. »

La seconde cloche fut refondue en octobre 1812, la grosse cloche en novembre 1809. Sur la grosse cloche se trouve l'inscription latine : « Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango », avec la traduction française: J'appelle les vivants, je pleure les morts, je dissipe les orages. Cette cloche a été sinon fendue, du moins sonnée pour la dernière fois le jour du jeûne 1876. Les municipalités de Môtiers et de Boveresse ont décidé récemment de la faire refondre.

Depuis que la note qui précède a été écrite, la grosse cloche a été descendue de la tour, le samedi 23 juillet. Le même jour, elle a pris le chemin d'Estavayer, où elle a subi, le 30 juillet, l'opération de la refonte, dans les ateliers de M. Charles Arnoux. Elle a pu être replacée à côté de ses sœurs déjà le lundi 8 août, à 5 heures de l'après-midi. Son poids, sans le battant, est de 1416 kil. Elle porte, entr'autres inscriptions, celle-ci: « Magnifiez l'Eternel avec moi, — Exaltons son nom tous ensemble ! Ps. 34, 3. »

# SOUVENIRS D'ENFANCE

On dit que le temps s'écoule rapidement, toujours plus rapidement, à mesure qu'on avance dans la vie. Cela est vrai, et pourtant, quand je reporte mes regards sur le passé, que je le reconstruis en souvenir et en imagination, et que je cherche à me représenter la maison de mes pères, mon village paroissial, Couvet, les villages voisins et le Val-de-Travers tout entier, avec ses habitants, ses mœurs et ses usages d'autrefois, — il me semble que, non pas 50 à 60 ans, mais *des siècles* entiers se sont écoulés depuis ma première enfance ! — Le soleil était plus brillant et plus chaud, l'azur des cieux plus pur, les fleurs plus belles et plus odorantes, les maisons plus élevées, les rues plus larges, les hommes plus braves et plus bienveillants ! — Illusion d'optique, me dira-t-on ; illusion de vieillesse ! — Je veux bien le croire ; je suis devenu *myope* en vieillissant, au moral comme au physique ; mais passons, et écoutez avec indulgence le récit tout simple de quelques-uns des souvenirs les plus saillants de ma première jeunesse.

Sur un côteau situé en plein soleil, au nord de Môtiers, s'étale la maison dans laquelle je suis né en 1814, *Côte-Bertin*, large ferme de onze fenêtres de façade, avec armoiries taillées dans la pierre, au-dessus de la porte centrale, et devant laquelle s'étend une terrasse entourée de murs, propice aux jeux de l'enfance.

Mon bisaïeul se souvenait d'y avoir vu *J.-J. Rousseau*, dans sa robe d'arménien. Un jardin potager au midi, un verger planté d'arbres fruitiers au couchant et quelques hectares de terre labourable entourent la maison ; une fontaine coule sous un hangard, au-dessus duquel s'élevait, dans mon enfance, un très grand sapin ébranché ; le seul arbre du voisinage que je n'aie jamais osé escalader ; — et pourtant, quelle tentation pour un jeune garçon téméraire que d'aller houspiller les nids de pies, que protégeait sa haute cime !

Un grand nombre de mes souvenirs d'enfance se rattachent à *mon grand-père*, le conseiller de commune Borel-Benguerel, homme de pe-

tite taille, mais de solide constitution, né le 28 mars 1764 (presque au milieu du XVIII[e] siècle), et marié le 7 juin 1788, avec une femme aussi brave que lui, et dont les noms étaient d'ailleurs de bon augure, *Sophie-Dorothée.* Une trentaine d'enfants et de petits-enfants célébraient leurs noces d'or le 7 juin 1838 ; — l'épouse, tenant plus au fond qu'à la forme, portait telle quelle sa robe de noces de 1788 (robe de soie châtoyante), et l'époux, jamais malade, est mort, comme le dit l'Ecriture, *rassasié de jours*, le 30 mai 1857, à l'âge de plus de 93 ans.

La vie que l'on menait chez mon vénérable aïeul, et qui a passé ensuite chez mon père et chez ses frères, était simple, saine pour le corps et pour l'esprit; c'était un mélange de vie agricole et de vie industrielle, telle qu'elle existe encore dans plusieurs localités de nos montagnes. L'industrie c'était la fabrication des outils d'horlogerie; à côté, un petit rural, suffisant pour occuper dans la belle saison et pour faire vivre la famille dans l'aisance et sans souci de l'avenir; l'une des deux occupations complétait l'autre et la suppléait au besoin, de manière à parer soit aux crises industrielles, soit aux fléaux du ciel. — Dans la grande chambre de ménage, qu'on nommait le *poële*, quatre à cinq grands *étaux* se succédaient le long d'un grand établi, qui allait d'un bout de la chambre à l'autre, et au-dessus duquel la paroi et les trumeaux des fenêtres disparaissaient sous les rangées d'outils qui les tapissaient. Là, chacun des cinq fils apprenait à son tour son métier; puis, lorsqu'il le savait et qu'il avait trouvé sa compagne, il emportait son étau, sa chaise à trois pieds et son industrie, et reconstituait dans le voisinage un nouveau centre de famille, dans lequel se reproduisaient les mêmes goûts, les mêmes principes et les mêmes habitudes de travail, d'ordre et d'économie.

C'est chez mon grand-père que j'ai pris mon premier goût et mes premières habitudes de lecture; seulement sa bibliothèque n'était pas considérable : outre la Bible, un ou deux livres de dévotion et quelques volumes de géographie, elle ne se composait guère que d'une grosse liasse d'*almanachs* de Strasbourg et de Berne et Vevey. Que de fois ne les ai-je pas demandés, lus et relus, ces intéressants et instructifs almanachs! Les grandes planches étaient parfois saisissantes : celle de *Fualdez*, par exemple, ou *la Prise d'Ocsakov* par les Russes. Plusieurs de ces almanachs renfermaient des récits de l'*histoire suisse*, qui se continuaient d'année en année et qui m'ont inspiré le goût de cette histoire. Une autre source d'instruction pour moi a été la vieille *Gazette de Lausanne*, rédigée par *Miéville.* Elle passait de quelques voisins de Plancemont à mon grand-père, qui ne se serait jamais accordé le luxe d'un

abonnement pour lui seul. Agé de sept à huit ans, je servais de messager, et me payais de ma peine en parcourant le contenu du journal; c'était alors l'époque de *la guerre de l'indépendance en Grèce.* Les nouvelles politiques des autres pays m'ennuyaient; je n'y comprenais rien; mais les combats à outrance, sur terre et sur mer, des Grecs contre leurs oppresseurs, m'intéressaient vivement et m'enthousiasmaient. Les noms de *Miaulis,* de *Maurocordato*, de *Colocotroni*, de *Missolonghi*, me faisaient battre le cœur, tandis que j'abhorrais ceux d'*Ibrahim-pacha* et de ses Albanais.

J'ai commencé l'école à Couvet, à l'âge de cinq ans, en 1819, — d'abord sur la longue poutre carrée qui servait de banc aux abécédaires, puis à la petite table plate de ceux qui se mettaient à écrire, puis aux grandes tables à double pupitre, qui allaient d'un bout de la salle à l'autre, et enfin à la *table d'honneur;* — c'était toute une hiérarchie à parcourir. Notre maître d'école s'appelait *Isaac-H. Perret.* C'était un petit homme de poudre, de la pâte dont on fait les despotes, vêtu souvent d'une anglaise grise, ce qui lui avait valu le surnom de *petit-gris.* Pendulier, par première vocation, et bon pendulier, il était devenu régent par seconde vocation, et il passait alors pour un régent distingué; mais il était d'une sévérité qui frisait la cruauté, et mettait sa gloire à tout faire trembler devant son froncement de sourcil. Les tolets pleuvaient sous une large règle, et sur des bouts de doigts tout bleuis, pour chaque tache d'encre et pour chaque faute aux pages d'écriture; la verge de baleine sillonnait les épaules; un caveau servait de prison, et une bûche de bois anguleuse était placée sous les genoux des récidivistes. Aussi comprendra-t-on que, le chemin de l'école passant tout près d'une forêt, nous ayons quelquefois, mon frère et moi, obliqué à gauche, lorsque, à 9 heures ou à 1 heure après-midi, retentissait le son sinistre de la cloche de l'école; nous allions faire l'*école buissonnière* sur la mousse, au pied ou au sommet des sapins, dans le voisinage des écureuils et aux gaies chansonnettes des oiseaux. Et pourtant le plaisir n'était pas pur, ni la jouissance complète et paisible; la conscience disait que la vraie école était ailleurs.

Les leçons d'*écriture* ne se donnaient pas mal, en tant que le maître écrivait bien lui-même et composait d'excellents modèles.

Un jour que, la pipe appuyée sur la table, il avait exécuté un modèle dont il était particulièrement content, il le présenta à l'un de ses voisins, boulanger de son état, et lui adressa, avec l'air de modeste satisfaction de quelqu'un qui s'applaudit d'avoir produit un chef-d'œuvre, la question d'usage : *Eh! bien, qu'en dites-vous?* — *Oui, oui,* lui répondit le

brave boulanger : *c'est bien lisable !* éloge qui parut sans doute fort mince au calligraphe, et qui était cependant le meilleur qu'on pût faire de son art, n'en déplaise à beaucoup de sommités de nos jours, petites ou grandes, qui s'imaginent que plus leur écriture est illisible et hiéroglyphique, plus ils sont de profonds penseurs !

Les leçons de *lecture* étaient fort ennuyeuses, deux heures par semaine, lorsqu'on employait le Nouveau-Testament comme livre d'exercice, tandis que le jeudi, où l'on se servait des histoires saintes de Hubner, la lecture m'intéressait, parce que je la comprenais, et le temps s'écoulait beaucoup plus rapidement. Au reste, le maître s'inquétait assez peu que ses élèves comprissent bien ce qu'ils lisaient, et qu'ils le lussent avec expression et avec de justes intonations; les règles d'une bonne lecture se réduisaient à deux : *Ne faites pas de fausses liaisons;* ce qui était fort raisonnable, et: *faites toutes les liaisons possibles;* ce qui devient bien vite pédant, surtout quand on croit devoir reprendre et rattraper les liaisons oubliées !

L'*arithmétique* était poussée assez loin, jusqu'aux règles de change, jusqu'à l'éternel problème du *bassin de fontaine avec ses trois ou quatre ouvertures;* mais elle se faisait machinalement ; aussi, quand j'arrivai plus tard au collège à Neuchâtel, fût-ce pour moi une vive jouissance que d'entendre le brave père Humbert m'expliquer le pourquoi de beaucoup de procédés mécaniques. On ne nous parlait pas des proportions, mais voici comment on nous enseignait à poser une règle de trois : *Vous placez d'abord le terme seul de son espèce, puis vous partez du combien, pour faire la question, et, sachant le plus, vous mettez le moins à gauche !* N'est-ce pas magnifique de raisonnement?

Il n'était pas question d'*histoire suisse* dans notre école ; mais en échange, nous n'apprenions point mal l'histoire *ancienne*, l'histoire *romaine*, grâce non pas à notre instituteur, mais au pasteur de la paroisse, M. Courvoisier, qui avait rédigé, pour les élèves les plus avancés, *des leçons* extraites de Rollin et des anciens historiens grecs et latins, leçons que nous apprenions par cœur, et qui constituent encore aujourd'hui le principal reliquat de mes connaissances historiques.

Ce que notre maître enseignait peut-être le mieux, c'était l'orthographe, parce qu'il avait le bon esprit de ne nous faire apprendre aucune grammaire, pas même la petite de *L'Homond*, se bornant à nous exposer les règles de vive voix, et à nous les faire répéter jusqu'à ce que nous les eussions bien retenues.

Il n'y avait que deux ou trois beaux jours dans notre vie d'écoliers, c'étaient les jours de *visites*, ces jours que M. Fritz Berthoud a si bien

décrits dans l'un de ses spirituels ouvrages. Ces visites avaient lieu à la fin de l'hiver : la Commission d'éducation, composée de notabilités (plus ou moins notables) du village, arrivait en grande tenue, M. le pasteur, président, en tête. Le sévère pédagogue avait déposé son anglaise grise et son regard terrifiant, et prenait un air paterne, presque gracieux, surtout quand l'examen réussissait à son gré. La dictée, en style cicéronien, était de difficulté moyenne ; l'arithmétique était appréciée d'après un système qui tenait compte à la fois de la rapidité de l'exécution et de l'exactitude du résultat. Des prix en argent, très nombreux et accessibles pour tous les élèves, excitaient le zèle de ceux-ci : une bonne écriture ou des progrès marqués, se payaient deux batz ; une bonne lecture, sans liaisons fausses ou omises, se payait autant; la science orthographique était mieux rétribuée : une dictée sans faute rapportait cinq batz, et il en était de même pour la science du calcul. Ces prix provenaient d'un don ou d'un legs fait *ad hoc*. Puis, ce qui clôturait dignement ces belles journées, c'était le discours grave, bienveillant et si bien dit du président, qui rendait compte des résultats obtenus et stimulait notre application.

Si les jours ordinaires de l'école étaient nébuleux et sombres, d'autant plus sereins et lumineux étaient les jours de *vacances*, soit des vacances ordinaires, soit des vacances extra. Les vacances ordinaires avaient lieu aux *foires* du village, foires qui attiraient quelques marchands forains sous quelques baraques improvisées. Avec quelle joie la veille déjà nous contemplions les préparatifs de construction ! Parmi les bancs des marchands, deux surtout m'attiraient et me retenaient longtemps : celui du vendeur de livres, Girardet, du Locle, tout couturé de petite vérole, et dont je possède encore quelques volumes, bien souvent lus et relus; l'autre banc qui m'attirait était celui de bric-à-brac, de couteaux, de *rebibes*, etc., de *François du bon rencontre*. Trois demi-journées chaque semaine étaient vacantes, réservées pour les prières publiques, le lundi et le mardi matin, et le samedi après-midi, demi-journées bénies par les enfants ; en échange, les vacances proprement dites se réduisaient à quinze jours au milieu de l'été, et, si je ne me trompe, à huit jours en automne.

Mais pour nous, enfants de la campagne, enfants de Plancemont et du voisinage, il y avait vacance, ou plutôt, dispense d'école autorisée, chaque fois que les travaux des champs réclamaient notre coopération.

Au printemps, époque des semailles ou des plantages, à la fin de juin, époque des fenaisons, au commencement d'août, époque des moissons,

et surtout pendant les mois de septembre et d'octobre, époque où l'on mettait pâturer le bétail dans les champs, nous quittions l'école avec des transports de joie, pour jouir de la vie en plein soleil et en rase campagne, et pour faire provision de force et de santé.

Mais la saison belle entre toutes, surtout quand un beau soleil l'empourprait et l'illuminait, c'était l'*automne*, c'était l'époque où, au terme des moissons, on envoyait les troupeaux aux champs, et où nous devenions *bergers*.

Nos *jeux* alors se multipliaient : les cris de rappel et de salutation réciproque : *Vale, valeo;* les feux, qui souvent produisaient plus de fumée que de flammes, et dans les cendres desquels se cuisaient ou ne se cuisaient pas les pommes de terre dérobées aux champs voisins, les petits fours en pierre sur la plaque desquels cuisaient de rustiques beignets aux pommes, les alises qu'on rôtissait à une broche fixée sur deux baguettes fourchues, les bassins de fontaine, en marne bleue, que l'on construisait à quelques pas d'un ruisseau limpide, bassins qu'on reliait au ruisseau au moyen de tuyaux de sureau évidés, et au centre desquels s'élevait une petite colonne creuse, munie de deux goulots, à chacun desquels devait tourner un moulinet. Je me souviens encore de l'espèce d'anxiété que nous éprouvâmes, mon frère et moi, au moment où, enlevant le barrage qui empêchait l'eau de pénétrer dans les tuyaux, nous nous demandions si l'eau arriverait à sa destination, et des sauts de joie que nous fîmes, lorsque les deux moulinets se mirent en mouvement.

Du reste, en fait de *jeux* et d'amusements, nous n'étions pas gâtés, ni saturés, comme tant d'enfants de nos jours, que l'abondance des jouets ennuie. Habitués de bonne heure à nous servir, à nos risques et périls, des outils de charpentiers et de mécaniciens que nous avions à notre disposition, nous imitions les objets d'amusement qui nous plaisaient chez nos camarades, et nous en inventions de nouveaux : arbalètes, patins d'hiver, patins d'été à roulettes, canifs, violons même, tout sortait, plus ou moins réussi, de nos mains industrieuses; tout ce que nous demandions, c'était qu'on nous laissât faire, et qu'on nous accordât le temps et les matériaux nécessaires.

*(A suivre.)*

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison d'Août et Septembre 1881, pag. 211.)

---

8⁰ *Passages bibliques.*

La plupart font allusion aux offices de la cloche au point de vue religieux, c'est-à-dire à des appels au temple et à l'école; d'autres rappellent l'amour de Dieu et du prochain.

*a)* Passages en latin.

Cerneux-Péquignot : II.

VESPERE ET MANE ET MERIDIE LAUDABO
NOMEN TUUM DOMINE

*Le soir, le matin et à l'heure de midi, je louerai ton nom, Seigneur.*

Cerneux-Péquignot : III.

LAUDATE DEUM IN CYMBALIS BENE SONANTIBUS.
PS. 150. v. 5.

*Louez Dieu avec des cymbales au loin retentissantes.*

Cressier : I.

† LAVDEMVS DEVM HOC CIMBALO IVBILATIONIS BENE SONANTE

Variante de la précédente.

Landeron : Glas funèbre.

LAVDATE DEVM CYMBALIS BENE SONANTIBUS.

NEUCHATEL, HOPITAL : I.

LAVDATE DOMINVM CYMBALIS BENE SONANTIBVS

COMBES : I.

† LAVDATE DOMINVM IN SIMBALIS BENE SONANTIBVS OMNIS SPIRITVS LAVDET DOMINVM

Tous ces passages renferment la même idée : le mot *cymbalum*, si fréquent sur les inscriptions campanaires anciennes, sert à désigner une *cloche*.

ROCHEFORT : II.

OMNIS SPIRITVS LAVDET DOMINVM.

SAVAGNIER : III.

† LAVDATE DVMĪ CȲBALIS BENE

SONĀTIB9 OMĪS SPIRĪT LAVDET DV̄M (*dominum.*)

CRESSIER : CLOCHE DE 1674.

† IN NOMINE IESV OMNE GENV FLECTATVR CŒLESTIVM TERRESTRIVM ET INFERNORVM.

*Qu'au nom de Jésus, tout ce qui est dans les cieux, sur la terre et sous la terre fléchisse le genou.*

CRESSIER : CLOCHE DE 1831.

DOMINVM MAGNIFICAT VOX MEA.

*Ma voix magnifie le Seigneur.*

*b)* Passages en français.

AUVERNIER : III.

VENEZ ET MONTONS A LA MAISON DE L'ETERNEL IL NOUS INSTRUIRA DE SES VOIES ET NOUS MARCHERONS DANS SES SENTIERS.

BAYARDS : I.

VENEZ ET MONTONS
A LA MAISON DE L'ETERNEL
ESAIE CH. II V. 3.

FLEURIER : II.

VENEZ A LA MAISON DE LETERNEL ET IL VOUS INSTRUIRA DE SES VOIES AFIN QUE VOUS MARCHIEZ DANS SES SENTIERS

ESAIE CHAP. 2 V. 3

LIGNIÈRES : II.

VENEZ ET MONTONS A LA MAISON
DE L'ETERNEL IL NOUS INSTRUIRA
DE SES VOIES ET NOUS MARCHERONS
DANS SES SENTIERS.

LOCLE : I.

VENEZ ET MONTONS A LA MAISON DE L'ETERNEL.

TRAVERS : II.

VENEZ ET MONTONS A LA MAISON DE L'ETERNEL IL NOVS
INSTRUIRA DE SES VOIES ET NOUS MARCHERONS DANS SES SENTIERS
ESAIE 2. 3

BEVAIX : I.

CRAINS DIEU ET GARDE
CEST COMMANDEMENTS CAR C'EST
LE TOUT DE L'HOMME.

BRENETS : I.

CRAINS DIEU ET GARDE SES COMMANDEMENTS
C'EST LA LE TOUT POUR L'HOMME
ECCLESIASTE CHAP. XII V. 15.

BEVAIX : II.

VEILLES ET PRIES DE PEUR
QUE VOUS NE TOMBIEZ DANS
LA TENTATION.

BRENETS : II.

VANITÉ DES VANITÉS
TOUT EST VANITÉ.
ECCLESIASTE CHAP. I V. 12.

COFFRANE : I.

JE NE PRENDS
POINT PLAISIR A LA MORT DU PÉCHEUR
MAIS PLUTOT A SA CONVERSION ET A SA VIE

CORNAUX : COLLÉGE.

BIENHEVREVX SONT CEVX QVI ENTENDENT LA PAROLE DE DIEV
ET QVI LA GARDENT LVC XI XXVIII

CORTAILLOD : I.

RÉVEILLE-TOI, RÉVEILLE-TOI, DÉBORA
RÉVEILLE-TOI, RÉVEILLE-TOI, PRONONCE
LE CANTIQUE
JUGES. V. 12.

CORTAILLOD : II.

DIEU VOUS ANNONCE LA PAIX PAR JÉSUS-CHRIST
ACTES X, 36.

CORTAILLOD : III.

L'ENSEIGNEMENT
EST
UNE LUMIÈRE
PROV. VI. VERSET 23

COTE-AUX-FÉES : I.

LA GRACE ET LA PAIX
VOUS SOIENT DONNÉES
DE LA PART DE DIEU
NOTRE PÈRE
ET DU SAUVEUR JESUS-CHRIST

COTE-AUX-FÉES : II.

GLOIRE A DIEU
AU PLUS HAUT DES CIEUX !

(Voir plus bas Saint-Blaise.)

COTE-AUX-FÉES : III.

LA PAIX SOIT AVEC VOUS.

COUVET : I.

FAIT A AUTRUI
COMME TU VOUDRAIS
QUIL FUT FAIT A TOI MEME.

COUVET : II.

AIME DIEU DE TOUT TON CŒUR
ET TON PROCHAIN COMME TOI MEME

(Voir plus bas Travers.)

DOMBRESSON : III.

☛ VENES PROSTERNES VOVS HVMILIES VOVS DEVANT
LE SEIGNEVR QVI VOVS A FAITS PS 93

ENGOLLON : I.

SI DIEU EST POUR NOUS
QUI SERA CONTRE NOUS

EPLATURES : II.

HEUREUX LE PEUPLE
DONT L'ETERNEL EST
LE DIEU.

LIGNIÈRES : I.

DIEU EST ESPRIT ET IL FAUT QUE CEUX QUI
L'ADORENT, L'ADORENT EN ESPRIT ET EN
VÉRITÉ.

NEUCHATEL, COLLÉGIALE : II.

LA PAROLE DE DIEU DEMEURE ETERNELLEMENT

NOIRAIGUE : I.

TU ADORERAS
LE SEIGNEUR TON DIEU
ET TU LE SERVIRAS LUI SEUL.
MATTH. CH. 4 V. 10.

PAQUIER : I.

VEILLEZ ET PRIEZ.

PONTS-DE-MARTEL : I.

VEILLEZ ET PRIEZ.

PAQUIER : II.

SOUVIENS TOI DE TON CREATEUR PENDANT
LÊS JOURS DE TA JEUNESSE

PLANCHETTES : II.

BENI SOIT CELUI QUI VIENT AU NOM DU SEIGNEUR

SAINT-BLAISE : I.

GLOIRE A DIEU AU HAUT DES CIEUX
PAIX SUR LA TERRE
BONNE VOLONTE ENVERS LES HOMMES
LUC CH II V 14

TRAVERS : I.

VOUS RESSUSCITEREZ PLUS PARFAITS.

TRAVERS : I.

LA JUSTICE ÉLÈVE UNE NATION MAIS LE PÉCHÉ
EST L'OPPROBRE DES PEUPLES. PROV. 14. 34.

TRAVERS : II.

AIME DIEU DE TOUT TON CŒUR
ET TON PROCHAIN COMME TOI MÊME.

VERRIÈRES : II.

SI VOUS ENTENDEZ AUJOURDHUI
MA VOIX N'ENDURCISSEZ POINT VOS CŒURS.

*(A suivre.)* Ch.-Eug. TISSOT.

---

# VIOLATION DU TERRITOIRE NEUCHATELOIS PAR UNE TROUPE FRANÇAISE

## EN 1842

---

Le 4 juillet 1842, une compagnie de cavalerie française, aux ordres du capitaine Rolland, parut tout-à-coup aux Verrières-Suisses; après être descendus de cheval, les cent lanciers se répandirent dans le village.

Le maire des Verrières demanda des explications au capitaine Rolland. Celui-ci répondit en prenant sur lui toute la responsabilité de cette affaire. Il n'avait songé, disait l'officier français, qu'à faire une visite de bon voisinage et à donner aux habitants des Verrières, le spectacle d'une marche guerrière.

Le gouvernement de Neuchâtel porta plainte contre cette violation de territoire au général-commandant la division de Besançon. Ce gé-

néral se trouvait être un Suisse; le baron Voirol originaire de Tavannes, dans le Jura bernois, le même qui avait fait avorter la tentative d'insurrection du prince Louis Napoléon à Strasbourg, six ans auparavant. Ce général, par lettre du 15 juillet, exprima tous ses regrets de la conduite blâmable du capitaine Rolland; il promit que pareil fait ne se renouvellerait plus.

Dans l'intervalle, la diète fédérale avait été nantie de cette affaire par la députation de Berne, qui se montrait alors très chatouilleuse sur tout ce qui touchait à l'honneur national. Mais sur les explications données par le gouvernement de Neuchâtel et la satisfaction donnée par le général Voirol, la diète décida de laisser tomber l'affaire, contrairement à la proposition de Berne, de faire de l'escapade de Rolland, une question diplomatique.

Nous extrayons le fait qu'on vient de lire des procès-verbaux ou recès de la diète (contenant les délibérations de cette autorité de 1814 à 1848, IIe volume, sous la rubrique : *Violation de territoire* (Grenzverletzung.)

Nous avons été curieux de voir ce qui était dit de cette affaire, dans les notices qu'ont données sur les Verrières MM. Guillaume, Dr, et Sauser, instituteur, aujourd'hui inspecteur d'Ecoles. Mais nous n'avons rien trouvé qui eût trait à l'épisode qu'on vient de lire. La mémoire de ce fait si récent et si important pour notre histoire et pour le droit public, se serait-elle déjà évanouïe dans la généraration actuelle? Par leur proximité avec la France, les Verrières-Suisses sont cependant plus exposées que d'autres à des visites de ce genre et qui pourraient être d'un genre plus sérieux, si la grande République, notre voisine, n'était pas dans les meilleures dispositions vis-à-vis de la nôtre. Mais un Français qui, à un bon sens exquis, alliait l'esprit le plus charmant et plus de flair pratique que bien d'autres, l'a dit :

La méfiance est mère de la sûreté.

A. DAGUET.

# VITRAIL DE L'ÉGLISE DE CERNIER

(AVEC PLANCHE)

Un des rares vitraux qui faisaient l'ornementation de nos édifices publics, et dont nous donnons une reproduction, se trouve placé dans une des fenêtres du chœur de l'Eglise de Cernier, et lui a été donné par Jonas Boyve, l'auteur des *Annales*, pasteur à Saint-Martin, de 1684 à 1705, et à Fontaines-Cernier de 1705 à 1739. Pourquoi a-t-il donné à l'Eglise de Cernier ce vitrail qu'il avait fait faire en 1691, alors qu'il était pasteur de Saint-Martin? Nous l'ignorons. Peut-être Saint-Martin en possédait-il un semblable, mais cette commune trop généreuse ou plutôt trop indifférente, a, de même que Fontaines, donné ou vendu l'un après l'autre, sauf un, tous les vitraux assez nombreux qui décoraient son Eglise.[1]

Ce vitrail, qui représente les armoiries de la famille Boyve, soutenues de chaque côté par un personnage en costume de sacrificateur tenant un encensoir à la main, avec la dédicace suivante au-dessous : *Jonas Boyve, pasteur de l'Eglise de Saint-Martin et doyen de la vénérable classe de Neufchastel et Valangin, 1691*, est traité en grisaille (période de décadence) qui fait son apparition vers 1680 et disparaît elle-même un siècle après, avec les derniers spécimens et la peinture sur verre.

Il nous est impossible de dire pourquoi un fragment de vitrail, représentant une figure informe a été placé au-dessus et encore moins d'expliquer la corrélation entre les deux dates de 1430 et de 1691.

Deux autres vitraux, ceux-ci en couleur, représentent l'un les armoiries de Valangin, Boffremont, et l'autre, très endommagé, les armoiries du pasteur Rognon avec dédicace suivante : *François-Anthoine Rognon pasteur des Eglises de Fontaines et de Cernier, 1689,* se trouvent dans la même église. Il serait à désirer que, pour empêcher leur complète destruction, ces trois vitraux fussent enlevés et placés dans le musée naissant de Cernier.

L. REUTTER, architecte.

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de Monsieur le pasteur Châtelain, à Cernier.




IMPR. A. CHATEAU. Ch.de.Fonds.

# MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1881, p. 221.)

---

## II

« Les anachorètes ou solitaires sont les précurseurs des moines ou cénobites, c'est-à-dire des religieux qui vivent en communauté. » — « Les ermites ont précédé les cloîtres », a dit notre savant historien national, M. Alexandre Daguet (page 34, page 51, Histoire de la Confédération suisse, 5e édition). Après nous être entretenus de l'institution religieuse certainement la plus importante que fondèrent au Val-de-Travers les premiers missionnaires chrétiens, il faut que maintenant nous considérions un peu de près ceux qui, dans l'ordre historique, devaient être leurs successeurs immédiats. De l'antique église de Notre-Dame, puisque nous sommes à Môtiers, passons donc au prieuré.

Un seul coup d'œil jeté sur cet édifice nous renseigne sur sa première destination. Les trois corps de bâtiment dont il se compose, leur architecture extérieure, la chapelle dédiée à saint Clairon, qui existe encore et qui maintenant est utilisée pour la fabrication de vins mousseux du pays, les caves vastes et solidement construites creusées immédiatement au-dessous, et ce je ne sais quoi qui frappe et attire l'observateur dans les reliques d'un autre âge, tout nous apprend que nous sommes en présence d'un vieux monastère. Arrêtons-nous donc un instant devant ce monument d'un passé depuis longtemps disparu.

D'après une tradition assez généralement répandue, tradition accréditée par le cartulaire de la paroisse de Neuchâtel et reproduite par M. Allamand dans son mémoire sur le Val-de-Travers, le prieuré aurait été bâti en 1248 par Berthold, comte de Neuchâtel et baron du Vaux-Travers. Mais, comme le prouvent plusieurs documents dont nous

allons vous donner connaissance, le prieuré existait depuis environ trois siècles.

Il faut d'abord citer le passage suivant, § 74, page 13, Tome 1 du Répertoire général des archives de l'Etat. Parlant du prieuré du Vaux-Travers, l'auteur de ce répertoire, feu M. Jean-François de Chambrier, s'exprime ainsi : « On ignore le nom de son fondateur, mais son érection date du X^e siècle, puisque les actes de saint Benoît en parlent au commencement du XI^e siècle. » Il serait superflu de relever l'importance d'une semblable affirmation. Elle nous fait connaître l'opinion personnelle de l'homme à qui les sciences historiques dans notre pays sont le plus redevables, de l'homme qui a laborieusement déchiffré et analysé les vingt-deux mille actes des archives de l'Etat.

Il faut ensuite mentionner la cession du prieuré à l'abbaye de Payerne. Il existe deux actes relatifs à cette cession. Dans le premier, elle serait faite par l'empereur Henri III, de 1049 à 1056; dans le second, par l'empereur Henri IV, de 1093 à 1105. (Voir Matile; Monuments de l'hist. de Neuchâtel, page 6, VII et page 1138 DCCXCIX. Supplément.) Le second de ces actes, quoique beaucoup plus long que le premier, serait le seul authentique, d'après M. Matile, l'existence de plusieurs témoins nommés dans cette charte ne permettant pas d'attribuer la cession à Henri III. Nous l'avouons cependant, s'il nous était possible de faire abstraction du fait signalé par l'auteur des « Monuments », nous n'hésiterions pas un instant entre ces deux documents, et nous donnerions la préférence au premier, qui est clair, précis, sans amplification inutile. Voici la traduction passablement gauloise de l'acte n° 2. Nous la transcrivons ici, ce document n'étant pas reproduit dans le savant mémoire de M. le colonel de Mandrot. (*Musée neuchâtelois,* année 1866-1867.)

« Au nom de la Sainte et indivisible Trinité. Henri, empereur auguste. Sachant que notre propre salut et l'honneur de l'empire romain exigent, selon la sentence de l'apôtre, que les questions intéressant notre royaume soient réglées avec justice et impartialité, surtout en ce qui concerne l'élévation de la sainte église; de peur que quelqu'un ne puisse nous accuser d'avoir porté atteinte à la dignité de notre majesté, et que notre conduite ne fournisse aux sages des motifs fondés de nous blâmer au nom de la vérité révélée dans les saintes écritures; car la Sagesse dit : Mon fils, ne méprise pas le conseil de ton père et de la vérité qui peut te sauver. Donc, dans notre volonté de nous laisser diriger par la vérité, et dans notre désir de travailler à une œuvre que Dieu à la gloire duquel rien ne doit être préféré, puisse approuver, il importe que notre

majesté et le conseil de notre empire aient pour sauvegardes les sentences de la vérité apostolique. Car l'apôtre dit : Le roi ne porte pas le glaive en vain, il le porte pour punir ceux qui font mal, et pour honorer ceux qui font bien. Or, afin que dans nos temps les gens de bien soient honorés de plus en plus, la sainte église élevée, et que là où la nécessité l'exige, les méchants soient punis, — pour la gloire de Dieu et le remède de notre âme, sur le conseil du patriarche d'Aquilée : Guarnier marquis, de Burcard également marquis, et de nos autres fidèles sujets, et sur la demande humble et salutaire de Hugon, abbé de Cluny et d'Etienne, moine : Par cette charte, nous cédons à toujours au monastère de Sainte-Marie de Payerne le lieu que l'on appelle communément *Vallis traversis*, élevé, comme on le sait, dans l'évêché de l'église de Lausanne, avec toutes ses dépendances, celles exceptées que quelques laïques tiennent de notre main. Semblablement, nous cédons au même monastère, n'importe où, dans les limites de l'empire romain, tout ce qu'il a acquis ou acquerra, justement et légalement, dans les églises (*in ecclesiis*), dans les villages (*villis*), dans les terres cultivées et non cultivées, et ailleurs. Si quelqu'un donc, duc, marquis, comte, vicomte, ou quelque personne que ce soit, petite ou grande, de quelle condition qu'elle puisse être, tentait de violer cette présente charte de cession, il sera passible d'une amende de mille livres d'or fin, moitié pour notre trésor, et moitié pour le dit monastère. »

Les pieux considérants qui motivent la cession, les deux citations, Prov. 4, 1, Rom. 13, 4, la volonté plusieurs fois manifestée de veiller à la prospérité (*sublimatio*) de la sainte église, tous ces développements figureraient avec avantage dans une encyclique émanant de quelque évêque. Ils n'en trahissent pas moins les agitations auxquelles était en proie l'empereur Henri IV, précisément dans la dernière période de son règne (1093-1105). L'humilié de Canossa (janvier 1077) avait sans doute pris sa sanglante revanche. Le nouveau roi des Allemands, que Siegfried, archevêque de Mayence, Berthold de Zähringen et leurs alliés lui avaient opposé, Rodolphe de Rheinfelden, avait péri des suites d'une blessure, le lendemain de sa défaite de l'Elster en Thuringe (15 octobre 1080). Grégoire VII, son implacable ennemi, était mort dans l'exil (1084). Mais une opposition de plus en plus puissante se préparait contre lui, dans son propre royaume, dans sa propre famille. En 1106, son fils dénaturé, Henri V, l'âme de la rebellion, lui enleva le trône. Chacun sait la déplorable fin de cet empereur.

Ce document nous transporte donc tout-à-coup dans la période aiguë de la lutte des papes et des empereurs.

L'Helvétie n'était pas restée étrangère à cette fameuse querelle dite des Investitures. Dans la Bourgogne transjurane, l'évêque de Lausanne, Bourcard d'Oltingen (voir hist. M. Daguet, chap. VI), s'était fait le champion de la cause de l'empereur. Mais la petite armée épiscopale avait été battue par Berthold de Zähringen (1078). « Pendant trois ans, nous citons M. Daguet, l'Helvétie fut le théâtre d'une lutte acharnée. Chaque monastère, chaque donjon, chaque village, fut tour à tour la proie des deux partis. » On comprend dès lors que, dans ces temps malheureux, Henri IV prît la défense de l'évêque, et qu'il se servît de la puissance qu'il venait de conquérir, pour protéger ses fidèles vassaux, et sauvegarder en particulier les monastères existant dans les limites du diocèse de Lausanne. C'est à cette occasion qu'il fit la cession qui nous occupe maintenant.

Or, le prieuré Saint-Pierre avait été, ainsi que l'acte de cession l'indique, construit dans l'évêché de Lausanne. Cet évêché, pour le dire en passant, confinait à celui de Bâle, au-delà des montagnes qui enserrent la partie septentrionale du Val-de-Ruz. La délimitation des deux diocèses s'effectua l'an 1002. Sur un ancien plan déposé aux archives de l'Etat, on voit le dessin d'une roche aux Convers, portant le millésime 1002. Cette roche, qui sert de limite entre l'Etat de Neuchâtel et celui de Berne, s'appelle encore le roc Mille-Deux. (Tiré de Matile, Regeste.)

L'évêché de Lausanne était une des circonscriptions les plus importantes de la Bourgogne transjurane. Comme Rodolphe III, le dernier des rois rodolphiens, avait cédé son royaume en 1116 à Henri II, empereur d'Allemagne, son neveu, et qu'à la mort de ce dernier, il avait confirmé sa donation en faveur de Conrad II de Franconie, le successeur d'Henri II, la Suisse romande redevint donc, comme au temps de Clovis et de Charlemagne, une province de l'empire germanique. De là, l'intervention de l'empereur en faveur du prieuré.

C'est ainsi comme héritier des anciens rois de Bourgogne qu'Henri IV le prenait sous sa protection, en le cédant à l'abbaye de Sainte-Marie de Payerne. Cette abbaye, célèbre par les privilèges que lui avaient conférés les rois rodolphiens, dépendait elle-même, ainsi que celle de Bevaix, dans notre pays, de l'abbaye de Cluny, qui à cette époque était une alliée aussi puissante que redoutée. C'était donc placer sous le protectorat le plus avantageux le monastère du Vaux-Travers, d'autant plus que Hugon, abbé de Cluny, l'avait humblement demandé à l'empereur, ainsi qu'un des bénédictins de Môtiers, le moine Etienne *(humiti ac salutari petitione Hugonis, cluniacensis abbatis, et Stephani monachi)* — sans parler du conseil

toujours précieux de deux de ses plus fidèles sujets, le patriarche d'Aquilée et le marquis Burcard.

Le prieuré Saint-Pierre était en effet un de ces monastères relativement nombreux que les rois rodolphiens avaient sinon fondés, du moins richement dotés. Monastère royal, il relevait non point d'un vassal de l'empire (comme le chapitre de Neuchâtel et l'abbaye de Fontaine-André, qui dépendaient directement de leurs fondateurs : les sires de Neuchâtel), mais des rois de Bourgogne et plus tard de l'empereur lui-même. Il soutenait donc avec le pouvoir impérial une relation privilégiée qui l'élevait au-dessus de la plupart des hommes royés de l'époque, en particulier au-dessus des comtes de Neuchâtel, qui devaient l'hommage aux ducs de Zähringen, et des sires de Valangin. Par conséquent, le droit public de l'empire lui reconnaissait pour avoué *(advocatus)*, chargé de veiller à sa sûreté et de soigner ses intérêts comme administrateur temporel, le roi de Bourgogne, ou plutôt celui qui avait succédé à ses droits, l'empereur.

Une position aussi élevée devait lui assurer de nombreux priviléges. L'acte de cession d'Henri IV les indique sommairement, sans les désigner autrement que par les mots : *cum omnibus appenditiis suis.* Mais quelles étaient toutes ces dépendances du prieuré auxquelles il est fait ici allusion? Les documents de toute sorte rassemblés dans les archives de l'Etat permettent de répondre à cette question. Comme nous ne faisons pas ici une monographie du prieuré, nous nous bornerons à relever les quelques faits suivants : Deux vallées de notre pays étaient alors soumises à la juridiction du prieuré : le Val-de-Travers, sur lequel s'exerçait à cette époque presque sans partage son pouvoir spirituel et temporel, et le Val-de-Ruz, où des droits seigneuriaux importants lui étaient acquis depuis longtemps.

« Les bénédictins de Saint-Pierre de Môtiers, dit M. de Chambrier dans son Histoire de Neuchâtel et Valangin, page 46, possédaient au Val-de-Ruz des terres, des dîmes et des droits de juridiction : et au mois de mai de chaque année, le mercredi après la fin du plaid de Neuchâtel, le prieur de Môtiers tenait au Val-de-Ruz un plaid général, appelé le plaid de Saint-Pierre, dont le sire de Valangin était avoué, et où en 1304 l'abbé de Fontaine-André, les prieurs de Bevaix et de Corcelles et le curé d'Engollon prirent séance avec les jurés et les preud'hommes, qui en rapportèrent les coutumes devant eux. Tous ceux qui tenaient des terres de Saint-Pierre devaient suivre le plaid qui se tenait deux années de suite à Esser, ancien nom du Petit-Chézard, et chaque troisième an-

née à Boudevilliers. Les jurés y mangeaient ensemble avec le produit des clames, dont l'excédant appartenait pour deux parts au prieur, et la troisième à l'avoué. Quand le plaid était levé, le prieur et l'avoué faisaient reconnaître les bornes des héritages, des pâquiers communs et des chemins publics, c'est ce que l'on appelait faire les vyaisons.»

Il serait inutile d'énumérer les nombreux champs, domaines et vignobles qu'ils possédaient ou dont ils percevaient la dîme dans d'autres districts du pays. Ce qui précède suffit pour nous montrer que le prieuré Saint-Pierre avait reçu une large part des bienfaits de ses premiers protecteurs les rois de Bourgogne, et, ce qui valait mieux encore, une position assez importante pour conserver ses priviléges, du moins jusqu'au temps où l'empereur n'exercerait plus sur les territoires de l'ancienne Transjurane qu'un pouvoir nominal.

Cependant, pour terminer ce qui concerne ce document, deux très courtes explications sont encore nécessaires. L'acte de cession réserve expressément les droits de certains laïques, *quidem laici*. Ces laïques sont évidemment les comtes de Neuchâtel, les sires de Valangin, et quelques autres hommes royés dont nous devrons parler, si le temps le permet, lorsque nous aurons gravi la colline du Vieux-Château. Le même acte concède en outre au monastère de Payerne tout ce qu'il a acquis ou pourra acquérir dans les églises *(in ecclesiis)*. Peut-être vaudrait-il mieux traduire «en églises», en donnant à la préposition *in* le sens qu'elle a parfois, disent les érudits, dans le latin peu cicéronien des XI^e^ et XII^e^ siècle. — Cette dernière clause vise directement l'abbaye de Payerne, mais indirectement aussi le prieuré de Môtiers. Elle garantissait au monastère de Payerne et par cela même, à ceux qui lui étaient annexés, la possession de tous les biens qu'ils avaient acquis justement et légalement *(quidquid juste vel legaliter adquisivit)*. Car, il ne faudrait pas croire qu'un couvent concédé à un autre couvent cessât d'exister comme institution distincte. Il continuait à user des priviléges qu'il avait acquis. Ses avoués et sous-avoués n'en étaient pas moins tenus de servir fidèlement ses intérêts et de maintenir tous ses droits. La cession n'était donc pas une aliénation. Elle le plaçait sans doute dans une relation d'infériorité vis-à-vis du monastère auquel il était annexé; mais cet inconvénient était amplement racheté par la protection toute spéciale que l'acte de cession lui assurait. De sorte qu'en réalité, dans la garantie stipulée ici en faveur de l'abbaye de Payerne, se trouvait implicitement renfermée la reconnaissance des «acquisitions justes et légales» que le prieuré avait faites, et même de celles qu'il pourrait faire encore dans

la suite, en vertu de ses anciens droits, qui n'étaient annulés en rien par la charte de l'empereur Henri IV.

Pour ne parler que de ce dernier monastère, et nous restreindre encore aux églises sur lesquelles le prieur de Môtiers exerçait son pouvoir seigneurial, nous ajouterons que ces églises ou paroisses sont celles-là mêmes qui figurent déjà dans la statistique de Conon. Anciennes filiales de Notre-Dame de Môtiers, elles avaient passé ainsi que la mère-église sous la juridiction temporelle et spirituelle du prieur. Celui-ci devient collateur de toutes ces églises et se fait reconnaître comme tel jusqu'au XVI[e] siècle. Une seule (l'église de Diesse) résiste vaillamment. Mais ce n'est qu'après un long procès que les parties intéressées consentent à entrer en composition. Quant aux églises éventuelles que vise le *quidquid acquisiturum est in ecclesiis,* la liste n'en est pas longue pour ce qui concerne le prieuré. On ne peut citer que l'église de Buttes, fondée dans le XIV[e] siècle. Le droit de collation du prieur de Môtiers est réservé dans des documents qui existent encore. (Voir actes, titres, documents divers de la paroisse de Buttes, p. 20—32.)

Nous nous sommes étendus — trop peut-être — sur cette cession du prieuré à l'abbaye de Payerne. Mais la longue pause que nous avons faite et dont nous avons profité pour nous rendre compte de l'importance des droits seigneuriaux échus en partage aux Bénédictins de Môtiers, nous permettra maintenant de marcher d'un pas beaucoup plus rapide.

(*A suivre.*) L. Perrin, past.

---

# SOUVENIRS D'ENFANCE

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1881, p. 231.)

Parmi les beaux jours de vacances, je ne dois pas oublier de mentionner l'un des plus beaux, celui que nous procurait *la grande revue*, qui, chaque année, réunissait sur la place d'armes de *Longereuse*, à Fleurier, toutes les milices du Val-de-Travers, y compris celles des Verrières et de la Côte-aux-Fées. Quelques kreutzers dans la poche, nous partions d'ordinaire en tête de la compagnie de Couvet, c'est-à-dire, à côté des

fifres et des tambours et des sapeurs, aux grands tabliers blancs et aux grands bonnets à poils (le tambour-major, ce roi de l'avant-garde, ne se trouvait qu'à Fleurier). Les diverses compagnies ne tardaient pas à arriver des villages voisins. Je dirais encore aujourd'hui le nom de la plupart des officiers qui les commandaient : trois, entr'autres, alors dans tout l'éclat de la jeunesse, sont venus mourir, comme vieillards, dans ma paroisse de Colombier, MM. Auguste Leuba, Alphonse DuPasquier, et Guye de Villaret. Un autre Guye, capitaine, commandait la compagnie de la Côte-aux-Fées; M. Gustave Jequier, plus tard colonel, commandait celle de Fleurier. Le commandant en chef du bataillon, M. le colonel Berthoud, de Couvet, ne nous donnait pas, à nous autres enfants, une très haute idée de ses capacités militaires; il avait la voix faible et un peu cassée, et il grasseyait assez fortement; — mais la capacité, la vraie tête du bataillon, à nos yeux du moins, c'était le capitaine aide-major *Marcelin Dubied,* dont la forte carrure, la superbe prestance et la puissante voix dominaient toute la place d'armes! Les jurons même qui se multipliaient quand les manœuvres n'étaient pas exécutées avec ensemble, ne nuisaient en rien à l'idée avantageuse que nous inspirait ce martial officier. — Deux circonstances surtout donnaient à ces revues le plus vif intérêt pour nos yeux et pour nos oreilles : c'était en premier lieu l'arrivée de la musique militaire, dans son brillant uniforme, sous ses hauts shakos et ses grands panaches blancs; les sons retentissants ou pénétrants de la grosse caisse, des cymbales et du parasol chinois (engins de musique aujourd'hui passés de mode, et peut-être à tort), nous faisaient tressaillir d'allégresse; puis le moment principal, je dirais presque solennel, de la revue, c'était celui où l'on voyait déboucher du village la cavalcade qui accompagnait le colonel-inspecteur de toutes les milices de la principauté, Fritz de Pourtalès, de noble tournure, monté, comme ses aides-de-camp, sur de magnifiques chevaux; — les tambours battaient aux champs; la musique faisait entendre ses airs les plus belliqueux; c'était à nous donner la fièvre militaire! — Ce que ces grandes revues prouvaient quant à la valeur de nos troupes d'alors, je n'en sais rien; qu'une décharge du bataillon entier eût abattu beaucoup d'ennemis, j'en doute fort; qu'une simple compagnie de nos jours, avec nos armes actuelles, atteigne beaucoup mieux son but, et à des distances presque effrayantes, je ne le nie pas. Nous avons fait, et nous faisons encore, d'énormes progrès dans l'art de tuer nos semblables! — On me dira que si l'on blesse, que si l'on tue aujourd'hui beaucoup mieux qu'autrefois, on recueille et l'on soigne aussi beaucoup mieux les bles-

sés; c'est possible; mais n'est-ce pas là une *consolation fâcheuse*, qui ne ressuscite pas les morts et qui ne rend pas leurs membres à ceux qui les ont perdus? — En tout cas, si habiles à traiter et à guérir que puissent être nos chirurgiens d'aujourd'hui, je doute qu'ils s'entendent à remonter le moral de leurs malades ou de leurs blessés, mieux que ne s'y entendait le chirurgien du bataillon, que je revois encore dans son bel uniforme bleu de ciel, sous son grand tricorne galonné d'or, petit homme alerte, tout marqué de petite-vérole, mais plein de vivacité, de bienveillance et de gaieté, le brave *docteur Allamand*, peint et immortalisé dans le *Jean des Paniers*, de M. L. Favre. Ce n'était pas un *médecin tant-pis*, que celui-là ! Sa figure ouverte et joviale, ses paroles affables et encourageantes, vous remontaient les malades avant même qu'il leur eût prescrit aucun remède. Il s'occupait aussi de science, de physique entr'autres, le brave docteur; dans un cours, où, comme d'habitude, les dames étaient en majorité, il expliquait, par exemple, comment il se fait que, sous une température qui se refroidit au dehors, les vitres d'une fenêtre transpirent au dedans: *mesdames et messieurs*, disait avec verve le professeur, sérieusement écouté, *le chaud et le froid se combattent, et l'humidité reste sur le champ de bataille !*

Avant de quitter Longereuse, sauvons de l'oubli l'un des nombreux vivandiers qui suivaient nos milices, dans le louable but de leur offrir ses raffraîchissements. Celui dont je parle avait longtemps porté la balle, ce qui avait courbé son échine; il habitait Couvet, et nous l'appelions, nous enfants *sans pitié, Dubied fourbi*, — n'étant pas encore tenus de savoir le mot français: *fourbu*. Il avait d'ordinaire devant lui une petite table couverte de *lécrelets*. — *Sont-ils bons vos lécrelets?* lui demandions-nous avec quelque malice. — *Oh!* nous répondait-il bonhomiquement, *il y en a des bons, — des pas si bons, — et pouis des autres;* — classification euphémique et véridique, qui, encore aujourd'hui, peut s'appliquer à beaucoup de choses, et même à beaucoup de créatures humaines!

Du militaire passons *au civil* et au *religieux* : *cedant arma togæ.*

Chacun sait que le Val-de-Travers (sans Travers, vieille seigneurie à part, ressuscitée tout récemment par notre société), formait, il y a 50 ans, une juridiction nommée Châtellenie, parce qu'elle était présidée par un *capitaine-châtelain*, qui réunissait les attributions d'un préfet actuel, d'un président de tribunal de district et d'un juge de paix, avec ses justiciers pour assesseurs. Quand le *lieutenant* civil était un homme de tête et d'intelligence, il pouvait remplacer assez longtemps un châtelain décédé ou démissionnaire. C'est ainsi qu'après la mort du châtelain

*de Vattel,* M. *Henriod-Motta* a été pendant nombre d'années, sous le simple titre de lieutenant, le chef effectif de toute la juridiction. C'était, au physique, un homme de grande taille, aussi sec et maigre que sa femme, *madame la lieutenante*, était courte et grosse. — Au moral, c'était un homme de volonté et de vraie capacité, mais qui ne souffrait pas volontiers la contradiction.

A sa mort il fut remplacé par un châtelain en titre, M. *L. Courvoisier*, fils du premier pasteur de ce nom à Fleurier, pasteur original, à ce que rapporte la tradition. On prétend que, se promenant un jour autour d'un cercle de dames assises devant une table, il se frottait les mains en se disant, dans un *aparté* que tout le monde put entendre : *on dira tout ce qu'on voudra, c'est toujours la mienne la plus belle!* On rapporte aussi que, émerveillé des talents précoces de son fils Louis, le futur châtelain, il disait de lui *qu'il avait trop d'esprit pour qu'on n'en fît qu'un ministre.* — On en fit donc quelque chose de mieux, on en fit un précepteur, un savant, qui étudia la philosophie allemande, et qui devint plus tard un excellent chef de juridiction. — Ses rapports au Conseil d'Etat étaient, dit-on, admirablement rédigés, et, lorsqu'il parlait dans une grande assemblée, à Neuchâtel, par exemple, aux Etats, il parlait si bien, quoiqu'il eût la voix faible, qu'on aurait pu dire de lui ce qu'on a dit d'un célèbre professeur de Paris, *qu'il se faisait entendre à force de se faire écouter.* Il paraissait plus fier qu'il ne l'était en réalité, bien qu'il eût à un haut degré le sentiment de la dignité de sa charge. Lorsque, en hiver, par exemple, la route était encombrée de neige, si M. le châtelain, s'avançant sur un étroit sentier frayé, venait à rencontrer un traîneau, il s'arrêtait, levait sa canne, et faisait signe au conducteur de passer à droite ou à gauche du chef de la juridiction.

Je n'ai eu que peu de rapports avec lui, mais j'en ai eu d'autant plus avec son digne frère, M. *Ch.-H. Courvoisier*, qui a été pendant 55 ans pasteur à Couvet, et qui m'a baptisé, confirmé et encouragé dans la carrière que je parcours encore. J'ai déjà parlé de lui comme président de commission d'éducation, fonctions dont il s'acquittait avec beaucoup de tact et de dignité. Mais je l'ai surtout apprécié dans son cabinet et dans sa chaire. En particulier, il était plein de grâce et d'amabilité, et vous mettait à l'aise, en même temps qu'il vous encourageait par d'excellentes directions. En chaire, il n'était pas précisément un orateur brillant et populaire, il avait même quelque chose de monotone dans la voix et dans le geste; mais il parlait une langue si pure, si élégante et si harmonieuse, perfectionnée par l'étude continuelle des classiques,

anciens et modernes ; il connaissait si bien le cœur de l'homme et ses cordes sensibles ; il faisait des applications de ses textes si justes et si frappantes, que je me sentais souvent ému et entraîné par ses discours, dont l'analyse était facile à faire. Sa théologie était peu systématique ; mais dans les grands jours de fêtes religieuses, il abordait franchement et éloquemment les grands mystères de l'Evangile. Ce qui m'est surtout resté de son enseignement de catéchumènes, c'est le souvenir du goût parfait et du sentiment profond avec lesquels il appréciait les beautés du style biblique, et savait faire ressortir le côté esthétique de la parole de Dieu.

Sous une bonhomie apparente ou réelle, il cachait une grande finesse d'esprit, finesse toute socratique. On cite de lui beaucoup de *traits spirituels;* en voici un ou deux comme échantillons :

Un jour le vieux guet du village, nommé Guyenet (dont, par parenthèse, la voix était tellement sourde et sépulcrale qu'elle effrayait ceux qui l'entendaient pour la première fois), ce vieux Guyenet donc vint lui exposer comme quoi son manteau de nuit était troué et ne le garantissait plus du froid ; il s'agissait dès lors d'en demander un neuf à la commune, mais il convenait que le pasteur appuyât la dite requête. M. Courvoisier s'y engagea volontiers, mais, ajouta-t-il avec un malicieux sourire, *je ne vous garantis pas de réussir, car il ne faut pas nous dissimuler que vous et moi nous sommes les deux hommes de la paroisse qui crient le plus et qu'on écoute le moins !*

Un dimanche, un pasteur vaudois, qui était venu lui demander sa chaire, lui ayant adressé cette question peut-être un peu indiscrète : *A quoi en sont vos auditeurs habituels? Sont-ils réveillés ? — Je ne sais pas*, répondit le vieux pasteur à son collègue beaucoup plus jeune, — *je ne sais pas s'ils sont réveillés, mais ce que je sais, c'est qu'ils sont très éveillés !* — Un jour encore qu'il avait entendu un médiocre sermon sur la parabole des dix vierges, il plaignait celles-ci *du peu d'honneur* qui leur avait été fait.

Spirituel comme il l'était, il devait sourire, intérieurement, du moins, en entendant les naïvetés de plusieurs de ses paroissiens. — C'est à lui que le même guet dont nous avons parlé plus haut disait, en lui exposant sa misère et son isolement : *Vous savez, M. le pasteur, je n'ai plus que vous et le bon Dieu !*

C'est à lui aussi, si je ne me trompe, qu'un vieux marguillier (Abram Berthoud), qui se piquait de politesse et de beau langage, disait grave-

ment, quand l'heure du culte approchait : *Je viens voir, M. le pasteur, si ce n'est pas bientôt le moment de mettre en branle le sacré métal ?*

Affable et bienveillant d'habitude, M. Courvoisier savait au besoin déployer beaucoup de fermeté, et même de sévérité. C'était une de ses maximes favorites que *l'indulgence perd les familles, tandis que la sévérité les sauve.*

Il avait un dimanche tancé en consistoire un jeune homme de la paroisse, qui ne manquait pas d'esprit, mais qui ne savait pas se conduire ni maîtriser son penchant à la boisson. Quand la mercuriale fut achevée, le jeune impertinent tira sa révérence au pasteur, en lui disant : *Je vous remercie beaucoup, M. le ministre, je me recommande pour une autre fois !* — Cette autre fois ne se fit pas attendre; le pasteur changea de ton, et l'admonition immédiate fut si verte que le jeune homme sortit du temple la tête basse et la bouche fermée.

J'ai parlé assez longuement de M. Courvoisier; il est un autre homme, son contemporain, mais d'un caractère et d'un genre de vie bien différents, dont je veux rappeler aussi le souvenir, parce qu'il était l'un de nos plus près voisins et qu'il m'a témoigné également une grande bienveillance; il s'agit du *commandant Petitpierre,* le père de Gonzalve et d'Alphonse, auquel la *Biographie neuchâteloise* de MM. Jeanneret et Bonhôte a consacré un article fort bien fait, qui me dispense de multiplier les détails sur sa vie. Médiocre apprenti mécanicien chez mon aïeul, ou chez mon bisaïeul, il avait bientôt quitté la lime, qui l'ennuyait, pour *les livres,* qui avaient pour lui un attrait irrésistible. Devenu officier de santé, puis officier militaire, il avait été distingué par Napoléon I[er], décoré par lui et élevé au grade de général. Retiré après le premier empire dans la maison de ses pères (*Prise-Prévôt*), achetée et rebâtie plus tard par mon père, il s'occupait de médecine et surtout de botanique, branche dans laquelle il était très fort; il a même donné son nom à une plante découverte par lui. Il s'était fait construire dans sa vieille maison, à l'étage, une chambre neuve, qui m'apparaissait comme un sanctuaire de sciences, car elle était remplie d'in-folios et d'autres livres de tout format, dont un grand nombre renfermaient des gravures d'histoire naturelle. Tous ces livres étaient arrivés en droite ligne de l'Espagne, où le commandant avait fait la guerre avec distinction, et avait mis à contribution les riches bibliothèques des couvents et des monastères, prenant son bien là où il le trouvait, et où l'on en faisait sans doute peu d'usage; quoiqu'il me montrât avec complaisance toutes ses richesses, il n'a pas réussi à m'inspirer le goût de la botanique; j'aurais

eu plus de goût pour ses petits cochons de mer que pour ses collections de plantes; mais ce que je garde, en bon souvenir de sa bienveillance à mon égard, c'est une grammaire latine, dont il m'a fait présent en avril 1827, dans une visite que nous lui fîmes, mon père et moi, à Sainte-Croix, où il séjournait alors, et d'où il s'en est allé mourir à Pontarlier, le 13 décembre 1829.

Qu'on me permette de clore tous ces souvenirs par celui de mes premières études classiques et de quelques camarades d'étude.

Un jour, c'était au printemps de 1826, j'avais 12 ans, mon père, revenant de Couvet, m'annonça qu'il s'était arrangé avec l'un de ses collègues et amis, M. le justicier Borel-Perret, pour me faire prendre, avec le fils de celui-ci, Fritz Borel, des leçons de latin à Boveresse, auprès de M. Redard, diacre du Val-de-Travers. — Qu'était-ce que ce latin? Je n'en savais rien. A quoi une telle étude pouvait-elle servir? Je ne le savais pas davantage. Si, pourtant, cette étude avait pour moi un résultat immédiat et magnifique : elle me délivrait des ennuis et du sombre régime de l'école du village; elle devait remplacer le régime draconien que je subissais depuis sept ans par un régime certainement plus libéral et plus doux; — et mon attente ne fut pas trompée; — ce fut le passage des ténèbres à la lumière, de l'esclavage à la liberté. A Boveresse on nous *vousoyait*, on nous appelait *messieurs*, et l'on nous traitait comme tels. Les leçons elles-mêmes n'avaient rien de transcendant, je m'en suis bien aperçu plus tard; notre professeur de langues n'était pas de première force; les verbes latins, puis grecs, n'étaient pas faciles à apprendre; le sens du *Selectæ* et du *Jacobs*, que nous avons traduits d'un bout à l'autre, n'était pas toujours facile à trouver. N'importe, c'était pourtant un monde nouveau, le monde des lettres, le monde des études classiques et libérales, qui s'ouvrait devant nous.

Puis c'est à cette époque que se sont formés et noués ces liens *d'amitié* de jeunesse, qui durent d'ordinaire autant que la vie. Trois ou quatre noms surnagent par dessus tous les autres : MM. Fritz Borel, L. Henriod, Auguste Humbert, Jaques-Henri Borel et Charles Berthoud. — J'aimerais leur consacrer au moins à chacun quelques lignes, en témoignage de bonne amitié; mais il faut abréger et ne pas abuser du temps et de la patience de ceux qui m'écoutent.

Un jour peut-être, si Dieu m'en accorde le désir, reviendrai-je aux souvenirs de ma jeunesse et parlerai-je des expériences de mon âge mûr; mais pour aujourd'hui *j'ai dit*.

M. Borrel, pasteur.

# CROQUIS NEUCHATELOIS

## LES MARIAGES

A Neuchâtel (qui le nierait?)
Un rien met en l'air les cervelles;
Il n'existe point de secret :
L'on y sait si bien les nouvelles

Et les nœuds à peine formés,
Qu'on ne s'épouse ni ne s'aime,
Sans que tous en soient informés
Avant l'heureux couple lui-même.

Oh! le mariage nouveau!
Quelle pâture! quelle aubaine!
Chacun puise dans son cerveau
La seule version certaine;

On vous dira tout le roman,
Jusqu'au détail le plus intime;
S'il s'agit d'amour véhément
Ou d'une mutuelle estime;

Si c'est coup de foudre imprévu
Ou bien amitié déjà vieille;
Combien de fois l'on s'était vu,
Ce que l'on s'est dit à l'oreille;

Où le cœur du monsieur prit feu:
Au bal, au temple, au patinage;
Si, pour faire un timide aveu,
Il prit à deux mains son courage;

Si le garçon paraît féru,
Si la belle est démonstrative,
Si le beau-père, homme bourru,
A penché pour la négative;

Si la mère a versé des pleurs,
Ce qu'a dit l'oncle, si les tantes,
Au conseil apportant les leurs,
Ont fait mine d'être contentes.

Puis on vous décrit le trousseau
Et les nippes de la promise,
Brin par brin, morceau par morceau,
Depuis la robe à la chemise.

Surtout on vous dira le jour
Où dans l'église bien remplie
Sera consacré cet amour :
Date heureuse que nul n'oublie !

En ce jour, trois fois solennel,
Tout ce qui porte un nom de femme
Dans la ville de Neuchâtel
Aimerait mieux perdre son âme,

Que de manquer au grand devoir
D'aller, comme au plus beau dimanche,
A l'église, où l'on pourra voir,
La mariée en robe blanche ;

Et psalmodiant saintement,
Chacune sur son banc s'incline,
Pour voir si la robe vraiment
Est de soie..... ou de mousseline.

---

## COURSE SCOLAIRE

Vacances ! vacances ! vacances !
Mot dont l'accent doux et vainqueur,
Mieux que toutes les éloquences,
Fait battre et transporte le cœur !

Le collège a fermé ses classes,
L'araignée y file sans bruit ;
La ville dort, et sur nos places,
Qu'un soleil implacable cuit,

L'autorité municipale,
Ses tuyaux d'hydrantes en main,
Engage une lutte inégale
Avec la poudre du chemin.

C'est alors qu'on voit apparaître
— Nous les avons tous vus cent fois —
Des écoliers avec leur maître,
Venant du bon pays bernois.

Partis de chez eux dès l'aurore,
Juchés sur le grand char à bancs,
Qu'une main soigneuse décore
De rameaux verts et de rubans,

Les voici. — Lente caravane,
Deux à deux, ils vont, ventre creux,
Chacun laissant traîner sa canne
Et ses gros souliers tout poudreux.

Sur leur flanc bat la boîte verte,
Où gît le saucisson natal...
Tels ils vont à la découverte
Dans le Faubourg de l'Hôpital.

Au Musée ils s'en vont ensuite,
Et là, les yeux écarquillés,
S'offrent le spectacle insolite
Des fauves lions.... empaillés.

Puis on verra la morne file,
Durant toute l'après-midi,
Le long des quais et par la ville
Serpenter d'un air engourdi.

— Or, tout en guettant la pratique,
L'épicier à l'œil somnolent
Les voit du seuil de sa boutique
Arpenter le trottoir brûlant.

Pour lui, que le devoir austère
Retient dans la chaude cité,
Cette course est un vrai mystère;
Il se dit : « Pauvre humanité !

« De quelle chimère on te berne !
« Pour moi, si j'étais par bonheur
« Né dans le vert pays de Berne,
« J'y resterais, sur mon honneur ! »

1881 Ph. GODET.

# CHARLES-DANIEL DE MEURON

## ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de juillet 1881, p. 165.)

A l'arrivée du comte Ch.-D. de Meuron, du colonel Cleyhorn et du capitaine Bolle à Madras, le 24 septembre 1793, plusieurs des postes importants de l'île de Ceylan avaient déjà été pris par le général Stuart.

Le gouverneur-général Hobart donna à ces messieurs l'instruction de se rendre à Gundalore et d'y attendre le major Angnew, qui devait retourner à Ceylan pour obtenir la libération du régiment de Meuron du service de la Compagnie des Indes hollandaises, et il écrivait à ces messieurs, par l'entremise du colonel Cleyhorn : « Vous pouvez vous « livrer avec la plus grande confiance à M. le major Angnew, et lui faire « part de toutes les circonstances de notre capitulation, et lui donner « tous les éclaircissements nécessaires pour diriger sa conduite, et, s'il « est nécessaire, de le munir de lettres pour notre frère à Colombo...... « A votre arrivée à Madras, je vous prie de vous annoncer à Mylord « Hobart et me rendre justice auprès de lui sur les circonstances qui « ont dirigé ma conduite. »

Après avoir reçu les directions nécessaires, le major Angnew se rendit de nouveau à Colombo pour traiter la libération du régiment, libération déjà relatée.

La première destination du régiment était pour Madras, mais cette marche ne put avoir lieu, à cause du mauvais état des rivières débordées. Le 25 janvier 1796, le régiment fut disloqué comme suit : 4 compagnies, commandées par le lieutenant-colonel, furent envoyées à Vellore; 3 compagnies, commandées par le major, à Tipasson, et 3 compagnies, commandées par le capitaine Lardy, à Pondamallé.

Le colonel P.-Frédéric invite le colonel C.-Daniel à venir à Negapatam avec le colonel Cleyhorn et le capitaine Bolle, pour régler la capitu-

lation et procéder au rengagement. Mais le propriétaire du régiment étant venu de Gundalore à Madras, reçut du gouverneur, lord Hobart, l'avis de se rendre à Trichinopoli, où devait se tenir la conférence réglant la capitulation et les comptes des arrérages du service de la Compagnie des Indes hollandaises.

La « tractation » de la capitulation fut longue et difficile, les Anglais ne voulant pas admettre la capitulation de Neuchâtel. Ils furent cependant forcés de la respecter, sauf quelques articles, et elle fut signée au fort Saint-Georges de Madras, le 2 août 1796, comme suit :

## CAPITULATION DE MADRAS.

Le Régiment suisse de Meuron ayant passé au service de S. M. britannique comme propriété héréditaire au comte de Meuron, en vertu d'une capitulation provisoire faite et signée à Neuchâtel, en Suisse, le 30 mars 1795; et en conformité du 4$^{me}$ article la capitulation devant en être réglée de gré à gré entre le gouvernement de Madras et le colonel propriétaire; les articles cy après ont été réglés et arrêtés :

### Article I.

Le Régiment sera composé de deux bataillons, chacun de cinq compagnies de cent vingt hommes suivant le tableau annexé à la présente.

Par cet établissement, il se trouve un huitième capitaine qui, n'ayant point de compagnie, sera envisagé comme surnuméraire, jusqu'à ce qu'il y ait une vacance de compagnie, lequel surnuméraire sera le plus jeune des capitaines. Dans le cas où le capitaine Zorn rejoindra le Régiment avant la fin de cette année avec l'intention et les facultés d'y continuer son service, et dans ce cas le capitaine Zorn toucherait ses appointements comme les autres capitaines, en compensant la subsistance qu'il peut avoir touchée au Cap comme prisonnier.

Les capitaines-lieutenants actuels rempliront la tête de la colonne des lieutenants et ne seront plus remplacés que sous la dénomination de lieutenant, mais ils continueront de jouir des prérogatives de capitaine-lieutenant.

Au cas qu'il plût à S. M. d'augmenter les forces du Régiment, les compagnies pourront être portées jusqu'à cent cinquante hommes pour augmentation d'officiers et bas-officiers. La dépense et les conditions de cette augmentation seront convenues en Europe entre les préposés de S. M. et le colonel propriétaire.

### Article II.

Le Régiment recevra la paie, appointements, émoluments et « allowances » sur le même pied et de la même manière que les autres troupes de S. M.

Le colonel propriétaire ou celui qui commandera le Régiment fera payer exactement MM. les officiers, bas-officiers et soldats, conformément aux règlements du service de S. M. à ce sujet.

### Article III.

Les officiers, de quelque grade qu'ils soient, bas-officiers et soldats qui, pour cause de blessures ou autres infirmités, ne pourront pas continuer leurs services,

jouiront du même traitement que l'on accorde en pareilles circonstances aux autres troupes de S. M.

ARTICLE IV.

Les officiers prendront rang dans l'armée à la date de leurs commissions du Régiment et jouiront de tous les avantages dont les régiments de S. M. jouissent aux Indes ou en Europe, sous quelle dénomination que ce soit.

ARTICLE V.

Si le Régiment vient à être réformé au bout des quatre ans ou tel autre terme à convenir avec les ministres de S. M. et le colonel propriétaire, les officiers et bas-officiers auront comme pension leur vie durant, tant qu'ils ne prendront point de service militaire chez d'autres puissances, la demi-solde anglaise selon leur grade respectif, et S. M. fera transporter à ses frais le susdit régiment dans l'un des postes du continent de l'Europe, où il sera payé à chaque individu une subsistance relative à son grade et au chemin qu'il aura à faire pour se rendre chez lui.

ARTICLE VI.

S. M. fournira au Régiment les armes comme à ses autres troupes.

L'armement actuel étant au compte du soldat, S. M., vu l'honorable compagnie, s'en chargera et remboursera le prix qui en sera convenu au colonel-commandant qui réglera le compte de chaque soldat.

N.B. L'armement a été fourni en partie, mais il dépendra de la détermination des ministres de S. M. si le comte doit le payer ou non.

ARTICLE VII.

Le Régiment conservera sa justice souveraine pour l'exercer selon l'usage des troupes suisses servant chez les différentes puissances en Europe.

N.B. Cet article doit être référé en Europe; en attendant le gouvernement agira selon les circonstances et gardera en vue les sentiments et désirs du colonel du Régiment.

ARTICLE VIII.

Le Régiment aura ses drapeaux, l'habillement de la musique, tambours et fifres, aux couleurs du colonel propriétaire.

Les tambours battront les marches suisses.

ARTICLE IX.

La nomination à tous les emplois appartenant au colonel propriétaire, il pourra conférer ce pouvoir au colonel ou à l'officier commandant le Régiment, et lorsque le propriétaire ou son représentant aura fait une nomination, il la communiquera au gouverneur ou au commandant de l'armée, qui mettra le promu en possession des appointements depuis la vacance et des émoluments depuis la publication et le fera prendre rang dans l'armée.

ARTICLE X.

Le colonel propriétaire tiendra son Régiment au complet moyennant la somme de six mille livres sterling par an, qui seront payées à son agent à Londres, en

quatre termes de trois mois en trois mois. Au moyen de quoi, il s'engage de faire les recrues nécessaires pour compléter et tenir constamment son Régiment au complet.

S. M. indiquera un lieu de rassemblement dans le continent, où le colonel propriétaire fera rendre à ses frais les recrues qui y seront inspectées et reçues à leur arrivée par un préposé de S. M., et dès ce moment ils seront à la charge du gouvernement, qui les fera transporter à ses frais au lieu où se trouvera le Régiment.

S. M. fera payer au colonel propriétaire vingt-cinq livres sterling pour chaque homme qui mourra, ou qui sera tué, ou pris, d'après les contrôles d'embarquement, à ceux d'arrivée et d'après les états de service dans l'Inde.

S. M. fera expédier les passe-ports nécessaires pour la sûreté du transport des recrues depuis la Suisse et l'Allemagne au lieu de rassemblement ou dépôt qui sera établi pour cet effet.

Article XI.

Les comptes relatifs au Régiment seront ajustés deux fois par an : au 31 janvier pour tous les paiements faits jusqu'au 31 août ; et ceux faits jusqu'au 31 janvier, le seront au 31 août, d'après les revues qui en seront faites à ces deux époques, lesquels comptes et états seront expédiés en Europe par première occasion.

Article XII.

Le Régiment étant entré au service britannique, S. M. payera comptant au colonel propriétaire *tout ce qu'en vertu de l'ancienne capitulation, la compagnie hollandaise reste légitimement devoir, soit au dit colonel personnellement, soit au Régiment.*

Les titres et les créances qui fondent les réclamations du colonel propriétaire seront examinés par des commissaires respectifs nommés par le gouvernement de Madras au nom de S. M. par le comte de Meuron pour sa part. Sur leur décision, le solde de ces créances lui sera remis en lettres de change sur Londres, à six mois de date, ou en espèces sonnantes à Madras à son choix.

Article XIII.

L'article VI de la capitulation faite à Neuchâtel, le 30 mars 1795, est ici rappelé pour qu'il sorte son plein et entier effet dont la teneur suit :

« Les quatre chefs du Régiment, savoir le colonel propriétaire, le colonel commandant, le lieutenant-colonel et le major recevront, outre la paie de leur grade, les appointements et émoluments de capitaine, comme s'ils étaient chacun à la tête d'une compagnie. »

Article XIV.

Les articles XI, XII, XIII et XIV de la même capitulation du 30 mars 1795 regardent personnellement le comte de Meuron, ils sont rappelés ici pour qu'ils sortent leur plein et entier effet.

Article XV.

Les soldats du Régiment dont le temps est expiré continueront leur service jusqu'à ce qu'il y ait des occasions pour les embarquer pour l'Europe. A leur arri-

vée en Angleterre, il leur sera donné une subsistance pour passer au continent et se rendre chez eux.

Article XVI.

La présente capitulation, arrêtée pour le temps que le Régiment subsistera au service de l'Inde; après lequel temps, s'il est continué au service de S. M., il lui plaira d'en informer le colonel propriétaire conformément à l'article V.

Article XVII.

Si l'expérience faisait connaître au bout de quelque temps des inconvénients ou omissions préjudiciables au Régiment, dans la présente capitulation, le colonel propriétaire se réserve le droit de demander qu'il y soit apporté les changements qu'exigeront les circonstances et l'équité.

Fait au fort St-Georges, le 2 du mois d'août 1796.

*(Signé)* Charles-Daniel comte de Meuron.

La formation du régiment se composait :

Du colonel propriétaire, du colonel commandant, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 chapelain, 1 chirurgien-major, 4 chirurgiens-appointés, 1 trésorier, 1 grand-juge, 2 adjudants, 2 quartier-maîtres. Total : 15.

*Petit état-major :*

2 sergents-majors (soit fourriers d'état-major), 2 sergents magasiniers, 2 sergents-instructeurs, 2 caporaux-instructeurs, 1 tambour-major, 12 musiciens. Total: 21.

*Troupes :*

11 capitaines, 20 lieutenants, 12 sous-lieutenants, 8 enseignes, 50 sergents, 20 tambours, 10 fifres, 80 caporaux, 1 compagnie de grenadiers, 1 compagnie de chasseurs, 8 compagnies de fusiliers. Total: 1,287 hommes, divisés en deux bataillons de 5 compagnies.

3 drapeaux étaient aux couleurs du propriétaire, vert, jaune et noir, écartelé par la croix en champ jaune.

1 drapeau blanc, dont le chiffre de la Compagnie des Indes hollandaises avaient été remplacé par la devise commune à tous les drapeaux : « Terra et mare fidelitas et honor. »

Les tambours-fifres et musiciens aux couleurs du propriétaire.

Le sceau du régiment fut conservé, le chiffre de la Compagnie dans un des écussons du centre, ainsi que les mots: au service de la Compagnie des Indes hollandaises, furent supprimés.

Le propriétaire réclama avec insistance sur une meilleure paie, à cause du luxe en usage dans l'armée anglaise, luxe que son régiment devait nécessairement suivre, surtout les officiers.

*(A suivre.)* Th. de Meuron.

# INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

## DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1881, pag. 237.)

---

### 9° *Adulation.*

A partir d'une certaine époque, que l'on peut fixer à la fin du XVIe siècle, la mode des longues inscriptions couvrant presque toute la cloche commence à se faire sentir; mais autant les inscriptions du moyen âge étaient énergiques, courtes, pleines de vigueur poétique, autant celles du XVIe siècle et des suivants sont insignifiantes, diffuses et fades. La gravité s'est perdue pour se changer en formules où il n'est plus guère question que de l'homme.

Le même fait se remarque sur nos cloches neuchâteloises: quantité d'entr'elles sont couvertes d'écussons et portent les noms de particuliers agrémentés de titres et de charges qui de nos jours sont inconnus du plus grand nombre. Jusqu'à la révolution de 1848, l'usage était de faire figurer sur les cloches les noms du maire, du pasteur, quelquefois de ses anciens, des gouverneurs, des « honorables communautés » et jusqu'à ceux des sautiers et du maguillier, depuis 1848, le nom du pasteur avec ceux des membres de l'autorité locale.

De pareilles inscriptions sont peu intéressantes pour l'historien et l'antiquaire, à qui la nomenclature de modestes fonctionnaires communaux n'apporte qu'un maigre contingent à l'œuvre qu'il poursuit; fruit de la vanité, l'intention qui les a dictées n'échappe pas à l'investigateur du passé qui regrette de voir le « bronze sacré », à l'office duquel se rattachent de si hautes pensées, servir d'intermédiaire à une adulation servile et à une plate flagornerie.

Cette catégorie d'inscriptions a de nombreux spécimens dans notre canton; pour mieux en faire juger, je me bornerai à la citation de quelques exemples: quant au reste, je ne crois pas nécessaire de les repro-

duire ici tout au long, ce serait une œuvre par trop fastidieuse ; il me suffira de renvoyer aux divers textes énumérés dans la première partie de ce travail.

Boudry : I.

BOUDRY EST MA CHER BOURGEOISIE
JE SUIS ENTIEREMENT DEVOUEE A SON SERVICE
QUE DIEU LA PROTEGE.

Bevaix : I, II.

L'AN DE GRACE 1801 SOUS
LE REGNE GLORIEUX ET BIENFAISANT
DE NOTRE PRINCE SOUVERAIN
FREDERIC GUILLAUME 3 ROI DE PRUSSE ETC.

Fenin : I.

...... J'AY
ETE FONDUE LE 14 JUIN 1736 L'AN 24 DU RÈGNE DE
S M LE ROY LE PRUSSE NOTRE PRINCE SOUVERAIN
NOBLE ET DOCTE PERSONNE JEAN HENRI BRUN PASTEUR DANS
CETTE ÉGLISE LES NOBLES ET VERTUEUX ÉTIENNE MEURON
COMMISSAIRE GENERAL ET DAVID TRIBOLET AVOCAT
GENERAL TOUS DEUX DE CE LIEU ET CONSEILLERS D'ETAT
LES SIEURS D. DESSOULAVY DE FENIN H. LORIMIER
DE VELARD J. DESAULES NOTAIRE MODERNE BOURSIER
GOUVERNEURS

Motiers : I.

FRs LESPERUT GOUVERNEUR CHEVALIER DE L'EMPIRE
ALEXANDRE BERTHIER PRINCE ET DUC DE NEUCHATEL ET DE
WAGRAM.

GOUVERNEURS Pr
MOTIERS JEANRENAUD
ET CLERC
Pr BOVERESSE
BESANCENET
ET DUBIED
CAP. ET CHAT.
C. A. M. DE VATTEL
PASTr J. P.
WILLEMIER.

Motiers : II. Inscription à peu près identique.

NEUCHATEL : BOURDON DE LA COLLÉGIALE, 1823.

MESSIEURS
JEAN FREDERIC STEINER MAITRE BOURGEOIS EN CHEF
JEAN DE MERVEILLEUX BANNERET JEAN ANDRÉ
VAVRE ABRAHAM LOUIS LAMBELET SAMUEL PETITPIERRE
MAITRES BOURGEOIS FERDINAND DUBOIS FREDERIC DELUZE
MAITRES DES CLEFS GEORGES FREDERIC GALLOT SECRETAIRE
DE VILLE JEAN HENRY LARDY PROCUREUR DE VILLE
CHARLES ALBERT DE PURY INTENDANT DES BATIMENTS DE
VILLE.

Le bourdon actuel remplace celui qui avait été fondu en 1583 et dont l'inscription, conservée par Chambrier, était empruntée à Esaïe, chap. II, verset 3 : « *Venite et ascendamus in montem Jehovæ, in domum dei Jacobi et instituet nos in viis suis* », et dans une cartelle au-dessous : *Senatus populusque neocomensis hoc opus fieri fecit.* »

Je laisse à juger auquel des deux textes on est porté à donner la préférence.

*(A suivre.)* Ch.-Eug. TISSOT.

# LE CHATEAU DE VAUMARCUS

*(Planche par M. Léon Berthoud)*

Le château de Vaumarcus, l'un des plus pittoresques de notre canton, a été étudié déjà dans notre recueil par M. le colonel de Mandrot (voir octobre 1867), et les planches qui accompagnent son intéressante notice nous le représentent à différentes époques, mais à un point de vue un peu officiel.

M. Léon Berthoud nous le montre aujourd'hui par un côté moins connu et plus intime. Tournant autour de ses vieilles murailles, il s'est arrêté près de la Vaux, charmé par la masse de cette construction d'aspect morose en cet endroit, profilant sur le ciel une de ses façades envahie par le lierre et les pointes de ses tourelles à girouettes. Des buissons et des arbres croissent en pleine liberté dans ce site d'aspect romantique, que complètent les pentes vertes au-dessous du château et le pont solitaire de ce petit ravin.

Le peintre a trouvé là le motif d'un tableau original, qui est la propriété de M^lle^ S. Dubois à Vaumarcus.

Si les annales des seigneurs de ce manoir fournissent un jour, à l'un de nos poètes, le sujet d'un drame historique, le site peint par M. Léon Berthoud en sera un des plus heureux décors.

A. BACHELIN.




Château de Vauxmarcus pris de La Vaux.

# DEUX LETTRES DE MASSON

L'auteur du poème « *Les Helvétiens.* »

---

## NOTICE SUR C.-F.-P. MASSON

Les lettres qu'on va lire exigent quelques mots d'introduction et d'explication. L'auteur, qui eut son heure de célébrité, est aujourd'hui profondément oublié; sa vie agitée n'est cependant pas sans un certain intérêt pour les lecteurs neuchâtelois.

Charles-François-Philibert Masson, né en 1762, à Blamont (Franche-Comté), fut élevé par sa mère dans la religion protestante, ainsi que ses frères. Jeune homme, il se réfugia en Suisse pour échapper aux obsessions, aux persécutions même, d'un prêtre un peu trop zélé, qui avait entrepris de le convertir au catholicisme. Masson vint à la Chaux-de-Fonds, où il avait des parents, et commença un apprentissage d'horlogerie. En même, le jeune ouvrier, qui n'était point sans instruction, se mettait à composer des vers, dont quelques-uns trouvèrent place dans le *Journal helvétique.* C'est ainsi que, à partir de 1784, Masson fut mis en relation avec le *Grand Chaillet* et avec la société lettrée du chef-lieu.

J'ai recherché dans le *Journal* ces premiers essais. Les *Vers à un ami* sont un poëme qui retrace assez fidèlement l'histoire de l'auteur et qui traduisent l'impression de bonheur calme et de sécurité qu'éprouvait le jeune horloger réfugié dans le pays de Neuchâtel.

Il conte les douces heures passées aux environs du village, le soir, assis sous un sapin au vaste feuillage :

Des Alpes la chaîne inégale
Terminait l'horizon dans un brillant lointain;
Le lac tranquille et clair à leur pied qui s'étale
Nous répétait un ciel serein.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
La nature brillait simple avec majesté.
Là, c'étaient ces maisons où les arts, l'abondance
Ont fixé leur séjour avec la liberté,
Et là cet humble toit où l'heureuse innocence,
Contente des trésors que son champ lui dispense,
Vit dans la médiocrité,
Mais dans la noble indépendance.

Quel contraste avec le souvenir d'un temps moins heureux !

Le fanatisme aveugle, armé de ses erreurs,
En m'arrachant des bras d'une mère chérie,
Fit couler mes premiers pleurs....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Oui, j'ai vu ma famille errante, dispersée ;
Des prêtres arracher malgré les pleurs, les cris,
Les filles à leur père, à leur mère les fils.
O souvenir cruel à mon âme oppressée !
Mon père !.... je l'ai vu, blanchi par les douleurs,
Traînant le reste de sa vie,
Au loin de ses enfants, séparé d'une amie,
Sans amis, sans consolateurs....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Mais toi, ma seconde patrie,
Quand je t'aurai quitté, fortunée Helvétie,
Je veux bénir encor tes charmes, tes bienfaits.
Je pleurai dans ton sein, mais j'y goûtai la paix.

Le rêve du poëte, c'est de pouvoir terminer ses jours dans notre pays : Puissé-je, dit-il,

Dans un séjour champêtre,
Cultivant mon jardin, sans esclave et sans maître,
Couler des jours obscurs, mais des jours innocents.

Ce rêve de bonheur est aussi un rêve d'amour :

En vain je cherche une Julie !

s'écrie le jeune horloger, qui, sans doute, avait sur son établi la *Nouvelle Héloïse*. Plus tard, dans ses lettres, nous le verrons s'enquérir *d'une riche douairière,* — le rêve a pris de la consistance, — et d'une maisonnette où il puisse cultiver « les lettres et les choux. »

Chose plus curieuse, — alors déjà, en 1784, notre poëte caresse le projet d'écrire un poëme épique sur les vieux Suisses du XV^e siècle,

.... Ces héros, vainqueurs des Bourguignons,
Libérateurs de leur patrie.
Ma muse inspirée, anoblie,
En vers pompeux dirait leurs actions,
Elle dirait comment Charles-le-Téméraire
Vit tomber devant eux ses nombreux bataillons.

Parmi ces projets d'avenir, le dernier seul fut réalisé, comme on verra plus loin.

Les vers publiés par Masson dans le *Journal helvétique* lui valurent une place de précepteur en Allemagne. Il rejoignit ensuite, à Pétersbourg, son frère aîné, qui était au service de Russie. Il entra bientôt dans la garde impériale, et prit part comme capitaine de dragons à la campagne contre les Turcs, dont il retrace un épisode dans la première des lettres que nous publions.

Dès 1794, nous le voyons chargé de diverses missions diplomatiques auprès de plusieurs cours allemandes. Le jeune horloger a fait du chemin: il épouse, en 1795, la baronne de Rosen, d'une famille de Livonie. Ses talents et sa bonne mine, son esprit et son savoir-faire, lui ont ouvert toutes les portes; la czarine, auprès de laquelle il jouit d'un certain crédit, l'attache à la personne du grand-duc Alexandre, dont La Harpe faisait alors l'éducation.

Mais la disgrâce devait succéder bientôt à tant de faveur. A son avénement au trône, Paul Ier, qui n'aimait pas Masson, le priva de ses emplois et le fit arrêter, ainsi que son frère, et conduire à la frontière. La cause de cette brusque infortune doit être cherchée dans les idées libérales que professait Masson: un jour, lui, soldat russe, il avait dit en pleine société que Bonaparte était un grand homme; de pareils paradoxes ne devaient pas lui être une recommandation auprès du czar; je suis enclin à croire aussi que ses succès rapides lui avaient fait des ennemis.

Masson, séparé de sa femme et de ses enfants, vint se fixer en Allemagne, auprès de sa sœur, qui était chargée de l'éducation de Catherine, princesse de Wurtemberg, future épouse du roi Jérôme. Ce fut à grand'peine qu'il obtint la permission de rentrer en France, et il publia alors — c'était en 1800 — ses deux principaux ouvrages: *Les Helvétiens,* poëme en huit chants, et les *Mémoires secrets sur la Russie, et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II et celui de Paul Ier.*

Ce livre — anonyme — fit scandale: il révélait bien des faits vrais, en racontait quelques-uns qui l'étaient moins, dit-on, et n'était pas écrit avec ce calme toujours si difficile à conserver lorsqu'on parle de ceux qui vous ont fait souffrir. L'écrivain allemand Kotzebue attaqua rudement les *Mémoires secrets*, et Masson lui répondit dans ses *Lettres d'un Français à un Allemand.*

Quant au poëme des *Helvétiens*, il a son histoire; je la résume. Cette œuvre, où bat un cœur épris de liberté, fut écrite à la cour même de Catherine: « C'est au milieu d'une nation esclave que j'ai chanté un peuple libre. » — Quand Masson apprit que Paul Ier allait le faire arrêter,

il brûla ses papiers, son poëme entr'autres, sans pouvoir en garder copie, ainsi que font généralement les poëtes qui brûlent leurs vers. Masson, il est vrai, ne les brûlait que pressé par le danger; et d'ailleurs, il avait conservé son poëme dans sa mémoire, si bien que, parvenu en lieu sûr, il put le récrire tout entier.... 20,000 vers environ !

Le sujet de ce poëme, sur lequel je me propose de revenir un jour avec plus de détails, parce qu'il referme des beautés originales, est tiré de la plus superbe partie de notre histoire, les guerres de Bourgogne. — Masson est un précurseur de Juste Olivier et d'Albert Richard.

Au moment où notre poëte revenait à son projet de s'établir en Suisse, Lucien Bonaparte le nomma secrétaire général du département de Rhin-et-Moselle. Il alla donc résider à Coblentz, et c'est là qu'il mourut en 1807, âgé de 45 ans seulement.

Dans sa seconde lettre, Masson, qui envoie son poëme à M. de Marval, fait allusion au suffrage de l'Institut: en effet, dans la séance du 15 Nivose an VIII (1800) de l'Institut national de France, le citoyen F[s] de Neufchâteau fit un rapport sur cette œuvre, qu'il qualifie — non sans un peu de cette emphase chère à l'époque — « un ouvrage original, espèce de *phénomène* en poésie et en politique ».

Le frère dont parle notre auteur dans sa seconde lettre et dont il a été question plus haut, est *Pierre-André:* retiré en Allemagne après sa disgrâce et son départ de Russie, il écrivit, lui aussi, un poëme épique : *Les Sarrazins en France*, en quinze chants. C'était un penchant de famille. Il mourut en 1820.

Le poëte Osterwald, dont parle deux ou trois fois Masson, ne peut être que Ferdinand d'Osterwald, frère aîné du savant géographe et géomètre J.-F. d'Osterwald. J'ai sous les yeux de gracieux vers (inédits), composés par Ferdinand d'Osterwald. Je crois pouvoir affirmer que rien n'a jamais été publié de ce poëte, qui n'a d'ailleurs écrit que des vers de circonstance.

On remarquera enfin la mention du *grand pasteur Chaillet*, qui avait encouragé les débuts de l'auteur des *Helvétiens*, en 1784, en insérant son premier essai dans son journal, mais qui lui conseillait d'attendre vingt ans au moins avant d'entreprendre une épopée !

Il est temps de laisser la parole à Masson. Je tenais auparavant à expliquer comment ce poëte s'est trouvé en relation avec la société neuchâteloise du siècle passé; il me plaisait aussi de constater que son séjour dans notre pays, à l'âge où l'on subit le plus aisément l'influence du milieu où l'on vit, a développé et réchauffé dans son âme les senti-

ments de fière indépendance et d'amour de la liberté qui furent la cause de ses malheurs et la source de ses meilleures inspirations.

Ph. Godet.

I

*A Monsieur de Marval, conseiller d'Etat, châtelain du Landeron.*

Dans Ismaïl, ce 12/23 décembre 1790.

Monsieur,

Je vous écris le lendemain de la journée la plus affreuse peut-être de tout ce siècle. C'est au milieu des ruines d'une ville encore florissante il y a trois jours que je me trouve et entouré de 30,000 cadavres. Dans le temps que toute l'Europe croyait notre armée tranquille dans ses quartiers, nous marchions vers Ismaïl, le dernier boulevard des Turcs sur le Danube. Le 20 novembre, la place fut investie par terre et du côté du Danube par le corps d'armée et par la flotille. On bombarda la place, mais sans succès marqué. La saison avancée ne permettait point le siège en règle, nous n'avions point de gros canons. Le comte Souvarof, qui était venu prendre le commandement, résolut d'emporter la place d'assaut, entreprise d'une audace inouïe, puisque 35,000 Turcs la défendaient, sous les ordres d'un séraskier, de quatre pachas et de sept sultans Tartares, dont la valeur était connue aux Autrichiens. Le 10 de décembre fut fixé pour l'escalade, car il ne fallait pas penser à une brêche; à 6 heures du matin, à la faveur d'un brouillard, nous nous approchâmes du fossé et au signal on s'y précipita. Après une heure de combat le plus terrible, nous étions maîtres du premier rempart; un second fossé et un second rempart nous arrêta. Il fallut encore quatre heures de combat pour l'emporter. Alors, le massacre devint général. Jamais je n'ai vu un si affreux spectacle. Représentez-vous 30,000 bayonnettes opposées à 30,000 sabres. 60,000 coups de fusil sans cesse répétés, le bruit des canons, les allah! allah! des Turcs, les cris de victoire des Russes, les plaintes des mourants, les cris des blessés, les clameurs des femmes et des enfants, massacrés sur leurs mères, les maisons pillées, saccagées, des femmes nues fuyant sur des ruines, des soldats en fureur chargés de dépouilles et entraînant des prisonniers, enfin imaginez-vous tout ce qu'il y a de plus terrible dans une ville prise d'assaut, et vous n'aurez encore qu'une faible image de ce qui s'est passé ici. 25,000 Turcs sont tués et 9,000 sont faits prisonniers. Notre perte est très considérable, car les musulmans semblaient en ce jour

avoir retrouvé toute leur antique valeur en combattant corps à corps. Les sultans, les pachas, tous ont passé par la bayonnette. On a trouvé des richesses immenses et 3,000 chevaux d'une rare beauté, qui sont devenus la proie du premier occupant. J'ai acheté plusieurs raretés, dont j'espère un jour vous faire part, entr'autres de superbes habillements des femmes du seraskier, qui ne dépareraient pas Mme de Pourtalès. J'ai quelques chevaux arabes, mais ce qui vaut mieux que tout, j'ai en partie rempli le vœu de M. d'Osterwald. J'ai pris sous ma protection le harem du sultan Cabul Ghérai, tué. Trois de ses femmes sont jolies et ont déjà trouvé des consolateurs; la quatrième, qui est sa nièce, est en ce moment à côté de moi, c'est mon butin. Elle n'a de bien piquant que ses grands yeux noirs, ses longs cheveux, ses dix-sept ans et la fraîcheur de son teint; elle pleure encore et je respecte son infortune. Tout le monde me la demande, mais elle ne sortira de chez moi que pour passer sous la protection de quelques dames. Elle est de la famille de Mahomet et porte le turban vert. Ses habits sont d'un grand prix, mais ses joyaux ont été pillés, et j'ai manqué perdre la vie en la sauvant. Si j'avais un ballon, elle serait bientôt à Neuchâtel.

C'est en tremblant que je songe encore aux dangers de cette sanglante journée. J'en ai été quitte pour un léger coup de feu qui m'a blessé au genou droit et effleuré la cuisse gauche. Mais j'ai perdu un bien digne ami en votre compatriote M. de Ribeaupierre, brigadier. Il a été tué d'un coup de mitraille à mes côtés. Il était de Rolle et avait fait une brillante fortune en Russie, où il s'est marié. Il n'avait que 36 ans. Ismaïl est une ville fort vaste et très commerçante, par la proximité de la mer Noire.

Je ne sais si ces détails vous intéresseront, monsieur, mais je n'ai pu m'empêcher de vous en faire part, en ayant la tête encore toute remplie. Cette lettre n'est point une réponse à vos dernières, qui renfermaient les charmants vers de M. d'Osterwald; lorsque je la reçus il m'était impossible d'écrire et je n'y répondrai qu'à Jassy, où mes équipages sont restés et où je compte me rendre dans quelques jours pour rejoindre le prince Potemkin, car je n'étais que comme volontaire à l'expédition d'Ismaïl. Vous m'avez fait espérer quelque chose de Mme de Pourtalès, faites la souvenir de sa promesse, j'aurai l'honneur de lui écrire un mot. Puisse la prise d'Ismaïl rendre les Turcs plus traitables et leur faire accepter la paix qu'on leur offre depuis un an. Les nouvelles publiques vous auront sans doute appris que nous avons pris Kilia à l'embouchure du Danube après dix jours de tranchées ouvertes. Nous sommes maîtres

du fleuve. Que je désirerais être un moment au coin de votre cheminée pour vous raconter mille petites anecdotes de ce pays et de cette guerre. J'espère que ce jour arrivera, la guerre m'ennuie, j'aime vos montagnes et la paix qui y règne. Il est triste de vivre toujours entouré de sabres et de bayonnettes. Les mœurs turques et valaques ne m'accomodent pas, et malgré sa beauté, je troquerais ma sultane Ahizha contre une riche douairière de votre canton qui voudrait de moi. Cette façon de penser vous étonnera dans un homme de 29 ans. Que faire, j'aime la Suisse. C'est là que tendent tous mes vœux. Qu'il serait agréable d'être votre voisin, de grimper le Jura pendant le jour et de venir jaser avec vous au coin du feu, et comme dit un poète :

Là ma tonnante voix
Vous ferait le récit de nos fameux exploits;
Je dirais comment notre audace
Vainquit les hordes de la Thrace.
Et fit tomber le Croissant sous la croix.

Enfin, je vous dirais mille choses que je ne puis écrire, vos dames m'écouteraient avec étonnement quand je parlerais du harem et de l'esclavage des femmes turques et peut-être m'aimeraient-elles un peu, quand elles apprendraient que j'en ai pris plusieurs sous ma protection.

Je finirai ma lettre ici, crainte de vous causer de l'ennui. J'embrasse Monsieur votre fils. J'offre mes hommages à M. et à M^me^ de Marval, à M^me^ de Luze, dont je félicite le fils. Je me mets aux pieds de M^me^ de Pourtalès. Je me recommande à la muse de M. d'Osterwald, enfin je vous prie de me continuer vos bontés et votre amitié, et de me croire avec le plus entier dévouement,

Votre très honnête et obéissant serviteur, MASSON.

---

II

Paris, le 25 ger., an VIII.

Monsieur,

Les liaisons d'hospitalité, les obligations que ma famille a contractées avec vous, sont des titres qui me sont chers, et j'ai regretté, en passant il y a quelques mois dans votre voisinage, de ne pouvoir les resserrer davantage, en vous témoignant personnellement ma reconnaissance pour les bontés que vous avez eues pour ma mère, et combien je partage les sentiments inaltérables que vous avez de tous temps inspirés à mon frère plus heureux que moi; il a des titres que je ne puis faire valoir en ma faveur.

Qu'il me soit cependant permis, Monsieur, de vous adresser cet ouvrage, comme un hommage mérité. Les suffrages de l'Institut et des gens de lettres ici, m'enhardissent à croire qu'il vous intéressera. Il est consacré à célébrer la véritable liberté, celle qui se fonde sur les mœurs et les lois, celle que tout honnête homme doit chérir, quelle que soit son opinion sur les formes, celle enfin dont les Helvétiens ont joui et dont ils se sont montrés longtemps dignes.

Si vous voyez M. le grand pasteur Chaillet, ci-devant rédacteur du *Journal helvétique*, daignez lui communiquer *les Helvétiens;* il se rappellera peut-être qu'en 1784 ou 1785 il inséra dans son journal quelques vers de moi qui annonçaient déjà le projet de ce poëme épique, et il sera intéressant pour lui de voir comment un jeune homme à qui il donnait alors des conseils très sages a exécuté au fond du Nord une aussi téméraire entreprise après y avoir persisté 16 ans.

Je ne vous parle pas, Monsieur, de la persécution que mon frère et moi avons essuyée en Russie, si mon libraire a exécuté la commission que je lui ai donnée de vous faire remettre un ouvrage intitulé *Mémoires secrets*, etc., vous y aurez vu ce qui nous concerne, quoique les notes qu'on y a ajoutées soient pleines de faussetés dans ce qu'on y suppose.

Mon frère s'est arrêté et fixé en Prusse comme le pays le plus tranquille et le plus sagement gouverné. Le vôtre est aussi comme un rocher au milieu des mers émues, et j'aurais cherché à m'y réfugier avec ma famille si l'existence n'y était pas si chère et l'acquisition d'un petit domaine si difficile.

Daignez cependant me dire, Monsieur, si dans vos environs on ne pourrait pas acquérir une petite propriété. Une maisonnette logeable, du terrain alentour pour nourrir une ou deux vaches et fournir aux premiers besoins d'une petite famille, est tout ce qu'il me faudrait dans un lieu sain et agréable. Quel en serait le prix?

Je suis dans un tourbillon qui me fatigue, séparé de ma femme et de mes enfants, qui sont encore en Russie, je ne puis me livrer aux jouissances que quelques succès me procurent ici et je n'aspire qu'à me voir dans une petite retraite, pour y cultiver en paix les lettres et les choux.

Salut et grande considération,

MASSON,

Cour du Commerce 24.

# MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1881, p. 245.)

Malgré toutes les précautions prises par l'empereur, la cession du prieuré à l'abbaye de Payerne ne devait pas être de longue durée. Déjà en 1107, par une bulle datée de Latran, le pape Pascal II concède à Aymeric, abbé de la Chaise Dieu (*Casa Dei,* le célèbre couvent de Bénédictins fondé dans le département de la Haute-Loire, au IX^me^ siècle, par Saint-Robert), plusieurs monastères et entr'autres le prieuré du Vauxtravers. Cette annexion annulant, après quelques années seulement, celle dont nous venons de parler, trouve son explication la plus simple dans le fait que le pape avait voulu profiter des malheurs de Henri IV pour nuire le plus possible au prestige de la puissance impériale. Pascal II était d'ailleurs trop habile pour négliger l'occasion si favorable que lui offrait la récente révolte du comté de Bourgogne contre l'empereur Henri V. Ce nouvel état, qui s'était formé des débris de l'ancienne Bourgogne cis-jurane, sous les comtes de ce nom, et avait conquis une sorte d'indépendance (Franche-Comté), s'était ouvertement déclaré pour le pape, et celui-ci avait même tenu un concile à Châlons pour cimenter l'alliance qu'il avait conclue avec le comte de Bourgogne. C'est dans ces circonstances que le monastère de Môtiers fut annexé à la Chaise Dieu. La cession, cette fois-ci, fut définitive.

Cependant des jours meilleurs devaient se lever encore sur les protégés de l'empire. L'an 1178, et en réponse à une requête du vénérable frère Abert, prieur de Môtiers, l'empereur Frédéric I^er^ Barberousse revendiquait énergiquement ses droits sur le monastère. (Voir Matile, Mon. Acte XXVIII.) Il le prenait sous sa protection et chargeait le comte de Bourgogne de le défendre en qualité d'avoué. Nous ne raconterons pas comment Frédéric I^er^, après une longue guerre contre l'usurpateur

Guillaume, avait fini par épouser, en 1156, Béatrice, fille unique de Rainaud III et héritière du comté. Ce mariage replaça la Bourgogne sous la domination impériale et Frédéric put être couronné roi à Dôle en 1178. Quant au comte de Bourgogne, dont il est ici question, il n'était autre que le quatrième fils de Frédéric, Othon I[er], auquel l'héritage de sa mère Béatrice était destiné, le même dont la dernière descendante, à la seconde génération (Alix, fille d'Othon II), devait, en 1236, par son mariage avec Hugues, fils de Jean de Châlons, faire passer à la maison de ce nom l'avouerie du prieuré de Môtiers.

L'empereur intervenait fort à propos. Une question difficile et qui ne s'était que trop compliquée, réclamait depuis longtemps une solution. L'abbé de Saint-Jean de Cerlier avait élevé sur l'église de Diesse des prétentions qui avaient on ne peut plus scandalisé les Bénédictins de Môtiers. L'abbé de Saint-Jean soutenait que le cens réclamé par le prieuré provenait tout simplement de certaines propriétés du monastère du Vauxtravers dans les limites de Diesse. Quant à l'église de Diesse elle-même, avec les privilèges dont elle jouissait *comme église*, l'abbaye de Saint-Jean la réclamait pour sa propriété, en alléguant le fait « que « le pape Lucius III avait effectivement octroyé à l'abbaye de Saint-Jean « l'église de Diesse, comme faisant partie des dons primitifs accordés à « cette abbaye par Burcard, évêque de Bâle et ses frères, tous de la « maison de Neuchâtel et fondateurs du couvent. »

Mais le Saint-Père ne réussit pas à faire prévaloir son avis. Le droit du prieuré à l'église de Diesse était plus ancien encore. Il remontait à une époque bien antérieure à la fondation de l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier et à toutes les donations de Burcard en faveur de cette abbaye. Ce droit (1) n'était qu'une des conséquences de l'ancienne relation de filiation qui existait entre l'église de Diesse et sa mère-église Notre-Dame de Môtiers. Aussi, malgré la prescription de quarante ans qu'invoquait l'abbaye de Saint-Jean et la sentence du pape, les droits formels de l'héritier naturel, dirons-nous, de la vieille église, le prieuré, furent-ils reconnus en 1185. Il fut convenu que le monastère de Môtiers céderait à l'abbaye de Saint-Jean la possession « utile » de l'église du Mont de Diesse avec toutes ses dépendances, domaines et dîmes, sans que « l'église de Diesse cessât de compter parmi les propriétés du prieuré. » Les Bénédictins de Môtiers abandonnaient le bénéfice tout en conservant le titre. Leur renonciation au bénéfice n'était cependant pas absolue.

(1) Ce droit, l'abbé de Saint-Jean le mettait sans doute au rang des : « *alia quæ ex antiquitate in oblivionem cesserunt* ». Matile M. XXXV.

Ils avaient eu soin, tout en signant la convention, de se réserver la livraison annuelle de trois muids de vin à la mesure de Neuchâtel, pris sur les vignes de Saint-Jean, dans le parchet des Saules, *ad salices*.

De nouvelles difficultés s'étant produites, l'église de Diesse fut abandonnée sans restriction, le 22 mars 1228, à l'abbaye de Saint-Jean. En échange du droit auquel il renonçait, le prieuré reçut six manses de terre situées près de Travers, et, entre autres dons, le *pratum dominis* (le pré aux Seigneurs, le pré Monsieur), qui appartenait alors à Berthold, comte de Neuchâtel. L'abbé du couvent de la Chaise Dieu approuva ce qui avait été fait et le pape Grégoire IX, par une bulle du 31 mars 1233, confirma l'arrangement. (Matile, Mon. Acte XCVIII.)

Mais les ennemis les plus redoutables du prieuré avaient déjà, à l'époque où nous sommes parvenus, pris pied dans le Val-de-Travers. Ces « *quidem laici*, » que l'acte de cession de l'empereur Henri IV ne nommait même pas, s'apprêtaient à battre en brèche la puissance seigneuriale du vieux monastère. A leur tête étaient les comtes de Neuchâtel, qui, depuis la mort du dernier duc de Zähringen (1218), relevaient directement de l'empire. Ces seigneurs, désormais les plus puissants du pays, venaient de construire sur la colline la plus rapprochée de Môtiers un château-fort dont les murailles et les tours massives, bien fondées sur le roc de la montagne, devaient protéger, dès le milieu du XIIIme siècle, les barons du Vauxtravers. Ici commence une nouvelle période dans l'histoire du prieuré Saint-Pierre : la période de la décadence. Tous ses anciens droits de juridiction lui sont enlevés successivement au profit de ses ambitieux voisins (1). Berthold, puis ses successeurs les comtes Rodolphe et Louis, le dépouillent de ses attributions seigneuriales sans que ces spoliations de plus en plus audacieuses provoquent la moindre protestation. Il y avait longtemps que les menaces de l'empereur protecteur-né du prieuré n'effrayaient plus personne, et quant aux familles puissantes qui auraient pu prendre la défense de l'opprimé, n'avaient-elles pas déjà leur propre chapelle ou leur abbaye particulière à protéger ?

Nous ne voulons pas entreprendre l'histoire de cette période. Nous préférons renvoyer à l'exposé si admirablement complet que M. de

(1) Voir Matile. Actes CIX et CX. Hommage de Berthold à Jean de Bourgogne (an 1237). Acte CCXCVII. Rodolphe, au sujet de la maison forte du Terraul, est appelé par le prieur « *advocatus noster temporalis* » et il revendique le « *plenum dominium vallis* » (an 1301), et surtout Acte CCCCLXIV, où le comte Louis hypothèque en faveur de sa femme Catherine le châtelard de Môtiers, et toute la vallée avec tous ses droits de seigneurie et de juridiciton (an 1344).

Mandrot a publié dans le *Musée neuchâtelois*, année 1867. Nous n'essaierons pas même de vous présenter un résumé de ce remarquable travail. Nous dirons seulement encore à ce sujet qu'au Val-de-Ruz les comtes de Neuchâtel poursuivirent la même œuvre de spoliation avec assez de succès pour que, déjà dans le XIV^me^ siècle, il ne restât rien ou à peu près rien du pouvoir seigneurial du prieuré. On sait comment les sires de Valangin, qui exerçaient les fonctions d'avoués du prieuré pour le Val-de-Ruz, furent réduits, après une longue et inutile résistance, à n'être plus que les vassaux des comtes de Neuchâtel.

Mais si le monastère avait perdu ses droits de souveraineté les uns après les autres, au Val-de-Ruz comme au Val-de-Travers, il se trouvait, par la force même des circonstances, replacé dans son véritable champ d'activité. La règle de Saint-Benoît, à laquelle il était soumis, imposait aux religieux, outre les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, la prière, le travail des mains et la culture de l'intelligence. C'est dire que la civilisation a eu tout à gagner dans notre pays, le jour où les Bénédictins de Môtiers se sont vus dépouillés d'un pouvoir qu'ils avaient eux-mêmes usurpé et qui contraste si étrangement avec leurs vœux de pauvreté et d'obéissance. Rendons d'ailleurs justice à ces révérends pères dont notre siècle a décidément trop médit. Les premiers ils ont réhabilité le travail manuel, dans une époque où il était imposé comme une servitude aux classes opprimées de la société. La bêche à la main, ils ont défriché le fond de nos vallées et nos côteaux. Ils se sont livrés en particulier avec intelligence à la culture de la vigne, c'est à eux que notre pays doit la plantation de ses premiers vignobles. Nous saurons donc reconnaître, en bons Neuchâtelois, les services qu'ils nous ont rendus. « Mais, comme l'a dit un illustre historien (1), la société moderne leur a des obligations d'un ordre plus relevé. C'est grâce à eux « que l'on n'a pas à regretter la perte irréparable des chefs-d'œuvre de « la littérature romaine et grecque. C'est eux qui ont conservé une étin- « celle de civilisation au travers de la nuit du moyen âge, et qui nous « ont transmis des documents sur cette période barbare : à Neuchâtel, « en particulier, c'est par les chartes des couvents que nous connaissons « l'existence des premières générations de la maison de ce nom et que « nous savons quelque chose de l'état de la contrée avant le XIII^me^ « siècle. »

Les religieux du prieuré Saint-Pierre, comme d'ailleurs leurs confrères de l'ordre de Saint-Benoît, installés à Corcelles, à Bevaix, à Saint-Jean,

(1) M. de Chambrier. *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, page 13.

se sont livrés à ces nobles et utiles travaux du corps et de l'esprit. Les Bénédictins comptent plus de quinze mille écrivains, parmi lesquels des philologues et des historiens d'un rare mérite. Par leurs immenses travaux, ils ont puissamment contribué au développement des sciences historiques. En faut-il davantage, Messieurs, pour que nous les mettions au bénéfice de la tolérance de notre XIX$^{me}$ siècle et que nous consacrions aux Bénédictins de Môtiers tout au moins une pensée de pieux, de sympathique souvenir?

Nous avons vu comment, dans le courant du XIII$^{me}$ et du XIV$^{me}$ siècle, le prieuré fut dépouillé de ses droits seigneuriaux, il nous reste à vous signaler l'évènement qui devait lui faire perdre irrévocablement ses attributions ecclésiastiques et son rang de monastère.

La réformation religieuse du commencement du XVI$^{me}$ siècle avait triomphé dans la plupart des localités de notre pays, grâce aux prédications et à l'indomptable énergie de Guillaume Farel. Restait le Val-de-Travers, et dans le Val-de-Travers le prieuré. Le papisme s'y était réfugié comme dans un asile inviolable. Les chanoines de Neuchâtel, auxquels la princesse Jeanne de Hochberg avait dû ôter les sièges aux audiences générales, s'y étaient retirés dès le 6 août 1531. Installés à Môtiers, les chanoines se faisaient accompagner des religieux du prieuré dans des courses qu'ils entreprenaient sans se lasser pour fortifier les paroisses de la vallée demeurées fidèles à l'ancien culte. Cependant, malgré leurs efforts, les idées nouvelles gagnaient de plus en plus du terrain. Tout semblait se conjurer contre eux. Olivier de Hochberg, frère de la princesse, sous le coup sans doute des évènements qui allaient consommer la ruine de l'antique monastère, négligeait de faire réparer l'église, le four banal et les autres édifices dépendant du prieuré, et on l'accusait, dans ces circonstances critiques, de percevoir pour son compte personnel les revenus du monastère, sans se soucier des intérêts de la communauté (1).

Cependant la dernière heure du prieuré Saint-Pierre allait sonner. En 1536, tous les villages du Val-de-Travers se déclarèrent pour la réforme (2) et le monastère fut sécularisé. Quant aux Bénédictins de Môtiers, ils se retirèrent pour la plupart au couvent de Montbenoît, avec lequel depuis fort longtemps le prieuré soutenait des relations de bon voisinage. Mais que devinrent leurs précieuses archives? Furent-elles

(1) Voir M. F. Godet. *Hist. de la Réformation dans le canton de Neuchâtel.* Quatrième conférence.

(2) La tradition rapporte que le curé de Môtiers, Pierre Barrelet, passa au protestantisme et devint le premier pasteur de la nouvelle église.

détruites peut-être par ordre du prieur? ou bien réussit-il à les cacher si bien dans quelque recoin des souterrains du couvent que depuis lors personne n'a pu les retrouver? ou bien encore, comme on peut le supposer, furent-elles enlevées lors de l'invasion de l'armée suédoise, en 1639, avec les titres de l'abbaye de Montbenoît (1)? Espérons qu'elles n'ont pas disparu pour toujours, et que, par une de ces bonnes fortunes qui, dans notre siècle, ont mis au jour tant de documents précieux, les archives des Bénédictins du Vauxtravers seront tout à coup exhumées du sombre caveau dans lequel, nous aimons à le croire, une main pieuse les aura déposées.

Situé à quelque distance de la frontière, sur la route de Pontarlier à Morteau, le monastère de Montbenoît offrait aux religieux de Môtiers un asile dont l'accès leur était ouvert en tout temps. Bien des années avant les derniers événements auxquels nous venons de faire allusion, et dans le but de faciliter les visites que se faisaient les cénobites des deux couvents, un chemin entre deux murs avait été pratiqué à travers la montagne. Au haut de la côte de Boveresse, les religieux avaient le droit de faire paître leurs mules dans un enclos de quelques poses, nommé le « reposoir ». On retrouve encore aujourd'hui les traces de cette route forte, près des Charbonnières et des Fontenettes. Il n'est pas d'explorateur de nos montagnes du Val-de-Travers qui n'ait suivi bien des fois le chemin « des moines », et remarqué à mi-côte le fameux tilleul « des catholiques ». Arbre vénérable s'il en fut jamais! Car d'après une tradition, une madone avait été placée dans ses excavations, et sans nul doute sous son ombrage tutélaire les Bénédictins du prieuré, allant à Montbenoît ou en revenant, ont récité bien des *pater* et des *ave*.

Avec le triomphe de la réforme à Môtiers et au Val-de-Travers, qui eut pour conséquence nécessaire la sécularisation du prieuré, se termine l'histoire de ce vieux monastère. Depuis cette époque, il a changé plusieurs fois de maître. De propriété de l'Etat, il est descendu encore au rang de propriété privée. Sécularisé, comme nous l'avons dit, en 1536, il fut vendu le 6 septembre 1749 par le gouverneur Jean de Natalis,

(1) Dans le mémoire sur l'abbaye de Montbenoît, de M. le Président Clerc, Besançon 1878, nous lisons, pages 46 et 47, les passages suivants: « Octobre 1638. A cause de la guerre, les *sanctuaires et lettres* de l'abbaye ont été transportés en Suisse chez le baron de Gourgy (Gorgier). En 1654, les *titres*, emportés par l'ennemi, n'avaient pu encore être recouvrés: Etant survenue l'invasion de l'armée suédoise, les titres de l'abbaye avaient été pris et enlevés par les soldats d'icelle, et se trouvaient au pouvoir de la veuve ou de la sœur du sieur de Fauvergey, officier du sieur de Neufchatel qui ne les a pas voulu restituer jusqu'à présent. » (Il s'agit évidemment ici du procureur général Favargier, chargé avec Hugues Tribolet de commander les troupes qui se relevaient pour la garde très pénible des passages des montagnes.) Chambr. p. 416.

malgré l'opposition du procureur-général Meuron, à Abraham Guyenet, commissaire et receveur du Val-de-Travers. Le 8 décembre 1821, il fut revendu. M. Ch.-L. Jeanrenaud-Besson en fit alors l'acquisition. Ses héritiers, enfin, par acte de vente du 8 juillet 1869, le cédèrent aux propriétaires actuels, MM. Mauler et Cottier.

Sa chapelle, consacrée à Saint-Clairon, est relativement bien conservée. Son style architectural est celui du XI^me^ siècle. Le plein cintre des voûtes est partout surhaussé et se rapproche de l'ogive. Evidemment, cette aile du bâtiment a été construite dans l'époque de transition du style roman au style gothique. Les amateurs d'antiquités visiteront avec un vif intérêt la salle qui servait de réfectoire aux moines. Les fenêtres de cette salle sont assez caractéristiques pour que M. Reutter en ait publié le dessin dans son album : « Fragments d'architecture neuchâteloise ». L'écusson placé au-dessus de la porte de la chapelle (angle N.-E. de la cour) est celui d'Olivier de Hochberg, le dernier prieur. Il porte écartelés au 1 et 4, de Baden Hochberg, et au 2 et 3 de Neuchâtel. Mais que signifie la bande qui traverse le 1 écart et se prolonge sur le quatrième? M. de Mandrot, qui a bien voulu nous venir en aide, estime que cette prolongation de la bande ne remplace pas la barre de bâtardise. Ce serait bien plutôt une maladresse du sculpteur. L'écusson est d'ailleurs assez grossièrement fait, et un examen quelque peu attentif de l'ensemble et des détails prouve jusqu'à l'évidence que l'artiste dans l'exécution de son œuvre s'est laissé diriger par son imagination plus encore que par son modèle [1].

*(A suivre.)* L. PERRIN, past.

(1) On a trouvé dans tous les terrains qui entourent le prieuré, et même dans l'enceinte proprement dite du monastère, sous d'anciens planchers, par exemple, de nombreux débris d'ossements. L'imagination populaire s'en est parfois émue, et a voulu voir dans ces restes de squelettes humains, que la bêche du travailleur exhumait tout à coup, les preuves matérielles irrécusables de crimes affreux dont les cénobites de Môtiers se seraient rendus coupables! Il est à peine besoin de le dire, puisque chacun le sait aujourd'hui, le voisinage immédiat des couvents, et à plus forte raison le sol sur lequel ils étaient élevés, était considéré en quelque sorte comme une terre sainte. Y être enseveli était un honneur, un privilège. Au reste le cimetière actuel n'a été utilisé que depuis un peu plus d'un siècle. Avant cette époque, on inhumait les morts dans l'espace compris entre la place des Halles, la maison de cure actuelle, le prieuré et le temple. Du côté de l'Est et du côté de l'Ouest un mur avec une barrière volante fermait cette enceinte. Il y a à peine dix ans que le mur Ouest a disparu avec son « clédard ».

Saint-Clairon, en latin S. Clarentius, le patron de la chapelle du prieuré, fut évêque de Vienne en Dauphiné jusqu'à l'an 625. Les Bollandistes disent qu'il succéda sur le trône épiscopal de Vienne au bienheureux Etherius qu'il imita dans le digne accomplissement de ses fonctions pastorales et qu'il suivit au Ciel par une Sainte Mort. Le choix de ce patron s'explique aisément par le fait que Saint-Clairon exerça son ministère dans un diocèse voisin du monastère de la Chaise Dieu. La fête de ce saint se célébrait le 25 avril. *Acta sanctorum*, tome III d'avril, page 376, édition Lalmé.

# LA COLÈRE DE SAINT JEAN

**(Octobre 1530)**

---

Octobris quum sol ivit ter quintus in octo,
Lux vitæ castri luxit in urbe novi.

I

Le grand soleil d'octobre a lui :
Farel est maître de la ville,
Il a proclamé l'Evangile,
Tous les Bourgeois jurent par lui.
On a brisé les saints de pierre,
On les a jetés au Seyon ;
La vérité, comme un rayon,
Resplendit sur la ville entière,
Et les chanoines consternés,
En se voyant abandonnés,
Frémissent de sourde colère....

— Laissez-moi rire un petit brin
Dans cette histoire solennelle,
Disait aux siens Jonas Perrin,
Assis un soir sous sa tonnelle.
Le sujet, certe, est sérieux....
Le Ciel me garde de blasphème!
Un mot pour rire, tout de même,
Va bien dans la bouche des vieux.
Mon récit prouve au plus frivole
Qu'il ne faut pas narguer les saints,
Et que la plus grossière idole
Se venge des mauvais desseins.
— Voici le fait.

Un jour d'octobre,
Michel Fauche, homme intègre et sobre
Comme un bourgeois de Neuchâtel,
Montait d'un pas solide et digne,
Avec Pierre Sauge, à la vigne :
De quoi parlaient-ils ?... De Farel.

« Vrai, disait Fauche, les chanoines
» N'ont plus qu'à faire leurs paquets;
» Aussi vrai que je monte aux Boines,
» Depuis longtemps je remarquais
» Que je m'ennuyais à la messe
» Et je m'étais fait la promesse
» D'y manquer quatre fois par mois.
» Que l'on trompe un peuple imbécile,
» D'accord !... Mais nous autres Bourgeois... »
— Sauge reprit : « C'est moins facile !... »
Et tous deux, élevant la voix,
Riaient d'un gros rire sonore :
« Toi, l'ami Sauge, passe encore,
» Mais moi, croire à des saints de bois,
» Ah ! non, dit Fauche, non cent fois ! »

Les amis, causant de la sorte,
Avaient passé la vieille porte
Des Chavannes, se dirigeant
Vers le grand chemin de Saint-Jean,
Qui, passant devant la chapelle,
Coupait les vignes tout du long
Entre le Tertre et le Sablon.
Le quartier conserve son nom :
C'est toujours Saint-Jean qu'on l'appelle.

Quand passèrent les deux bourgeois,
Ils virent par la porte ouverte,
Dans la chapelle alors déserte,
Debout, le vieux Saint-Jean de bois.
Il avait l'air *gringe* et morose ;
Son menton, sa bouche, son nez,
Que le temps avait écornés,
Semblaient regretter quelque chose :
Les saints étaient abandonnés ;
Plus de fidèles prosternés !
Il ne faut pas être étonnés
Que Jean ne vît pas tout en rose ;
A moins nous serions chagrinés !

En voyant le saint solitaire,
Fauche eut un rire malséant ;
Dans le sanctuaire béant,
Il cria ces mots de sectaire :
« Ce saint-là ferait mon affaire,

» Bûche pour bûche, il me convient !
» L'ami, je te le dis sans voile,
» Demain tu chaufferas le poêle
» De Michel Fauche, bon chrétien. »

Sauge sourit, mais sans rien dire.
Le soir, les deux amis, fort las,
Et que la soupe en ville attire,
Le dos tout chargé d'échalas,
Descendaient au logis : « Ma charge
» Est déjà lourde, fit Michel,
» Mais mon épaule est assez large
» Pour porter un vieux saint d'autel. »
Sitôt dit, sitôt fait; notre homme
Empoigne le brave Saint-Jean
Et le charge absolument comme
Un sac plein... C'était affligeant.

Arrivé devant sa demeure,
Il dit à Sauge : « A la bonne heure !
» Ce saint du moins — j'en suis ravi —
» A quelque chose aura servi.
« Bonsoir ! » — Et riant comme un diable,
Michel Fauche se mit à table
Et soupa de grand appétit,
Non sans raconter à sa femme
Au long son escapade infâme.
— Vous verrez qu'il s'en repentit.

II

Sauge était farceur, dit l'histoire.
Fauche ronflait tranquillement,
Quand son ami, dans la nuit noire,
Vers la porte vint doucement :
Le saint, comme une simple bûche,
Gisait, le nez sur le pavé...
Il est prestement enlevé,
Notre homme sur son dos le juche
Et s'enfuit comme un loup-garou.
Rentré chez lui, d'un tour de vrille
Au front du saint il perce un trou,
L'emplit de poudre et d'amadou,
Et ferme avec une cheville.
Puis, confiant dans son dessein,
A sa place il remet le saint.

Le matin, un brouillard d'automne
Couvrait la ville et le faubourg
D'un rideau gris et monotone.
Fauche à sa femme dit : « M'amour,
» Cet air humide me pénètre,
» Ferme la porte et la fenêtre ;
» Si tu m'en crois, faisons du feu,
» Et, par Saint-Jean, voyons un peu,
» Si le magot s'y laisse mettre. »
Et, goguenard, Fauche apporta
Saint-Jean, qu'en son poêle il jeta.
Puis il lui met sous chaque jambe
Un épais fagot de sarment ;
Il bat briquet ; en un moment,
Un beau feu, bien clair, chante et flambe.
Et Fauche de dire : « Pardieu !
» Saint-Jean ronfle comme un bon père...
» Je vais me procurer, j'espère,
» Saint-Luc, Saint-Marc et Saint-Matthieu. »
A peine il achevait sa phrase,
Qu'au nez du mécréant bavard
Un épouvantable coup part...
La maison tremble sur sa base,
Le poêle croule avec fracas,
Répandant au-dehors sa flamme ;
Les vitres volent en éclat...
Et Fauche roule avec sa femme,
Dans un coin, sur ses échalas.

Il en réchappa tout de même ;
Dieu borna là son châtiment.
Mais Fauche, en sa terreur extrême,
Fit cette prière humblement :
« Je suis un pécheur misérable,
» Saint-Jean, ta colère a parlé,
» Pardonne mon crime exécrable !... »
— Sauge, par le bruit appelé,
Accourt, dans la chambre pénètre,
Voit Fauche à genoux, plein d'émoi...
L'ami rit aux larmes : « C'est moi
» Qui l'avais bourré de salpêtre,
» Imbécile ! Relève-toi !... »
— Rien n'y fit ; le malheureux homme,
Pâle, l'œil hagard, atterré,
Vole chez monsieur le curé,
Et se confesse.

Et voilà comme
Ce Bourgeois et cet esprit fort,
Plein de terreur et de remord,
Rentra dans l'Eglise de Rome.
Sauge eut beau lui faire serment
D'avoir bourré le saint de poudre ;
Jamais rien ne put le résoudre
A comprendre l'évènement.
On en rit dans toute la ville.
Fauche, à ce qu'on apprit bientôt,
Voulant vivre obscur et tranquille,
Alla s'établir à Morteau.
Il y fit longtemps pénitence
Et traîna sa lourde existence,
Avec les siens, fatal et seul...
Sa famille y demeure encore,
Et dévotement elle adore
Celui que brûla son aïeul.

Ph. GODET.

# MISCELLANÉES

**Inventaire du trousseau de mon épouse H. S., et que j'ai reçu le 30 novembre 1781.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3 déshabillés blancs . . | L. | 16 | 16 s. |
| 2 robes noires . . . . . | | 16 | 16 |
| 4 déshabillés d'indienne . . | | 6 | 6 |
| 1 robe blanche . . . . . . | | 16 | 16 |
| 1 » de gros de Tours . . | | 50 | — |
| 1 » cotonne en soie . . | | 25 | — |
| 1 » fine indienne . . . | | 42 | — |
| 1 » à fond. . . . . . . | | 16 | 16 |
| 1 » de burette . . . . | | 16 | 16 |
| 1 » de cotonne . . . . | | 10 | 10 |
| 1 » de Bath . . . . . | | 12 | 12 |
| 1 jupe de cotonne en soie . | | 8 | 8 |
| A reporter | L. | 238 | 16 s. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Report | L. | 238 | 16 s. |
| 1 mantelet de burette . . . | | 4 | 4 |
| 1 déshabillé de popeline . . | | 12 | 12 |
| 1 » d'étamine brune | | 8 | 8 |
| 1 » noir . . . . | | 3 | — |
| 1 » de burette . . | | 3 | — |
| 2 » d'indienne à fond | | 16 | 16 |
| 1 » de satin en soie . | | 6 | 6 |
| 1 » d'indienne à fond blanc . . . | | 2 | 2 |
| 3 jupes piquées . . . . . | | 3 | 3 |
| 2 cloches de laine . . . . | | 2 | 2 |
| A reporter | L. | 300 | 09 s. |

| | | |
|---|---|---|
| Report | L. 300 | 09 s. |
| 9 déshabillés de cotonne . . | 58 | — |
| 3 cloches blanches . . . . | 12 | 12 |
| 1 » blanche piquée. . | 6 | 6 |
| 1 » de cotonne . . . | 4 | 4 |
| 2 mantelets d'indienne noire | 4 | 4 |
| 1 » bleu . . . | 5 | — |
| 4 » . . . . . . | 4 | 4 |
| 1 paire de caleçons. . . . | 2 | 2 |
| 23 tabliers de cotonne. . . | 48 | 6 |
| 7 paires de bas de laine . . | 7 | 7 |
| 2 » de galettes. . . . | 2 | 2 |
| 24 paires de bas de fil. . . | 25 | 4 |
| 5 corsets . . . . . . . | 5 | — |
| 12 paires de poches . . . | 4 | 4 |
| 36 mouchoirs de poche . . | 38 | 12 |
| 6 tabliers d'indienne . . . | 18 | — |
| 16 pierrots en dentelle . . | 50 | 8 |
| 12 dits de nuit . . . . . | 6 | 6 |
| 6 mouchoirs de toile blanche garnis . . . | 25 | 4 |
| 3 » de toile blanche | 3 | 3 |
| 9 » de mousseline garnis . . . | 7 | 4 |
| 24 » de mousseline tant doubles que simples . | 16 | 16 |
| 4 » de soie . . . | 4 | 4 |
| 1 » de gaze . . . | — | 14 |
| 2 tabliers de taffetas noir. . | 4 | 4 |
| 2 capots de taffetas. . . . | 6 | — |
| 2 tabliers de mousseline . . | 16 | 16 |
| 2 voiles crêpe et gaze . . . | 4 | 4 |
| 1 mantille de satin noir . . | 6 | 6 |
| 1 » de taffetas . . . | 4 | 4 |
| 1 » de peluche . . . | 3 | — |
| 7 paires gants de peau . . | 2 | 2 |
| 4 » » de soie. . . | 1 | 8 |
| 4 » souliers . . . . | 4 | 4 |
| 1 collier de grenats . . . | 16 | 16 |
| 1 prétention en grenats, montée en or . . . . . | 16 | 16 |
| A reporter | L. 745 | 15 s. |

| | | |
|---|---|---|
| Report | L. 745 | 15 s. |
| 1 modestie en grenats, montée en or . . . . . | 8 | 8 |
| 1 tabatière d'argent . . . | 8 | 8 |
| 2 paires de boucles d'argent . | 16 | 16 |
| 1 psaume garni d'argent . . | 8 | 8 |
| 1 mouchoir et une coiffe en dentelle . . . . . . | 16 | 16 |
| 1 dit et 3 coiffes en blondes avec les manchettes . . | 10 | 10 |
| 14 chemises fines à 42 batz . | 58 | 8 |
| 11 » neuves à 30 batz | 33 | — |
| 12 » » . . . . | 30 | — |
| 12 » vieilles . . . | 8 | 8 |
| 43 aunes d'étoffe pour lit de repos et chaises à 16 batz | 68 | 16 |
| pour boucles, crochets et chevillières . . . | 6 | — |
| 40 livres de crin à 7 batz 3 cr. | 31 | — |
| 16 aunes de toile à 8 batz. . | 12 | 16 |
| 1 matelas . . . . . . . . | 30 | — |
| Un lit complet, savoir : une couettre, traversin, deux oreillers avec double fourres; un duvet avec fourre de soie, une couverte piquée d'Angletere | 152 | 12 |
| 12 draps de lit de toile fine à 70 batz . . . . . . | 84 | — |
| 12 » à 50 batz . . . . | 61 | — |
| 24 nappes. . . . . . . | 42 | — |
| 36 serviettes fines à 18 batz . | 58 | 16 |
| 24 » à 10 ½ batz. . | 25 | 4 |
| 2 grandes nappes fines . . | 24 | — |
| 1 garde-robes de noyer . . | 24 | — |
| 1 cassette de noyer . . . | 3 | — |
| 24 essuie-mains . . . . . | 40 | 10 |
| 12 » de cuisine. . | 8 | 8 |
| 12 tabliers de cuisine . . . | 8 | 8 |
| 1 coussin à coudre . . . . | 1 | 1 |
| 1 vieux parapluie . . . . | 3 | — |
| Total. . | L. 1629 | 08 s. |

(Communiqué par M. Fritz Berthoud.)

# COSTUME NEUCHATELOIS

(AVEC PLANCHE)

Des trois dernières années du XVIII$^{me}$ siècle au premier empire, la mode n'éprouva que peu de changements. Le costume des dames, imité de l'antique et mis en honneur par la révolution, fut adopté dans les principaux pays de l'Europe. Son caractère distinctif est d'avoir la taille courte et la jupe collante.

Nous savons par les portraits de cette époque, qui se trouvent dans plusieurs familles, que les dames neuchâteloises ont suivi le principe de la mode française, même dans nos villages, où les robes de bure et de droguet remontèrent leurs tailles jusque sous les bras.

Le croquis que nous reproduisons d'après Abraham Girardet (1) représente vraisemblablement une dame d'une de nos localités du Jura. On ne peut être plus simple que l'artiste ne nous la représente, et nous sommes loin de l'ampleur et de la bigarrure du siècle passé. Il y a quelques années que l'on eût ri de cette coiffure basse, suivant la forme de la tête avec une froideur déplaisante, mais on ne peut plus rien inventer dans le domaine de la mode, on copie, on modifie, et peut-être admirera-t-on aujourd'hui cet ajustement qui ne le cède en rien, comme laideur, à ceux d'aujourd'hui.

Le métier à broder, que la dame tient sur ses genoux, n'est plus en usage depuis longtemps.

A. BACHELIN.

(1) Nous devons la communication de ce dessin à l'obligeance de M. Ulysse Matthey-Henry à Marin.

---

## ERRATA

*pour l'article Ch.-Daniel de Meuron et son régiment (année 1881)*

Page 13, 3$^{me}$ ligne en remontant, au lieu de: président commandant, lisez: *précédent* commandant.

Page 14, 2$^{me}$ ligne en remontant, après le point, ajouter: *La chenille était en laine pour les soldats et en peau d'ours pour les officiers.*

Page 15, 3$^{me}$ ligne en descendant, lisez: au centre les écus accolés, *l'un au chiffre de la Compagnie des Indes, l'autre aux armes de la principauté de Neuchâtel.*

Page 42, 2$^{me}$ ligne en remontant, page 166, 9$^{me}$ ligne en remontant, page 167, 17$^{me}$ ligne en descendant, au lieu de: Van de Groff, van Graaf ou van den Graaf, lisez: van de *Graaff.*

Pages 166 dès la 5$^{me}$ ligne, 167 dès la 1$^{re}$ ligne, 261 dès la 1$^{re}$ ligne, et partout ailleurs, au lieu de: Cleyhorn, lisez: *Cleghorn.*

Page 261, 1$^{re}$ ligne, au lieu de: 1793, lisez: 1795.

» 4$^{me}$ ligne en remontant, au lieu de: Tipasson, lisez: *Tipassov.*

Page 262, 8$^{me}$ ligne en remontant, au lieu de: allowances, lisez: *allouances.*

Page 264, à l'article XI, lisez: *du 31 janvier au 31 août* et *du 31 août au 31 janvier.*

Page 265, à la fin de l'article XVII, après la signature du comte de Meuron, ajouter les suivantes: *HOBART, H. CLARK, Ed. SAUNDERS, A. FALLOFIELD.*


COSTUME NEUCHATELOIS
— 1815. —
D'après un croquis
d'Abraham Girardet.
A. BCH.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XVIII (ANNÉE 1881)

## PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME





